S
7363

ANNUAIRE

DE

THÉRAPEUTIQUE

DE

MATIÈRE MÉDICALE,
DE PHARMACIE ET DE TOXICOLOGIE

POUR 1853,

contenant

LE RÉSUMÉ DES TRAVAUX THÉRAPEUTIQUES ET TOXICOLOGIQUES PUBLIÉS EN **1852**,
ET LES FORMULES DES MÉDICAMENTS NOUVEAUX,

PAR

M. BOUCHARDAT,
Professeur d'hygiène de la Faculté de médecine de Paris,
Membre de l'Académie impériale de médecine,
de la Société centrale d'agriculture, et du Conseil d'hygiène publique
et de salubrité du département de la Seine.

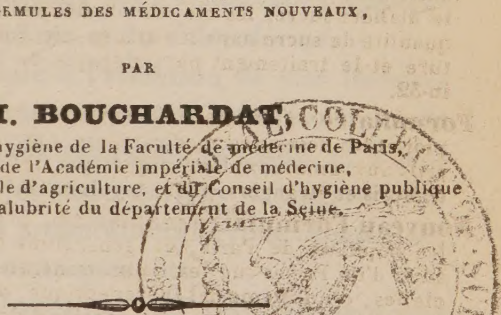

PARIS,
GERMER BAILLIÈRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
rue de l'École-de-Médecine, 17.

1853.

PRÉFACE.

L'*Annuaire de thérapeutique* de 1853 contient un nombre de matériaux utiles au moins aussi considérable que ses devanciers.

On y remarquera principalement les travaux sur l'opium indigène, sur les nouvelles applications de la belladone et du chloroforme.

Je recommande à l'attention de mes lecteurs les articles qui se rapportent aux semences de phellandrium, aux semences de ciguë, et à leur emploi contre les cancers, aux succédanés des quinquinas, aux préparations ferro-manganiques, aux agents hémostatiques, etc.

La table alphabétique qui suit donnera une idée exacte de la variété des articles compris dans l'Annuaire de 1853.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

A

Acide arsénieux c. fièvre, 268.
— chromique c. caustique, 283.
— gallique, 188.
— sulfurique, 188.
— tartrique, 188.
Aconit, 43.
— empoisonn. par, 48.
— c. fièvre puerpér., 46.
— c. farcin, 47.
Affusions froides, 183.
Amygdalites, traitement abortif, 278.
Ancelon. Sel marin, 245.
Andral. Digitaline, 124.
Apiol, 227-229.
Arnica, 110.
Aubergier. Opium indigène, 1.
Atropine, empoisonnement par, 38.

B

Bardet. Antidote strych., 85.
Barruel. Sirop de jusée, 113.
Baudens. Chloroforme. 93.
Baume de Comping, 205.
— de conicine, 53.
— ophthalmique, 111.
Belladone c. coliq. nerv., 39.
Benedett. Huile morue, 273.
Beneke. Thé de bœuf, 171.
Berton. Cédron, 225.
Bitartrate de potasse c. angine, 163.
Blennorrhagie, traitement abortif, 303.
Bogros. Traitement du rhumatisme, 273.
Bonnet et Philippeaux. Absorption d'iode, 271.
Bourgeois. Cautérisat., 282.
Brocchieri. Eau, 202.
Bromure de fer, 274.
Brunet. Semence de citrouilles, 301.
Buchner. Capsules pavot, 34.
— Graines de digit., 134.
Burin de Buisson. Préparat. ferro-manganiques, 259.
Bultynck. Trait. gonor., 303

C

Cadet-Gassicourt Cigares de varec, 277.
— Limonade au citrate magnésie, 168.
— Pastilles des convalescents, 171.
Caféine, 109.
Cantharides c. ulcères, 124.
Caoutchouc volcanisé, 290.
Cautérisat. par dilution, 282.
— sulfurique, 286.
Caventou. Tannin c. contrepoisons, 152.
Cazenave. Pommade au chloroforme, 94.
Cédron, 224.
Champignons vénéneux, 82.
Chapoteau. Falsification de phellandrium. 74.
Charbon pour gâteux, 299
Chaussit H. anim. Dippel, 112.
Chapelain. Eau, 204.
Christison. Fomentation diurétique, 135.
Chlore c. antidote strychnine, 83.
Chloroforme c. ang. poitrine, 88.
— comme anesthésiq., 81.
— c. pneumonie, 88.
— c. hydrophobie, 89.
— c. délirium trem., 90.
— c. empois. strych., 86.
— précautions dans son emploi, 93.
Chodko. Appareil de Marsh, 270.
Cigares de varec, 277.
Cigarettes pectorales, 45.
Ciguë c. cancer, 51.
— semences, 52.
Citrate magnésie, 166.
Citronelles, semence de, 301.
Colchique, 136.
— semences, empoisonnement, 145.
Collas. Feuilles de frêne, 120
Collodion c. engelures, 298
Colophane nitrique, 226-229
Conicine, 70.
— c. coqueluche, 71.
Cucuel. Éther chlorhydrique chloré, 94.

D

Dumont. Pommade de digitaline, 128.
Dublanc. Huile croton, 159.
Dragées de kermes, 157.
— de sous-nit. bism., 157.
Dorvault. Formule réglisse, 162.
Digitaline, emploi, 124.
— graine, 134.
Dabadie. Ecorce de mursena, 300.
Debout. Lin. c. fièvre, 111.
Décoction genêt comp., 154.
Delioux. Ether, 102.
Dessaignes. Physaline, 237.
Deval. Pil. c. amaurose, 267.
Devay et Guillermond. Semence ciguë, 52.
Devergie. Traitement de l'eczéma, 305.
Dezoteux. Emétique c. abortif, 156.

E

Eau de Brocchieri, 202.
— de Chapelain, 204.
— de goudr. c. cystite, 111.
— de Léchelle, 205.
Eaux-mères des salines, 165.
Eau de Monterosi, 205.
— de Neljalbin, 202.
— de Pagliari, 191.
— de Pagliari, 199.
— de Tisserand, 202.
Eczema, traitement de, 305.
Electuaire de Himly, 162.
Elixir cholagogue, 162.
Emplâtre anti-arthrit., 106.
— balsamique, 106.
— d'iodure potass., 273.
— de tartre stibié, 157.
Emétique comme abortif de l'amygdalite, 156.
— effets toxiques, 155.
Epilepsie, traitement, 302.
Ergotine, 205.
Espic. Cigarettes pectorales, 43.
Ether c. hémostatique, 102.
— dans l'aphonie, 102.
— chlorhydrique chloré, 94.
Extrait de campêche, 186.
— de monesia, 186.
— de feuilles de frênes, 120.

F

Fallot émétique, effets toxiques, 155.
Fer réduit c. fièvre intermittente, 246.
Fernet. Traitement de l'eczema, 129.
Ferro-manganiques, préparations, 249, 259.
Ferrand. H. Morue, 274.
Fièvres pernicieuses, thérapeutiques, 220.
Fomentation diurétique, 135.
Fonssagrives. Belladone c. coliques nerveuses, 39.
Frêne, feuilles, écorce, 115.
— c. goutte, 116.

G

Gariel. Caoutchouc volcanisé, 291.
Garnier. V. Dragées, 156.
Genêt c. albuminurie, 153.
Gérard. Champignons vénéneux, 82.
Germain. Eaux-mères des salines, 165.
Gillepsie bromure fer, 274.
Gintrac. Ether c. hémostatique, 103.
Gouttes noires, 36.
Gonorrhée, trait. de, 305.
Grisolle. Opium indigène, 20.
Guano, cataplasme de, 122.
Guyon. Nid de la fourmi bi-épineuse, 290.

H

Hall. Huile de morue, 177.
Hannon. Kousso c. affection vermineuse, 299.
— Quinine et morphine, 217.
Haspel. Pot. c. dyssenterie, 268.
Hémostatiques, 191.
— Pravaz, 213.
Herpin. Oxyde zinc c. épilepsie, 106.
Herpin. Traitement amygdalite, 278.
— Traitement du tétanos, 37.
Hervez de Chegoin. Chloroforme, 91.
Himly. Baume ophthalmique, 111.
— électuaire, 162.
Huile animale Dippel c. lupus, 112.
— de croton, 159.
— de morue, 177.
— morue, moyen d'administration, 275.
— morue c. arthrite, 276.
— de pieds bœuf, 174, 175, 177.
— ricin, faible dose, 164.
Hutet. Phellandrium, 80.

I

Injection de mattico, 187.
Iode, son absorption, 271.
Iodure ferro-manganèse, 262.

J

Josat, mixt. c. coliques, 37.

K

Kousso c. affections vermineuses, 299.

L

Langlois. Sels magnésiens, 165.
Larue. Feuille frêne, 117.
Léchelle. Eau, 203.

Legroux. Cautérisation sulfurique, 288.
Lélut. Cédron, 226.
Lemaistre. Digitaline, 124.
Leriche. Salsepareille c. cancers, 113.
Lenzbourg. Préparation morphine, 36.
Lévy Michel. Sel marin, 228.
Limonade au citrate magnésie, 167-168.
Liniment c. fièvres, 111.
Liqueur de conicine, 36.
— c. engelures, 111.

M

Mac-Grégor. Colchique, 136.
Magnésiens sels, 165.
Manganèse, 248.
Marsh. Appareil (modification de l'), 270.
Marmelade laxative au café, 165.
Marshall Hall. Traitement d'épilepsie, 302.
Masson. Pil. c. rhumatisme, 104.
Mattico, eau, 205.
Mauson. Chloroforme c. angine, 86.
Médecine du curé de Deuil, 160.
Mixture ammoniacale, 122.
— c. coliques, 37.
Monneret, pil. bleues, 266.
Montérosi eau, 205.
Moreau de Tours. Oxyde de zinc c. épilepsie, 108.
Morphine préparation, 36.
Mursena, écorce de, 30.

N

Nelgalbin eau, 202.
Niddrice. Traitement de la blennorrhagie, 303.
Nid de fourmi bi-épineuse, 290.
Nitrate d'argent c. prurit, 280.
— sesqui de fer, 265

O

Olivier, extrait du fruit, 228.
Opium indigène, 1.
— culture et fabrication, 29.
Orfila. Acide tartrique, 188.
Oxyde d'argent, 271.
— de zinc c. épilepsie, 106.

P

Pagliari eau, 199.
Pastilles des convalescents, 171.
Pavot capsules, 54.
Pétrequin. Préparat. ferro-manganiq. 249.

Phellandrium, falsification, 74.
Phellandrine, 80.
Physaline, 236.
Piedagnel. Vératrine, 49.
Pilules anti-névralgiques, 103.
— c. amaurose, 267.
— bleues c. cirrhose. 266.
— d'iodure de soufre, 307.
— c. rhumatisme, 48.
Pommade au chloroforme, 94.
— à l'éther chlorh.chloré, 94.
— de digitaline, 128.
— c. rhumatismes, 44.
Poggioli. Traitement du rhumatisme, 44.
Potion antitétanique, 106.
— c. dyssenterie, 268.
— c. hoquet, 91.
Poudre c. amaurose, 105.
— antiseptique, 104.
— purgative, 162.
Ponget et Peyraud. Frêne, 118.
Pravaz. Hémostatique, 213.
Préparations ferro-manganiques, 259.
Purgatifs c. ictère des nouveaux-nés, 164.

Q

Quinquinas (essai des), 221. | Quinine et morphine, 217.

R

Rabourdin. Essai des quinquinas, 221.
Rave Sabine, c. goutte. 122.
Rayer. Opium indigène, 24.
Réglisse, formules, 162.
Rhumatisme articulaire, traitement, 273.

S

Sabine, c. goutte, 122.
Salsepareille c. cancers, 113.
Scoparine. 153.
Sédillot. Hémostatique, 191.
Sel ammoniac c. maladie prostat. 120.
— marin c. fièvres, 238.
Schiffaus. Empl. balsamique. 106.
Simon. Bi-tartrate de potasse, 163.
Sirop anti-dyssentérique, 187.
— de jusée, 113.
Société de pharmacie, concours, 226.
Sprenger. Conéine, 71.
Stenhouse. Scoparine, 153.
Succéd. des quinquinas, 224.
Sulfate quinine, succédanés, 226.
Sylva. Sirop de cyprès, 187.
— inject. mattico, 187.

T

Tartrate magnésie, 166.
Tétanos (trait. du), 57.
Thé de bœuf, 171.
Thompson. Huile de pieds de bœuf, 175.
Tissot, poudre purgative, 162.
Tisserand. Eau, 202.
Tournié. Pil. antinévralgique, 105.
Tussilage à l'anis, de Lille, 183.

V

Vanoye. Sel ammoniac, 120.
Vératrine, c. rhumatisme articulaire, 49.
Vetzler. Collodion, 298.
Vin de phellandrium, 79.
Vinaigre d'opium, 56.

W

Wenternitz. Nitr. d'argent, 281.
West. Affusions froides, 183.

Y

Yvaren. Huile ricin, 164.

ANNUAIRE

DE THÉRAPEUTIQUE

ET DE

MATIÈRE MÉDICALE.

NARCOTIQUES.

Rapport sur un mémoire de M. AUBERGIER, *relatif à la préparation de l'opium indigène,* par une commission composée de MM. Rayer, Orfila, Boullay, Chevallier, Grisolle et Bouchardat, rapporteur.

Messieurs, vous nous avez chargé de vous rendre compte des travaux de M. Aubergier sur la culture des plantes à suc laiteux narcotique, et en particulier sur l'opium indigène.

Déjà la Société centrale d'agriculture, la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, ont accordé d'honorables récompenses à ces travaux, qui ont exigé dix ans d'efforts persévérants; déjà un rapport important vous a été fait par M. Chevallier sur ces utiles recherches; mais il est une question que l'observation clinique pouvait seule décider en dernier ressort : c'était celle

qui se rapportait à la valeur thérapeutique comparée de l'opium indigène et de l'opium exotique. Dans le rapport que nous allons avoir l'honneur de vous soumettre, nous allons chercher à vous faire apprécier les difficultés que M. Aubergier a eu à vaincre, et celles qu'il doit encore rencontrer pour doter notre pays de cette belle industrie de la fabrication de l'opium, puis nous vous exposerons les résultats des observations recueillies dans les services de M. Rayer et de M. Grisolle sur la valeur thérapeutique comparée de l'opium indigène et de l'opium exotique.

Il y a près de trois siècles qu'un voyageur français nommé Belon, parcourant l'Anatolie, fut frappé de l'analogie que présente le climat de cette contrée avec celui de la France. Il tira de cette observation la conséquence que la culture du pavot pour la récolte de l'opium pouvait être pratiquée avec autant de succès sous notre ciel que sous celui d'Orient. Depuis cette époque, des tentatives nombreuses ont eu pour objet de réaliser la pensée de Belon, et l'histoire en a été faite récemment d'une manière trop complète par l'un de nous, M. Chevallier, pour qu'il soit utile d'en présenter de nouveau l'exposé.

Nous rappellerons seulement qu'en 1807, à l'époque où l'Empereur faisait appel au patriotisme comme à l'intelligence de tous les hommes de science, pour trouver sur notre sol des succédanés aux productions exotiques que le blocus continental ne permettait plus d'aller chercher à l'étranger, un de nos anciens et meilleurs col-

lègues, dont votre rapporteur a eu, dans une autre enceinte, mission de faire connaître les travaux, M. Loiseleur Deslongchamps, fit de nombreux essais sur les extraits de pavots (*Papaver somniferum*, var. *album*), et il reconnut qu'ils pouvaient, dans une certaine mesure, remplacer l'opium, à la condition de les administrer à une dose plus élevée. Notre Codex conserve encore l'empreinte de ces recherches dans les préparations dont la capsule de pavots est la base, que M. Deslongchamps introduisit dans la thérapeutique, et qu'il continua d'employer pour lui-même pendant toute sa vie, quand des douleurs continuelles vinrent attrister une existence uniquement consacrée aux recherches.

Mais bien que M. Deslongchamps ait obtenu de l'opium des incisions des capsules du pavot, il avait cru impossible d'arriver à le préparer économiquement par incisions pratiquées aux capsules de pavot sur pied, tel qu'on le prépare en Orient. Ce n'est que quelques années plus tard que MM. Cowley et Stains en Angleterre, le général Lamarque en France, département des Landes, cultivèrent le pavot sur une assez grande échelle, et obtinrent de ses capsules, par incisions, des quantités assez considérables de suc laiteux.

Quoique ces expériences n'aient pas eu de suite, elles permettaient déjà de prévoir le succès qui pouvait être réservé à ceux qui les poursuivraient avec plus de persévérance.

Nous ignorons la richesse en morphine de l'opium obtenu par MM. Cowley et Stains; mais

M. Pelletier et M. Caventou nous ont successivement fait connaître celle de l'opium recueilli par le général Lamarque.

L'échantillon analysé par Pelletier contenait 10 pour 100 de morphine ; deux échantillons analysés par M. Caventou ont présenté des différences qui, pour avoir été constatées seulement sur la morphine brute, n'en sont pas moins très remarquables.

L'un avait été obtenu du pavot des jardins, et la proportion d'alcaloïde qu'il contenait était de 8 pour 100; l'autre provenait du pavot œillette et sa richesse s'élevait à 22 pour 100.

Quoique le fait signalé par M. Caventou eût été confirmé en Allemagne par M. Bittz, en 1829, bien des esprits doutaient encore qu'il fût possible d'obtenir dans nos climats un opium d'une qualité égale, et à plus forte raison supérieure à celui que nous livre le commerce du Levant.

Quant à la question économique, le doute était bien plus général et bien plus fondé; il n'existait aucune donnée qui permît d'en entrevoir la solution ; il devenait cependant d'autant plus digne d'intérêt de soumettre cette question à un nouvel examen, que les écarts constatés à plusieurs reprises dans la richesse en morphine des opiums répandus dans le commerce sont de nature à appeler sérieusement l'attention des praticiens. L'audace et l'habileté des falsificateurs sont telles qu'il y a environ dix ans, ils ont réussi à faire accepter par le commerce français une forte partie d'opium qui avait été remaniée après

avoir été privée de morphine, et qui fut brûlée publiquement (voy. *Manuel de matière médicale*, par M. Bouchardat, p. 17); mais pour qu'aucune des faces de cette importante question n'échappât à l'observateur qui en ferait l'étude, il fallait non seulement qu'il fût convenablement placé pour se livrer à la culture du pavot et à la récolte de l'opium, mais encore qu'il étudiât la composition des produits qu'il aurait obtenus, et qu'il en fit l'analyse avec la précision que les progrès de la science permettent d'y apporter. Tel est le travail auquel s'est livré M. Aubergier depuis 1842, et auquel il a dû consacrer le long espace de temps qui s'est écoulé depuis cette époque.

En agriculture, les expériences ne peuvent être renouvelées qu'une fois tous les ans, et encore il n'y a que ceux qui sont engagés dans cette voie de recherches qui savent toutes les circonstances qui viennent les traverser. Tantôt c'est la grêle qui ravage les récoltes, tantôt c'est la gelée qui détruit les semis d'hiver, lorsqu'ils ont été faits trop tard, les semis de printemps, lorsqu'ils ont été faits trop tôt.

Nous ne parlons pas encore de l'esprit de routine des cultivateurs, si rebelle à toute innovation, et auxquels il fallait non seulement apprendre à récolter l'opium, mais qu'il était encore nécessaire de familiariser avec la culture du pavot, dans un pays où elle était inconnue.

Les difficultés que devait présenter la récolte de l'opium se trouvaient cependant un peu amoindries pour M. Aubergier, dans les conditions

particulières où le plaçaient ses recherches antérieures; disposant d'ouvrières habituées de longue main à faire des incisions aux tiges de laitue pour en recueillir le suc laiteux, et préparer le lactucarium qui, dans notre opinion, remplacera la thridace dans la prochaine édition du Codex, il devait trouver en elles d'utiles auxiliaires pour ses nouveaux essais; et le souvenir des obstacles vaincus en marchant dans une voie analogue devait le préserver du découragement qui avait arrêté ses devanciers après les premières tentatives.

De même aussi que M. Aubergier avait passé en revue les différentes espèces du genre laitue, pour donner la préférence dans ses cultures à celle qui atteindrait le plus grand développement et rendrait ainsi à la fois plus facile et plus abondante la récolte du suc laiteux, de même, persévérant dans cette excellente direction de l'étude attentive des différentes aptitudes des variétés, il a passé en revue les diverses variétés du pavot somnifère pour fixer son choix sur celle qui serait le plus propre à remplir le but qu'il se proposait d'atteindre.

Mais il ne suffisait pas ici de trouver une variété de pavot dont le rendement en opium fût avantageux, soit sous le rapport de la qualité, soit sous celui de la quantité; il fallait encore avoir égard au rendement de la graine qui doit entrer pour une forte part dans les produits de la récolte. Chez nous, c'est une condition indispensable de succès, car pour être en mesure de

lutter avec avantage avec la concurrence étrangère, il faut un autre produit que l'opium. Le loyer des terrains propres à la culture des pavots, la main-d'œuvre sont trop chères en France, et les chances des intempéries trop grandes pour qu'on puisse récolter l'opium en sacrifiant les graines.

Depuis longtemps le pavot est cultivé dans le Nord, uniquement pour la graine, dont l'huile est aujourd'hui l'objet d'un commerce important. On peut espérer maintenant, comme nous allons le voir, réunir ces deux produits, opium et graines.

M. Aubergier a surtout porté son attention sur les pavots blancs dont les capsules sont employées en médecine, sur le pavot œillette, cultivé dans le Nord, et sur quelques autres variétés, en tête desquelles la variété pourpre va se placer au double point de vue de la qualité de l'opium et de l'abondance de la graine.

Quelle que soit la variété de pavot sur laquelle on opère, le procédé pour la récolte de l'opium est le même; M. Aubergier a d'abord eu recours à celui qui est employé en Orient, et qui a été récemment appliqué en Algérie et décrit par M. Hardy; il consiste, comme on le sait, à faire des incisions avec la pointe d'un canif et à recueillir, vingt-quatre heures après, le suc desséché sur la capsule.

M. Aubergier ne tarda pas à s'apercevoir que la récolte de l'opium en France, par ce procédé, serait impraticable au point de vue industriel.

1° Parce que les frais de main-d'œuvre seraient

hors de toute proportion avec la valeur du produit.

2° Parce qu'en laissant le suc échappé des incisions séjourner pendant vingt-quatre heures sur la capsule, on s'expose à le voir souvent entraîné par les pluies d'orage si fréquentes dans nos climats, et qui même, dans les lieux ordinaires de production, compromettent si souvent les récoltes.

3° Parce que, quelle que soit la dextérité de l'ouvrière, la pointe du canif traverse souvent l'endocarpe, et dès lors, on perd la récolte de la graine, produit indispensable pour aider à couvrir les frais de culture.

M. Aubergier remédie à ce triple inconvénient:

1° En faisant faire les incisions avec un instrument qui porte quatre lames de canif; ces lames sont enchâssées dans un manche parallèlement, de telle façon que leur pointe ne fait saillie que d'un ou deux millimètres, et ne peut jamais pénétrer dans l'intérieur de la capsule; la préoccupation qu'entraîne sous ce rapport la direction de l'instrument se trouve écartée; le travail est plus rapide, plus facile, et il peut être confié aux mains les plus maladroites. 2° Au lieu de laisser le suc se dessécher sur la capsule exposée à toutes les intempéries de l'atmosphère, M. Aubergier le fait enlever immédiatement; chaque ouvrière qui fait les incisions est suivie à quelques minutes de distance par une autre ouvrière qui en recueille le produit. Ce suc est ensuite exposé au soleil jusqu'à complète dessiccation.

C'est à la faveur de ce double changement dans la manière d'opérer, que M. Aubergier réalise une économie de plus des deux tiers dans la main-d'œuvre, et réduit dans la même proportion les frais de récolte calculés par M. Hardy.

Ces modifications semblaient être bien naturellement indiquées; on ne s'étonne que d'une chose, c'est qu'on n'y ait pas songé plus tôt; elles prouvent encore une fois que les moyens les plus simples ne sont pas ceux qui viennent le plus promptement à la pensée, et que ce sont eux qui donnent toujours les meilleurs résultats.

C'est en opérant ainsi, qu'après avoir obtenu en 1843, dans les premiers essais 50 à 60 grammes à peine de suc laiteux par ouvrière, M. Aubergier est parvenu à en obtenir une proportion bien plus considérable, et qui se serait élevée à 450 grammes pour le pavot blanc et 300 grammes pour le pavot pourpre; chaque pavot donnant un rendement différent. Nous laisserons parler à cet égard un témoin oculaire, M. Chevallier. Voici comment il s'exprime dans son rapport à la Société d'encouragement, en rendant compte d'un essai fait sous ses yeux sur le pavot pourpre.

« Deux ouvrières, dans l'espace de quarante-
» cinq minutes, récoltèrent 30 grammes de suc
» de pavot, ce qui donne 40 grammes de suc
» par heure, et par conséquent 400 grammes
» pour dix heures de travail. Ces 400 grammes
» de suc de pavot perdent par la diminution à
» l'étuve (nous en avons fait l'expérience)
» 264 grammes d'eau, et laissent 136 grammes

» d'un opium plus sec que celui qui est livré au » commerce

» On voit donc qu'avec deux ouvrières qu'on » paie 60 centimes, soit 1 franc 20 centimes, on » obtient plus de 125 grammes d'opium d'une » valeur de 4 à 5 francs, ce qui laisse un béné- » fice de 2 francs 75 centimes ; encore n'avons- » nous porté l'opium qu'à 32 francs, tandis que, » dans le commerce, l'opium de bonne qualité » se vend de 32 à 40 francs le kilogramme. »

Dans une autre expérience dont les résultats sont également rapportés par M. Chevallier, et consignés dans le même rapport, le rendement s'est élevé à 72 grammes par heure, et, par conséquent, à 720 grammes par jour; mais M. Aubergier fait observer lui-même que ce résultat, obtenu dans des conditions tout exceptionnelles, ne saurait être considéré comme pouvant être réalisé dans un cours régulier de fabrication.

Quant au rendement en graine, M. Chevallier a établi dans son rapport, que la variété pourpre rend au moins autant de graine que l'œillette ; que les incisions ne diminuent pas la proportion que l'on obtient, ne changent rien à la richesse en huile. Tous les frais de culture se trouvant couverts par la graine, résultat démontré depuis longtemps par l'expérience des agriculteurs du Nord, l'opium n'ayant à supporter que les frais de récolte qui sont toujours inférieurs au prix de vente du produit, la question économique se trouve résolue par la culture du pavot pourpre. Elle ne saurait l'être au même degré par celle du

pavot blanc et du pavot œillette : le premier donne plus d'opium, mais fort peu de graine ; quant au second, non seulement il donne fort peu d'opium, mais encore les parois de ses capsules sont tellement minces que, même avec l'instrument de M. Aubergier, l'endocarpe se trouve traversé et la récolte de la graine est par là compromise.

Dans les conditions où M. Aubergier a placé cette industrie, on doit donc renoncer à l'œillette pour la récolte de l'opium.

Quant au choix à faire entre le pavot pourpre et le pavot blanc, nous ne tarderons pas à voir que la faiblesse du rendement en graine de ce dernier n'est pas la seule raison qui motive la préférence à donner au pavot pourpre.

Il ne suffirait pas qu'il fût établi qu'il était possible en réunissant des circonstances favorables d'obtenir, à un prix de revient inférieur au prix de l'opium exotique, le suc des pavots cultivés sous notre climat; il fallait encore s'assurer par un examen comparatif de l'identité des deux produits, soit au point de vue de la composition chimique, soit au point de vue de l'effet thérapeutique.

Il nous reste à envisager la question sous ces rapports.

M. Aubergier n'a pas seulement recueilli séparément les produits de chaque variété, il a encore recueilli séparément les produits de chaque journée de travail pour les soumettre à une analyse comparative : cette dernière précaution a été

la source d'observations dont l'Académie pourra apprécier tout l'intérêt.

Ainsi, l'opium des pavots blancs recueillis le 9 juillet contenait 6,630 pour 100 de morphine; le produit de la récolte du 28 juillet n'en donnait plus que 5,530; le 15 août, le suc obtenu ne rendait plus que 3,270.

Pour le pavot pourpre, le même fait de décroissance de la morphine pendant la maturation du fruit a été observé; mais les variations se sont renfermées dans des limites plus étroites, et n'ont pas dépassé 1 pour 100; la richesse de l'opium produit par cette variété s'élève régulièrement à 10 pour 100.

Pour le pavot œillette, la récolte du 29 juillet a fourni un opium riche à 17,833 pour 100; celui de la récolte du 21 août à 14,780.

En comparant ces chiffres, on tire des données qu'ils fournissent cette conséquence remarquable, que chaque variété de pavot donne un opium d'une richesse en morphine différente; que, pour une même variété, la richesse en morphine diminue au fur et à mesure que le fruit approche de sa maturité; que cette richesse, que nous avons vue descendre à 3,270, peut s'élever jusqu'à 17,833.

La décroissance de la richesse en morphine avec les progrès de la maturité de la capsule est conforme avec ce qui était généralement adopté avant les expériences récentes de Buchner, qui est arrivé à des résultats opposés.

Ces faits contradictoires exigent de nouvelles

expériences. En suivant attentivement toutes les phases de la maturation, peut-être arriverait-on ainsi à découvrir des oscillations dans la quantité de morphine, et parviendrait-on à se rendre compte de résultats qui en apparence paraissent opposés. Peut-être aussi ces résultats contradictoires ne sont-ils qu'apparents, le pavot vert donnant une quantité plus considérable d'extrait que le pavot mûr.

Après avoir ainsi constaté la différence qui existe entre la richesse en morphine des divers échantillons d'opium qu'il avait obtenus, M. Aubergier a recherché dans l'opium de pavot blanc et du pavot pourpre les autres principes immédiats de l'opium.

Il y a trouvé la codéine, la thébaïne, la narcéine, la méconine, l'acide méconique, les matières huileuses et résineuses indiquées par Pelletier, le caoutchouc, etc.

Quant à la narcotine, si sa présence a été constatée dans les deux espèces d'opium, elle ne l'a pas été dans les mêmes proportions.

La quantité qui existe dans le pavot blanc est plus forte que celle que l'on extrait du pavot pourpre, et elle diminue tellement dans cette dernière, pendant la maturation du fruit, que l'on comprend qu'elle ait échappé à Pelletier dans l'analyse qu'il a donnée d'un échantillon d'opium indigène fourni par le général Lamarque.

Un rendement aussi élevé en morphine que celui de l'opium de pavot œillette, constaté avec toutes les précautions que réclamait un fait si

inattendu, aurait indiqué l'œillette comme préférable à toute autre variété pour la récolte de l'opium, ou tout au moins pour la préparation de son alcaloïde; mais nous avons déjà signalé, comme y mettant un obstacle insurmontable, la perte de la graine, et la faible quantité d'opium que rend cette variété : sa richesse en morphine a donc un intérêt exclusivement scientifique. Peut-être pourrait-on, en récoltant l'œillette à une époque un peu moins avancée qu'on ne le fait actuellement, utiliser la graine et obtenir la morphine des capsules à l'aide de procédés dont les perfectionnements peuvent facilement être prévus, en prenant en considération l'état actuel de nos connaissances sur la composition de l'opium et les progrès de l'analyse organique.

Quoique le pavot blanc donne environ deux fois plus d'opium que le pavot pourpre, comme dans cinq années successives de récolte le produit de ce dernier a été trouvé régulièrement riche en morphine de 10 pour 100, c'est-à-dire deux fois plus que celui du pavot blanc, et qu'en outre ses capsules donnent beaucoup plus de graines, on ne peut hésiter, selon M. Aubergier, à lui donner la préférence sur toutes les autres variétés qu'il a expérimentées pour la préparation de l'opium. Par un singulier hasard, qui s'est rencontré dans les expériences de M. Aubergier, et qui serait très heureux si sa constance était vérifiée par de nouvelles recherches, la proportion de morphine que contient l'opium de pavot pourpre est d'un dixième ; il est inutile d'insister

beaucoup pour faire apprécier les avantages de cette coïncidence avec le système décimal. Ainsi le médecin qui fait entrer dans une formule un décigramme d'opium saurait que cette quantité représente un centigramme de morphine. L'opium indigène rendant la moitié de son poids d'extrait, 1 décigramme d'extrait contiendrait 2 centigrammes de morphine, 1 centigramme 2 milligrammes. Dans le vin préparé avec un dixième d'opium, la morphine se trouverait dans la proportion d'un centième; le sirop préparé avec un millième d'opium contiendrait un dix-millième de morphine, etc., etc.

Les avantages qui résulteraient d'une pareille innovation dans la régularité de la composition de l'opium employé en médecine, avantages dont M. Payen a fait si bien sentir toute l'importance dans ses excellents rapports sur l'opium d'Algérie, et dont M. Chevallier, à plusieurs reprises, a montré toute la portée, deviennent bien plus sensibles encore lorsqu'on songe aux différences qui existent dans la proportion de morphine que contiennent les opiums du commerce. Plus d'un chimiste les avait déjà fait ressortir, et sans parler des produits falsifiés, qui ne contiennent pas un atome de morphine, on avait constaté souvent les écarts les plus considérables entre des opiums originaires du Levant. M. Aubergier a constaté ces écarts à son tour, et sur vingt-quatre échantillons pris dans diverses maisons de droguerie ou pharmacies de Paris et de la province il a trouvé depuis 2,84 jusqu'à 12,66 pour 100

de morphine. De telle sorte qu'un médecin qui ordonne 1 décigramme d'opium peut faire prendre depuis 2 jusqu'à 13 milligrammes de morphine, en laissant de côté les opiums falsifiés qui n'en contiennent pas un atome.

Il serait impossible de trouver un argument plus puissant à l'appui de la proposition faite par M. Chevallier de faire doser l'opium avant qu'il soit livré au commerce ; nous nous associons à lui pour réclamer l'exécution d'une mesure dont les faits que nous venons d'exposer démontrent l'utilité.

Les analyses faites par M. Aubergier, et qui présentent le plus d'intérêt, portent surtout sur des opiums d'origine bien déterminée, et qui provenaient de la collection de l'École de pharmacie. Il ressort de ces analyses que l'opium d'Égypte de cette collection est le plus pauvre en morphine, qu'il en contient de 4 à 6 pour 100 ; l'opium de Constantinople le plus riche: qu'il en renferme jusqu'à 13; et que l'opium dit de Smyrne présente tous les degrés de richesse entre ces deux limites extrêmes.

Mais il y a un fait digne de remarque, c'est que l'opium d'Égypte contient de 6 à 7 pour 100 de narcotine, tandis que les opiums de Smyrne et de Constantinople n'en contiennent pas au delà de 3 à 4 pour 100. En rapprochant ces faits de ceux que l'étude de l'opium indigène a permis à M. Aubergier de signaler, on arrive à en trouver une explication satisfaisante.

L'opium d'Égypte, si pauvre en morphine et

si riche relativement en narcotine, serait, d'après M. Aubergier, le produit du pavot blanc. L'opium de Constantinople, si riche en morphine et si pauvre en narcotine, serait le produit d'un pavot à graines noires. Enfin certains opiums de Smyrne qui se rapprochent de l'opium d'Égypte par leur rendement en morphine, qui en diffèrent par la petite quantité de narcotine qu'ils contiennent, pourraient provenir d'un mélange de suc laiteux du pavot noir et du pavot blanc, ou même pourraient résulter *dans certains cas*, comme on l'a si souvent répété, d'un mélange du suc de pavot noir avec des extraits retirés par décoction ou par expression des capsules. Les opiums ainsi remaniés ont à plusieurs reprises apparu dans le commerce; et, quoique selon les observations de M. Aubergier, devancées par celles de M. Guibert et d'autres observateurs, ils soient aussi facilement reconnaissables par leurs caractères extérieurs que par leur composition, on comprend sans peine que souvent ces sortes d'opium ont dû être employées en médecine.

Les conséquences que M. Aubergier a cru pouvoir tirer de ses expériences ont été confirmées par l'examen des graines exposées à Londres par l'Égypte et la Turquie; les premières étaient exclusivement blanches, les dernières appartenaient à toutes les variétés.

On doit donc tenir beaucoup moins de compte du climat qu'on ne l'a fait jusqu'ici en ce qui regarde la production de l'opium; nous n'avons pas seulement pour appuyer une pareille consé-

quence les résultats de l'analyse des opiums indigènes et des opiums exotiques; nous avons encore les résultats de l'analyse des opiums d'Algérie faite avec tant de soin et de précision par M. Payen, qui a constaté, on le sait, dans les opiums de cette provenance, l'existence de proportions de morphine comprises dans les limites de 3 à 10 pour 100.

Ainsi donc toutes les anomalies que présente l'histoire de l'opium exotique s'expliquent naturellement par les faits observés dans la préparation et l'analyse de l'opium indigène. Les variations que présentent les opiums que nous fournit le commerce ne reconnaissent pas seulement pour cause les fraudes dont ils peuvent être l'objet, mais bien aussi la différence qui existe entre les produits des diverses variétés de pavot qui sont cultivées en Orient, comme l'a démontré l'examen des semences exposées à Londres. On ne peut guère espérer de changer sous ce rapport les habitudes invétérées des peuplades ignorantes qui se livrent en Orient à la préparation de l'opium. C'est une raison de plus pour profiter des faits qui ressortent du travail de M. Aubergier, pour obtenir sur notre sol un produit non seulement plus riche, mais surtout de composition plus exactement uniforme que celui que nous fournit l'Orient.

Est-ce à dire que nous soyons convaincus que l'opium qui pourra désormais être obtenu en France présentera toujours cette constance si désirable dans sa composition, qu'il sera à l'abri

le toutes les fraudes, de toutes les modifications dans sa préparation qui peuvent changer la proportion des principes qui lui communiquent ses propriétés. Nous n'oserions pas l'espérer ; sans doute, tant que M. Aubergier mettra lui-même en pratique les précautions indiquées dans son mémoire pour le choix des graines, pour la récolte et la préparation de l'opium, le produit qui sortira de ses mains présentera tous les caractères qu'il a indiqués.

Mais la préparation de l'opium n'est pas comme celle d'un produit industriel, susceptible d'être étendue dans une même fabrique dans laquelle on augmente les moyens de production et le nombre des ouvriers, suivant les besoins de la consommation. La nature même du produit tend à en morceler la préparation, à la diviser entre un grand nombre de mains. Ce n'est même qu'à cette condition d'entrer dans les habitudes de la petite culture que la production de l'opium s'établira définitivement chez nous. Chaque cultivateur joindra à sa récolte en graines de pavot celle de quelques kilos d'opium, et alors qui nous garantit que les fraudes qui ont lieu jusque dans nos ports sur le produit étranger n'auront pas lieu sur le produit indigène? Peut-être y aurait-il un moyen de les éviter? Si cette industrie était solidement établie en France, l'Etat ne pourrait-il pas monopoliser la préparation et la vente de l'opium comme celle du tabac?

Quoi qu'il en soit, il restait à soumettre l'opium indigène à une dernière épreuve, celle de l'expé-

rience clinique. C'est l'extrait de l'opium du pavot pourpre qui y a été soumis et qui a été comparé à l'extrait d'opium employé dans nos hôpitaux. On sait que l'on rejette aujourd'hui à la pharmacie centrale tout opium qui ne contient pas 9 pour 100 au moins de morphine.

De nombreuses observations que nous allons faire connaître ont été recueillies à l'hôpital de la Charité et de la Pitié dans les services de M. Rayer et de M. Grisolle.

Voici les observations recueillies dans le service de M. Grisolle.

Bernard, quarante-sept ans, affaibli, vieux catarrhe, signes de gangrène pulmonaire, insomnie complète pendant quatre nuits; prend, le 6 juin, 1 centigramme opium indigène : pas d'effets. Le 7, prend 2 centigrammes à la fois, dort sept heures de suite; puis, après un court réveil, s'endort pendant quatre heures : pas alourdi, ni mal de tête; a beaucoup moins toussé.

Un jeune homme, atteint d'une fièvre continue simple, agité pendant les nuits, dort paisiblement pendant quatre à cinq heures, lorsqu'il prend 2 centigrammes opium français.

Une femme de vingt-cinq ans, atteinte de coliques hépatiques violentes, datant de seize heures, prend, en plusieurs heures, 9 centigrammes d'opium français (3 centigrammes à la fois toutes les heures), est un peu calmée après la première dose, s'endort paisiblement après la dernière, la crise étant alors terminée.

Chez deux rhumatisants atteints de douleurs

vives dans les jointures et ayant une insomnie à peu près complète, deux pilules d'opium français de 1 centigramme chaque ont produit du calme et du sommeil pendant une grande partie de la nuit.

Femme atteinte de métrite, ayant une insomnie depuis trois nuits, dort paisiblement à l'aide d'une pilule de 1 centigramme.

Un homme, âgé de vingt ans, ayant un emphysème pulmonaire avec insomnie et dyspnée, dort et a moins d'oppression lorsqu'il prend 2 centigrammes d'opium français.

Femme âgée de cinquante et un ans, affectée d'un rétrécissement de l'orifice urétral, ayant palpitations, œdème des membres et insomnie, est habituellement calmée et passe de bonnes nuits avec une ou deux pilules d'opium français de 1 centigramme chacun.

Béguin, trente-quatre ans, phthisie du troisième degré, ne dormant pas depuis trois ou quatre nuits; avant, ne dormant que trois ou quatre heures de suite, prend, le 31 mai, à sept heures et demie, 2 centigrammes opium indigène; une heure après, s'endort d'une manière calme, sans rêves: réveillé à deux heures, s'endort peu après jusqu'à cinq heures. Le matin, se trouve reposé, très altéré, légère lourdeur de tête (on supprime l'opium).

2 juin. — Dévoiement abondant, dix à quinze selles; nuit, peu de sommeil; on prescrit 3 centigrammes d'opium.

3. — Dévoiement moindre, sommeil continu (deux pilules).

4. — Quatre selles, sommeil calme, prolongé; il pourrait, dit-il, dormir jour et nuit (deux pilules).

5. — Une selle, même sommeil comme lorsqu'il prenait trois pilules (une pilule).

6. — Sommeil bon toute la nuit (on suspend les pilules).

7. — A dormi six heures sans opium.

8. — Dort bien.

Homme atteint de coliques de plomb médiocres, prend 3 centigrammes le soir après une potion purgative, dort toute la nuit.

Homme à constitution très forte, quarante-huit ans, atteint d'un rétrécissement probable de l'orifice auriculo-ventriculaire gauche; insomnie depuis deux mois; dit dormir à peine une heure chaque nuit; prend, le 5 juin, 1 centigramme opium indigène; même dose le 6, a dormi à peine, pas plus que les autres nuits; 4 centigrammes le 7, a peu dormi; 4 centigrammes le 8, a moins dormi; huit pilules 1 centigramme le 9, a dormi toute la nuit d'un sommeil calme, pas de céphalalgie.

Femme de cinquante-cinq ans, cancer utérin, peu douloureux, hémorrhagie grave, insomnie depuis dix jours, prend 2 centigrammes, le 22 juin, sans résultat; le lendemain 23, prend 4 centigrammes, sommeil calme une partie de la nuit.

Homme de trente-sept ans, atteint de délire nerveux avec insomnie, datant de vingt-quatre

heures, survenu à la suite d'une vive contrariété; deux pilules de 1 centigramme sont prescrites : sommeil calme une partie de la nuit, intelligence intacte.

Salle Sainte-Marthe, femme atteinte de métrite chronique. — 5 octobre. — Une pilule opium français : elle a bien dormi six heures à peu près; le reste de la nuit a été très calme.

6 octobre. — Une pilule opium français : elle a dormi un peu moins que la nuit précédente.

7 octobre. — Une pilule opium français : elle a dormi trois heures seulement ; elle a été agitée le reste de la nuit.

8 octobre. — Deux pilules d'opium français : elle a dormi toute la nuit; elle s'est réveillée deux ou trois fois seulement.

Louis Nicolas, vingt-six ans, traité d'un rhumatisme articulaire aigu, insomnie depuis huit nuits, prend, le 20 juin, à huit heures du soir, 2 centigrammes opium indigène, s'est endormi demi-heure après, a dormi jusqu'à minuit, puis sommeil interrompu, sommeil lourd, pas de rêves, pas de céphalalgie.

Une femme ayant un cancer utérin est habituellement calmée et dort à l'aide d'une pilule d'opium ordinaire de *cinq centigrammes*; *quatre* centigrammes d'opium français, pris comparativement, la calment autant. Cette expérience est répétée plusieurs fois.

Femme âgée de vingt-huit ans, atteinte d'abord de pleurésie avec fièvre et vives douleurs de côté, puis d'une phlegmasia alba dolens, ayant

insomnie opiniâtre, est calmée et dort en prenant, soit *cinq* centigrammes d'opium *ordinaire*, soit *quatre* centigrammes d'opium *indigène*.

Une femme phthisique, toussant beaucoup et ne dormant pas les nuits, est calmée, dort de trois à six heures et tousse beaucoup moins lorsqu'elle prend 1 ou 2 centigrammes opium français.

Ayant pris comparativement 2 centigrammes 1/2 opium ordinaire, elle n'a éprouvé ni sommeil ni soulagement.

Ces observations, qui ont été transmises au rapporteur par M. Grisolle, démontrent que l'extrait d'opium obtenu par M. Aubergier jouit de toutes les propriétés thérapeutiques de l'opium exotique, que son action est peut-être plus énergique, et que, s'il fallait fixer par des nombres l'énergie proportionnelle des deux extraits, on arriverait à conclure que quatre centigrammes d'extrait d'opium indigène représentent assez exactement cinq centigrammes d'opium exotique.

Nous arrivons aux résultats obtenus par M. Rayer.

Depuis le mois d'août jusqu'au mois de décembre, l'action de l'opium indigène a été étudiée, comparativement avec celle de l'opium exotique, par M. Rayer dans son service à l'hôpital de la Charité.

L'extrait de l'opium indigène, préparé et fourni par M. Aubergier, a été donné sous forme de granules de 1 centigramme chacun, à des

doses variables, depuis un centigramme jusqu'à dix centigrammes dans des maladies très diverses.

On a pris toutes les précautions nécessaires pour s'assurer de l'administration régulière du médicament et de son action thérapeutique.

Chez un assez grand nombre de malades atteints d'affections chroniques et douloureuses, on a commencé par administrer l'opium indigène; puis, au bout de quelques jours, sans les prévenir, on l'a remplacé par l'opium exotique; puis enfin, par des granules de même volume ne contenant aucune substance médicamenteuse.

Lorsqu'on a remplacé l'opium indigène par l'opium exotique, le plus grand nombre des malades n'a point indiqué, soit sous le rapport de la diminution des douleurs, soit sous celui de la durée et de la régularité du sommeil, de différences bien appréciables dans les effets thérapeutiques.

Toutefois, chez un certain nombre de malades, l'action sédative de l'opium indigène a été plus marquée que celle de l'opium exotique; mais comme une foule de causes accidentelles peuvent, en dehors de l'action de l'opium, avoir de l'influence sur la durée et sur la régularité du sommeil, sur la diminution, la cessation ou l'aggravation des douleurs, de nouvelles expériences seraient nécessaires avant de pouvoir affirmer que l'opium indigène, fourni par M. Aubergier, a une supériorité incontestable sur l'opium exotique employé dans nos hôpitaux.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, sur une centaine de malades, il a été constaté que les effets sédatifs de l'opium indigène n'ont jamais été au-dessous des effets de l'opium exotique habituellement employé.

Ajoutons que, toutes les fois qu'une substance inerte a été substituée pendant un ou deux jours à l'opium indigène, les malades ont immédiatement accusé le défaut de sommeil ou le retour de leurs douleurs.

L'opium indigène a été administré dans un grand nombre de maladies dans lesquelles on emploie, souvent avec succès, l'opium exotique, et particulièrement dans plusieurs cas de coliques de plomb très douloureuses, de rhumatismes aigus, de névralgies, de phthisie pulmonaire, etc.

Constamment, l'opium indigène, aux doses ordinaires de l'opium exotique, a procuré du soulagement et du sommeil.

Nous n'entrerons pas dans l'exposé des cas particuliers qui ont témoigné de la propriété sédative de l'opium indigène; nous nous bornerons à citer, soit quelques cas d'une gravité exceptionnelle, soit des exemples de maladies incurables et douloureuses dans lesquelles l'opium indigène, comme l'opium exotique, a facilement procuré du sommeil et soulagé des douleurs : tel était le cas d'un rhumatisant atteint successivement d'une péricardite, d'une pleurésie et d'une péritonite à laquelle il a succombé et qui, même dans les derniers temps de la maladie, trouvait dans l'emploi de l'opium indigène un grand soulage-

ment à ses souffrances; tels ont été plusieurs cas de phlegmons pelviens ou des ligaments larges, traités avec succès par la saignée et les vésicatoires volants, et dans lesquels la douleur locale et l'insomnie ont été efficacement combattues par l'opium indigène; tels ont été surtout plusieurs cas d'une maladie beaucoup plus grave, le cancer de l'utérus, dans lesquels, par l'emploi de l'opium indigène, nous avons constamment obtenu un soulagement non moins notable que celui que produit l'opium exotique.

Essayé comparativement avec l'opium exotique de nos hôpitaux dans plusieurs cas d'entérites chroniques et de diarrhées, l'opium indigène s'en est entièrement rapproché par ses effets.

Il est peu de maladies dans lesquelles l'opium indigène ou exotique ne puisse être employé soit pour calmer les douleurs, soit pour procurer un sommeil réparateur, soit pour modifier l'innervation ou les sécrétions. Vos commissaires n'ont pu étendre leur étude comparative à tous ces cas ; mais il reste démontré pour eux que l'opium indigène qui leur a été remis par M. Aubergier jouit de toutes les propriétés thérapeutiques de l'opium exotique à un degré au moins égal à celui de l'opium de bonne qualité employé dans nos hôpitaux.

Maintenant que l'examen chimique, que l'observation clinique ont démontré que l'opium indigène préparé par M. Aubergier pouvait soutenir avec avantage la comparaison avec l'opium exotique de bonne qualité, on peut mieux ap-

précier l'importance des travaux persévérants de M. Aubergier.

L'étude attentive et suivie des variétés du pavot somnifère, sous le rapport de leurs aptitudes à fournir de l'opium, est un objet capital. La détermination de la richesse en morphine et en narcotine des principales variétés a une grande importance.

L'application d'un procédé simple qui permet à la fois d'obtenir l'opium et les graines de pavot, l'extraction immédiate du suc sans attendre qu'il soit desséché sur la capsule, voilà des innovations qui doivent puissamment contribuer à rendre profitable la préparation de l'opium dans notre pays.

Sans doute bien des difficultés restent encore à vaincre pour faire entrer cette culture dans les habitudes des petits propriétaires.

Dans certaines localités, les intempéries des saisons à l'époque des semis, dans d'autres la nature du sol, dans d'autres, enfin, la cherté et la rareté de la main-d'œuvre à l'époque des incisions, voilà des obstacles qui se rencontreront; mais nous devons reconnaître que personne en France n'a poursuivi avec plus de soin, plus de persévérance cette belle question de la fabrication de l'opium indigène. Personne n'a plus fait, prrsonne ne peut plus faire encore pour l'établir définitivement sur notre sol.

Aussi n'hésitons-nous pas à vous demander votre approbation pour le mémoire de M. Au-

bergier, et à vous proposer d'en ordonner l'impression dans les *Mémoires de l'Académie*.

Culture et fabrication de l'opium.

La culture du pavot pour l'extraction de l'opium est très florissante dans l'Inde. Comme les travaux de M. Aubergier auront pour résultat certain d'appeler l'attention sur cet objet important, je reproduis ici les résultats qui ont été publiés sur cette culture dans le cours de l'année dans les journaux anglais, qui peuvent être plus exactement renseignés que nous sur les procédés mis en usage dans les possessions de l'Inde.

Le pavot, dit M. W. B. Johnson, demande un riche et noir terrain bien préparé avec de l'engrais, et divisé pour la facilité de la culture, en petits compartiments de forme oblongue de quatre à six pieds. Les semailles commencent dans les premiers jours de novembre. On arrose bien la terre le jour des semailles. La plante se développe rapidement, et quand elle a atteint la hauteur de six pouces, on l'éclaircit ; ensuite, on la maintient bien arrosée jusqu'à ce que les capsules soient presque mûres et les pétales tombés. Cependant, cela dépend du temps ; si le temps est doux, on continue l'arrosement ; si, au contraire, le vent est trop fort, on interrompt l'irrigation, dans la crainte que la plante ne soit arrachée.

Le pavot, dit M. Impey, met trois mois et demi à arriver à la perfection, ou du moins à l'état de

demi-maturité, qui est la période la plus favorable à l'extraction du suc, c'est-à-dire entre la chute des pétales et l'ouverture du péricarpe. Le pavot croît jusqu'à la hauteur de quatre pieds et plus quand il est bien soigné. Sa tige peut avoir de quatre à quatorze branches qui poussent à différentes hauteurs. Les plus basses se trouvent ordinairement à deux pieds et demi du sol. La capsule, en plein état de maturité, a le plus ordinairement trois pouces et demi de long sur deux de diamètre.

En parlant de la culture du pavot en Mulwa, M. Impey dit :

Les pétales et les feuilles, que dans quelques districts on garde pour en couvrir les pains, sont laissés à terre et ne sont d'aucune utilité. Dans cette contrée seulement, les pauvres les ramassent, et lorsqu'ils en ont recueilli une assez grande quantité, ils les vendent aux marchands d'opium qui s'en servent pour envelopper leurs pains.

Voici la manière de fendre la capsule : Il faut pour la couper plus facilement, l'incliner, la tenir presque horizontalement ; les incisions doivent être faites de bas en haut, au moment le plus chaud de la journée et après la cicatrice des anciennes incisions.

Immédiatement après l'incision, il s'écoule une petite quantité de liquide blanc, laiteux, de la consistance de la crème et sur la surface de laquelle les rayons du soleil forment une petite peau ; c'est pourquoi on choisit le moment où ils sont le plus ardents. Sous l'influence continue

de ces rayons, la peau s'épaissit (mais pas au point de fermer l'incision), ce qui empêche le liquide de sortir de la capsule, cependant lorsque la rosée de la nuit est épaisse ou le liquide très abondant, on ne puisse pas toujours obvier à cet inconvénient.

La plus grande exsudation arrive dans la nuit, parce que la rosée lave l'incision et favorise l'écoulement du liquide. Pendant la nuit, le jus continue à suinter graduellement, et le matin on peut l'enlever.

A ce moment, son aspect est changé ; au lieu de l'apparence blanche et laiteuse qu'il avait d'abord, il prend une consistance gommeuse et épaisse, et exhale une forte odeur narcotique; il est aussi beaucoup plus foncé et rayé de stries rouges et noires. Le ratissage est l'opération qui suit. On la commence le matin suivant au lever du soleil. On se sert, pour l'exécuter, de ratissoires de fer. On attache à l'extrémité de la ratissoire un petit morceau de coton trempé dans de l'huile de lin ; la ratissoire et le pouce sont enduits de cette huile et sont ainsi garantis de l'effet glutineux du liquide, qui autrement, s'attacherait fortement aux doigts. On recueille le jus le plus pur avec la pointe de la ratissoire; c'est ce qu'on appelle le premier ratissage. Le second se fait avec la partie de l'outil le plus près du manche ; le jus est alors plus clair en couleur: c'est dans cette opération que commence la dénaturation ; la ratissoire portant lourdement sur les

capsules, emporte une partie considérable de l'épiderme.

Le ratissage s'exécute de la manière suivante : On saisit la capsule entre le pouce et l'index de la main gauche ; on l'incline comme pour laisser couler le liquide ; on met le pouce de la main droite sur le haut de la capsule et l'on tire brusquement la ratissoire de bas en haut. On répète deux fois cette opération. Chaque tête est comptée comme donnant un certain poids de liquide équivalent à 15 grains.

Le docteur Butter, dans son rapport sur la préparation de l'opium pour le marché de Chine, dit :

« La bonté de l'engrais et le bon aménagement de l'irrigation sont des circonstances qui influent puissamment sur la quantité et la qualité du liquide au moment de la récolte ; mais un troisième agent non moins important que les précédents entre maintenant en jeu : c'est la précipitation de la rosée sur la surface de la capsule. Quand un courant de vent ou un ciel nuageux empêche la formation de la rosée, on a vérifié que les scarifications faites dans la capsule vers le milieu du jour précédent sont bouchées par le léger suintement du jus qui suit les incisions et la quantité d'opium obtenue est extrêmement minime, de même que dans les rosées abondantes le liquide coule entièrement hors de la capsule et est perdu ; mais quand la rosée est en petite quantité, cela fait que le lait

s'épaissit par l'évaporation et se réunit en granules irréguliers formant à chaque incision un grain d'opium solide. En l'examinant, on le trouve d'une grande consistance et d'une couleur rose-rouge à la surface extérieure, tandis que l'intérieure est demi-liquide et d'une couleur rosée. Cette irrégularité de consistance forme le grain d'opium brut dont je parlerai plus loin.

Il arrive souvent dans la récolte de ces gouttes demi-sèches que la rosée qui arrose les capsules se mêle au liquide, ce qui occasionne un double inconvénient : 1° En retardant l'épaississement du jus ; 2° en séparant le jus en deux parties bien distinctes : la partie soluble et la partie insoluble. Les Indiens comptent pour si peu de chose le dommage causé par la rosée, qu'ils ont l'habitude de laver leur ratissoire dans l'eau, et d'ajouter cette eau au liquide. En Mulwa, on se sert d'huile pour remédier au dommage causé au parfum de l'opium. En examinant le jus ainsi mêlé avec l'eau, on le trouve, ainsi que nous l'avons déjà dit, séparé en deux parties : une liquide, l'autre plus consistante ; la seconde contient plus de résine, de gluten, caoutchouc et d'autres corps moins solubles constituant l'opium avec une partie de morphine, et l'autre contient de la gomme, de la résine, beaucoup de morphine et beaucoup de principe colorant, qui, quoique très pâle d'abord, acquiert rapidement à la lumière une couleur foncée d'un rouge brun.

M. Impey, faisant allusion à ce qui se pratique en Mulwa, dit :

« Quand les capsules craquent et brunissent, on les sépare de la tige; on en ôte la graine et on jette les têtes. Dans les contrées pauvres où le peuple ne peut pas se permettre le luxe de fumer, les têtes de pavots sont mises en décoction et l'on boit le liquide à la place. En Perse, ce liquide est nommé *sost*. On emploie une espèce de pâte appelée *aoias lewa* pour unir les pétales de pavot dont on forme des coquilles pour envelopper les masses d'opium.

» Dans les coquilles bénares, la pâte reste d'une couleur foncée et bien distincte d'avec les pétales, tandis que dans le Behar, la pâte est en grande partie absorbée par les pétales et ne peut plus en être distinguée. »

Quand on fabrique des pains, il dit :

« Les pains doivent être aussi ronds que possible, la forme sphérique étant celle qui, sous la plus petite surface, contient la plus grande quantité de matière, et qui, par conséquent, donne moins de carrière à l'action de l'air.

» Pour obtenir cette forme, il faut faire bien attention à ce que les moules de terre dans lesquels on met sécher les pains soient parfaitement sphériques et paraboliques. »

Expériences sur les capsules du pavot (Buchner).

Le pavot recueilli à l'état vert ne surpasse pas, en activité médicale, celui qu'on récolte à l'état parfait de maturité.

Il perd la majeure partie de son suc laiteux par

la partie détachée de la tige, si bien qu'après la dessiccation, la saveur qu'il présente n'est plus que très légèrement amère, et que les matériaux que fournit sa macération aqueuse sont, par-dessus tout, d'une nature mucilagineuse et pectinacée.

En prenant toutes les précautions possibles pour éviter cette déperdition du suc laiteux, il renferme alors une petite quantité de méconate de morphine.

Les capsules de pavot, récoltées à l'état de parfaite maturité, renferment, en plus petite quantité que les précédentes, les substances solubles dans l'alcool et dans l'eau. Leur infusion est moins mucilagineuse et moins douce; elle fournit un liquide moins épais et elle a un goût d'opium plus prononcé. Elle paraît contenir le méconate de morphine et d'autres sels d'alcaloïdes qui lui communiquent une vertu sédative et calmante, quoique cette vertu existe encore à un degré beaucoup moindre que dans l'opium.

Les proportions d'alcaloïde, dans les capsules vertes et mûres, sont entre elles comme 100 et 58.

Le pavot récolté à sa maturité complète est donc supérieur à celui qu'on récolte à l'état vert, et la proposition faite par Winckler d'en fabriquer un extrait qui remplace l'opium a été reconnue, par Ingerer et d'autres savants, digne de la sérieuse attention des chimistes. Pour préparer cet extrait, on prendrait le pavot à l'état de maturité complète, et, après l'avoir débarrassé des semences et réduit en poudre grossière, on le ferait macérer

dans l'eau de manière à obtenir un extrait aqueux qui serait repris par l'alcool. Le liquide alcoolique serait ensuite distillé et évaporé au bain-marie en consistance d'opium.

Note. Jamais cet extrait d'opium ne pourra remplacer l'opium obtenu par incisions; il ne pourra servir qu'à extraire la morphine quand les procédés d'extraction de cette base organique seront perfectionnés.

Préparation de la morphine (Lenzburg).

On concentre le produit de la macération de l'opium et l'on y ajoute jusqu'à cessation de précipité une dissolution de chlorure d'étain; on lave le précipité et l'on réunit toutes les liqueurs auxquelles on ajoute de l'ammoniaque; on fait digérer le précipité avec l'éther pour enlever la narcotine, et on le traite ensuite par l'alcool.

Vinaigre d'opium (gouttes noires).

Opium en poudre grossière,	248 gram.
Muscade en poudre grossière,	46
Safran,	15
Sucre,	372
Acide acétique dilué,	q. s.

Faites digérer l'opium, la muscade et le safran dans 700 grammes d'acide acétique dilué au bain de sable, à une douce chaleur, pendant quarante-huit heures, et passez. Faites digérer le résidu avec une égale quantité d'acide acétique dilué de

la même manière, pendant vingt-quatre heures; versez le tout dans un appareil à déplacement, et versez de nouveau la liqueur filtrée dans l'appareil, à mesure qu'elle passe, jusqu'à ce qu'elle sorte parfaitement claire. Lorsque la filtration est terminée, versez peu à peu de l'acide acétique dilué sur le résidu qui est resté dans l'appareil, jusqu'à ce que vous ayez 1,400 grammes de liquide filtré; enfin, ajoutez le sucre, et évaporez au bain-marie jusqu'à réduction de 1,500 gram.

Dans ce mode de préparation, on peut remplacer l'acide acétique dilué par le vinaigre distillé. (*Pharmacopée des Etats-Unis.*)

Mixture contre les coliques (Josat).

Thridace,	4 gram.
Gouttes de Rousseau,	8 gout.
Eau gommée,	250 gram.
Amidon,	4
Huile d'œillette,	15

F. s. a.

Cette mixture doit être administrée en lavements, en trois fois et à trois heures d'intervalle.

Traitement du tétanos (Herpin).

Potion :	Eau de camomille,	100 gram.
	Laudanum,	1
	Liqueur d'Hoffmann,	3
Lavement :	Eau,	250
	Sulfate de quinine,	1
	Extrait de valériane,	4
	Camphre,	2

De plus, acétate de morphine (0,03 en deux paquets) pour appliquer sur le cou, au moyen de la pommade de Gondret.

Cérat opiacé pour pansement.

Cette médication antispasmodique, continuée quatre jours, fit disparaître entièrement tout symptôme de tétanos.

Empoisonnement par l'atropine.

L'usage de l'atropine commence à se répandre, aussi devons-nous enregistrer avec soin les accidents qui ont pu être causés par ce précieux mais bien énergique agent thérapeutique.

Une jeune fille ayant, par mégarde, pris par la bouche une solution d'atropine contenant deux tiers de grain de cet alcaloïde, éprouva les symptômes suivants : sentiment de brûlure dans la gorge, affaiblissement de la vue, aphonie complète. On lui fit prendre immédiatement une grande quantité de lait; des vomissements s'ensuivirent. Bientôt après apparurent les signes d'intoxication suivants : Pupilles largement dilatées, yeux fortement injectés, face agitée de mouvements convulsifs, pouls petit et très fréquent (130 pulsations par minute). La malade était très agitée et paraissait indifférente à tout ce qui se passait autour d'elle; la sensation de brûlure au gosier et à l'épigastre persistait avec intensité. Nouveaux vomissements provoqués par l'administration du sulfate de zinc. Deux heures après, les vomissements ayant cessé, il y eut une

tendance assez prononcée à la somnolence. — Prescription : deux gouttes d'huile de croton, compresse d'eau froide sur la tête, applications chaudes sur les pieds, stimulants diffusibles pour combattre la somnolence. A cet état, qui dura quarante-huit heures environ, succédèrent les symptômes qui suivent : tremblement des membres, agitation extrême ressemblant à celle que l'on observe dans le *delirium tremens* et nécessitant l'emploi de la camisole de force. Cet état dura encore pendant deux jours et deux nuits, et les symptômes diminuèrent avec une lenteur telle qu'il fallut onze jours avant le rétablissement complet de la malade.

Belladone contre la colique nerveuse endémique (Fonssagrives).

M. Fonssagrives, pendant son séjour sur les côtes du Sénégal, a eu de fréquentes occasions d'étudier la colique nerveuse ; il a publié dans les *Archives* un mémoire important sur ce objet ; j'en extrais la partie si éminemment pratique qui se rapporte au traitement de cette redoutable affection par la belladone.

« Quand un malade se présente avec une constipation datant de plusieurs jours, des coliques violentes et des douleurs névralgiques des genoux, des coudes, et souvent des masses musculaires des bras et des cuisses, s'il est anémique, s'il présente une lenteur notable du pouls, même au milieu des crises les plus douloureuses, la

colique sèche est reconnaissable, et le traitement suivant est institué :

« 1° Vésicatoire à l'épigastre, pour avoir une surface d'absorption qui supplée à celle de l'estomac, que des vomissements opiniâtres soulèvent d'ordinaire à chaque instant. On peut s'en servir ultérieurement pour faire pénétrer soit de l'extrait de belladone, soit de l'huile de croton. Il est nécessaire de recouvrir ce vésicatoire d'une couche d'éther saturé de camphre, pour prévenir la dysurie, qui s'établit si aisément dans cette affection.

» 2° Administration de l'extrait alcoolique de belladone. Le médicament doit être donné à doses fractionnées par pilules de 0gr,01, de quart d'heure en quart d'heure, jusqu'à absorption de 10 centigr., et de demi-heure en demi-heure ensuite. La dose est limitée par les signes ordinaires de la saturation atropique ; mais ceux-ci ne doivent pas cependant empêcher, à moins qu'ils ne soient très violents, d'insister hardiment sur la médication, si elle n'arrête pas les douleurs.

» Un de nos malades a pris ainsi jusqu'à 30 centigrammes d'extrait de belladone dans un jour, et son attaque de colique a été enrayée sans nul inconvénient ultérieur.

» Survient-il des vomissements opiniâtres, il faut recourir à la voie du gros intestin, et donner l'extrait de belladone sous forme de lavements peu volumineux, à la dose de 0gr,05 chacun, et les rapprocher plus ou moins, suivant les circonstances citées plus haut.

» Les inhalations de chloroforme sont utiles pour prévenir les vomissements jusqu'au moment où nous supposions la belladone absorbée.

» 3° L'attaque est-elle enrayée, il faut insister pendant plusieurs jours sur l'emploi de la belladone; 0gr,10 les deux premiers jours, 0 ,05 les suivants, me paraissent être les doses convenables.

» 4° La cessation de l'emploi de la belladone doit être réglée sur la disparition des coliques et des douleurs des membres et la régularisation des fonctions du ventre. Il faut y revenir aussitôt que des indices, auxquels l'habitude ne permet pas de se tromper, annoncent le retour prochain d'une attaque.

» 5° Quoique je sois bien convaincu que le symptôme constipation est subordonné aux douleurs intestinales, au lieu d'en être la cause, je crois cependant qu'il est bon d'administrer concurremment des purgatifs; et l'huile de croton tiglium incorporée, à la dose de deux à cinq gouttes, dans du savon amygdalin, et donnée, comme la belladone, à doses filées, est celui que l'expérience me porte à considérer comme le plus avantageux. Nous devons dire que plusieurs fois nous l'avons essayée, mais sans résultats, à doses assez fortes, sur la surface récemment dénudée du vésicatoire de l'épigastre.

» 6° Le moment opportun pour l'adjonction des purgatifs à l'extrait de belladone nous paraît être celui où les douleurs commencent à céder à l'action du stupéfiant. En vain les essaierait-on

avant cette époque, on ne s'adresserait qu'à l'ombre de la maladie, et la perturbation nerveuse, source unique de la constipation, rendrait leur emploi inutile. M. Raoul a fait ressortir avec soin combien une constipation de cinq, six ou même sept jours, est inoffensive par elle-même. Le danger n'est pas là; il gît dans l'horrible persistance de la douleur, c'est à elle qu'il faut s'adresser tout d'abord.

» 7° Une fois l'attaque au déclin, nous remplaçons l'huile de croton par l'aloès, qui s'associe très bien aux doses décroissantes de belladone, et régularise les mouvements de l'intestin, tandis que le second de ces médicaments en régularise la sensibilité.

» 8° Il ne faut pas s'attendre, pendant la durée d'une attaque, à voir la belladone manifester ses effets physiologiques aussi promptement qu'elle le fait d'ordinaire. Dans les circonstances habituelles, il faut une heure et demie ou deux heures; ici le temps est singulièrement variable. J'ai vu, par une particularité bien curieuse, les signes de la saturation atropique (rougeur de la peau, démangeaisons, sécheresse de la gorge, délire, dilatation des pupilles, etc.) ne se produire que vingt ou trente heures après l'ingestion de la dernière dose, et leur apparition signaler une détente. Et il ne pouvait y avoir aucune erreur d'observation; nous visitions nos malades à chaque instant, et, pour plus de sûreté, nous dessinions le diamètre de la pupille avant l'administration de la belladone, puis à chaque

inspection ultérieure, de telle sorte qu'aucune de ses oscillations ne pouvait nous échapper.

» Je m'explique très bien cette lenteur d'action par l'état d'inertie fonctionnelle dans lequel les troubles de l'innervation abdominale jettent la muqueuse gastrique. L'absorption est ici momentanément suspendue par le même mécanisme que dans le choléra asiatique.

» 9° L'élévation de la chaleur de la peau et l'accélération du pouls annoncent, avons-nous dit, la fin d'un accès ; celui-ci persiste au contraire tant que la circulation conserve sa lenteur initiale, et que la peau est à sa température normale ou au-dessous. Nous avons fait cette observation dans des cas où la belladone n'avait pas encore été administrée, et nous pensons que ces deux effets physiologiques doivent être pris en considération pour la limite des doses du médicament. »

Cigarettes pectorales d'espic.

L'expiration du brevet qui protégeait la vente de cette préparation nous engage à mettre cette formule sous les yeux de nos lecteurs. L'emploi journalier de ces cigarettes réussit dans les cas d'asthme nerveux.

Belladone.	30 cent.
Stramoine.	15 —
Jusquiame.	15 —
Phellandrie.	5 —
Extrait d'opium.	13 millig.
Eau de laurier-cerise.	q. s.

Les feuilles, séchées avec soin et mondées de leurs nervures, seront hachées et mélangées exactement. L'opium sera dissous dans quantité suffisante d'eau de laurier-cerise, et le soluté réparti également sur la masse.

Le papier (brouillard) qui sert à confectionner les cigarettes est préalablement lavé avec le macératé des plantes ci-dessus décrites dans l'hydrolat de laurier-cerise, et séché convenablement.

Deux à quatre cigarettes par jour.

Pommade contre les rhumatismes (Poggioli).

Le rôle que joue la douleur dans les maladies est plus important que beaucoup de pathologistes ne le pensent ; à lui seul, l'élément douleur est une cause puissante de maladie, et peut produire les accidents les plus graves. Dans beaucoup d'affections, la douleur est le symptôme prédominant, si ce n'est toute la maladie, et, en la faisant cesser, l'état morbide tout entier disparaît. Après des recherches multipliées et des essais nombreux, je suis parvenu à composer un topique dont l'efficacité est si prompte, si générale, que j'éprouve une certaine appréhension à appeler l'attention de l'Académie sur ce nouveau moyen de combattre la douleur. Voici quelle en est la composition : un sel de morphine (hydrochlorate) ; eau distillée ; extrait de belladone, ou atropine ; *onguent populeum*, q. s. Le tout aromatisé avec essence de citron ou eau de laurier-cerise.

On remarquera, sans doute, que les substances

qui entrent dans cette formule ont déjà été employées. La médecine contemporaine, trop analytique peut-être, s'est jetée dans les formules simples, et a repoussé, comme inutiles, les formules complexes. Placé, encore jeune, par suite de circonstances exceptionnelles, à la tête de services importants, j'ai toujours remarqué que la combinaison de plusieurs substances analogues donnait de meilleurs résultats que les mêmes substances employées isolément et successivement. Les effets, parfois surprenants, de quelques médicaments qui ont traversé les siècles, ceux de la thériaque, par exemple, sont dus au nombre de substances qui entrent dans leur composition ; aussi ce médicament a beaucoup perdu de ses propriétés curatives depuis qu'on a voulu en modifier la formule, en en retranchant un grand nombre de substances jugées inutiles et sans action thérapeutique sur l'économie animale.

L'exemple des anciens, et ma propre expérience, m'ont guidé dans la composition du topique en question, dont les résultats ont dépassé mes espérances.

Suit le détail de dix-sept cas de rhumatisme qui ont cédé, tous plus ou moins promptement, à l'application de ce topique.

Aconit. Ses applications thérapeutiques.

Les applications thérapeutiques de l'aconit commencent à se préciser et à prendre de l'importance. J'ai la ferme conviction que lorsque la

préparation de l'aconitine sera régularisée, cette base organique rendra de grands services aux médecins qui sauront bien la manier. Je me propose d'entreprendre avec elle une série d'études physiologiques parallèles à celles que nous avons exécutées, Stuart-Cooper et moi, sur l'atropine. En attendant, il faut reconnaître aux bonnes préparations d'aconit une action contro-stimulante remarquable et une autre propriété bien plus curieuse : c'est celle de modifier heureusement l'économie dans les cas d'infection purulente. Les faits que je rapporte sur son emploi contre la fièvre puerpérale et contre le farcin sont dignes de fixer l'attention.

Aconit contre la fièvre puerpuérale.

Nous avons traité, dans un annuaire précédent, d'après M. Teisner, de l'emploi de l'alcoolature d'aconit contre la résorption purulente.

La *Gazette des hôpitaux* est revenue cette année à plusieurs reprises sur trois malades atteintes de fièvre puerpérale et traitées, deux dans le service de M. P. Dubois, une dans le service de M. Grisolle, par l'alcoolature d'aconit à la dose progressive de 1 à 8 grammes dans les vingt-quatre heures. Deux de ces malades ont succombé après un temps beaucoup plus long que celui que met habituellement la fièvre puerpérale pour arriver à une terminaison funeste ; dans un cas, la malade est sortie de l'hôpital avant sa mort, et l'autopsie n'a pu être faite ; dans l'autre, celui de

M. Grisolle, l'autopsie a été faite, et elle a révélé toutes les lésions appartenant à la fièvre puerpérale (abcès multiples, pus dans les sinus utérins, etc.). Enfin, chez la troisième femme, la maladie, après avoir présenté tous les symptômes de l'infection purulente, entre autres, de nombreux abcès qui se sont ouverts à l'extérieur, a fini par se terminer définitivement d'une manière heureuse, et la malade est sortie de l'hôpital complétement guérie.

Ce n'est point avec ces faits, assurément, qu'un praticien expérimenté portera un jugement sur l'influence de l'aconit dans le traitement de la fièvre puerpérale. Mais on ne saurait disconvenir que, dans une maladie qui se termine presque toujours d'une manière si promptement fatale, ces faits ne soient de nature à encourager des tentatives suivies. C'est à ce seul point de vue que nous croyons devoir signaler de nouveau à l'attention de nos confrères les trois faits observés dans les services de MM. P. Dubois et Grisolle.

Aconit contre le farcin chronique.

Voici une application de l'aconit qui se rapproche des précédentes et qui mérite l'attention des praticiens.

M. Decaisne rapporte dans les *Archives de médecine belge* deux faits qui établissent l'utilité de l'extrait d'aconit administré à dose successivement croissante de 5 à 75 centigrammes dans les cas de farcin chronique.

On pourrait répéter utilement ces expériences sur des chevaux farcinés en employant la racine fraîche d'aconit.

Pilules contre le rhumatisme articulaire (Borson).

Extrait alcoolique d'aconit, 1 gram.
F. s. a. vingt pilules, en prendre une pilule deux ou trois fois par jour.

Empoisonnement par l'aconit (Schmit).

Un enfant de sept ans, après avoir mangé dans un jardin quelques feuilles de cette plante qu'il prenait pour de l'oseille, éprouva des vomituritions, de fortes congestions vers la tête avec léger délire. Un vomitif composé de sulfate de zinc et d'ipéca fut suivi d'un soulagement marqué. Les douleurs de l'estomac et des intestins diminuèrent; le ventre n'était plus sensible à la pression; seulement l'enfant resta plongé dans un état soporeux qui dura sept jours, pendant lesquels on pouvait à peine obtenir une réponse; déglutition paraissant pénible, extrémités fraîches, humides, tête très chaude; pouls fréquent, vibrant; pupilles fixes; suppression des urines et des selles.

Au troisième jour, il se déclara une infiltration de tout le corps depuis la tête jusqu'aux pieds, qui persista jusqu'au dixième jour. Dans l'intervalle survinrent des symptômes hydrencéphaliques, entre autres de légères convulsions. La di-

gitale, le calomel, les fleurs de zinc, etc., des rictions avec de l'onguent stibié sur la tête fu- ent suivis d'un plein succès.

D'après le dire du chef du pensionnat où empoisonnement a eu lieu, un pareil fait s'était résenté deux années auparavant. Un enfant, près avoir mangé quelques feuilles de l'aconit apel, eut un œdème de tout le corps et des onvulsions dans le courant de la maladie. Il uérit aussi.

Les symptômes cérébraux qui ont prédominé ans ces empoisonnements par l'aconit confir- ent l'expérience des homœopathes, qui, d'a- rès leur principe, regardent le napel comme le édicament par excellence contre les inflamma- ons en général, et principalement contre les con- estions vers la tête, où il remplace le plus effi- acement les saignées.

L'œdème général, que l'auteur attribue à une ction spéciale de l'aconit sur la peau extérieure, ous paraît être plutôt dû à une suppression mplète de l'urine et des selles, au moins pour premier cas. (*Journ. de chim. méd.*)

ératrine dans le traitement du rhumatisme ar- ticulaire aigu (Piédagnel).

Comme on le sait, les préparations de col- ique ont été fort recommandées dans le trai- ment du rhumatisme articulaire aigu, et quel- es auteurs s'en louent comme d'un véritable écifique; le fait est que dans quelques cas, et

surtout dans le rhumatisme goutteux, on en retire quelquefois de signalés services. C'est contre cette affection que M. Piédagnel a expérimenté la vératrine. Il emploie des pilules de 1/2 centigramme chacune : le premier jour il en prescrit trois, à prendre une le matin, une à midi et une le soir; quelquefois cependant il commence par quatre; dans tous les cas, il augmente d'une pilule chaque jour, et va ainsi jusqu'à dix, nombre qu'il ne dépasse jamais; c'est donc 5 centigrammes au plus qu'il fait prendre dans les vingt-quatre heures. Si le médicament produit des accidents du côté du tube digestif, tels que chaleur à la gorge et à l'estomac, vomissements, diarrhée, on suspend le médicament pour le reprendre ensuite, et pendant cette interruption M. Piédagnel prescrit les bains de vapeur, sans jamais avoir recours à la saignée.

Ce ne sont pas des faits isolés, mais les résultats d'une pratique longue et attentive qui ont démontré à M. Piédagnel l'utilité de l'usage interne de la vératrine contre le rhumatisme articulaire.

Depuis quelques années cet alcaloïde était presque exclusivement employé pour l'usage externe dans des pommades contre les névralgies.

Il est permis d'espérer qu'il sera de plus en plus employé à l'intérieur, peut-être pourra-t-il rendre de signalés services dans quelques uns des cas où les préparations d'aconit ont été vantées dans ces dernières années; il existe entre ces préparations et la vératrine une communauté

l'action physiologique qui, bien que présentant les nuances tranchées (par exemple l'action si ive de la vératrine sur le canal digestif), 'est pas moins digne de tout l'intérêt du pra- icien.

De l'emploi de la ciguë contre les affections cancéreuses.

Storck, en introduisant les préparations de iguë dans la thérapeutique des affections can- éreuses, éveilla de grandes espérances, mais après ui la ciguë jouit d'une renommée qu'elle dut lutôt à l'opinion qu'à la réalité de ses effets. ans doute il faut reconnaître avec Dehaen que torck était très disposé à se faire illusion sur la aleur de ses essais thérapeutiques. Dehaen rap- orte que sur trente-six cas de cancers que torck considérait comme guéris par l'usage de ciguë, trente s'étaient terminés par la mort, et ue les six autres malades conservaient encore ur affection. Triste statistique! Eh bien, mal- ré ces résultats décourageants, les praticiens at- ntifs n'ont pas définitivement condamné la guë dans la thérapeutique des affections can- reuses.

Pour reprendre les études de Storck, il faut s préparations de ciguë permettant un dosage écis du principe actif et, par-dessus tout, une ande persévérance.

La découverte de l'alcaloïde de la ciguë (co- ine, conicine, cicutine) permettait d'entrevoir

la réalisation facile de la première condition, mais la préparation de cet alcaloïde ne s'est pas régularisée, il est facilement altérable. Sans doute parmi les sels qu'il peut former quelques uns le sont peu, mais on ne les a pas à volonté; puis leurs propriétés physiologiques n'ont pas été vérifiées. C'est une étude physiologique et thérapeutique entièrement à faire. En attendant, MM. Devay et Guilliermond ont sagement fait de remplacer les préparations de feuilles de ciguë par de la poudre de semence qui est assez constante dans ses effets, et d'une grande efficacité.

Déjà MM. Boutron et O. Henri, Deschamps et Geiger avaient démontré que, pour extraire la conicine, il fallait employer les semences de ciguë. MM. Devay et Guilliermond ont fait une heureuse application de cette découverte. Les deux articles qui suivent sont extraits d'un ouvrage que ces deux auteurs ont publié, ayant pour titre : *Recherches nouvelles sur le principe actif de la ciguë et son mode d'action dans les maladies cancéreuses*, etc.

Semences de ciguë, préparation pharmaceutique, emploi.

Ayant constaté, soit par l'expérience, soit par le raisonnement, que les fruits de ciguë (*akène*) doivent désormais remplacer toutes les préparations de cette plante employée en médecine, il nous reste à faire connaître le parti que nous en avons tiré. Il est d'abord de la plus grande importance que les fruits

le ciguë qu'on emploiera soient bien ceux de la rande ciguë, et qu'ils ne soient point mélangés vec d'autres de la famille des ombellifères. Voici eurs caractères. Ils sont presque globuleux, re-evés de *cinq côtes crénelées*; quand les fruits sont ivisés, les côtes se replient *en forme de croissant.* s n'ont pas, comme la plupart des autres om-ellifères, une odeur aromatique particulière; elle-ci paraît être couverte par celle de la coni-ne. L'éthuse (*æthusa cynapium*), la phellandrie, anis, etc (1), ont des fruit qui, physiquement, nt beaucoup de rapport avec ceux de la ciguë; ais quand on pulvérise ces derniers, l'odeur ca-actéristique qui s'en développe suffit pour les ire reconnaître. Une autre précaution à prendre onsiste à avoir égard au temps où l'on doit ré-olter ces fruits. Ceux qui ont servi à nos expé-ences et à nos préparations étaient parvenus à ltimatum de leur maturité. C'est alors qu'il nvient de les récolter pour l'usage de la mé-ecine, parce qu'à ce moment ils sont isolés, our ainsi dire, de la plante qui les a produits; principe actif réside alors en eux dans un vé-table état de concentration et de fixité.

1° *Formule pour l'usage interne.* — Les fruits la ciguë n'ont pas besoin de subir des trans-rmations pharmaceutiques très compliquées;

(1) Quelques journaux de médecine ont cité cemment un cas d'empoisonnement survenu r la confusion des semences d'anis avec celles ciguë.

ils sont assez actifs par eux-mêmes pour pouvoir être employés en nature. Une simple manipulation nous a paru nécessaire pour en faciliter l'usage : c'est de les réduire en poudre et d'en former des pilules qui, recouvertes d'une enveloppe de sucre, doivent se conserver indéfiniment. Nous avons jugé à propos d'avoir des pilules de deux degrés de force, et nous les formulons comme il suit :

Pilules cicutées.— Pilules n° 1. Prenez 1 gram. de fruits de ciguë récemment pulvérisés; faites, avec une quantité suffisante de sucre et de sirop, une masse que vous divisez en 100 pilules, que vous recouvrez de sucre à la manière des dragées, et qui sont du poids de 19 centigrammes. Ce numéro doit convenir aux personnes qui ne sont point habituées encore au médicament et qui sont d'un tempérament délicat. On commence par 2 pilules le premier jour, et l'on va progressivement jusqu'à 10, 15, 20, en augmentant d'une chaque jour. Alors il devient plus commode d'employer les pilules n° 2.

Pilules n° 2. Prenez 5 grammes de fruits de ciguë récemment pulvérisés; incorporez-les avec quantité suffisante de gomme et de sucre pour faire une masse qu'on divisera en 100 pilules et qu'on couvrira d'une enveloppe de sucre. Chaque pilule pèsera 25 centigrammes.

Nous compléterons la série des médicaments internes par la formule d'un *sirop de conicine* qui offrira la plus grande utilité au praticien :

Epuisez 10 grammes de fruits de ciguë par de

l'alcool à 28°, soit 60 grammes, pour former une teinture que vous ajouterez dans 3,000 grammes de sirop aromatisé *ad libitum*.

30 grammes de ce sirop représentent 1 décigramme de fruits de ciguë, ou 1 milligramme de conicine. Une cuillerée à bouche étant l'équivalent de 30 grammes de sirop, le malade qui prend une pilule du n° 2 pourra prendre une demi-cuillerée à bouche de notre sirop (1).

2° *Formules pour l'usage externe. — Baume de conicine.* Le procédé que nous suivons pour préparer le baume de conicine nous autorise à lui donner ce nom. C'est, en effet, une véritable dissolution dans la graisse de la conicine, dégagée des principes qui la retenaient dans sa combinaison naturelle, et aussi pure que les procédés que nous avons proposés pour l'extraire peuvent nous le permettre.

Ainsi, après avoir épuisé les fruits de ciguë par l'alcool, et après en avoir séparé autant que possible la conicine, au moyen de l'éther et de la potasse caustique, en s'astreignant aux précautions indiquées plus haut, nous prenons : éther cicuté, provenant, par exemple, de l'épui-

(1) D'après nos recherches, voici la quantité proportionnelle de conicine que renferment les médicaments internes que nous venons de formuler : 1 gramme de poudre de fruits donne 1 centigramme de conicine; 1 décigramme donne 1 milligramme de conicine; 5 centigrammes (poids de nos pilules) donnent 1/2 milligramme.

sement de 100 grammes de fruits de ciguë, et 200 grammes d'axonge récente bien lavée. Nous commençons par faire évaporer l'éther cicuté à l'air libre, c'est-à-dire en le versant peu a peu dans une assiette, et aussitôt que la plus grande partie de celui-ci aura été éliminée, et que la conicine commencera à paraître sur l'assiette *sous forme de petites gouttelettes jaunes* se séparant du reste du véhicule, on y incorpore l'axonge peu à peu, en remuant continuellement pour faire évaporer le reste de l'éther. On aura ainsi un baume de conicine qui sera très actif et dont l'emploi sera fort commode.

Liqueur de conicine pour injections.

Alcoolé de semences de ciguë,	100 gram.
Eau de chaux,	900

Filtrez au bout de quelques instants.

Dans cette préparation, nous avons cru devoir employer l'eau de chaux à la place de l'eau ordinaire. Nous avons dit ailleurs que l'alcoolé de ciguë ne répandait pas l'odeur de la conicine, mais quand on lui adjoint l'eau de chaux, cette odeur se développe à l'instant à un haut degré; la conicine est dégagée par la chaux de sa combinaison saline et reste à l'état libre en dissolution dans l'eau.

Nous avons formulé quelquefois des pilules et une pommade avec la conicine qu'on retirait du commerce d'Allemagne (1) :

(1) Nous avons depuis soupçonné que cette

Conicine,	1 gram.
Axonge,	80

Cette préparation avait peu d'odeur et peu d'action, soit que le produit fût impur, soit surtout que la conicine se fût évaporée pendant sa trituration avec la graisse. Il en a été de même des pilules qui étaient supposées contenir 1 milligramme de cette conicine.

Voici le résumé et les conclusions du travail de MM. Guilliermond et Devay.

Il nous paraît démontré, d'après tout ce qui précède, que les médicaments nouveaux que nous proposons possèdent une action résolutive des plus énergiques; que leur propriété semble avoir pour effet de décomposer les engorgements et de les dissoudre. Leur activité thérapeutique, envisagée particulièrement sous le rapport de l'usage externe comme topique, est bien supérieure à ce que nous connaissons de la puissance des autres agents médicamenteux dits *fondants* et *résolutifs*. Mais là ne se borne pas la sphère d'action de la substance tirée des fruits du *conium maculatum*. La concentration du principe actif de la plante dans cette partie semble avoir pour effet de combattre cette diathèse terrible qui crée au sein des tissus des métamorphoses, des organes parasites doués de propriétés destruc-

prétendue conicine pouvait n'être que de la nicotine, ou du moins que cette dernière substance s'y trouvait en grande proportion.

tives. Les observations que nous avons rapportées mettent en lumière ce point capital de la thérapeutique, et engageront, c'est notre espérance, les praticiens les plus prévenus à expérimenter eux-mêmes cette médication. Quoique dans notre avant-dernière observation, le microscope ne nous ait pas révélé le blastème cancéreux, la cellule pathognomonique de l'affection, celle-ci néanmoins y apparaît avec tous ses signes irrécusables : bosselures violacées près de se rompre, adhérences, chapelets de ganglions durs et douloureux s'irradiant jusque sous l'aisselle, lancées atroces rayonnant de tous les points de la tumeur, etc. Lorsque cette malade a été admise dans notre service, l'ulcération étaient imminente; il a été visible pour nous et pour plusieurs médecins que les remèdes employés ont dominé le mal, ont imprimé un temps d'arrêt à sa marche envahissante et désorganisatrice. La tumeur est devenue comme un corps étranger isolé du sein de l'organisme; l'amélioration de l'état général démontrait que la lésion locale n'était plus pour l'ensemble du système un foyer d'infection, et d'une autre part la diminution incessante de la production morbide attestait que celle-ci ne puisait plus dans l'économie ses conditions d'accroissement. C'est là, nous le pensons, l'interprétation de ce fait clinique; il ne faut point y voir une guérison complète, mais un spécimen de ce que peut la ciguë amenée à sa plus haute puissance d'effets curatifs contre l'affection cancéreuse en général. Il en est de même d'une autre malade atteinte

d'une tumeur cancéreuse de la matrice et qui est actuellement en traitement. Chez cette dernière, dès le premier mois du traitement, l'état général s'est amélioré d'une manière rapide. Cette femme, affaiblie par des pertes incessantes, amaigrie, a repris des forces et de l'embonpoint.

Sans donc nous faire une trop grande illusion, nous pensons être parvenu à un progrès pour le traitement médical des affections cancéreuses, à instituer contre elles une thérapeutique rationnelle que le temps et de nouvelles observations tendront à perfectionner. Un point capital de cette nouvelle méthode, c'est, dans tous les cas présentant de la gravité, d'employer simultanément la conicine à l'intérieur et à l'extérieur : il faut circonvenir l'affection diathésique par le plus de voies possibles : ainsi, pour les tumeurs malignes (*malignant tumours*), frictions et pilules à l'intérieur pendant un temps indéterminé.

Le traitement des affections cancéreuses de la matrice devient plus compliqué que celui des simples tumeurs, mais il repose sur les mêmes fondements. Voici la manière dont nous procédons. S'il y a des douleurs excessives, si la sensibilité est trop exagérée, nous faisons pratiquer matin et soir des injections selon la formule que nous avons donnée plus haut; il est rare de ne point obtenir d'amendement. En même temps la malade prend des pilules n° 2, une le matin et une le soir, en augmentant d'une tous les deux jours jusqu'à dix ou douze. Le baume de conicine joue un rôle très important, et est appliqué

de deux manières : 1° en frictions à la région ovarique et au pli de l'aine; 2° localement, en introduisant, au moyen du spéculum, des bourdonnets de charpie enduits de la pommade. Il est bon de les laisser à demeure en retirant doucement le spéculum, tandis qu'avec une tige on refoule les plumasseaux. S'il existe une ulcération trop large, on se bornera seulement à l'enduire légèrement avec le baume. Dans tous les cas, ce mode de pansement ne peut être employé que rarement, deux ou trois fois par semaine au plus; une absorption trop considérable de la substance, soit par les substances ulcérées, soit par le vagin, serait à craindre. Dans l'intervalle, on se trouvera bien de pratiquer des cautérisations, soit avec le *chlorure d'or*, soit avec l'*acide malique*. Ces caustiques nous ont paru être les meilleurs pour les plaies de mauvaise nature.

En commençant par les pilules n° 1, on en prendra d'abord une le matin et une autre le soir. On augmentera d'une chaque jour jusqu'à huit, dix, douze, quatorze, seize, dix-huit, vingt. Lorsqu'on sera arrivé à ce chiffre, il sera plus commode de prendre les pilules n° 2, la tolérance du remède ayant lieu. On commencera par une le matin, une à midi et une autre le soir. On les élèvera successivement jusqu'à quatre, cinq, six, sept, huit (1).

(1) Nous ne dépassons pas ordinairement la dose de 10 pilules par jour du n° 2. Nous dirons seulement qu'une de nos malades, en habitant

Les effets physiologiques que nous avons observés sont de trois sortes : 1° céphalalgie, lourdeur de la tête ; 2° coliques ; 3° tremblement léger de tout le corps et surtout des membres supérieurs. Nous n'avons observé que deux fois ce dernier phénomène chez des malades qui étaient arrivés à prendre six ou huit pilules du n° 2 ; il dénote pour nous le premier indice de l'intoxication, et il est prudent alors d'abaisser la dose de plusieurs pilules, sauf à remonter ensuite. La céphalalgie et les coliques sont des symptômes plus fréquemment observés, surtout dès les premières doses du médicament, lorsqu'on en est arrivé à la dose de huit à dix pilules du n° 1. La céphalalgie est gravative ; les coliques sont souvent accompagnées de diarrhée et d'envie fréquente d'uriner. Ces symptômes ne nous ont jamais paru assez graves pour enrayer la marche ascendante du traitement ; les malades finissent par s'accoutumer au médicament, et arrivés à prendre quinze à vingt pilules du n° 1 ou quatre du n° 2, ils n'éprouvent plus aucun de ces symptômes.

---

un endroit éloigné, en prit pendant quelque temps et à notre insu 16 par jour, sans qu'elle ait éprouvé de mauvais effet. C'était une grave imprudence. D'un autre côté, notre honorable confrère, M. le docteur Barrier, nous a dit n'avoir pu encore dépasser le nombre de 4 pilules. A une plus forte dose, survenaient des phénomènes gastralgiques.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que l'application de cette méthode est subordonnée à la loi d'opportunité thérapeutique, loi trop méconnue de nos jours, et dont l'ignorance a jeté tant de discrédit sur les résultats de la thérapeutique. On ne l'appliquera point à des sujets trop âgés, à ceux qui présentent les symptômes de la cachexie. Lorsque l'économie entière est infectée, que des tumeurs secondaires se forment, que l'anasarque et la fièvre hectique surviennent, toute médication qui franchit le degré d'énergie de celle dite palliative a des résultats fâcheux ou tout au moins négatifs. Un agent thérapeutique doué de quelque énergie imprime un mouvement, une secousse à l'économie; celle-ci, dans ces circonstances, se trouvant sur le penchant de sa ruine, s'y précipite infailliblement. Le médicament est le coup de marteau donné pour réparer un édifice lézardé. Nous nous sommes assuré, en appliquant cette médication à des affections cancéreuses trop avancées de la matrice, dans les cas où cet organe était converti en une masse de clapiers fétides, où les symptômes de la cachexie étaient parvenus à leur *summum*, que cette médication échouait complétement. Dans un cas de carcinome de l'estomac, l'ingestion des pilules nous a paru exaspérer les douleurs; aussi avons-nous dû y renoncer. Il y avait probablement chez ce sujet une ulcération du ventricule, sur laquelle le médicament digéré produisait une stimulation fâcheuse. A part ce fait, nous avons toujours reconnu que les préparations de coni-

cine avaient la propriété d'apaiser les douleurs, alors même qu'elles demeuraient impuissantes contre la marche de la maladie. Chez une malade atteinte d'un cancer utérin ulcéré (forme tubéreuse de Dugès et Boivin) et arrivé à une période avancée, nous eûmes la consolation d'adoucir les douleurs intolérables qui lui arrachaient des cris aigus, et contre lesquelles la belladone, la morphine et le datura avaient échoué (1).

Une application importante de cette nouvelle médication se rencontrera à la suite des opérations chirurgicales. Celles-ci, nous n'en doutons point, auront des résultats plus fructueux, lorsqu'après l'ablation des tumeurs, les malades seront soumis pendant quelque temps à l'usage intérieur des préparations de fruits de ciguë. L'ablation d'une tumeur cancéreuse enlève une condition à la propagation locale de la maladie, à l'*infection par irradiation*, fait sur lequel les recherches récentes de M. Lebert ont jeté tant de lumières ; mais après cela la diathèse persiste. Or, c'est contre cette tendance générale et désastreuse de l'économie qu'on ne saurait trop lutter d'une manière énergique et patiente. Outre l'usage intérieur des préparations de conicine, nous

(1) Notre honorable ami et collègue, le docteur Bouchacourt, nous a dit avoir constaté également dans sa pratique les effets franchement calmants des préparations internes de fruits de ciguë.

recommandons comme une salutaire pratique, après l'ablation des tumeurs du sein, des frictions sous l'aisselle du même côté avec la pommade dont nous avons donné la composition.

Du reste, ce ne sera qu'avec le temps et en ne perdant pas de vue les malades qu'on a opérés et soumis après à la médication, qu'on pourra s'édifier complétement sur la valeur de la méthode.

Dans les affections graves du rectum, qui sont si douloureuses, et contre lesquelles échouent les suppositoires opiacés et belladonisés, on trouvera dans le baume de conicine une ressource précieuse. Déjà plusieurs fois nous-même sommes parvenu à changer la position déplorable de certains malades en leur introduisant de temps à autre des mèches de charpie enduites de cette pommade. Le docteur Victor Lambert nous a dit avoir obtenu des effets signalés de ce mode de traitement dans un cas de cancer du rectum. M. le docteur Rapou fils aurait eu également à s'en louer dans des cas analogues.

Si quelques praticiens recommandables ont préconisé l'extrait de ciguë comme un bon moyen sédatif dans l'affection convulsive de la coqueluche; si Odier de Genève, entre autres, assure en avoir recueilli beaucoup d'avantages pour modérer les accès et abréger le cours de la maladie, il n'est pas douteux que la poudre de fruits de ciguë, riche en alcaloïde, ne soit pour le moins aussi puissante dans ce cas. Nous nous proposons du reste, lorsque l'occasion s'en présentera, de mettre à profit cette donnée.

Nous avons dû rechercher si cette médication comportait l'usage d'un régime particulier, si certains modes d'alimentation pouvaient nuire au traitement, si, en outre, il était convenable de lui adjoindre l'usage d'autres remèdes, tels que tisanes, etc. Touchant le premier point, nous n'avons rien trouvé de bien spécial : un régime substantiel, analeptique, des repas pris avec modération et régularité, tels enfin qu'ils conviennent dans les affections chroniques en général, sont ce qui nous a paru le meilleur. Toutefois les substances astringentes et acides nous ont semblé, eu égard à nos observations et à nos expériences, devoir être rejetées du régime alimentaire; ainsi, pendant le cours du traitement, il sera essentiel que les malades se privent des substances qui auraient ces propriétés (on se souvient que plus haut nous avons reconnu que les acides retenaient la conicine). Quant aux autres préparations pharmaceutiques, on peut voir, dans le cours de nos observations, combien nous avons été sobre dans l'adjonction à la conicine d'autres médicaments ; elle nous a paru posséder des propriétés suffisamment actives pour que son administration fût isolée. Peut-être se trouverait-on bien d'associer la tisane de salsepareille au traitement que nous proposons. Des observations récentes tendraient à démontrer que cette plante ne serait pas dépourvue de certaines propriétés bienfaisantes contre le cancer. Les doit-elle à l'iodure de potassium qu'elle renferme, selon la

découverte que l'un de nous (M. Guilliermond) en a faite?

Parmi les moyens accessoires propres à accélérer la résolution des tumeurs, les grands bains nous ont paru offrir une ressource qu'on ne doit pas négliger. Outre leur effet particulier sur les fonctions de la peau, ils agissent localement sur la production pathologique et facilitent la désagrégation de ses éléments. Le résultat devient plus sensible si les malades ont la précaution de pétrir doucement la tumeur, de la malaxer. Le plus souvent les bains sont simples, mais quelquefois il est bon d'augmenter leur action résolutive en y ajoutant soit du bicarbonate de soude, soit du sulfure de potassium avec la colle-de Flandre.

Il est une autre espèce de bains médicamenteux, applicables dans ces circonstances, et que nous voyons avec peine tomber en désuétude; nous voulons parler des bains de ciguë. Des médecins du siècle dernier, Hoffmann et Collin entre autres, ont publié des observations de cancers guéris par cette seule médication.

(Nous ne devons pas oublier de rappeler ici que les observations de Collin ont inspiré même à ses contemporains une grande méfiance). Un grand bain, dans lequel on jette 12 à 15 poignées de plante fraîche, et qu'on prend une ou deux fois par semaine, constitue un mode de médication propre à activer les mutations importantes qu'on veut produire. Nous pensons qu'ils doivent faire désormais partie des moyens constitutifs du traitement médical du cancer.

Il arrive assez souvent qu'un engorgement réfractaire, une tumeur, après avoir fait quelques progrès vers la résolution dès le début du traitement, demeure ensuite stationnaire. C'est dans ce cas qu'une révulsion modérée sur le tube digestif au moyen de quelques purgations salines (eau magnésienne, citrate de magnésie, etc.), imprime à la maladie un nouvel essor vers la résolution. L'emploi fréquent des purgatifs rentre d'ailleurs dans le traitement rationnel et méthodique de certaines maladies chroniques.

En traitant plus haut de l'extraction de la conicine, nous avons dit un mot d'une huile verte très épaisse, que l'eau laisse indissoute, et qui est entièrement soluble dans l'éther ; c'est véritablement l'huile de ciguë. Quoique cette substance n'entre aucunement dans les préparations de conicine, il est essentiel de la recueillir, car elle peut jouer un rôle utile dans quelques circonstances. Nous l'employons comme topique sur certaines ulcérations très douloureuses, et l'expérience nous a démontré plusieurs fois qu'elle amenait une sédation marquée. Il suffit d'en enduire un pinceau et de le promener légèrement sur la surface malade.

Nota. Les observations de M. Devay ont provoqué l'administration de la poudre de semence de ciguë dans plusieurs hôpitaux de Paris ; j'ai eu plusieurs occasions de la prescrire, mais je dois reconnaître que les espérances que ces observations avaient fait naître ne se sont pas réalisées. Est-ce à dire pour cela que nous devons re-

noncer à la ciguë dans le traitement du cancer? Pas le moins du monde; son utilité dans bien des cas a paru manifeste contre l'élément douleur. Peut-être néglige-t-on de faire concourir l'emploi des modificateurs hygiéniques, pour maintenir la peau dans un état de souplesse continuelle par des bains et des frictions, purgations réitérées, exercées, graduées, alimentation réparatrice bien digérée. Voilà les moyens d'opérer une salutaire rénovation. Achevons de présenter le résumé des publications nouvelles sur ce sujet qui intéresse tant la pratique.

M. Devay a adressé dernièrement à l'Académie des sciences le complément du mémoire précédent. L'auteur y expose les faits nouveaux qu'il a observés depuis la publication de ce mémoire. Il résume en ces termes le contenu de ce travail:

1° Appliquée à l'extérieur, dans les cas d'engorgements chroniques de glandes lymphatiques (adénites scrofuleuses), la pommade préparée avec les séminoïdes a une action résolutive des plus puissantes. L'administration des préparations internes n'est point toujours nécessaire dans ces cas, mais lorsqu'elle a eu lieu elle ne peut que stimuler la tendance résolutive.

2° Ces préparations agissent de la même manière dans les engorgements du col et du corps de la matrice. Nous ne connaissons pas de meilleur moyen pour résoudre cet état pathologique désigné sous le nom d'hypertrophie inflamma-

toire de l'utérus et qui se complique très fréquemment de prolapsus et de déviation.

Dans ce cas, les préparations internes et externes doivent être simultanément mises en usage. Les pansements directs avec le baume de conicine portés sur le col au moyen de bourdonnets de charpie et répétés plusieurs fois par semaine, nous ont paru, d'après des expériences assez fréquemment renouvelées, le procédé le plus avantageux.

3° Appliqué au traitement des affections cancéreuses, ce médicament a des effets calmants et des effets curatifs. Ces derniers, quoique plus incertains que les premiers, quoique réalisables dans des conditions limitées, sont néanmoins hors de doute et appellent toute l'attention des médecins. C'est particulièrement dans la forme squirrheuse atrophique (*cancer ratatiné*) que les séminoïdes de ciguë nous ont paru avoir le plus de puissance. Ce traitement est plus chanceux contre les tumeurs molles, à accroissement rapide. Dans plusieurs circonstances, il a échoué complétement; mais dans d'autres, il a eu pour résultat d'enrayer l'accroissement, de diminuer le volume de quelques tumeurs secondaires, et de déblayer ainsi le terrain pour des opérations qui ont été pratiquées plus tard.

Comme topique dans les cancers externes, sous forme pilulaire dans les cancers internes, les préparations de semences de ciguë ont toujours été préférées par les malades aux calmants, aux narcotiques dont ils avaient fait un grand

usage. M. Devay cite des malades en traitement depuis un an et plus, qui ne peuvent point se passer du seul médicament qui apporte de la sédation à leurs douleurs.

En somme, ajoute l'auteur, dans l'état actuel des choses, eu égard au découragement profond qui règne touchant le traitement du cancer, cette méthode thérapeutique nous paraît la plus rationnelle et la plus fructueuse.

Conicine.

Voici, d'après le supplément de la *Pharmacopée de Hambourg*, le meilleur mode de préparation de la conicine.

Semence de *conium maculatum* contuse,	2 k.
Eau,	12 k.
Chaux éteinte,	1 —
Carbonate de potasse,	500 g.

Mêlez bien et distillez aussi longtemps que l'eau qui passe à la distillation ait une odeur de conine, saturez alors par l'acide sulfurique, évaporez jusqu'à consistance sirupeuse. Traitez le résidu par un mélange d'une partie d'éther et de deux parties d'alcool, décantez et ajoutez de l'eau au résidu en petite quantité et à une douce chaleur, au bain-marie, aussi longtemps que tout l'esprit soit enlevé.

Traitez alors la liqueur avec environ la moitié de son poids d'une lessive de potasse caustique et distillez à siccité. Ajoutez au résidu une nouvelle quantité de lessive et distillez de nouveau,

répétez cette opération jusqu'à ce que l'eau, passant à la distillation, n'ait plus d'odeur de conine La conine se sépare de l'eau, elle est suffisamment pure pour l'usage médicinal.

Liquide incolore, huileux, d'une densité de 0,89, d'une odeur nauséeuse, pénétrante. Entrant en ébullition à + 170°, très inflammable ; soluble dans 100 parties d'eau et dans 6 parties d'éther, se mêlant à l'alcool en toute proportion. La conine et le sel en dissolution se colorent en brun a l'air. Très vénéneuse.

Emploi de la conéine contre la coqueluche. (Spengler.)

Le docteur Spengler, à Herborn, ayant trouvé la conéine fort efficace contre la coqueluche dans deux épidémies séparées l'une de l'autre par un intervalle de trois ans, croit devoir ranger ce médicament au-dessus de tous les autres médicaments vantés contre cette maladie, tels que le tannin, la digitaline, les croûtes de vaccine, le nitrate d'argent, le cuivre, etc. Voici les cas dans lesquels il l'a employée dans la dernière épidémie qu'il a observée pendant l'hiver passé:

1° Un garçon, âgé de huit ans, souffrant d'une forte coqueluche déjà depuis quatre semaines, fut confié à ses soins, alors que les accès augmentaient d'intensité et de fréquence. Il lui prescrivit une potion composée de conéine, un demi-grain, eau, six onces ; à prendre une cuillerée à soupe toutes les trois heures. Les paroxysmes deviennent

moins fréquents et moins forts, l'enfant gagne de la gaieté et commence à manger. Bientôt les accès ne vinrent plus que trois à quatre fois par jour, mais il se développa un nouveau catarrhe bronchique suivi d'une péricardite à laquelle l'enfant succomba. Les accès de toux n'atteignaient plus, même pendant la péricardite durant laquelle la conéine fut suspendue, l'intensité qu'ils avaient eue avant l'usage de la conéine.

2° Dans la même famille, il se trouvait encore un enfant âgé de trois à quatre mois qui, à l'époque de la mort du malade précédent, était atteint depuis quinze jours de la période catarrhale de la coqueluche, et chez lequel la toux ordinaire commençait dans les derniers jours à apparaître par paroxysmes, de manière qu'en présence de l'épidémie régnante, ces symptômes devaient être diagnostiqués décidément comme dépendant de la coqueluche. L'enfant prit trois fois par jour 1/40 de grain de conéine dans de l'eau de fleur d'oranger, et il était guéri au bout de huit jours.

3° Dans la même maison, il demeurait des parents de la même famille, qui avaient un enfant âgé de six semaines, toussant également déjà depuis quinze jours, mais qui commençait, dans les derniers temps, à vomir après chaque accès de toux, de sorte que les parents savaient d'avance l'arrivée du paroxysme. L'enfant devenait bleu à la figure, et l'oppression atteignit plusieurs fois un degré tel que les parents craignaient qu'il n'étouffât. Ce symptôme ne tardait cependant pas à disparaître chaque fois, et l'enfant était

assez gai dans les intervalles. L'existence de la coqueluche n'était pas douteuse. L'enfant prit 1/48 de grain de conéine trois fois par jour et fut rétabli après huit jours.

4° Les parents d'une fille âgée de trois ans, dont une sœur aînée venait de succomber à une bronchite pendant le cours de la coqueluche, réclamèrent du secours contre cette maladie, dont l'enfant était atteinte depuis trois semaines. La période catarrhale était tout à fait passée, et un paroxysme de toux arrivait environ toutes les deux à trois heures. L'enfant gardait constamment le lit. M. Spengler lui prescrivit 1/20 de grain de conéine trois fois par jour, laquelle dose, à défaut d'amélioration, fut augmentée de 1/10 de grain au bout de quatre jours. L'enfant était guéri huit jours après.

5° Un enfant âgé d'un an fut confié à M. Spengler par un collègue tombé malade. Cet enfant, atteint d'une coqueluche parfaitement développée, avait été traité auparavant dans la période catarrhale sans succès, au moyen du tartrate d'antimoine et de potasse, du muriate d'ammoniaque, etc., et plus tard, pendant longtemps, à l'aide de la pulsatille, qu'on prétendait avoir trouvée utile dans une épidémie régnant à Giessen. La conéine lui fut prescrite à la dose de 1/16 de grain toutes les six heures, et il était entièrement rétabli au bout de dix jours. La conicine, les semences de ciguë, peuvent rendre de grands services dans les *fièvres intermittentes*, surtout dans les cas rebelles à la quinine. (*Union médic.*)

Phellandrium et phellandrine.

Depuis que M. Sandras a rappelé à l'attention des médecins l'emploi des semences de phellandrie pour combattre les accidents de la phthisie, leur emploi a pris de l'importance. Deux nouvelles communications que j'enregistre plus loin doivent être prises en considération : l'une qui se rapporte à l'extraction de son principe actif, la deuxième à la falsification de ces semences.

Falsification du phellandrium aquaticum; par M. Chapoteau (Nièvre).

Par une erreur aussi grave que grossière, le commerce de la droguerie de Paris, partant celui de la province, débitent et expédient journellement les semences de *ciguë aquatique* (cicuta virosa), pour celles de l'œnanthe phellandrie (*phellandrium aquaticum*). En consultant les ouvrages des botanistes, des thérapeutistes les plus estimés de notre époque, on voit que non-seulement les caractères propres au phellandrium ne sont pas définis, mais qu'encore on lui attribue des propriétés délétères. MM. Bronguiart et Richard considèrent le *phellandrium aquaticum* comme un médicament dont il faut se méfier. Le premier le regarde comme mortel ; le second l'envisage, sous un point de vue suspect, dangereux même. La divergence d'opinions des botanistes, touchant les caractères physiques du

phellandrium aquaticum est telle, que le pharmacien se trouve très embarrassé lorsqu'il s'agit de récolter les semences de cette ombellifère.

M. Mérat, l'auteur de la *Botanique des environs de Paris*, a spécialement aidé, sans y réfléchir, à la substitution de l'un à l'autre, en décorant le *phellandrium aquatique* du surnom de ciguë d'eau, errement suivi du reste par tous les auteurs de matière médicale; erreur d'autant plus facile à relever, que l'œnanthe phellandrie n'a pas la moindre ressemblance avec les ciguës terrestres ou aquatiques. Nul doute que les effets contraires, fâcheux même, obtenus dans la pratique médicale, aient contribué à faire cesser l'emploi de ce médicament, préconisé par nos voisins du Nord, comme léger narcotique, excitant, diurétique, antiphthisique et fébrifuge. A l'appui de la manière de voir que je livre à l'appréciation de tous, je possède une lettre d'un médecin distingué de province, qui m'écrivait au mois de septembre dernier : « Je suis vivement contrarié que vous n'ayez pas fait, en 1851, plus ample provision de semence de *phellandrium aquaticum*. Ce médicament, sous forme de sirop, m'avait parfaitement réussi à la suite de fièvres intermittentes, dont j'avais combattu le retour avec succès. Vu votre impossibilité à m'en fournir, je me suis résigné, quoiqu'à regret, à en faire venir d'une grande ville qui m'est voisine. Avec ce médicament j'eusse infailliblement empoisonné mes malades, si j'en juge par les symptômes qu'il m'a fallu combattre. » Frappé de cette différence

d'effet, j'ai demandé à deux maisons recommandables de Paris des semences de *phellandrium aquaticum*. Toutes les deux m'ont fait parvenir des fruits de ciguë aquatique, sous l'étiquette de phellandre. Placé dans les conditions voulues pour étudier et récolter ces deux variétés de plantes, elles ont été de ma part l'objet d'une étude spéciale.

La cicutaire aquatique (*cicutaria aquatica*) se présente avec les caractères physiques suivants :

Tige de six à huit décimètres et plus, cylindrique, fistuleuse, sillonnée, rameuse; feuilles grandes bi ou tri-pinnées; les inférieures à long pétiole, fistuleux, cylindrique, strié; folioles allongées, linéaires, lancéolées, aiguës, incisées, dentées en scie; tige jamais couchée naturellement à la base; point de fibres radicellées et caulinaires; ombelles pédonculées, opposées aux feuilles; involucelles à folioles allongées, linéaires, sétacées; fleurs blanches. Fleurit depuis fin juin jusqu'à fin septembre, bien que la majeure partie des ombelles soient garnies de fruits. Séminoïdes, ovoïdes à stries lisses, contractées latéralement; carpelles à cinq côtes égales, presque planes, les latérales placées au bord; vallécules à une bandelette presque aussi saillante que les côtés; carpophore bi-partite. Les styles et les dents du calice ne persistent jamais avec le fruit. Odeur plus forte, plus vireuse que celle du *conium maculatum*, rapprochant de celle du persil froissé entre les mains. La cicutaire aime les eaux

paisibles et profondes, les terrains granitiques ou siliceux.

Les caractères propres à l'œnanthe phellandrie (*phellandrium aquaticum*) se résument ainsi : Tige toujours rampante à la base, munie de fibres filiformes verticillées; puis redressée, très rameuse, fistuleuse, striée; feuilles bi et tri-pinnées, à folioles petites, ovales, obtuses, jamais incisées *en scie*, pinnatifides à lobes divergents, les submergées, et mieux étalées sur la terre humide, multifides à segments capillaires. Les fibres radicellaires, accompagnant le bas de la tige, sont constantes, quel que soit du reste le lieu où l'on trouve la plante. Ombelles latérales et terminales, pédonculées, opposées aux feuilles; involucre nul, involucelles, polyphylles à foliole linéaires, sétacées; fleurs blanches, quelquefois jaune paille, selon l'exposition des sujets. Fleurit depuis fin juin jusqu'à fin septembre. Fruit cylindracé, sans stries, le plus souvent oblong, surmonté toujours par les styles dressés et allongés, et par les dents du calice persistantes.

Ce dernier caractère est tellement significatif, qu'il n'est pas permis de récolter l'une pour l'autre. Ici je répondrai à l'opinion de quelques botanistes qui prétendent que, parfois, lorsque surtout le phellandre croît dans les eaux à fond vaseux, il atteint un mètre et plus, et que la tige peut prendre à sa base la grosseur du bras. Le *Phellandrium aquaticum* ne croît jamais que sur le bord de l'eau, et, si par hasard, il est submergé, je n'ai jamais vu d'échantillons, malgré qu'il m'en

soit passé des centaines sous les yeux, dont la grosseur surpassât celle d'une forte plume à écrire. La hauteur totale de la plante est, en général, de 40 et 50 centimètres.

Le *phellandrium aquaticum* n'est pas un poison à dose ordinaire, ainsi qu'on s'est plu à l'avancer; son odeur n'annonce rien de vénéneux; elle se rapproche beaucoup de celle que développent les rameaux du cerfeuil froissés dans les mains. Seulement l'exhalaison en est un peu plus forte.

Le principe actif du *phellandrium aquaticum* n'est pas, en petite quantité, un poison, ainsi que l'a avancé dernièrement M. Hutet, dans le *Bulletin de thérapeutique*. La phellandrine se présente bien sous un aspect huileux, incristallisable; sa couleur est ambrée, son odeur forte, mais pas du tout nauséabonde. Nul doute pour moi que M. Hutet se soit servi, à l'obtention de la phellandrine, des semences du *cicutaria aquatica*, que vend le commerce; poison bien plus énergique que ne le sont les fruits du *conium maculatum*. J'ignore la demeure de M. Hutet, mais si ce chimiste veut me faire l'honneur de s'adresser à moi, je le mettrai à même de répéter ses expériences. A la suite des fièvres d'automne surtout, le *Phellandrium aquaticum* jouit de propriétés spéciales que la pratique médicale ne devrait pas négliger. Transformé en sirop, en vin médicamenteux, ce produit indigène, non seulement combat, mais encore fait cesser complétement cet état atonique, ces douleurs générales qui, à

la suite des fièvres intermittentes, ne sont que l'avant-coureur d'une rechute prochaine. Dans les diarrhées chroniques de l'automne, qui le plus souvent ne sont autres que des accidents fébriles, le vin de *phellandrium* non seulement remplace avec avantage les préparations de quinquina, mais encore mérite dans bien des cas de leur être préféré. Il relève les forces digestives, active la circulation du sang, donne, en un mot, une impulsion nouvelle à tout le système. Les doses doivent en être modifiées selon l'âge et la constitution du sujet ; c'est aux hommes de l'art à apprécier les circonstances dans lesquelles ces modifications doivent avoir lieu. Je pourrais faire nombre de citations, mais je me borne à constater que les préparations de *phellandrium aquaticum* peuvent rivaliser avantageusement avec toutes celles regardées et désignées comme toniques généraux, qu'elles sont de nature à capter l'attention des praticiens, qui voudront bien ne pas négliger l'immense avantage qu'ils peuvent retirer de ce produit, dont l'approvisionnement peut se faire sur tous les points de la France.

La communication de M. Chapoteau prend un nouvel intérêt par la découverte et l'étude des propriétés fébrifuges de l'*apiol* (voyez ce mot dans cet Annuaire) extrait des semences du persil.

Vin de phellandrium.

Semences concassées de phellandrium, 100 gr.
Vin blanc généreux, 1 litre.

Laissez macérer huit jours; passez 50 à 150 grammes en trois doses d'heure en heure contre la cachexie paludéenne.

Sur la phellandrine (M. Hutet).

Quoi qu'il reste encore bien des points à éclairer sur le principe actif du phellandrium, je reproduis une note sur cet objet, insérée dans le *Bulletin de thérapeutique.*

Mais pour prévenir toute erreur, il est indispensable de lire l'article qui procède sur la falsification des semences de phellandre.

Le principe actif du phellandrium, auquel on a donné le nom de *phellandrine*, est facile à obtenir : le fruit duquel on le retire en contient, si l'on en juge par le résultat de diverses opérations, 2 ou 3 pour 100 en moyenne. Pour se le procurer, on épuise par l'éther sulfurique les fruits du phellandrium, préalablement contusés ; on sature la solution éthérée par un excès de potasse caustique, on distille pour recueillir la plus grande partie de l'éther employé ; on reprend le marc avec de l'eau aiguisée d'acide sulfurique, on soumet de nouveau à la distillation, à la température de 80 à 100 degrés, et on recueille alors dans le récipient un liquide neutre, presque incolore au début de la distillation, puis légèrement ambré, d'une apparence huileuse, plus léger que l'eau, dans laquelle il s'en dissout un peu, d'une odeur forte, nauséabonde et légèrement éthérée, soluble dans l'éther, l'alcool et les

graisses, moins soluble dans les huiles fixes que dans les huiles volatiles ; c'est la phellandrine.

La preuve que c'est bien le principe actif de la phellandrie, c'est son action toxique; 50 centigrammes de phellandrine, injectés dans les veines d'un chien, ont produit, quelques instants après, de la gêne dans la respiration, des tremblements nerveux, de l'anxiété pendant quelques heures; l'animal n'a pas succombé, mais deux oiseaux auxquels on a introduit la même dose de phellandrine dans le bec, ont succombé en quinze ou vingt minutes. C'est aussi son action thérapeutique; car M. Devay, qui a essayé, parallèlement aux pommades d'extrait de ciguë, de jusquiame et de belladone, une *pommade de phellandrine* ainsi composée :

Axonge récente et bien lavée,	50 gram.
Phellandrine,	1 —

pense que cette pommade, par ses effets calmants et sédatifs, se rapproche du *baume de conicine*, et que cette préparation mérite un emploi assidu pour arriver à des conclusions certaines touchant son action résolutive.

On pourrait du reste employer des *granules* contenant chacun un milligramme du principe actif, ou un sirop contenant par chaque cuillerée à bouche, soit 20 grammes, 1 centigramme du même produit.

Champignons vénéneux ; moyen de les rendre comestibles (Gérard).

Pour 500 grammes de champignons, il faut un litre d'eau acidulée avec deux ou trois cuillerées de vinaigre ou deux cuillerées de sel marin. On les laisse macérer deux heures dans cette eau, puis on les lave à grande eau; ils sont ensuite mis dans l'eau fraîche qu'on porte à l'ébullition, et après une demi-heure on les retire, on les lave, on les essuie et on les apprête comme il convient.

Ces résultats sont dignes d'intérêt, mais il paraîtrait, d'après les nouvelles recherches de MM. Desmartis et Corne que certaines espèces ne sont pas rendues inoffensives, que les saisons, les climats, les terrains ont une très grande influence sur les propriétés des champignons de même espèce. Ainsi, par exemple, l'*agaricus ruber* ou amanita rubra de Lam., qui est mentionné par tous les auteurs comme un poison violent, est assez généralement mangé par les habitants des campagnes de Bordeaux. La fausse oronge, réputée si terrible, a été mangée sans préparation préalable, et après l'avoir fait griller simplement sur des charbons, par des paysans de Saint-Hilaire (environs de Bordeaux) et par MM. Desmartis et Corne eux-mêmes, sans qu'ils en aient éprouvé le moindre accident ; de sorte que ce champignon, reconnu pour un poison subtil dans certaines contrées, peut dans d'autres, au

contraire, être mangé impunément, et même être recherché; car, au dire des expérimentateurs, c'est un mets exquis dans la localité où ils l'ont recueilli.

D'un autre côté, ces expérimentateurs ont constaté, soit par des expériences sur les animaux, soit d'après les empoisonnements qui ont eu lieu dans la contrée qu'ils habitent, que l'agaric bulbeux (*amanita citrina* de Person, orangeciguë jaunâtre de Paulet) n'abandonne son principe délétère par aucun des moyens conseillés. Ainsi, ils ont mis l'*agaricus laccatus* de Schaad à macérer pendant dix heures dans du vinaigre avant de le faire cuire, ce qui n'a pas empêché les animaux de mourir après en avoir mangé; d'où ils concluent qu'il serait très imprudent de poser comme un fait certain que les lotions réitérées, l'ébullition dans l'eau, le rissolage, l'action de macérer dans l'eau vinaigrée, soient des moyens qui offrent des garanties suffisantes contre l'action dangereuse de ces cryptogames.

(*Revue thérapeutique du Midi.*)

Chlore comme antidote de la strychnine (Bardet).

Pharmacien dans un pays où l'on se débarrasse fréquemment des chiens, où le poison employé toujours est la noix vomique, qui est livrée sans difficulté par les épiciers, j'ai été à même bien des fois d'employer le chlore comme contre-poison. Je puis dire que j'ai presque toujours réussi, puisque, en effet, je citerai seize cas de guérison

sur vingt chiens empoisonnés auxquels j'ai fait prendre du chlore.

Voici le mode d'administration que j'ai toujours employé chez des animaux qui m'étaient le plus souvent apportés après deux ou trois accès tétaniques...

Chlore liquide, 5 grammes ; eau distillée, 250 grammes, administrés en une seule fois ; dix minutes après, tartre stibié, 5 centigrammes, dans six à huit cuillerées d'eau tiède, aussitôt après le premier vomissement, 4 autres grammes de chlore dans même quantité d'eau distillée ; dix minutes après, 5 centigrammes de tartre stibié ; et, après ce vomitif, lait coupé d'eau, le plus possible, pour provoquer de nouveaux vomissements.

Sur les quatre chiens qui ont succombé, trois n'ont pu vomir ; aussitôt que les contractions de l'estomac avaient lieu, un accès tétanique empêchait le vomissement, et, après trois ou quatre efforts inutiles, suivis de tétanos, l'animal succombait.

Je me suis demandé s'il n'était pas possible, au moyen des frictions de chloroforme, d'arrêter les crises tétaniques. Mais je me demande aussi, en relâchant le système nerveux, cette substance ne paralysera-t-elle pas les contractions de l'estomac, et n'empêchera-t-elle pas, par conséquent, les vomissements ? Car il est un fait certain, c'est que si l'animal ne vomit pas le toxique en excès non absorbé, il succombera, la quantité de chlore employé (5 grammes) étant insuffisante pour sa décomposition totale ; et une

trop grande quantité de l'antidote pouvant à son tour devenir poison, ne permet pas d'en employer davantage.

Je citerai le cas d'un petit chien-loup qui, empoisonné deux fois à un an d'intervalle, me fut apporté la dernière fois dans un état tellement désespéré, que je lui administrai une assez grande quantité de chlore étendu, mais au moins double de celle que j'emploie ordinairement; le chien était si raide, avait la langue si noire, que je le croyais mort et je pris moins de précaution. Après administration du vomitif, il se trouva mieux. Il en revint; mais il lui resta une toux qui dura près de trois mois, et la peau fut teinte en jaune-citron pendant près de six semaines. Pour le premier de ces deux effets, je l'attribue sans nul doute, au chlore; pour le second, je le crois aussi, mais sans en être certain.

Dans la crainte que l'on mette en doute la forte quantité de noix vomique administrée, je citerai à l'appui le fait suivant :

En 1848, après plusieurs cas d'hydrophobie, je fus requis par le maire pour préparer vingt-cinq boulettes, dans lesquelles je fis entrer 15 grammes de noix vomique rapée pour chaque. L'effet toxique était foudroyant, et pourtant sur sept chiens qui me furent apportés à l'instant même de l'administration du poison, six se remirent parfaitement; le septième, un grand lévrier, mourut; mais je l'attribue en partie à ce qu'étant méchant, son maître ne m'aidait qu'avec

crainte, et l'animal refusa de prendre une partie du chlore. (*Ann. chim. et physique.*)

Concurremment avec le chlore, on pourrait avoir recours aux inhalations de chloroforme, comme il est dit dans l'article qui suit.

ANTISPASMODIQUES. — ANESTHÉSIQUES.

Inhalations de chloroforme dans un cas d'empoisonnement par la strychnine (Maunson).

Il était naturel de penser que l'action si remarquable exercée par le chloroforme sur le système nerveux, et dont les effets de ce médicament sur l'éclampsie, le tétanos et les convulsions de l'enfance, nous offrent de si curieux exemples en ce qui regarde les maladies convulsives, serait peut-être de nature à avoir quelque influence sur les phénomènes convulsifs qui résultent de l'ingestion de la strychnine, et même sur les accidents d'empoisonnement causés par cette substance. Si nos souvenirs ne nous trompent pas, nous croyons même que quelques expériences, faites au début de l'éthérisation, ont montré une espèce d'antagonisme entre les effets du chloroforme et ceux de la strychnine. Quoi qu'il en soit, voici un fait qui est bien capable de donner des espérances relativement à la possibilité de combattre avec avantage l'un des empoisonnements les plus terribles que la science connaisse.

Un homme de quarante ans, aux habitudes peu régulières, avala par erreur une gorgée d'une potion qu'il croyait contenir de la morphine, et qui contenait en réalité de la strychnine. La quantité ingérée fut environ d'un ou deux grains. Vingt minutes après. M. Maunson le trouva dans l'état suivant : roideur de tout le système musculaire; muscles du dos et des extrémités supérieures et inférieures surtout fortement contractées; la tête portée violemment en arrière; parole difficile; sensation de contraction autour de la poitrine; transpiration abondante de la face et de la poitrine. Une foule de moyens avaient été employés sans succès; le malade s'affaiblissait peu à peu sous l'influence de l'état spasmodique croissant du système musculaire. M. Maunson songea alors au chloroforme. Quatre grammes de ce liquide furent versés sur un mouchoir de soie, et on l'approcha de la bouche du malade. L'effet en fut véritablement décisif : le malade, qui était assis et dans l'impossibilité de se déplacer sous peine d'être pris des convulsions les plus effrayantes, demanda à être couché, ce qui fut fait sans exciter le moindre spasme. Le chloroforme fut continué pendant quelques heures, le malade tenant lui-même le mouchoir la plupart du temps pour prévenir les spasmes affreux auxquels il avait été en proie. La guérison fut très rapide. Deux jours après ce malade avait repris ses habitudes. (*Boston. med. Journal.*)

Inhalation de chloroforme contre l'angine de poitrine (Carrière).

M. Carrière rapporte dans le *Bulletin de thérapeutique* du 30 août, des observations intéressantes qui témoignent de l'emploi heureux des inhalations de chloroforme pour combattre une redoutable névrose, l'angine de poitrine.

Chloroforme dans la pneumonie.

Une application inattendue du chloroforme est celle qu'on a faite dans ces derniers temps en Allemagne pour modifier avantageusement la marche de l'inflammation du poumon. Sur cent quatre-vingt-treize cas traités par les docteurs Wachern, Baumgartner, Helbing et Schmidt, il n'y a eu que neuf décès. De vingt-trois cas rapportés par le docteur Warrentrapp, de Francfort, dix-neuf ont été traités exclusivement par le chloroforme, et un seul malade a succombé. Le *Henle's Zeitschrift für rationnelle Medicin* indique, en ces termes, le mode suivant lequel l'agent anesthésique était administré dans ces derniers cas :

Toutes les deux, trois ou quatre heures, on faisait respirer au malade des vapeurs de 60 gouttes de chloroforme, pendant dix ou quinze minutes, mais sans aller jusqu'à la perte de connaissance. Tous les malades étaient adultes, et en moyenne, arrivés au cinquième jour de la

pneumonie. Chez tous, on a remarqué que le chloroforme avait pour effet de déterminer la transpiration; quelquefois après la première inhalation, mais jamais plus tard que la troisième ou la quatrième. Il diminuait graduellement et faisait disparaître définitivement la douleur de poitrine ou de côté. Il soulageait la sensation de gêne thoracique, ramenait la respiration à son type normal, calmait la toux dans tous les cas, facilitait l'expectoration en la modifiant et en la rendant moins abondante. Enfin, il faisait tomber rapidement la fièvre, et amenait un sommeil rafraîchissant et réparateur du troisième au quatrième jour après le commencement des inhalations. (*Journ. de méd. et chir. prat.*)

Du chloroforme contre l'hydrophobie (Le Perdriel).

Si une personne est atteinte par un animal enragé, on doit la faire surveiller sans cesse par ses parents ou amis qui l'entourent, sous la direction de l'homme de l'art.

Au moindre symptôme de tristesse ou d'inquiétude, ne pas hésiter à soumettre le malade à l'influence des vapeurs du chloroforme, y revenir souvent et pendant plusieurs jours selon l'effet produit.

Les vapeurs du chloroforme, alternées avec l'air, ont, vous le savez, la propriété d'enivrer légèrement et de provoquer un sommeil agréable; ce serait déjà peut-être une amélioration contre la tristesse et l'inquiétude ordinaire du malade,

et si déjà elles retardaient les accès d'hydrophobie, ce retard, sans aucun doute, serait un grand encouragement pour le médecin.

Si, malgré tout, les accès paraissaient, c'est alors que les vapeurs du chloroforme pourraient être employées largement et même avec témérité, en approchant de l'asphyxie, sans y arriver pourtant, mais tenir, en un mot, le malade dans un état intermittent de somnolence et de réveil pour y maintenir la vie. Pendant ce moment de réveil on pourrait tenter l'alimentation du malade sans lui faire voir le liquide qu'on lui offrirait, et ce au moyen d'un siphon; les lavements nutritifs pourraient être aussi employés si la déglutition ne pouvait avoir lieu; enfin le médecin agirait, du reste, selon les circonstances et l'effet que produiraient les vapeurs du chloroforme que je propose d'essayer.

Chloroforme contre le delirium tremens (Prat).

A un malade atteint de *delirium tremens*, M. Prat fit prendre en une seule fois près de 4 grammes de chloroforme dans une quantité assez grande d'eau. Nouvelle dose de chloroforme aussi forte quatre heures après; troisième dose, semblable aux autres, quatre heures après. Une heure ne s'était pas écoulée depuis qu'il avait pris cette dose, que le malade s'endormait. Il dormit pendant dix heures; dès qu'il se réveilla, il prit un peu de gruau, puis se rendormit de nouveau jusque dans l'après-midi. Il mangea de

nouveau, dormit la nuit suivante et entra immédiatement en convalescence, sauf qu'il eut quelques vomissements assez faciles à arrêter.

Potion contre le hoquet persistant.

Le docteur Marage vient de publier une observation qui démontre que, lorsque le hoquet nerveux a résisté à tous les moyens que l'expérience recommande, le praticien se trouvera bien servi par la mixture au chloroforme qu'il a imaginée à bout de ressources et qui a merveilleusement réussi ; en voici la formule :

Huile d'amandes douces,	60 gram.
Chloroforme,	20 gout.
Sirop diacode,	30 gram.
Sirop de menthe poivrée,	12

A prendre par cuillerée à café toutes les trois heures.

Emploi de chloroforme comme anesthésique, par M. Hervez de Chégoin.

Voici l'extrait d'une communication à l'*Union médicale* qui prouve que l'anesthésie peut être amenée sans danger et beaucoup plus tôt qu'on ne le croit communément.

« Forcé moi-même de me soumettre à l'incision que réclamait un anthrax à la nuque, je ne voulais pas être amené à une complète insensibilité. Après trois minutes d'inhalations de chloroforme bien irrégulières et bien souvent interrompues,

ennuyé d'attendre un effet appréciable, et n'éprouvant qu'un serrement dans les tempes, je priai le chirurgien, M. Michon, de commencer. Ne voyant pas ce qui se passait, et un peu impatient, je le priai assez vivement de se hâter. C'était fini, et je n'avais rien senti. Un peu surpris et très satisfait de ce résultat, je portai le doigt sur les bords de la plaie : je la trouvai entièrement insensible. Je pouvais croire que cette insensibilité dépendait de la maladie elle-même qui avait mortifié le tissu cellulaire sous-cutané. Mais la peau ne participait point à cette mortification. Je me pinçai, à plusieurs reprises, celle de la partie antérieure et inférieure de l'avant-bras, et la douleur avait un caractère si obtus, que je la renouvelai par curiosité. Je répétai cette légère épreuve plusieurs fois dans les vingt-quatre heures, et, à mon grand étonnement, je trouvai toujours non pas de l'insensibilité mais une grande diminution dans la sensibilité.

Je ne sais si tous les malades présenteront les mêmes conditions, mais effrayé des accidents immédiats qu'on a trop souvent observés, et dans la crainte des conséquences tardives, et non moins graves que j'ai reconnues, je me borne, depuis assez longtemps déjà, à cette action du chloroforme, qui atténue la sensibilité au degré convenable pour rendre à peu près indifférent à la douleur, sans porter atteinte aux facultés intellectuelles, sans jeter dans cet anéantissement complet, dont trop d'exemples prouvent qu'on n'est pas certain de revenir.

Les signes auxquels on peut reconnaître que l'on a atteint le degré qu'on recherche, quoique bien légers, ont été cependant assez constants, pour qu'on y attache de l'importance. — Tous les malades que j'ai amenés à ce point ont témoigné une certaine impatience, un besoin de se soustraire au chloroforme, qu'ils écartaient avec la main, un serrement dans les tempes, et quand on pinçait la peau ils en avaient la conscience, mais d'une manière obtuse, *quasi velo obducta*. C'est dans cet état qu'ils pouvaient voir et parler, assister à leur opération, comme si elle était pratiquée sur un autre.

Chloroforme, précautions à prendre dans son emploi comme anesthésique (Baudens).

Il ne faut jamais porter l'action du chloroforme au delà de l'abolition du sentiment.

Si le malade redoute le chloroforme, si son moral est inquiet, il faut renoncer à cet agent.

Le chloroforme doit être administré progressivement et à doses d'inhalation de plus en plus concentrées.

Il doit être répandu sur un mouchoir placé au-devant de la bouche du malade et flottant, afin que les vapeurs de chloroforme soient toujours mélangées à une forte quantité d'air.

Quand les opérations se prolongent, le chloroforme doit être donné avec des intermittences ; on le reprend dès que le sentiment aboli semble renaître.

Il faudrait, pour la pratique des hôpitaux et pour celle de la ville, s'adresser à des médecins qui se seraient fait de l'administration du chloroforme une spécialité.

Pommade au chloroforme contre la migraine et les névralgies faciales (Cazenave, de Bordeaux).

Chloroforme pur,	12 gram.
Cyanure de potassium,	10
Axonge récente,	60

Cire, quantité suffisante pour obtenir la consistance d'une pommade.

Pommade à l'éther chlorhydrique chloré et au cyanure de potassium contre la migraine (Cazenave, de Bordeaux).

Ether chlorhydrique chloré,	12 gram.
Cyanure de potassium,	10
Axonge,	60
Cire,	q. s.

Pour obtenir la consistance d'une pommade.

Sur l'Éther chlorhydrique chloré (B. Cucuel).

Un bon anesthésique local rendrait de grands services dans les cas de névralgies ou d'affections rhumatismales. Les agents de cet ordre, qu'on peut employer avec le plus de chances de succès, sont le bromoforme, l'iodoforme et l'éther chlorhydrique chloré. Voici l'extrait d'un travail important sur ce dernier corps.

J'ai d'abord, dit M. Cucuel, voulu connaître l'action de l'éter chloré sur le corps dans l'état physiologique, et m'assurer s'il était possible de suspendre la sensibilité dans un membre ou dans une étendue plus ou moins grande de la peau. A cet effet, je me suis appliqué sur l'avant-bras une petite compresse imbibée d'éther, et maintenue par un tour de bande. La première impression a été une sensation de fraîcheur, qui bientôt est devenue confuse, au point que je me suis demandé si j'éprouvais un sentiment de froid ou de chaud; puis enfin, la compresse ayant été humectée de nouveau, je sentis bien décidément une véritable cuisson de chaleur, mais légère et bien supportable. Je fis la même expérience sur le front; mais ici, en très peu de temps, j'arrivai à un picotement très vif et même douloureux qui, du reste, ne laissa aucune trace. Après quarante-cinq minutes, l'appareil ayant été enlevé, la sensibilité de la peau, soumise à l'expérience, ayant été interrogée au moyen de piqûres d'épingles, m'a paru tout aussi vive que celle de la peau voisine. J'ai répété la même opération, et à plusieurs reprises, sur les doigts que j'ai enveloppés de compresses humectées d'éther chloré, et, chaque fois, j'ai obtenu le même résultat négatif, avec cette différence que la cuisson était moins vive, grâce à la sensibilité moins grande de la peau de la main.

Dans l'étude des faits pathologiques, j'ai cru devoir suivre la route tracée par M. Aran; je ne

me suis donc pas borné à combattre les affections de nature purement nerveuse; j'ai attaqué l'élément-douleur partout où je l'ai rencontré, quelle qu'en ait été d'ailleurs la cause, qu'il ait dépendu d'une altération aiguë ou chronique d'organe, ou qu'il ait été l'expression d'une simple lésion de sensibilité. Cependant, parmi les affections douloureuses qui se présentent le plus fréquemment dans la pratique, on peut mettre en première ligne les névralgies et les rhumatismes; aussi est-ce dans ces deux genres de maladies que j'ai été le plus souvent dans le cas d'appliquer l'éther chloré.

Sur onze de ces névralgies, j'ai obtenu quatre fois une guérison complète, cinq fois cessation momentanée de la douleur, et deux fois aucun résultat. On le voit, le plus ordinairement on enlève la douleur pour un temps plus ou moins long, mais on n'obtient de guérison solide, comme l'a déjà, d'ailleurs, observé M. Aran, que lorsqu'on a affaire à une névralgie de date récente. D'autres remèdes, sans doute, ont la même vertu, mais aucun n'agit d'une manière aussi prompte et aussi commode. Lorsque la névralgie a pris par sa durée droit de domicile, on ne fait plus qu'éteindre momentanément la douleur ou diminuer sa violence; mais cette ressource encore n'est pas à dédaigner, puisqu'elle vient en aide à des remèdes d'une action plus durable. Il est à remarquer que l'action sédative de l'éther chloré va en s'affaiblissant graduellement; dans les névralgies anciennes, surtout, on soulage une,

deux, trois fois au plus, mais plus tard, quand on veut revenir à un moyen dont on avait eu lieu de se louer, on le trouve à peu près inerte. Je n'ai eu qu'une fois occasion de l'appliquer dans une névralgie à type intermittent, et il a complétement échoué. Je n'ai pas été plus heureux dans ce cas avec le cathétérisme du conduit auditif qui, d'ailleurs, pour le dire en passant, ne m'a jamais réussi, et j'ai dû en venir au sulfate de quinine. Sans vouloir en déduire aucune conséquence, je me borne à constater ce fait, parce que cette névralgie, qui était toute récente, me semblait du ressort de l'éther chloré.

Les résultats ne sont pas moins satisfaisants dans les rhumatismes musculaires, tels que torticolis, pleurodynies, lumbagos, etc.; sept fois sur quatorze j'ai obtenu une guérison presque instantanée et complète, trois fois une amélioration très notable, quatre fois aucun résultat. Il y a peu de jours encore, j'ai eu à soigner une jeune dame très souffrante d'un commencement de grossesse, et tourmentée par un violent lumbago; après deux applications d'éther chloré, la douleur a disparu pour ne plus revenir. Je ne l'ai employé que deux fois dans le rhumatisme articulaire. L'un, aigu, s'est montré complétement réfractaire; l'autre, chronique, a subi une grande amélioration.

C'est en vain que j'ai essayé de calmer les douleurs qui accompagnent les tumeurs blanches, qu'il y ait carie ou non; chaque fois j'ai échoué, et même, dans un cas, j'ai exaspéré les souffrances.

Je n'ai pas été plus heureux dans un cas de blessure grave du bras par broiement. L'éther, largement appliqué sur le trajet des nerfs, n'a point calmé les douleurs. Bientôt le tétanos étant survenu, les fomentations ont calmé les douleurs. Bientôt le tétanos étant survenu, les fomentations ont été étendues à la région cervicale, aux muscles masséters et temporaux, à la partie antérieure du cou, pour aider à la déglutition, devenue impossible, sans qu'on ait pu remarquer aucun effet avantageux.

J'ai eu souvent à me louer de l'éther chloré dans les céphalalgies, quelle qu'en ait été d'ailleurs la cause, qu'elles aient été idiopathiques, ou qu'elles aient dépendu d'un dérangement des fonctions digestives. Son secours vient puissamment aider l'action des remèdes appropriés au mal. Quant aux céphalalgies connues sous le nom de migraines, je les ai constamment rencontrées rebelles à mes essais.

Dans les caries dentaires, même déjà avancées, on obtient presque toujours un soulagement, dont la durée est relative à la désorganisation de la dent. On applique l'éther soit sur la dent elle-même, soit dans l'oreille, au moyen d'un tampon de coton. Je ferai encore observer ici que l'action de l'éther s'use rapidement.

Un des effets les plus avantageux de l'éther chloré est le soulagement presque instantané des douleurs si vives de la brûlure au premier et même au second degré, si les cloches ne sont pas encore déchirées. Des lotions ou des fomen-

tations, faites le plus promptement possible, augmentent, il est vrai, un instant la douleur, mais pour la faire bientôt après disparaître complétement. M. G. Herr s'étant brûlé la main dans des manipulations chimiques, avec du nitrate de cuivre fondu dans son eau de cristallisation, ce qui suppose une chaleur supérieure à 100 dégrés, et ayant en vain cherché du soulagement dans des affusions d'eau froide, eut l'idée de se faire des lotions avec de l'éther chloré qu'il avait sous la main, et non seulement la douleur cessa comme par enchantement, mais il n'y eut pas même production de phlyctènes. Peu de temps après, un architecte ayant eu la face brûlée par la flamme d'un poêle qu'il examinait, et qu'un coup de vent lui avait poussée à la figure, a été soigné de la même manière et a été soulagé complétement et en très peu de temps. Aussi l'éther chloré est-il devenu un remède vulgaire dans les ateliers de forgerons à Wesserling, et chaque fois qu'un ouvrier se brûle, on le lui applique à sa grande satisfaction. Il ne faudrait pourtant pas s'aviser d'y avoir recours lorsque l'épiderme est enlevé : quelque étendu que soit l'éther dans un véhicule quelconque, il détermine des douleurs intolérables.

J'ai eu aussi souvent à me louer de l'emploi de l'éther chloré dans les engelures non encore ulcérées; on ne tarde pas à voir disparaître les démangeaisons, puis la rougeur violacée et enfin le gonflement.

Dans un cas d'érythème de la face frisant l'é-

rysipèle, j'ai obtenu, de lotions éthérées, une résolution très rapide.

J'ai essayé une fois, et sans succès, de calmer le prurit dartreux. J'ai également échoué dans un cas de panaris pris à son début; les douleurs n'ont été nullement apaisées, l'inflammation a continué sa marche et a réclamé un autre genre de traitement.

Enfin j'ai eu recours à l'éther chloré dans deux affections cancéreuses. Une fois il m'a fait complétement défaut, c'était un cancer ulcéré occupant tout un côté de la face, ayant détruit la voûte palatine et le voile du palais, et venant s'ouvrir sous l'orbite par une large ouverture. Dans un cas, au contraire, de tumeur squirreuse de l'ovaire, j'ai obtenu un résultat.

Le choix de l'éther chloré n'est pas indifférent au succès, et, en raison surtout de son action sur la peau, on doit chercher à l'avoir le plus fixe possible. Plus il est volatil, plus ses propriétés caustiques se développent, et même je dois avouer que sur certaines peaux, principalement chez les femmes, aux endroits où le tissu cutané est le plus fin, à quelque degré qu'on l'emploie, il détermine la vésication aussi rapidement que le chloroforme. Du reste il a de la tendance à s'acidifier, surtout lorsqu'on le laisse exposé à l'action de la lumière; il se développe alors de l'acide chlorhydrique qui le rend naturellement très caustique. Les différents éthers dont je me suis servi variaient entre 127, 135, 137 et 151 degrés; entre la manière d'agir de ces trois derniers,

je n'ai pas trouvé de différence. Ils provenaient en partie de la fabrique de produits chimiques de M. Rousseau, et en plus grande proportion du laboratoire de chimie de l'établissement industriel de Wesserling.

Pour employer l'éther chloré, je me procure une compresse simple ou double dont la grandeur varie selon l'étendue de la douleur à combattre, j'y verse vingt ou trente gouttes d'éther, je l'applique sur la partie douloureuse, et je la recouvre d'un linge sec plié en plusieurs doubles, et soutenu par la main ou par un tour de bande. Toutes les heures ou toutes les deux heures, j'humecte de nouveau jusqu'à effet produit; mais si la douleur cesse, je ne reviens au remède que lorsqu'elle paraît vouloir reprendre. J'ai essayé, pour éviter l'évaporation, de recouvrir la compresse imbibée d'éther d'un taffetas ciré, ou d'une feuille de gutta-percha, ou de caoutchouc; mais aucun de ces moyens ne m'a réussi; chacune de ces substances étant dissoute assez promptement, absorbait tout l'éther à son profit. Une compresse imbibée d'eau n'est pas plus convenable, parce que l'eau altère l'éther chloré. Je ne l'ai jamais employé en pommade. La dose indiquée par les formulaires et les journaux me paraît d'ailleurs trop faible pour être efficace.

Une des raisons qui jusqu'à présent a empêché l'éther chloré de prendre place dans la pratique, est son prix élevé; c'est au moins celle que donne M. Bouchardat dans son dernier annuaire.

Je terminerai par les conclusions suivantes,

qui me paraissent résulter de mes observations :

1° L'éther chlorhydrique chloré ne peut pas être considéré comme un anesthésique local, au même titre que l'éther et le chloroforme sont des anesthésiques généraux. Il n'a pas la puissance de suspendre complétement et toujours la sensibilité, et par conséquent la douleur, sur la région où il est appliqué, ainsi que le font sur l'ensemble de l'organisme ces deux autres agents employés en inhalations.

2° Néanmoins, c'est un des calmants, un des sédatifs les plus puissants que nous possédions, et il est appelé à rendre d'importants services dans le traitement des affections douloureuses. A ce titre, son rôle est encore assez beau.

(*Union médicale.*)

Éther dans l'aphonie (Delioux).

Il ne faut pas (*Bulletin thérapeutique*, mai 1852) prétendre détruire avec l'éther les altérations de la voix, liées à des lésions organiques du larynx, telles que les ulcérations tuberculeuses et syphilitiques, des tumeurs, dégénérescences, etc. ; tout au plus pourrait-on les amender légèrement et passagèrement. On ne doit songer à employer l'éther que dans le traitement des aphonies nerveuses, sans complication, et dans celles qui accompagnent les laryngites et les laryngo-bronchites simples, aiguës ou chroniques. Dans ces derniers cas, M. Delioux administre au malade une potion contenant de 1 à 4

grammes d'éther par cuillerée, d'heure en heure ou à peu près, de manière à soutenir constamment la médication. S'il s'agit d'une aphonie nerveuse simple, en général plus elle est ancienne, plus l'action de l'éther tarde à se produire, et moins elle est durable ; au contraire, si elle est récente et légère, elle disparaît avec plus de rapidité. Lorsque la voix ne reparaît pas avec son timbre normal, le médicament, après quelques jours, est abandonné, tant parce qu'il semble alors insuffisant ou inefficace que parce que beaucoup de malades ne le prennent, après un certain temps, qu'avec répugnance.

M. Delioux a obtenu, à l'aide de ce moyen, exclusivement employé, plusieurs guérisons rapides et sans récidive.

Éther comme hémostatique (Gintrac fils).

M. Gintrac fils a appliqué l'éther dans deux cas d'hémorrhagie nasale grave chez des sujets atteints de scarlatine. Dans un troisième cas, où un écoulement de sang avait lieu par des piqûres de sangsues chez un enfant de dix ans, M. Boisseuil a pu faire la même observation. Après avoir employé tous les moyens hémostatiques ordinaires, et notamment la cautérisation avec le nitrate d'argent, il eut recours à l'application d'une bandelette de coton imbibée d'éther, et aussitôt l'hémorrhagie s'arrêta. Telle est la simplicité d'un pareil moyen et telle est la facilité avec laquelle on peut se le procurer presque par-

tout, que nous le croyons appelé à prendre une place dans la pratique, si du moins les premiers résultats sont confirmés par l'expérience ultérieure. (*Journal de méd. de Bordeaux.*)

Pilules contre le rhumatisme (Massot).

Camphre,	1 gram.
Tartre stibié,	10 centigr.
Thridace,	q. s.

F. s. a. quinze pilules En prendre cinq pilules le matin à jeun et deux avant dîner.

On peut y ajouter :

Extrait d'opium.	10 centigr.

Ces pilules ont été employées avec grand succès dans les cas de rhumatismes et de névralgies.

Poudre antiseptique.

Poudre de racine d'arnica,
Bisulfate de quinine,
Camphre, de chaque, parties égales.
Mêlez exactement.

Pour saupoudrer les ulcères rebelles et gangréneux. (*Pharmacopée de Madrid.*)

Potion antitétanique.

Infusion très concentrée de fleurs d'arnica,	100 gram.
Eau distillée de mélisse officinale,	60 —

Musc, 60 centig.
Camphre, 4 gram.
Ajoutez, suivant l'état des organes urinaires :
Nitrate de potasse, 2,50, 3,50, ou 5 gram.

Le camphre est pulvérisé avec quelques gouttes d'alcool, on ajoute le musc et un peu de mucilage de gomme arabique ; puis on fait dissoudre dans les liquides ces substances et le nitrate de potasse. — Dose : une cuillerée à bouche toutes les heures.

Cette potion a de très bons résultats dans certains cas d'asthénie et dans les affections nerveuses, particulièrement dans celles qui affectent la forme convulsive. (*Pharmacopée de Madrid.*)

Poudre ou pilules contre l'amaurose.

Fleurs d'arnica, 2,50 gram.
Racine de valériane, 2,50 —
Gomme ammoniaque, 2,50 —
Réduisez en poudre et ajoutez :
Tartre stibié, 5 centig.

Divisez en trois doses, à prendre dans les vingt-quatre heures.

La poudre peut être réduite en pilules à l'aide d'un excipient convenable.

(*Pharmacopée de Madrid.*)

Pilules antinévralgiques (Tournié).

Valérianate de zinc, 30 centigr.
Extrait de jusquiame, 15 —
Extrait d'opium, 8 —
Conserve de roses. q. s.

M. Faites 6 pilules. A prendre deux ou trois par jour à trois heures d'intervalle. Contre les névralgies de la cinquième paire.

Emplâtre balsamique de Schiffhaus (ph. Hanovre).

Céruse en poudre fine,
Huile d'olives, — de chaque 1 kilogr.

Chauffez à un feu doux en agitant perpétuellement jusqu'à consistance d'emplâtre et ajoutez.

Savon de Venise en poudre,	500 gram.
Castor de Sibérie,	6 —
Camphre,	100 —

Emplâtre anti-arthritique (ph. Hanovre).

Emplâtre de savon,	30 gram.
Camphre,	3 —
Castor, de Canada,	3 —

Mélez et faites fondre dans une capsule.

De l'oxyde de zinc dans l'épilepsie (Herpin).

M. Herpin se loue beaucoup dans les cas peu graves d'épilepsie de l'emploi de l'oxyde de zinc qui, il faut bien le dire, était délaissé malgré son ancienne réputation.

Chez l'adulte, M. Herpin prescrit pour la première semaine : oxyde de zinc, 3 grammes; sucre, 4 grammes, à partager en vingt doses; trois par jour, une heure après chaque repas,

ou 45 centigrammes par jour, approximativement. Pour peu que le remède ait été bien supporté, et surtout si les malaises ont cessé dans les derniers jours de la semaine, à la seconde prescription il augmente d'un gramme la dose hebdomadaire d'oxyde; même quantité de sucre, même division, même administration. Il continue chaque semaine à augmenter ainsi d'un gramme, jusqu'à ce qu'il ait atteint la dose hebdomadaire de 15 grammes (2 gram., 15 par jour); ce qui arrive, si la progression a été régulière, à la treizième semaine, c'est-à-dire au bout de trois mois. En suivant cette marche, le malade emploie 52 grammes en huit semaines (deux mois), et 132 grammes en quatorze semaines (un peu plus de trois mois). En persévérant à la même dose de 15 grammes, pendant trois mois encore, M. Herpin a administré, en six mois et une semaine, 325 grammes du médicament.

Chez les enfants, comme on le comprend, la dose est réduite suivant les âges. Ainsi, de la naissance à un an, la première dose hebdomadaire est de 25 centigrammes (3 centigr. et demi par jour). Il augmente de 25 centigrammes par semaine, et arrive ainsi, en s'arrêtant à 3 gram., 50, comme dose hebdomadaire maximum, à avoir employé 5 gram., 25 en six semaines, 23 en trois mois, et 68 en six mois. De là à dix ans, il commence par 50 centigrammes (7 centigrammes par jour), et il n'augmente que de 1/2 gramme la première semaine, puis de 1 gramme, comme dans les périodes précédentes. De dix à quinze

ans, début par la dose hebdomadaire de 1 gram. (15 centigrammes par jour); et l'on peut, sans inconvénient, augmenter de 1 gramme chaque semaine.

L'apparition de quelques malaises au début ne doit pas empêcher de persévérer s'ils ne sont pas trop incommodes; dans le cas contraire, on supprime la dose du matin. Si les malaises persistent encore à la fin de la semaine, on continue sans augmentation la semaine suivante; mais il est bien rare, soit à cette époque, soit plus tard, qu'il soit nécessaire de donner la même dose plus de deux semaines de suite. Dans les cas rares où l'on a quelque peine, en raison des effets physiologiques du remède, à vaincre la répugnance du malade, il faut administrer l'oxyde de zinc en pilules; sous cette forme, à dose égale, il amène moins facilement les nausées. On peut encore, pour faciliter la tolérance, employer, comme excipient, l'extrait de valériane. Enfin, dans les cas de grande répugnance ou de profond dégoût, on peut ajouter à la masse pulvérulente quelques centigrammes de poudre de canelle.

M. Moreau, de Tours, a employé l'oxyde de zinc contre l'épilepsie, et les résultats qu'il a publiés dans l'*Union médicale* sont loin d'être aussi favorables à ce médicament que ceux que M. Herpin fait connaître.

Il est bien évident qu'il ne faut pas négliger dans une maladie aussi grave que l'épilepsie, un modificateur tel que l'oxyde de zinc, dont l'utilité

a été éprouvée par plusieurs observateurs ; mais il ne faut pas s'en exagérer l'importance.

STIMULANTS GÉNÉRAUX. — DIAPHORÉTIQUES.

Caféine.

Maintenant que l'expérience a démontré que la caféine possédait des propriétés physiologiques et thérapeutiques importantes, et que l'analyse chimique de plusieurs substances excitantes, café, thé, cacao, guarana, etc., y a démontré l'existence de la caféine, l'activité de ces substances pourrait bien avoir pour cause principale l'existence commune de la caféine dans ces différentes matières, et il me paraît extrêmement probable que le rôle thérapeutique de la caféine va grandir. Déjà la pharmacopée hanovrienne l'a admise dans son supplément.

Voici le mode de préparation qu'elle adopte :

Précipitez d'une décoction de café ou de thé, l'acide gallique et les autres substances, par l'acétate de plomb. Filtrez, évaporez à siccité, et après avoir mêlé du sable à cette masse, sublimez comme pour la préparation de l'acide benzoïque.

Prismes blancs, soyeux, longs, ténus, d'une saveur amère. Soluble dans 98 parties d'eau, dans 97 d'alcool, dans 194 d'éther, — fusible à + 178° c., volatile à + 185°. Dissoute dans l'acide muriatique, le tannin la précipite en blanc, le chlo-

rure de platine en jaune; les acides sulfurique et muriatique forment avec elle des sels cristallisables.

Arnica.

L'arnica est un stimulant général puissant dont l'usage est assez restreint en France. Il n'en est pas de même en Allemagne et même en Espagne, pays qui se rapproche beaucoup du nôtre, sous le rapport thérapeutique, infiniment plus que l'Angleterre ou l'Allemagne; aussi j'ai reproduit plus haut plusieurs formules dont l'arnica est la base, et qui sont empruntées à la pharmacopée de Madrid. Je les complète par celle de l'infusion d'arnica composée.

Infusion d'arnica.

Feuilles et fleurs d'*arnica montana*, de chaque,	4 gram.
Eau commune,	750
Sirop de citron,	60

A prendre en quatre doses, à intervalles convenables.

Cette tisane est très estimée dans les catarrhes pulmonaires chroniques sans fièvre, qui sont si fréquents chez les vieillards. Elle est également employée dans les paralysies des membres et dans certains cas de débilité nerveuse qui réclament des stimulants.

Eau de goudron contre la cystite chronique
(F. Petit.)

La *Presse médicale belge* rapporte une observation de cystite chronique guérie par des injections réitérées d'eau de goudron.

Liniment contre les fièvres (Debout).

Essence térébenthine,	100 gram.
Chloroforme,	10

Pour être employé en frictions sur la colonne vertébrale matin et soir pendant l'apyrexie, à la dose de deux grandes cuillerées chaque fois.

Au lieu de chloroforme, M. Bellancontre emploie 4 grammes de laudanum de Rousseau.

Baume ophthalmique de Himly (ph. Hanovre).

Baume noir du Pérou,	1 gram.
Huile de lavande, de girofle, de rue, de marjolaine, de serpolet, de chaque,	50 centig.
Esprit-de-vin rectifié,	150 gram.

M. filtrez.

Liqueur contre les engelures simples et ulcérées,

Les *Annales de la Flandre occidentale* ajoutent à la nomenclature des nombreux remèdes préconisés contre les engelures la recette suivante, qui, d'après M. Van-Ryn, serait presque infaillible dans le cas d'engelures non ulcérées.

Huile essentielle de térébenthine,
Esprit-de-vin camphré, de chaque, 2 gram.
Eau de roses, 120

Mêlez. Imbibez un linge de ce liquide et enveloppez pendant la nuit les parties affectées.

Huile animale de Dippel contre le lupus (Chausit).

A peine l'application de cette huile détermine quelque cuisson légère et toujours fugace; sur des surfaces non ulcérées, elle se dessèche en adhérant à la peau, sans susciter ni irritation ni suintement; puis elle se détache après quelques jours, sans former de lamelles noires. Aussi son application peut-elle être renouvelée presque tous les jours. Sur des surfaces ulcérées, elle détermine une légère excitation toute superficielle, mais suffisante, toutefois, dans certaines conditions locales, et surtout selon le siége des ulcérations, pour provoquer d'heureux résultats.

L'expérience a démontré, dit M. Chausit, que l'huile animale de Dippel, si elle est impuissante contre les tubercules encore intacts, dont la disparition ne saurait être obtenue que par l'emploi d'agents énergiques, capables de susciter localement un travail actif de résorption ou une destruction immédiate; si elle échoue encore, ou du moins si ses résultats sont très incertains, quand il s'agit de combattre l'engorgement hypertrophique des tissus, peut être au contraire efficacement employée à titre de modificateur superficiel, sur des surfaces ulcérées, dont le siége, dans

certaines régions, doit faire exclure de la thérapeutique locale l'emploi d'agents trop énergiques; par exemple, lorsque le lupus attaque les muqueuses intérieures, lorsque les ulcérations, dans leur marche envahissante, ont pénétré dans les fosses nasales, dans l'intérieur de la bouche, etc. Son action. quoique peu énergique, est suffisante pour raviver les surfaces, les modifier heureusement, et amener la cicatrisation.

Salsepareille dans les cancers (Le Riche).

S'appuyant sur les autorités de Clarke, de Dugès, de Foltz, M. Le Riche préconise la salsepareille contre les affections cancéreuses. Pourquoi ne pas chercher l'espérance dans une médication aussi inoffensive?

Sirop de jusée de Barruel, sur son emploi (Vigla).

M. Bricheteau avait reconnu au sirop de jusée une action avantageuse qui se traduisait par l'amélioration de quelques symptômes de la phthisie, tels que les sueurs, la diarrhée, l'expectoration. M. Louis, au contraire, n'avait reconnu au médicamment absolument aucune influence sur les divers symptômes de la tuberculisation.

M. Vigla a observé dans quelques cas une amélioration notable dans l'état des sueurs, à la suite de l'administration du médicament. Rarement la toux s'est calmée, ou même a diminué d'intensité; l'expectoration n'a presque ja-

mais été influencée d'une manière sensible. Le symptôme sur lequel le sirop de jusée semble avoir le plus d'influence est la diarrhée. Ce mode d'action est d'ailleurs celui qui s'explique le mieux ; la jusée devant être surtout considérée comme un médicament astringent fort analogue à la ratanhia ou au tannin, dont la jusée est un diminutif. C'est d'ailleurs par ces propriétés astringentes que M. Vigla explique le mode d'action de cette préparation, et il ne pense pas qu'il soit supérieur aux divers astringents qu'on met habituellement en usage dans les circonstances où la jusée a été recommandée. Mais comme le médecin ne trouve que trop souvent, dans le traitement de la phthisie, le temps d'épuiser l'arsenal thérapeutique, ce n'est pas une chose tout à fait superflue d'avoir à sa disposition une préparation de plus pour alimenter l'impatience bien légitime des malheureux malades, et pour calmer un peu leur imagination.

Sous le point de vue de la facilité d'administration, la jusée est inférieure à beaucoup d'autres préparations analogues ; sa saveur est désagréable, et beaucoup de malades désignent le médicament sous le nom de *sirop de bottes*. Ce goût excite une répugnance complète chez quelques uns ; mais la plupart le prennent sans trop de difficultés, et d'autres s'y habituent avec facilité. C'est donc, en résumé, un moyen qu'il ne faut pas bannir absolument de la thérapeutique.

(*Gazette des hôpitaux.*)

Feuilles et écorces de frêne.

Multa renascentur quæ jam cecidere. — Voilà un adage qui rencontre de fréquentes applications en matière médicale : l'emploi nouveau des feuilles de frêne pour combattre les douleurs goutteuses ou rhumatismales nous en offre encore un exemple.

C'était l'écorce de cet arbre qui jadis était principalement employée, et peut-être est-ce encore l'écorce de la tige ou des racines qu'il faudra choisir pour exécuter des expériences suivies. C'est principalement pour combattre les fièvres paludéennes que la réputation de l'écorce de frêne a été grande. Mais bornons nos citations aux faits qui se rapportent à la goutte et aux rhumatismes.

C'est sous ce rapport que l'écorce de frêne a été vantée par Glaubert (*pharmac. spagyr.* p. 3), et par un botaniste illustre (*Bauhinus*, *Hist. pl.*, t. I, p. 2 et 179) qui en recommande la décoction vineuse; elle était vantée pour les goutteux, pour les scorbutiques et contre les vers intestinaux. Mentionnons encore que notre collègue M. Martin-Solon a employé l'écorce de frêne comme purgatif (*Bullet. thérap.*, t. I.)

Nous arrivons aux applications nouvelles des feuilles de frêne.

Feuilles de frêne contre la goutte et le rhumatisme (Larue).

En 1840, ma mère éprouvait déjà depuis une couple d'années, avec augmentation graduelle, les cruelles atteintes d'une goutte rhumatismale chronique, permanente et presque générale. A son âge *critique*, à son tempérament lymphatico-sanguin, à sa bonne et forte constitution, elle joignait une influence *héréditaire*. La douleur était vive, la tuméfaction exagérée; les mouvements s'exécutaient avec difficulté; ils devenaient parfois impossibles. Il n'y avait d'ailleurs que peu ou point de fièvre, quoique la plupart des fonctions commençassent à s'altérer sensiblement.

Toutes les tentatives propres à la guérir ayant été jusqu'alors complétement infructueuses, elle allait abandonner les médecins pour se confier entièrement à la nature et au temps, lorsque sa *tailleuse de robes* lui recommanda vivement la tisane de feuilles de frêne.

Avant de s'en servir, ma mère me demanda si elle le pouvait sans danger. N'y en voyant aucun, je lui conseillai d'en essayer, ce qu'elle fit matin et soir.

Dans la première quinzaine de ce nouveau traitement, elle se trouva beaucoup mieux; au bout de quelques mois, elle fut guérie.

Depuis cette époque, elle a continué, par temps, à des intervalles de plus en plus éloignés, à prendre *son remède*, tantôt par *reconnaissance*,

tantôt parce qu'elle appréhendait ou sentait le retour de la maladie.

Après cette cure, si remarquable et si chère à mon cœur, j'ai bien des fois, dans *toutes espèces* de gouttes et de rhumatismes (aigus, chroniques, fixes, ambulants, vagues ou déterminés), prescrit le même moyen, le *plus souvent* avec une entière réussite.

C'est jusqu'à présent la feuille qui a constamment servi à mes expériences.

Ramassée vers la fin de juin et convenablement séchée (elle vaut mieux sèche que verte), nous l'avons toujours ordonnée : 1° En décoction, à la dose de 10 ou 20 grammes pour 200 grammes d'eau, à prendre, après l'avoir ou non sucrée et aromatisée, par tasses à thé, toutes les trois heures, ou seulement le matin à jeun et le soir après la digestion du dernier repas, suivant l'intensité de l'affection; 2° en lavements *fractionnés*, au nombre de deux ou trois par jour, ayant pour base la même formule que la tisane; 3° appliquée et maintenue pendant un temps plus ou moins long (quelques heures), sur les points douloureux, d'autres fois sur tout le corps, le visage excepté, après l'avoir chaque fois préalablement fait chauffer un *peu* dans une étuve *quelconque*.

Césalpin, Lobel, Helwig et Coste parlent de l'écorce du frêne comme étant un frébrifuge comparable au quinquina, tandis que d'autres reconnaissent aux feuilles un effet purgatif, astringent, et même, d'après Gilibert, applicable

au traitement des scrofules. Mais aucun, que je sache, n'a jusqu'ici attribué à cette plante les vertus *particulières* que l'expérimentation nous a révélées en elle.

Ainsi, sans repousser les dires de nos devanciers, que nous croyons cependant entachés d'erreur ou d'exagération, nous constatons que cette substance, appartenant à la classe des hyposthénisants, pouvant être administrés longtemps sans inconvénients et ayant une action généralement assez prompte *paraît* agir *spécialement* sur les vices rhumatismal et goutteux.

(*Journ. des connaiss. médico-chirurgicales.*)

Des feuilles de frêne dans le traitement de la goutte et du rhumatisme (Pouget et Peyraud).

« Selon MM. Pouget et Peyraud, la poudre de feuilles de frêne peut être présentée, pour le traitement de la goutte et du rhumatisme, comme un véritable spécifique d'autant plus précieux qu'il joint à une vertu curative aussi puissante, pour ne pas dire plus que celle des préparations de colchique et autres, l'immense avantage de n'avoir, dans son administration, ni les inconvénients, ni les dangers de ces dernières.

» Nullement purgative, elle peut être prise quel que soit l'état du tube digestif. Elle ne produit ni dégoût, ni maux de cœur, ni malaise général, ni anéantissement, etc., etc.

» Une expérience soutenue permet d'annoncer que généralement, au bout de quatre à cinq jours

de l'emploi de cette poudre, quelquefois plus tôt, les douleurs, la rougeur et l'engorgement diminuent sensiblement d'intensité, si le plus souvent ils n'ont pas complétement disparu.

» *Mode d'administration.* — On fait infuser chaque prise de poudre de un gramme, pendant trois heures, dans deux tasses d'eau bouillante.

» Avant de prendre l'infusion qu'on peut édulcorer à volonté, il faut avoir le soin de la passer à travers un linge.

» Dans le cas de goutte aiguë, et au commencement surtout de l'attaque, avec ou sans fièvre, on doit faire infuser deux prises dans trois tasses d'eau, que l'on prendra : l'une le soir, au moment de se coucher, l'autre le matin au lit, ou en se levant, et la troisième au milieu de la journée, entre les deux repas.

» Il est nécessaire de continuer cette médication pendant une huitaine de jours, après la disparition des symptômes précités, à la dose seulement d'une seule prise de poudre pour deux tasses d'infusion.

» Dans la goutte chronique, on peut se contenter de deux tasses d'infusion par jour, une le soir, et l'autre le matin; mais le traitement doit être continué pendant plus longtemps.

» En ayant recours à ce même mode de médication, tous les mois, pendant huit à dix jours environ, les attaques peuvent être éloignées plus ou moins indéfiniment.

» Dans le rhumatisme aigu, cette infusion aide beaucoup l'action des moyens thérapeutiques or-

dinairement mis en usage dans ces cas, et elle active surtout la résolution des engorgements articulaires.

» Mêmes résultats avantageux dans les rhumatismes chroniques, articulaires, musculaires et nerveux.

» Pendant l'emploi de ce moyen, il est inutile de rien changer au mode de vivre, ni de s'assujettir à aucun régime particulier, en observant toutefois les lois d'une sage hygiène. »

Emploi de l'extrait de feuilles de frêne.

M. Collas, pharmacien, a préparé il y a déjà six ans, sur l'indication du docteur Hillairet, de l'extrait de feuilles de frêne vertes qui, ayant été administré à la dose de 20 à 50 centigrammes par jour, a amené assez rapidement la guérison dans un cas de goutte récente. L'usage à l'intérieur de cet extrait a été secondé par l'application sur la partie douloureuse de la solution alcoolique du même extrait.

Sel ammoniac. Son emploi contre les maladies de la prostate (Vanoye).

M. René Vanoye a publié, dans le numéro d'avril 1852 des *Annales de médecine de la Flandre française*, des observations intéressantes sur l'emploi du sel ammoniac à haute dose, dans les cas de *tuméfactions chroniques de la prostate*, maladies si communes chez les vieillards, et qui

se lient souvent avec des rétentions d'urine difficiles à guérir.

Voici comment il faut régler l'emploi du sel ammoniac. Il est nécessaire de l'administrer à haute dose et pendant un temps assez long. On peut commencer par 1 gram., 25, de deux en deux heures, et aller jusqu'à 2 et même 4 grammes, également toutes les deux heures, de manière que le malade en prenne 15 grammes ou au delà par jour. Lorsque la dose est trop forte, des troubles digestifs, vomituritions, vomissements, diarrhée, ne tardent pas à avertir le médecin. A part la réaction de l'appareil digestif, il se manifeste quelquefois d'autres signes qui annoncent la saturation de l'organisme et la nécessité de renoncer momentanément au médicament, tels qu'une éruption miliaire; des sueurs profuses, et surtout des symptômes analogues à ceux du scorbut, quelques taches sanguines, hémorrhagies, aphthes, etc. On peut mitiger jusqu'à un certain point les effets du médicament à l'aide de certaines précautions. Ainsi, dans les cas de susceptibilité des organes digestifs, administration du remède dans un véhicule mucilagineux ou association avec un extrait amer ou des aromatiques, et pour atténuer ses effets généraux, régime fortifiant : bouillons, vins, viande rôtie, bière houblonnée. Il faut user également d'une grande réserve chez les personnes sujettes aux hémorrhagies, aux maladies asthéniques, d'une faible constitution.

Mixture ammoniacale (Cruveilhier).

Alcool de mélisse,	120
— de Fioraventi,	30
Ammoniaque,	10

Employée en frictions pour produire la stimulation de la peau, dans les douleurs rhumatismales, les névroses, etc.

Cataplasme de Guano (Horner).

Guano, terre à potier. a. a. q. s.

F. s. a. un cataplasme qu'on appliquera sur les tumeurs indolentes des articulations.

Emploi des préparations de sabine contre la goutte (Rave).

Dans les cas où la goutte a produit des contractures des membres ou des paralysies, le docteur Rave recommande la sabine à l'intérieur et à l'extérieur; à l'extérieur, il emploie des bains locaux préparés avec une infusion de sabine, ou bien il fait faire des frictions avec l'essence de sabine sur les parties malades; à l'intérieur, il recommande de triturer ensemble 8 grammes de sucre et 8 grammes d'huile essentielle de sabine; on divise en douze paquets et le malade en prend un toutes les heures. Nous ferons cependant remarquer que cette dose est énorme, et qu'il serait peut-être prudent de la diminuer.

Le docteur Goeden recommande le liniment suivant dans la goutte invétérée :

Pr. Phosphore, 2,60
Huile de sabine, } a a 8,00 gr.
Huile de térébenthine, }
Ammoniaque liquide, 16 gram.

Le malade doit se faire une friction avec ce liniment au sortir du bain.

Koppe recommande à l'extérieur la composition suivante :

Pr. Baume de copahu, } a a 40 gram.
Baume du Pérou, }
Huile de sabine (1 drachme). 4 gram. env.

Cette composition, au moyen de charpie, est appliquée sur la partie malade. Les docteurs Fufeuffer et Pdlicher ont constaté de bons résultats de l'administration du *calamus aromaticus;* dans les cas où la goutte atonique se complique d'un œdème des parties affectées, ils emploient l'infusion suivante :

Pr. Racines de calamus aromatisées. 90 gram.
Feuilles de sabine. 60 —

Cette dose doit être prise en infusion en cinq jours.

Fischer dit avoir employé avec grand succès le bicarbonate de soude à dose croissante à l'intérieur et à l'extérieur ; il ajoutait quelquefois aux bains une infusion de *calamus aromaticus.*

Enfin Hufeland recommmande les bains de fourmis, qui se prennent en versant de l'eau bouillante sur ces insectes et en exposant les parties malades à la vapeur qui se dégage.

(*Gazette des hôpitaux.*)

Ulcères rebelles, cantharides à l'intérieur (John Tair).

L'auteur assure s'être bien trouvé, dans le traitement des ulcères atoniques, de l'usage interne de la teinture de cantharides, à la dose de 10 à 12 gouttes, trois fois par jour. Il trouve ce médicament surtout utile chez les individus affectés d'ulcères caractérisés par des bourgeons charnus exubérants, pâles, lâches, par manque de tendance à bourgeonner ou par des indices d'une circulation incomplète vicieuse.

DIURÉTIQUES.

Digitaline ; son emploi (Andral, Lemaistre).

L'*Union médicale* (t. VI, n°s 52 et 53, 1er et 4 mai 1852) a publié des expériences sur la digitaline, faites par M. Andral à l'hôpital de la Charité, conjointement avec M. Lemaistre, alors interne dans le service de l'illustre professeur, et actuellement médecin à Limoges.

Ce travail, qui vient confirmer les principaux faits signalés dans nos précédents Annuaires (à partir de 1845), présente un double intérêt en raison des précautions dont les auteurs se sont entourés dans leurs expérimentations, et de la précision apportée à l'étude des questions thérapeutiques.

Ce sont les granules de MM. Homolle et Quevenne (à 1 milligramme) qui ont été administrés dans les dix-neuf observations qui font la base du mémoire que nous analysons.

L'action sur la circulation a été étudiée avec soin, en se mettant en garde contre les causes qui peuvent en général entacher ces essais d'inexactitude. Le pouls était compté plusieurs jours de suite avant l'administration de la digitaline, et par la même personne à plusieurs reprises chaque fois, pour éviter l'influence morale, etc. Ces précautions prises; l'abaissement du nombre des pulsations sous l'influence de la digitaline a varié de 4 à 40 par minute.

Le maximum de cette diminution s'est manifesté surtout dans les cas d'affection du cœur, où le pouls était régularisé en même temps que ralenti.

L'influence sur la fréquence du pouls a été presque nulle dans les affections fébriles (pleurésie); elle a été assez marquée dans deux cas de rhumatisme.

Les auteurs n'ont jamais vu l'irrégularité du pouls produite par la digitaline, ce qui tient peut-être à ce que l'administration de ce médicament n'a pas été longtemps continuée à des doses élevées.

L'action diurétique a été constatée de la manière la plus évidente, en tenant compte de la quantité de liquide ingérée. Le nombre des émissions d'urine dans les vingt-quatre heures, aussi bien que la quantité absolue de liquide

rendue pendant ce laps de temps, a augmenté dans quatorze cas sur dix-neuf. C'est surtout dans les maladies du cœur que cette augmentation a été considérable. Ainsi les urines ont été doublées, triplées et même quadruplées dans les vingt-quatre heures, en même temps que leur densité tombait de 1016-1012 à 1008, 1004 et même 1003. La diurèse ne survenait d'ailleurs que le troisième ou le quatrième jour après l'administration du médicament. Elle était bien plus abondante dans le cas d'œdème du tissu cellulaire, qui disparaissait en quelques jours, que dans les hydropisies des cavités séreuses. Dans tous les cas, l'action diurétique était toujours consécutive à l'influence sur la circulation.

Les effets sur les centres nerveux se sont manifestés en général lorsque la dose de digitaline s'élevait à 4, 5 ou 6 granules, ou que le médicament était continué assez longtemps. Elle consistait en céphalalgie, trouble de la vue, lassitude ou même affaissement profond des forces, sommeil lourd, fatigant, avec rêvasseries ou même rêves effrayants et délires; d'autres fois, agitation et insomnie. On a observé une dépression profonde du système nerveux avec tendance aux lipothymies, bouffées de chaleur montant brusquement à la face.

Les phénomènes d'intolérance gastrique ont été à peine observés. Ils consistaient en borborygmes et gonflement du ventre, tiraillements d'estomac, puis coliques, diarrhée peu abondante; anorexie. Ce n'est qu'à partir de la dose

de 4 ou 5 granules qu'on a rencontré ces accidents.

Voici les principales conclusions des auteurs.

1° La digitaline doit être administrée dans les maladies chroniques du cœur, alors que le pouls est élevé et la circulation irrégulière, cette substance ayant la vertu de ramener le pouls à son type normal ;

2° Dans les cas d'hydropisie provenant, soit d'une maladie du cœur, soit d'une altération du sang, comme dans l'albuminurie, la digitaline facilite la diurèse et dissipe ainsi les inflammations séreuses.

MM. Andral et Lemaistre ont observé qu'à 2 ou 3 granules par jour on obtenait presque toujours des effets très notables sur la circulation et sur les urines. Quelquefois on est allé jusqu'à 6 et 7 granules dans les vingt-quatre heures, mais presque toujours alors des accidents d'intoxication survenaient, et l'on était obligé de diminuer ou même de suspendre l'usage du remède. Cependant ils ont rencontré quelques exceptions quant à la tolérance : un jeune malade de quinze ans n'a pu prendre 2 granules sans éprouver des vomissements, tandis que d'autres ont pu en supporter 5, 6 et 7 sans en être incommodés ; l'un d'eux même a pu prendre pendant plusieurs jours de suite 10 granules dans les vingt-quatre heures, et un autre en a ingéré un jour jusqu'à 12 sans inconvénient. Mais ce sont là des exceptions. Elles montrent d'ailleurs qu'il faut tâter la susceptibilité du malade dans

l'emploi de ce remède. Règle générale ; la dose à laquelle on obtient les effets cherchés, et que presque tous les malades peuvent supporter, est de 2 à 3 granules par jour ; ce n'est qu'exceptionnellement et avec circonspection que l'on peut dépasser sensiblement cette quantité.

La forme de granules paraît aux auteurs le moyen le plus simple d'administrer la digitaline.

Les effets de la digitaline comparés à ceux obtenus avec la digitale, dans quelques expériences comparatives, ont été les mêmes à la différence près d'une plus grande irritation de la muqueuse digestive par la digitale.

Aussi les auteurs, en rapprochant cet inconvénient des mécomptes que cette dernière fait souvent éprouver à cause de sa qualité différente suivant la provenance, n'hésitent pas à donner la préférence à la digitaline, qui réunit, sous la forme de granules, l'inaltérabilité, un dosage sûr, une administration facile.

Pommade de digitaline c. dartres (Dumont).

Digitaline pure et dissoute dans l'alcool,	10 centig.
Sulfure rouge de mercure,	2 gram. 50
Chlorure de mercure (précipité blanc),	16 gram.
Teinture d'opium brut,	6
Cold-cream à l'état légèrement savonneux,	120

La pommade de M. Dumont, pharmacien à

Cambrai, a été employée avec succès par plusieurs médecins distingués parmi lesquels je citerai M. le docteur Fernet, médecin en chef de l'hôpital de Saint-Omer. J'extrais un passage concernant ce médicament de sa brochure intitulée *De l'eczéma et de l'efficacité de son traitement :*

« Parmi les agents nombreux que la médication excitante fournit à la thérapeutique, j'accorde une préférence méritée à la *pommade de digitaline au sulfure rouge mercuriel*, préparée par M. Dumont, pharmacien chimiste à Cambrai.

» Il y a quelques années, frappé par les succès qu'obtenaient plusieurs de mes confrères de Cambrai, par l'emploi de ce médicament, dans le traitement de l'eczéma et d'affections cutanées diverses, je voulus, malgré ma prévention contre les pommades en général dans les affections darteuses, en tenter l'essai, et les résultats de cette médication furent si satisfaisants, qu'ils me déterminèrent à en continuer l'usage dans les dermatoses qui se présenteraient ultérieurement dans ma pratique.

» Depuis, l'action curative de cet agent topique ne s'étant pas démentie, je pense qu'il est d'une grande utilité d'en signaler les bons effets à l'attention des praticiens, et que la thérapeutique pourra s'enrichir de ce nouveau moyen dans le traitement des affections cutanées où un modificateur puissant est utile ou nécessaire.

» La forme aiguë de cette maladie se rattache souvent à des dérangements généraux de l'économie, qui exigent un traitement approprié sans

lequel nul traitement local ne saurait être avantageux. Ainsi elle peut être entretenue chez les jeunes sujets par le vice scrofuleux, etc. Je n'ai pas besoin, dans ce cas, d'insister sur l'utilité d'un traitement constitutionnel convenable.

» L'état aigu sera donc traité par les émollients et les antiphlogistiques, et lorsque l'élément inflammatoire aura été combattu, que l'éréthisme aura cédé, que la pâleur de la peau indiquera une diminution très notable de la phlegmasie, que cette affection sera arrivée à cette période où elle a une tendance si grande à passer à l'état chronique, alors seulement j'aurai recours aux onctions de pommade au sulfure.

» Quelques données très brèves sur le mode d'administration de l'agent topique ne seront pas ici, je crois, sans utilité.

» Le matin et le soir, et surtout le soir en se couchant, on enduira les parties malades, puis on les recouvrira de linge, ou mieux de taffetas gommé qui ne fera pas éprouver de perte au médicament, conservera à la peau une douce moiteur, et facilitera la chute des squames.

» Sous l'influence de ce topique, les plaques rougissent légèrement, et sont le siége d'une douce chaleur qui n'a rien de désagréable. La plupart des malades disent même ressentir un soulagement marqué, un apaisement presque immédiat dans le prurit et les démangeaisons qui étaient pour eux un si grand sujet de tourment.

» Cependant il peut arriver que, soit par la sensibilité plus vive de la peau de l'individu, son

irritabilité plus grande, soit que l'état inflammatoire n'ait pas été suffisamment éteint, l'éruption herpétique augmente momentanément par trop d'intensité. Alors je suspends pour un jour ou deux l'emploi du topique; puis je recommence son application en lui associant, soit un quart, soit moitié de cérat simple ou de cold-cream frais, et j'ai observé dans certains cas que le mélange, fait dans un rapport convenable à l'action de la maladie, était souvent une des conditions d'une prompte guérison.

» Dans les expériences comparatives que j'ai faites tantôt avec ce médicament en topique, seul ou secondé par l'action révulsive des purgatifs, tantôt par l'une des médications préconisées jusqu'ici, j'ai presque constamment obtenu des résultats supérieurs par la méthode que j'indique.

» Bien que les effets résultant de l'application de la pommade au sulfure aient toujours été satisfaisants, l'expérience m'a prouvé qu'il était nécessaire d'en continuer l'emploi après la disparition de l'affection cutanée, et cela parce que les rechutes sont très faciles si l'on cesse d'entourer le malade de précautions et de soins thérapeutiques et hygiéniques.

» L'efficacité de cet agent médicamenteux ne dispense pas de se soumettre aux indications générales d'hygiène et de thérapeutique. Ainsi on adoptera un régime convenable, le repos et l'éloignement des causes occasionnelles ou déterminantes. Les bains locaux fréquents, les bains

généraux frais ou tempérés, seront toujours des adjuvants d'une grande utilité.

» Les eaux de Sedlitz, de Balaruc, le sulfate de soude ou de magnésie, administrés chaque jour, de manière à procurer une ou deux selles liquides sans coliques, ou de temps en temps à dose purgative, sont de bons auxiliaires, toutes les fois qu'ils ne suscitent qu'un trouble passager dans les organes digestifs, dont on a reconnu d'ailleurs préalablement l'intégrité, et il faut cesser leur emploi dès qu'il se manifeste quelques symptômes de gastricité.

» Du reste, c'était une sage habitude adoptée par les anciens que de commencer le traitement des affections cutanées par une préparation au moyen de boissons délayantes et de purgatifs doux répétés. Je pense qu'un tel usage ne peut être que très avantageux, et que ces moyens divers, employés concurremment avec les onctions de pommade de M. Dumont, doivent amener une guérison beaucoup plus prompte et plus durable. »

Voici le rapport de la commission des remèdes nouveaux sur la pommade de M. Dumont.

« Vous avez renvoyé à votre commission des remèdes nouveaux un travail de M. Dumont, pharmacien à Cambrai, sur l'emploi d'un médicament externe désigné sous le nom de *pommade antidartreuse de digitaline composée.* Cette pommade doit ses propriétés à la digitaline, à deux composés mercuriels, le précipité blanc et

le sulfure rouge de mercure, à une préparation opiacée, l'excipient et le cold-cream à l'état légèrement savonneux.

» Le travail de M. Dumont est accompagné d'un recueil étendu d'observations recueillies par M. Fernet, médecin en chef de l'hôpital de Saint-Omer, par M. Portier, médecin major et M. Frenin, médecin principal à l'hôpital de Cambrai, par M. Robert, médecin à Ligny, par M. Hardy, médecin du bureau de bienfaisance de Cambrai, par M. Petel, médecin au Cateau, qui assurent avoir employé utilement la pommade de M. Dumont dans plusieurs cas d'eczéma, de psoriasis, etc.

» Sous l'influence de ce topique, dit M. Fernet, dans son *Mémoire sur l'eczéma*, les plaques sont le siége d'une douce chaleur; la plupart des malades disent ressentir un soulagement marqué, et se plaignent beaucoup moins du prurit.

» L'utilité des pommades mercurielles, et en particulier de celles qui ont le précipité blanc pour base dans plusieurs maladies de la peau, est bien démontrée. Les faits rapportés par M. Dumont n'établissent pas assez nettement l'importance de l'addition de la digitaline dans la pommade, et c'était la question décisive pour établir les droits de M. Dumont à une heureuse invention thérapeutique.

» La commission a l'honneur de vous proposer de le remercier de sa communication, et de déposer honorablement son œuvre dans les archives de l'Académie. »

Sur la graine de digitale (Buchner).

Les semences de colchique, de stramoine, de jusquiame, et sans doute celles de toutes les solanées jouissent d'une activité supérieure à celles du reste de ces plantes. Récemment, un chimiste allemand, M. Buchner, dans l'examen qu'il a fait de la graine de digitale, l'a trouvée très riche en digitaline.

Dans la matière médicale chinoise, les semences jouent un assez grand rôle.

La graine de digitale pourprée, selon M. Buchner, soumise à une température d'environ 164° Fahrenheit, perd 9 pour 100 par dessiccation; les capsules sont très légèrement hygroscopiques, et perdent à peine 4 pour 100 dans les mêmes circonstances. L'auteur a préparé, avec les semences et les capsules, des extraits éthérés et aqueux; et voici les résultats auxquels l'a conduit leur examen.

Les graines de digitale sont préférables aux feuilles, attendu qu'elles renferment une plus grande proportion de digitaline mêlée à une huile fixe; qu'elles sont moins sujettes à être confondues ou récoltées à une époque défavorable; qu'elles sont plus faciles à sécher et à préserver de toute altération; enfin, qu'on peut avoir plus de confiance en elles.

La digitaline est renfermée dans le composé huileux que l'on obtient facilement en traitant la graine par l'éther; celui-ci mérite donc une sé-

rieuse attention au point de vue thérapeutique, car il se prête aisément à toutes les formes pharmaceutiques qu'on peut vouloir lui donner, telles que : émulsions, poudres, pilules, etc.

Les capsules et le calice de la digitale contiennent également de la digitaline, mais en quantité proportionnellement beaucoup plus petite, si bien que le tannate de digitaline, que l'on peut obtenir des extraits aqueux, est comparativement comme 3,000 et 0,33 du poids des graines et des capsules.

Cette quantité séparée de la graine par l'action de l'eau bouillante ne forme pas la totalité de la digitaline, car, ainsi que les substances résineuses, elle est soluble tout à la fois dans l'alcool et dans les huiles, et elle est partiellement combinée avec l'huile fixe de la graine.

L'huile contenant la digitaline, que l'on extrait par l'éther, s'élève à environ 40 pour 100 du poids de la graine ; elle est siccative. Outre cette huile, l'éther extrait un composé résineux plus lourd que l'eau, tandis que l'huile est plus légère.

Fomentation diurétique (Christison).

Pr. Poudre de feuilles de digitale 30 grammes.
Eau bouillante 600 —

F. s. a. Imbiber des compresses ou mieux de la spongio-piline avec cette infusion ; appliquer sur l'abdomen ou sur les membres infiltrés ; faites porter constamment au malade.

Je me suis servi, dit M. Christison, de ces fomentations d'une manière avantageuse dans des cas d'ascite et dans des cas d'œdèmes anciens et rebelles, alors que les diaphorétiques, les purgatifs et les diurétiques donnés à l'intérieur n'avaient produit aucun effet.

Colchique. — Ses propriétés physiologiques. — Ses usages thérapeutiques (Mac Grégor Maclagan).

M. Mac Grégor a publié, cette année, *Montly Journal*, une monographie physiologique et thérapeutique, importante sur le colchique d'automne, qui a paru dans le mois de juin (*Union médicale*). Bien que ma foi soit moins vive que celle de l'auteur sur l'utilité de ce médicament dans beaucoup de circonstances; bien que j'aie déjà fait connaître plusieurs faits que ce travail reproduit, je ne crois pas moins utile d'en présenter ici les traits principaux, mais il est indispensable d'insister sur ce fait important, que le colchique comme la digitale, plus qu'elle peut-être, est un médicament dont il faut se défier, dont il faut craindre la brusque puissance toxique et qu'il est indispensable de manier avec réserve et prudence.

D'après les expériences rapportées dans le mémoire de M. Mac Grégor Maclagan, l'influence du colchique sur la composition de l'urine consisterait principalement dans une augmentation considérable dans la proportion d'urée et d'acide urique excrétés dans les vingt-quatre heures.

La goutte, voilà le triomphe du colchique; mais, disons-le, on n'a pas enregistré tous les cas de goutteux empoisonnés par le colchique, et combien de fois n'a-t-on pas mis sur le compte de la goutte remontée, les terribles accidents causés par le remède. Combien une gymnastique intelligente, une méthode d'entraînement savemment conduite est plus profitable pour les goutteux que tous les remèdes de la pharmaceutique. Arrivons au mémoire de l'auteur.

Toutes les préparations de colchique ont été employées dans la goutte et dans le rhumatisme. Watson recommande de donner de quarante à soixante gouttes de vin de colchique dans une potion saline, le soir en se couchant, et deux grammes le lendemain matin, dans une potion noire (purgative). L'association de fortes doses de colchique avec des purgatifs est très recommandable; on évite des dangers, et souvent l'efficacité est urgente; de plus communément on emploie la teinture des semences: c'est celle qui a été recommandée par M. Barlow, comme plus uniforme dans sa composition et plus certaine dans ses effets. On peut donner cette préparation à la dose de vingt à trente gouttes, et en répéter l'emploi jusqu'à ce que les douleurs soient calmées ou jusqu'à production de quelques uns des effets physiologiques, tels que la purgation ou la diurèse.

Dans le *rhumatisme*, le colchique a été employé au même titre que dans la goutte. Il paraît cependant que sa puissance curative ne se ma-

nifeste que lorsqu'on a vu paraître quelques uns de ses effets physiologiques; mais aussi, lorsque ses effets sont des plus marqués, par exemple, l'irritation du tube digestif, la maladie cède quelquefois avec la plus grande rapidité. D'après M Watson, les préparations de colchique, qu'elles soient ou non précédées de la saignée, ont quelquefois des effets merveilleux dans le traitement de cette maladie. Le plus ordinairement, bien que ce ne soit pas constant, l'amélioration marche parallèlement avec une action très marquée sur le tube digestif: nausées, vomissements, coliques, diarrhées. Lorsque ces effets se montrent, l'inflammation articulaire cède souvent complétement; mais si le rhumatisme ne disparaît pas entièrement, alors que le tube digestif est ainsi affecté, le plus sûr est de renoncer à l'emploi du colchique. Dans le mémoire qu'il a publié en 1844 dans les *Archives de médecine*, M. Monneret a fait connaître les résultats de vingt-cinq cas de rhumatisme articulaire traités par la teinture de colchique, à la dose de 4 à 16 grammes par jour. Chez huit de ces malades, la diminution ou même la disparition complète des symptômes de rhumatisme coïncida avec l'administration du colchique. Dans ces cas, la maladie, ou bien ne datait que de quelques jours et était à peine accompagnée de fièvre, ou bien était entièrement chronique. Dans tous les cas, les effets favorables du colchique étaient accompagnés de diarrhée; dans quelques cas seulement, il y eut des nausées et des vomissements.

On voit, par ces résultats, que le colchique ne manifeste son action thérapeutique dans le rhumatisme qu'après avoir déployé son action physiologique. J'ai moi-même, dit M. Mac Grégor, recueilli dix-sept observations de rhumatismes articulaires traités par le colchique. Sur ce nombre de malades, il en est neuf qui ont eu de la diarrhée seulement, deux de la diarrhée avec des nausées, deux de la diaphorèse seulement, un de la diarrhée avec de la diaphorèse, un des vomissements, deux des coliques et des nausées; ces dix-sept malades ont guéri dans une moyenne de onze jours.

J'ai pu me convaincre dans le rhumatisme articulaire, comme j'avais pu le faire dans d'autres maladies, que le colchique, indépendamment de ses effets évacuants et sédatifs, agit également en éliminant l'urée et l'acide urique du sang, et en augmentant la quantité de ces deux substances dans l'urine. Ainsi, chez une jeune fille dont le sang contenait 0,507 d'urée et 0,864 d'acide urique sur 1,000 parties, après douze jours de l'emploi du colchique, je ne pus trouver dans ce liquide aucune trace d'urée ni d'acide urique; en revanche, la proportion d'urée s'éleva graduellement de 10,496 à 12,312 le cinquième jour, à 13,984 le neuvième jour, à 14,561 le douzième, et à 17,635 le dix-huitième. L'acide urique s'éleva aussi de 0,267 à 0,421, 0,598, 0,737 et 1,034. Les sels inorganiques s'élevèrent de 7,161 à 8,231, à 9,401, à 9,619 et à 9,999. Dans un cas, cependant, la quantité d'urée et d'acide urique,

après avoir augmenté pendant quelques jours, ne suivit pas une progression aussi rapidement croissante que dans le cas précédent.

Le colchique a été employé dans toutes les formes de rhumatisme; mais je le crois plus particulièrement utile dans le rhumatisme articulaire de forme erratique, c'est-à-dire dans les cas où l'on voit la maladie abandonner tout d'un coup une articulation pour se jeter sur une autre; or, comme c'est précisément dans ces cas que le cœur et les autres organes intérieurs sont plus particulièrement affectés, je suis persuadé que si l'on avait recours de bonne heure au colchique, on verrait moins souvent se produire ces graves complications. D'après M. Watson, ce serait dans les cas où l'on voit prédominer les symptômes de synovite ou dans lesquels ces symptômes se combinent avec ceux d'inflammation du tissu fibreux, c'est-à-dire à mesure que le rhumatisme tend à prendre le caractère goutteux, qu'on peut attendre les plus heureux succès du colchique.

Je signale seulement en passant l'emploi topique du colchique dans le traitement du rhumatisme, dont M. Gumpert s'est si bien trouvé chez un malade condamné au repos au lit par un rhumatisme des plus aigus, et chez lequel des frictions faites avec la teinture de semences de colchique amenèrent la guérison en cinq jours.

Il me reste à signaler quelques autres applica-

tions du colchique, qui n'ont pu trouver place dans le cadre précédent.

Ainsi, le colchique a été employé dans plusieurs *maladies de la peau.* J'en ai fait usage moi-même dans un cas d'*urticaire*, dans lequel l'urine était très pauvre en urée et en acide urique, 6,91 du premier, 0,05 du second; quinze jours après, l'urine contenait 12,36 d'urée et 0,50 d'acide urique. L'urée avait donc plus que triplé de quantité, et l'acide urique avait décuplé, tandis que les matériaux solides avaient conservé leur proportion. M. Elliotson l'a administré dans le *prurigo* chez un homme affecté de cette maladie, sous la forme la plus invétérée, à la dose de 2 grammes trois fois par jour. Après trois semaines la guérison était complète. Le colchique semble donc pouvoir convenir dans quelques cas de maladies de la peau, dans lesquels l'urine ne présente qu'une pesanteur spécifique très faible.

Le colchique a été aussi employé dans les *maladies nerveuses :* dans l'*hystérie*, d'après M. Ravin, chez une jeune femme qui avait été prise d'accès hystériques après avoir assisté à la mort d'une de ses amies, et qui avait été traitée sans succès par les gommes fétides, par les huiles volatiles, par les cathartiques, etc. Encouragé par les succès qu'il en avait obtenus dans quelques cas de chorée grave, M. Alderson administra à cette malade 30 gouttes de teinture tous les huit jours; en quelques jours, les convulsions disparurent et ne se montrèrent plus. On trouve dans la *Bibliothèque médicale* trois faits de succès

dans le traitement de la *chorée* avec le colchique, chez des enfants qui furent très soulagés en trois ou quatre jours par 10 ou 20 gouttes de teinture donnée chaque jour.

Dans les maladies du *système génito-urinaire*, le colchique a été administré en divers cas. Clutterbuck a cru lui reconnaître une action particulière sur les contractions utérines ; il administra 50 centigrammes de colchique en poudre à une femme dont l'utérus s'était contracté sur le placenta. La dose fut répétée, le col utérin se dilata, les contractions utérines reprirent et le placenta fut expulsé dans un état de putréfaction. Metta rapporte également un fait dans lequel deux doses de poudre de bulbe de colchique, données dans les mêmes circonstances, à demi-heure d'intervalle, furent suivies des mêmes résultats.

Dans la *leucorrhée*, M. Ritton dit s'être très bien trouvé de l'emploi du colchique en poudre : huit ou dix jours suffirent pour compléter la cure, la malade ayant le soin de s'abstenir de toute liqueur alcoolique pendant ce traitement. De même dans la *gonorrhée*, Elisenmann (de Berlin) se loue beaucoup des résultats qu'il a obtenus de l'emploi du vin opiacé de colchique dans cette maladie La préparation qu'il emploie se compose de 12 grammes de vin de colchique et de 2 grammes de teinture d'opium. On l'administre soit à doses croissantes, soit à la dose de 20 gouttes, deux fois par jour. La guérison est ordinairement complète du septième au qua-

torzième jour. Dans la *chaudepisse cordée*, Brodie a aussi remarqué que le colchique fait tomber les symptômes douloureux mieux que l'opium et qu'il a la propriété de calmer les érections. La dose est de 4 grammes de vin de colchique pour 35 grammes de mixture de camphre en une seule fois.

On trouve, dans plusieurs journaux, des faits dans lesquels on a vu la teinture de semences de colchique, donnée trois fois par jour, pendant quelque temps, à la dose de 2 grammes, dans des cas d'ophthalmie le plus ordinairement, déterminer un *ptyalisme* des plus intenses, sans que les malades eussent salivé ou qu'ils eussent pris du mercure.

Dans le *tétanos*, M. Smith (de Port-au-Prince) a employé avantageusement le colchique dans les formes traumatique et idiopathique, à haute dose, jusqu'à effet vomitif et purgatif.

Comme *anthelmintique* et *vermifuge*, Chisholm et Baumbach en ont fait usage avec succès contre le tænia, et Bauhin s'en est servi pour tuer les animaux du genre *pediculus*.

Tels sont les divers emplois du colchique, au sujet desquels il importe que l'expérience vienne prononcer en dernier ressort, avant qu'on puisse en faire un usage un peu général dans ces diverses maladies. Au même titre, je signalerai l'emploi du colchique dans le *choléra asiatique*. Du moment que cette maladie s'accompagne de suppression d'urine et que l'urée s'accumule dans le sang, je suis porté à penser qu'il y aurait

peut-être avantage à essayer le colchique dans le choléra. Mais c'est surtout dans la *maladie de Bright* que le colchique me semble devoir occuper une place importante. Je parle ici plus au point de vue théorique qu'au point de vue pratique, car M. Prout est le seul qui l'ait recommandé dans cette affection et seulement dans le cas de diathèse goutteuse préexistante. Mais ce fait que l'urée existe dans le sang parallèlement à une diminution de l'albumine et dans une proportion tout à fait anormale (de 0,209 à 0,5 par 1000, d'après les analyses de M. Rees), ces résultats, qui tendent à prouver que dans la maladie de Bright, l'albumine est pathologiquement excrétée dans l'urine et l'urée, sont des principes corrélatifs qui se suppléent; que dans le sang, tandis que l'albumine diminue, l'urée est morbidement retenue; et que dans l'urine, pendant que l'urée est grandement diminuée, l'albumine est pathologiquement en excès, ne doivent-ils pas faire espérer que le colchique, dont nous avons montré plus haut l'action remarquable sur la composition de l'urine, pourra figurer à titre d'auxiliaire favorable dans le traitement de cette maladie. Les cas que j'ai rapportés dans mon mémoire, relativement à son emploi dans l'hydropisie consécutive à la scarlatine, tendraient à corroborer encore cette opinion. J'ajouterai enfin, qu'à tout événement, on pourrait employer le colchique comme cathartique et diurétique dans cette maladie, lorsqu'elle est compliquée d'ascite et d'anasarque, et, *à fortiori*, dans les cas dans lesquels il

survient du coma par suite de la présence anormale de l'urée dans le sang.

Il me reste à dire quelques mots des diverses préparations sous lesquelles on peut administrer le colchique. On a beaucoup disputé pour savoir si l'on devait donner la préférence aux préparations faites avec le bulbe ou avec les semences, et malgré ce qui a été avancé, je n'hésite pas à considérer les préparations de semence comme plus certaines et plus fidèles que celles de bulbe. Quatre de ces préparations me paraissent devoir être conservées : le *vinaigre de colchique*, l'*extrait acétique*, la *teinture* et le *vin de colchique*. La teinture et le vin sont les préparations les plus employées ; mais lorsque l'on veut donner le colchique en pilules, c'est l'extrait acétique qu'il faut préférer.

Empoisonnement par les semences de colchique (Broeckx).

M. P..., âgé de soixante-cinq ans, d'une bonne constitution, ancien soldat de l'empire, me fit appeler vers la fin de l'année 1851. Je me rendis chez lui vers sept heures du soir et le trouvai dans l'état suivant : Le malade se promenait dans sa chambre, se plaignant de douleurs atroces dans tout le ventre ; cette partie était dure, peu sensible au toucher. Depuis quatre heures de l'après-dîner, il avait eu des évacuations abondantes par haut et par bas, et il ne pouvait pas se tenir tranquille. Il me demandait instamment

à être soulagé de ses maux intolérables. Le malade me fit connaître, à peu près en ces termes, la cause de ses souffrances : Vers midi, je me suis rendu à la campagne pour voir un ancien ami, soldat de l'empire comme moi, avec lequel j'ai fait la campagne de Russie, et qui se trouvait dans l'impossibilité de sortir par suite de douleurs rhumatismales. Comme il y avait longtemps que je n'avais vu mon camarade, nous étions heureux de nous revoir. Il me dit qu'il avait d'excellentes liqueurs pour les amis, et me proposa d'en boire. Comme une pareille offre ne se refuse jamais entre vieux militaires, il fit apporter par sa servante une bouteille et m'en versa. Après avoir causé une heure, je vidai mon verre, et me proposai de partir. Mon ami m'engagea de rester encore, en alléguant la rareté de nos entrevues. — Bois encore un coup à la réussite du neveu de l'empereur, me dit-il. Au mot d'empereur qui nous rappelait de si anciens souvenirs, la servante me versa encore. Je bus en tout la quantité de deux verres ou le quart d'un litre (*kapper*) d'une liqueur jaunâtre, d'un goût amer, qui me brûlait un peu la langue.

Je m'en retournai chez moi vers deux heures pour dîner, sans ressentir autre chose qu'un peu de chaleur dans le ventre. Je dînai comme de coutume et de bon appétit. Une heure et demie après, je fus pris de douleurs d'entrailles insupportables, suivies de vomissements et de selles. Comme j'attribuais ce dérangement à la liqueur que j'avais prise, j'envoyai chez mon ami pour

en connaître le nom. Il me fit parvenir la bouteille que vous voyez là-bas, en ajoutant qu'il y avait eu méprise, et que sa servante avait donné une drogue en place de liqueur. Cette drogue, me dit-il, est du safran sauvage macéré dans du genièvre de Schiedam. Elle se trouvait depuis quatre ans chez mon ami, qui, dans le temps, a fait un fréquent usage de ce médicament pour calmer des douleurs rhumatismales.

Après avoir examiné le contenu de la bouteille, je pus me convaincre qu'il y avait un litre de genièvre de Schiedam, et que le tiers inférieur du flacon était occupé par des semences de colchique d'automne. La saveur de cette espèce de teinture était âcre, amère et désagréable. Je demandai au malade s'il n'avait pas eu de répugnance à prendre pareil liquide? Il me répondit qu'effectivement la liqueur lui avait paru un peu amère, mais comme il était habitué à consommer journellement des boissons alcooliques, il avait bu des liquides plus détestables.

Le poison était donc connu. Avant d'avoir recours au traitement, je pus constater encore les symptômes suivants : La langue était rouge, la bouche sèche, la soif vive. Le pouls était petit, accéléré ; la peau sèche avait conservé à peu près sa chaleur naturelle.

Comme le poison avait été pris à midi, et que le malade n'avait fait que vomir et aller à la selle depuis quatre heures de relevée, je crus que la première indication en cas d'empoisonnement (celle d'évacuer le poison) était suffisamment

remplie par les efforts de la nature. Je m'attachai donc à neutraliser ses effets et à calmer de violentes douleurs. A cette fin, j'eus d'abord recours à l'eau iodée, parce qu'une certaine quantité du poison ingéré aurait pu se trouver encore dans le canal intestinal, et parce que cet antidote est conseillé dans tous les empoisonnements par les alcalis végétaux ou par les substances qui les renferment. Voici la formule de cette eau : iodure de potassium, 40 centigrammes ; iode, 10 centigrammes ; eau, 1,000 grammes. Le malade fut mis dans un bain tiède, mais il ne put y rester que trente minutes. Je lui recommandai de faire usage de boissons émollientes, mais le malade préféra l'eau fraîche, dont il fit une grande consommation. Des cataplasmes émollients et narcotiques arrosés de *laudanum liquidum Sydenhami* furent appliqués sur le ventre, mais le malade ne put se tenir tranquille Les douleurs augmentant de moment en moment, je prescrivis une potion *laudanisée* composée de six onces d'eau distillée, un gros de laudanum de Sydenham, et une once de sirop de pavot blanc, à prendre par cuillerées de quart d'heure en quart d heure. Je prescrivis cette potion dans le but de combattre l'action hyposthénisante du poison et de soulager le malade qui se plaignait comme un enragé. Cette même potion fut renouvelée dans la nuit et parut produire un peu de calme.

Je revis mon malade le lendemain à six heures du matin ; il présenta les symptômes suivants : Douleurs violentes dans tout le ventre, mais moins

intenses que la veille, revenant par intervalles et augmentant sous la pression. Les selles avaient diminué, les dernières étaient sanguinolentes. Le malade avait encore de temps en temps des nausées, des vomissements, et parfois le hoquet. La langue était sèche, couverte d'un épais enduit d'un brun clair. Le pouls était petit, accéléré ; la soif inextinguible, la peau sèche, chaude. Tous ces symptômes dénotaient une violente inflammation du tube intestinal; en conséquence, je prescrivis encore un bain tiède et la glace à l'intérieur. M. P... resta pendant une heure au bain et se trouva soulagé. Il prit la glace avec plaisir, se sentit enclin au sommeil et demanda qu'on le laissât tranquille. A dix heures du matin, il ne se plaignit plus que du hoquet, mais tous les symptômes de la gangrène intestinale s'étaient déclarés : peau froide, couverte d'une sueur visqueuse, pouls presque imperceptible. Pour combattre cet état désespéré, j'eus recours aux stimulants sur la peau et fis entourer tout le corps de cruchons remplis d'eau chaude. A midi le malade, après des efforts de vomissements, se sentit faiblir. Le hoquet le tourmenta cruellement, la voix s'éteignit, et il parut s'endormir tranquillement. Vers trois heures de relevée, c'est-à-dire vingt-six heures après l'ingestion du poison, M. P... eut une convulsion et expira. La famille, consternée, me pria de vouloir faire l'autopsie pour savoir la cause d'une mort si violente et si subite.

L'autopsie, faite vingt-six heures après la mort,

fit voir que la membrane muqueuse de l'estomac était, dans les trois quarts de son étendue, d'un brun livide et noirâtre, et qu'elle se détachait facilement. Il y avait trois plaques de la grandeur d'une pièce de cinq centimes, qui étaient d'une couleur plus foncée. Un liquide d'un gris sale, que j'évaluai à un demi-litre, se trouvait dans la cavité de l'estomac. Les intestins grêles présentaient, dans plusieurs endroits, la membrane muqueuse rouge et par-ci par-là d'une couleur de pourpre cendré. Le côlon offrait de rares endroits rouges. Le péritoine contenait au delà d'un litre d'un liquide citrin clair et faisait voir aussi des plaques d'une couleur plus ou moins foncée, particulièrement dans la partie qui recouvrait l'estomac.

Réflexions. — Plusieurs toxicologues conseillent les boissons vinaigrées pour combattre les accidents dynamiques de la vératrine. Je pense que ces boissons doivent, en général, être plus nuisibles qu'utiles, attendu que l'acétate de vératrine, qui peut se former par l'ingestion de ce liquide, est le plus vénéneux de tous les sels de vératrine. Or, comme on n'est jamais certain que les voies digestives ne renferment plus aucune particule du poison ingéré, il y a, me semble-t-il, inconvénient à administrer du vinaigre.

En 1829, M. Donné, de Paris, a publié, dans le *Journal de chimie médicale de Paris*, des expériences desquelles il résulte que les combinaisons du brome et de l'iode avec la strychnine, la brucine et la vératrine, qu'il regarde comme

des bromures et des iodures de ces alcalis, n'exercent aucun effet nuisible sur les animaux, même à la dose de plusieurs grains, tandis qu'à petite dose, comme on le sait, ces alcalis ou leurs sels occasionnent plus ou moins promptement la mort. Ces résultats ont porté naturellement l'auteur à administrer de la teinture d'iode à petite dose dans le cas d'empoisonnement par ces alcalis. Dans quatre expériences, après avoir ingéré des grains de strychnine ou de brucine dans l'estomac de chiens de moyenne taille, il a reconnu que la teinture d'iode, administrée en quantité suffisante *immédiatement après l'ingestion de ces poisons*, a déterminé l'expulsion par la gueule d'une écume abondante, que les tremblements, qui se sont manifestés alors chez ces animaux, n'ont été suivis d'aucun effet fâcheux, et que trois de ces animaux se sont rétablis en moins de quelques heures, tandis qu'un seul, chez lequel, comme le pense M. Donné, la teinture d'iode n'a pu être administrée en quantité suffisante, a succombé. Depuis lors tous les toxicologues conseillent l'eau iodée dans les empoisonnements par les alcalis végétaux (1).

Fort de cette autorité, j'ai eu recours à cette médication pour neutraliser l'effet qu'une partie de cette teinture de semences de colchique restée

(1) C'est la solution d'iode dans l'iodure de potassium qu'on administre dans les cas d'empoisonnement par les alcalis végétaux; il se forme alors des iodures d'iodhydrates d'alcalis végétaux in-

dans le canal intestinal pourrait encore opérer. J'ai cru prudent de délayer ce médicament dans une grande masse d'eau. Je ne l'ai pas continué parce que je craignais son effet irritant, et parce qu'il s'était déjà écoulé plusieurs heures depuis que le malade avait pris le poison. Je ne me trouvais plus dans des circonstances aussi favorables que les expérimentateurs qui ont donné l'antidote immédiatement après l'ingestion du poison. Il ne me restait donc qu'à combattre la violente inflammation gastro-intestinale et les atroces douleurs. Les bains tièdes, les boissons froides et émollientes, la glace, les cataplasmes émollients et narcotiques, l'opium me semblaient indiqués. Malheureusement tout a été inutile. Seize heures furent à peine écoulées et la gangrène la plus formidable s'était déclarée. Dès lors tout espoir de sauver le malade était perdu.

Un autre traitement aurait-il été plus heureux? En présence de la grande quantité de cette espèce de teinture qui a été ingérée, en présence du développement rapide des formidables lésions organiques, il est permis d'en douter.

(*Annales de la Société de médecine d'Anvers.*)

Dans une lettre aussi bien écrite que fortement motivée (*Répertoire de pharmacie*, dé-

---

solubles, comme je l'ai établi dans mon mémoire sur les iodures d'iodhydrates d'alcalis végétaux, imprimé dans mon *Annuaire de thérapeutique* pour 1842.

cembre 1852, M. le professeur Caventou, s'appuyant sur des expériences exécutées sur des animaux, a émis la pensée que la dissolution de tannin eût été le contre-poison le plus efficace.

Genêt contre l'albuminurie.

15 à 20 grammes de fleurs sèches de genêt bien conservées, infusées dans un demi litre d'eau, voilà une préparation employée par M. Rayer, et qui m'a rendu des services dans quelques cas d'albuminurie.

Si la découverte de la scoparine se confirme, si on la prépare facilement, et si elle représente effectivement le principe actif des fleurs de genêt, j'ai l'espérance que ce nouveau principe prendra dans la thérapeutique un rang utile.

Sur la scoparine (Stenhouse.)

La décoction aqueuse de fleurs de genêt évaporée au dixième a laissé un résidu gélatineux formé principalement par de la scoparine. Cette substance est colorée en jaune, et fournit, par la purification, des cristaux étoilés qui se dissolvent facilement dans l'eau bouillante et dans l'esprit-de-vin. L'auteur lui assigne, d'après ses analyses, la formule $C^{21}H^{11}O^{10}$.

La scoparine est, à ce qui paraît, le principe diurétique du genêt, que Mead, Cullen, Pearson, Pereira, Rayer, et que j'ai moi-même employé comme un remède efficace dans les cas d'hydro-

pisie. La dose de la scoparine pour les adultes varie de 25 à 30 centigrammes. Son action diurétique commence à se montrer douze heures après l'ingestion, et la quantité d'urine rendue est alors doublée.

En examinant les eaux mères de la scoparine impure, le docteur Stenhouse a obtenu, par la distillation, une huile incolore et limpide qui acquiert, par la purification, toutes les propriétés d'une base organique volatile, la *spartéine*. Cette matière possède une saveur amère particulière, et jouit de propriétés narcotiques assez prononcées. Une seule goutte dissoute à l'aide d'acide acétique a suffi pour stupéfier un lapin pendant cinq ou six heures. Un autre lapin, auquel on en avait administré 20 centigrammes, éprouva d'abord une violente surexcitation, puis tomba dans l'assoupissement et mourut au bout de trois heures. L'auteur a observé que les bergers connaissent depuis longtemps déjà les vertus excitantes et narcotiques du genêt.

Décoction de genêt composée.

Sommités fraîches de genêt,	15 gram.
Baies de genièvre,	15 —
Racine de pissenlit,	15 —
Eau,	750 —

Faites réduire par ébullition à 500 grammes et passez. (Cette formule est tirée de la pharmacopée de Londres.)

La pharmacopée d'Edimbourg remplace la racine de pissenlit par de la crème de tartre.

Cette décoction est employée en Angleterre, comme diurétique, dans l'hydropisie; on la donne à la dose d'un verre, que l'on répète trois ou quatre fois dans la journée.

EVACUANTS.

Effets toxiques de l'émétique (Fallot).

Il est incontestable que l'émétique, administré même à dose élevée, détermine beaucoup moins d'accidents qu'on ne l'admettait jadis. Cependant il est certaines idiosyncrasies qui ne peuvent supporter le sel antimonial même à dose vomitive. M. Fallot a publié sur ce sujet un mémoire intéressant (*Revue thérapeutique du Midi*). Je me contenterai de reproduire ici une observation :

« Delan, 35 ans, chétif, entre à l'Hôtel-Dieu de Nîmes, le 20 novembre 1847, atteint de fièvre catarrhale. (Eau tiède, 300 grammes; tartre stibié, 15 centigrammes, en trois fois tous les quarts d'heure.) Les deux premières doses n'ayant pas agi, on force le malade à ingérer la troisième malgré sa répugnance : il prétend n'avoir jamais eu que deux angines traitées par ce vomitif, qui a failli le tuer *deux fois*. Bientôt après, nausées fatigantes, soif intense, saveur de métal, douleurs épigastriques, selles jaunâtres alternant

avec des vomissements répétés, crampes aux mollets et aux avant-bras, suppression des urines, altération de la physionomie, extrémités froides, conservation de l'intelligence, crainte de la mort, voix éteinte en dépit de ses efforts pour se plaindre. Bientôt le malade n'a plus la force de vomir; la peau est froide et couverte de sueurs visqueuses; le pouls est filiforme et d'une fréquence extrême. Ces symptômes alarmants durent toute la nuit. (Frictions spiritueuses; glace à l'intérieur; potion de Rivière; sinapisme).

Le lendemain 23, la face est presque hippocratique; les vomissements et les crampes ont cessé, mais la prostration est si considérable que le malade séjourne à l'hôpital une vingtaine de jours sans pouvoir se rétablir complétement. Il sort dans un état de faiblesse peu rassurant.

Cet exemple, et plusieurs autres que la science possède prouvent qu'il est des dispositions spéciales, souvent héréditaires, dont le médecin doit toujours s'enquérir pour les respecter.

Emétique comme agent abortif de l'amygdalite (Dezotteux).

Me rappelant un traitement que j'avais vu employer en 1847 par M. l'inspecteur Baudens, alors chirurgien en chef du Val-de-Grâce, je me proposai d'en faire de nouveau l'application; car déjà en France et en Algérie j'en avais obtenu de très bons résultats, mais dans des cas isolés.

Les faits nombreux que j'ai recueillis m'en ont montré l'incontestable utilité.

Ce traitement consiste dans l'administration de l'émétique à la dose de 15 à 20 centigrammes donnés dès le début de la maladie, ou même après quelques jours d'invasion de celle-ci; car dans les deux cas, ce médicament doit interrompre la succession des phases de l'inflammation des amygdales et en déterminer l'avortement.

Emplâtre de tartre stibié (ph. Hanovre).

Tartre stibié finement pulvérisé,	4 gram.
Résine de poix,	8

M. s. a.

Des dragées de kermès et des dragées de sous-nitrate de bismuth (V. Garnier).

Depuis que je me suis occupé de la préparation des granules et dragées pharmaceutiques, le kermès minéral et le sous-nitrate de bismuth ont particulièrement fixé mon attention : au contact de l'air, de la lumière et des rayons solaires, réactifs puissants, ces produits à l'état de pastilles, sont susceptibles de subir une profonde altération. Pour en faire une préparation officinale inaltérable, pour rendre leur administration plus facile et leur dosage plus précis, l'état des dragées est assurément celui qui convient le mieux à ces médicaments précieux. Il est en effet facile de comprendre qu'une pâte faite avec

ces substances, le sucre et la quantité de mucilage voulue, transformée promptement en petits noyaux que l'on sèche rapidement à l'étuve et qu'on recouvre comme les dragées d'une couche de sucre qui les met complétement à l'abri du contact de l'air et de la lumière, donne une préparation moins susceptible de s'altérer. L'expérience me l'a prouvé, car j'ai dans mon officine de ces dragées préparées depuis longtemps, et elles n'ont pas encore subi la moindre altération. Ce résultat satisfaisant me porte à croire que le mode de préparation doit occuper une place importante dans la pharmacie pratique, autant pour mettre beaucoup de substances à l'abri de modifications fâcheuses, que pour en rendre l'administration agréable, facile et précise.

Pour les dragées de kermès, j'ai conservé les proportions du *Codex* pour avoir des dragées contenant un sixième de grain de kermès, à peu près 8 milligrammes, et j'ai agi d'après cette formule :

Pr. Kermès,	40 gram.
Sucre pulvérisé,	1000
Gomme arabique,	60
Eau, q. s.	

Mêlez et divisez en pilules ovales de 25 centigrammes, faites sécher à l'étuve et recouvrez de sucre pour en faire des dragées de 50 centigrammes.

Dragées de sous-nitrate de bismuth.

Pr. Sous-nitrate de bismuth,	800 gram.
Sucre,	100
Gomme arabique,	100
Eau, q. s.	

Pour faire des pilules ovales de 25 centigrammes, qu'on recouvre de sucre pour obtenir des dragées de 0,40. Ces dragées, qui contiennent chacune 20 centigrammes de sel, sont assurément plus faciles à avaler qu'une pilule. La couche saccharine, en se dissolvant au contact de l'humidité, rend leur administration aussi agréable que commode; elles réunissent de plus ces deux avantages : division précise, aucune perte du sel comme dans les doses enveloppées dans des papiers.

Sur l'huile de croton (Dublanc).

M. Dublanc a publié dans la *Gazette des Hôpitaux*, un travail important sur l'huile de croton duquel il résulte :

1° Que l'huile de croton ne renferme pas d'acide volatil;

2° Que l'acide sensible dans cette huile est fixe ou retenu par l'huile, qui ne s'en sépare même pas à la chaleur de 100° et par distillation ;

3° Que le principe volatil âcre qui existe dans l'huile de croton n'est pas de nature acide, et qu'il se refuse jusqu'à présent à être extrait;

4° Que les principes actifs de l'huile de croton sont susceptibles d'abandonner une partie de l'huile pour se concentrer dans l'autre;

5° Que l'huile de croton n'est pas d'une composition homogène, mais formée d'une partie inerte dont l'alcool ne dissout que le dixième, et d'une autre beaucoup plus soluble entraînant avec elle les principes actifs;

6° Que le plus grand degré de concentration des principes actifs de croton peut se réaliser par l'action d'une petite quantité d'alcool sur une grande quantité d'huile;

7° Que l'éther employé par la méthode de déplacement pourra être préféré aux moyens en usage pour obtenir l'huile;

8° Que la pulpe de semence de croton appliquée sur la peau, seule ou avec un corps gras, peut favorablement suppléer à l'action de l'huile.

Sur la médecine du curé de Deuil (Gardes).

Voici la véritable formule; elle est écrite de la main même de son auteur, M. Hurel, ancien curé de Deuil.

Racine de guimauve coupée.
Racine de patience coupée.
Chiendent coupé.
Réglisse coupée, de chaque. . . . 15 gram.
Feuilles de chicorée. . . . . 7 —

On fait bouillir ces cinq substances pendant dix minutes dans trois bouteilles d'eau de rivière.

On y ajoute :

Follicules de séné de la palthe mondées. 20 gr.
Rhubarbe de Chine concassée,
Sulfate de soude (sel de Glauber), de ch. 4 —

Laissez infuser le tout pendant deux heures, et passez à travers une étamine.

Boire en lavage, dans la matinée, en deux ou trois jours, selon l'effet.

Cette médecine, préparée selon la formule ci-dessus, réussit parfaitement où une infinité d'autres purgatifs échouent. Elle présente seulement l'inconvénient d'une grande quantité de liquide à boire, quantité que l'on peut diminuer sans désavantage; car, au lieu de trois bouteilles d'eau, on peut n'en mettre qu'un litre et même un demi-litre, mais en administrant toujours en deux ou trois jours.

Le curé de Deuil, à l'aide de sa purgation administrée, bien entendu, dans des conditions appropriées, est parvenu à obtenir des guérisons inespérées. — La formule que je donne est la formule normale; mais, lorsqu'il la prescrivait à des enfants ou à des personnes faibles, valétudinaires ou très faciles à purger, il changeait la quantité de follicules, c'est-à-dire que, selon le cas, il donnait 12 ou 16 grammes de follicules au lieu de 20 grammes.

Elixir cholagogue (ph. Hanovre).

Aloès,	30	gram.
Racine de gentiane,	15	—
Myrrhe,	8	—
Esprit-de-vin rectifié,	500	—

Après digestion suffisante, dissolvez dans la colature :

Extrait d'absinthe,	8	gram.
Acide sulfur. dilué,	15	—

Poudre purgative de Tissot.

Jalap,
Rhubarbe,
Crème de tartre soluble, } ana p. e.
Séné,

Faites une poudre homogène.

Dose : 2 à 6 grammes.

Cette poudre paraît être employée par les praticiens de quelques localités de la Normandie.

Electuaire de Himly (ph. Hanovre).

Poudre de bois de gaïac,		
— de racine d'impératoire,		
— de feuilles de séné, de chaque	15	gram.
— de racine d'aunée,		
— de racine de jalap,		
— d'écorce de sassafras,		
— de baies de genièvre, de chaque	8	—
— de semence d'anis,	4	—
Miel.	200	—

Mêlez.

Emploi du bitartrate de potasse contre l'angine (Simon).

Tous les auteurs ont remarqué que les gargarismes dans cette maladie, quelle que fût leur composition, ne réalisent point le bien qu'on attend de leur emploi, parce que le tiraillement qu'éprouve la muqueuse malade, par le fait seul du mouvement de gargarisation, lui est plus nuisible que ne lui est profitable l'impression topique du liquide mis en usage. Convaincu de la vérité de cette observation, nous évitons cet inconvénient, en mettant en usage la solution du bitartrate de potasse, par le soin que nous prenons de recommander aux malades de tenir seulement ce liquide pendant quelque temps en contact avec la muqueuse irritée, puis de l'avaler. Cette lotion doit être répétée vingt ou trente fois par jour : ce n'est point là une grande sujétion; la dose du sel est de trois ou quatre grammes dans un verre d'eau ; on pourrait diminuer cette dose, car cette quantité d'eau ne dissout pas la quantité de sel indiquée. Si l'on avait affaire à des malades gastralgiques, il faudrait même se borner à la quantité rigoureuse que l'eau peut dissoudre, et peut-être défendre d'avaler le liquide, car il pourrait se faire que l'estomac en reçût une agression, sinon dangereuse, du moins fâcheuse. L'eau est d'ailleurs froide, et cette condition n'est sans doute pas complétement étrangère à l'efficacité du remède.

Huile de ricin purgeant à la dose de dix grammes (Yvaren).

On sait que M. Chomel emploie souvent l'huile de ricin à la dose de dix grammes. Voici, d'après M. Yvaren, le moyen d'assurer l'effet de cette faible dose : on doit la prendre délayée dans une tasse de bouillon d'herbes, s'abstenir de toute boisson pendant deux heures (afin de ne pas affaiblir l'action du remède en le délayant dans une grande quantité de liquide), et, passé ce temps, avaler un bol de bouillon de viande dégraissé et chaud.

Préparations purgatives contre l'ictère et les coliques venteuses des nouveaux-nés (Duclos).

Eau de roses pâles,
Sirop de chicorée,
— de fleurs de pêcher, de chaque 30 gr.

Cette mixture est donnée une ou deux fois dans la journée, à la dose d'une, deux ou trois cuillerées à café, suivant l'âge de l'enfant.

Il arrive quelquefois que cet état de rétention amène, après l'évacuation du méconium, une tympanite et des douleurs connues des nourrices sous le nom de *coliques venteuses*, qui tourmentent l'enfant, empêchent le sommeil, excitent les cris. Dans ce cas, la médication qui a toujours réussi entre les mains de M. Duclos se compose de l'administration de la rhubarbe et de la magnésie ainsi combinées :

Rhubarbe, 8 décigram.
Magnésie calcinée, 2 à 4 —

A prendre deux fois le jour, ou le matin seulement, suivant la gravité de la tympanite.

Marmelade laxative au café.

Manne en larmes,
Casse cuite,
Huile d'amandes douces,
Sucre blanc concassé, ââ, 50 grammes.
Infusion concentrée de café, 75 —

Faites fondre la manne dans l'infusion de café; passez; ajoutez s. a. les autres substances; mêlez intimement. Donnez deux cuillerées à café le matin et autant le soir; trois heures au moins après le dernier repas dans les bronchites chroniques.

Eaux mères des salins, leur utilité thérapeutique (Germain).

Ces eaux mères appliquées en topique sur les tumeurs glandulaires, les engorgements froids et même les tumeurs blanches, ont souvent amené la résolution; elles ont été utiles contre des affections chroniques de la peau, dartres papuleuses, prurigo, lichen, contre la leucorrhée, etc.

Fabrication des sels magnésiens (Langlois).

Je prépare le *carbonate de magnésie médicinal* par double décomposition du sulfate de magnésie

et du sous-carbonate de soude purs, que je purifie, le premier par un lait de chaux et de magnésie vives, qui décompose ou précipite les sulfates de chaux, de fer, de plomb, l'acide libre ou les impuretés qu'il peut contenir, et le second en le faisant bouillir avec une solution concentrée de bicarbonate de soude pur, avec addition, à la fin de l'opération, de ce même lait de chaux et de magnésie, qui transforment la soude caustique libre du sous-carbonate de soude en carbonate de soude elle-même, en précipitant les corps étrangers. Le produit obtenu de la décomposition de ces deux sels ainsi purifiés, est le carbonate de magnésie pur.

Le *citrate de magnésie*, dans les proportions de :

Acide citrique diaphane,	6,000
Carbonate de magnésie,	3,500
Eau pure légèrement sucrée,	1,500

Le *tartrate de magnésie*, dans celles de :

Acide tartrique en cristaux détachés,	6,000
Carbonate de magnésie pur,	2,600
Eau pure légèrement sucrée,	1,500

Le chocolat et les pastilles au citrate de magnésie, dans celles de :

Chocolat simple,
Citrate de magnésie, de chaque p. é.

Chaque pastille hémisphérique, du poids de 1 gramme, contient 50 centigrammes de citrate de magnésie.

La limonade au citrate de magnésie
(E. Robiquet).

Acide citrique parfaitement blanc,	400 gr.
Carbonate de magnésie,	200 —
Eau de fontaine,	5 kil.
Sucre blanc n° 1,	600 gr.
Teinture de zestes d'orange ou de citron,	5 —

Faites dissoudre à froid l'acide citrique dans l'eau, saturez par le carbonate de magnésie, et quand la combinaison sera effectuée (ce qui demande cinq à six heures), faites dissoudre le sucre également à froid. Ajoutez la teinture de zestes, filtrez au papier et prenez de cette solution, qui est au dixième : 500 grammes pour chaque limonade à 50 grammes, 450 grammes pour chaque limonade à 45 grammes, etc., etc.

Ajoutez à chaque bouteille : bicarbonate de soude, 5 grammes ; bouchez, ficelez et capsulez rapidement.

Voici maintenant les motifs qui m'ont engagé à suivre cette méthode. D'abord, je fais toutes mes solutions à froid, parce que le citrate de magnésie reste d'autant plus longtemps soluble et inaltérable qu'il a été préparé à une plus basse température. De plus, j'évite l'emploi du sirop simple ordinaire; car, étant clarifié au blanc d'œufs, il retient toujours un peu d'albumine qui, par sa viscosité naturelle, favorise la disposition que possède le sel de magnésie à devenir gélatineux. Enfin, pour rendre les limonades ga-

zeuses, je me sers de bicarbonate de soude, parce que le citrate de soude cristallise plus nettement que le citrate de magnésie, et n'ayant pas, comme ce dernier sel, l'inconvénient d'éprouver des changements moléculaires, l'empêche par sa présence de se métamorphoser.

Je terminerai par une dernière remarque : quelques praticiens sucrent leur limonade avec le sirop de gomme dans le but d'adoucir et de masquer l'excès d'acide ; mais cette modification est plutôt nuisible qu'utile, car la gomme arabique agit sur le sel magnésien dans le même sens que l'albumine et hâte le moment de sa décomposition.

En suivant la méthode que je viens d'indiquer, on peut conserver sans altération de dix à quinze jours les limonades à 45 et 50 grammes, et pendant un mois environ celles qui contiennent de 20 à 40 grammes de citrate de magnésie.

Préparation des limonades au citrate de magnésie (F. Cadet de Gassicourt).

On fait à l'avance une *solution de citrate de magnésie, titré au sixième*, et de la manière suivante :

On pèse :

Acide citrique pur,	122 gram.
Eau filtrée,	1000 —
Carbonate de magnésie,	83 —

On fait fondre à froid l'acide citrique dans l'eau.

On sature le soluté acide par le carbonate de magnésie.

On filtre.

Pour obtenir exactement 1200 grammes de colature, on complète ce poids avec de l'eau (50 grammes au plus) dont on se sert pour laver le filtre.

Ces 1200 grammes de soluté, équivalant à 40 portions de 30 grammes dont chacune contient 5 grammes de citrate, servent à préparer les limonades selon le besoin du courant et conformément à la dose de ces purgatifs voulue par la prescription médicale.

Chaque limonade purgative se composera :

1° Du *soluté de citrate de magnésie titré au sixième*, autant de fois 30 grammes que le chiffre de l'ordonnance indiquera de fois 5 grammes de citrate de magnésie ;

2° De sirop de sucre aromatisé avec la teinture alcoolique de zeste de citron, 120 grammes pour une bouteille ;

3° De l'eau, ce qu'il en faut pour achever d'emplir convenablement la bouteille. (Nous nous servons, en général, pour cet objet de bouteilles dites de forme anglaise.)

Enfin, pour la production du gaz acide carbonique, on ajoute :

Acide citrique peu concassé	3 gram.
Bicarbonate de soude	4 —

On bouche et capsule rapidement.

Dans ce procédé, nous trouvons, outre l'avantage d'une solution faite à froid, que notre esti-

mable confrère a justement appréciée, les avantages d'une prompte exécution, d'une facilité parfaite à se conformer tout de suite à la variété des doses prescrites de citrate magnésien, et de la latitude entièrement laissée au client pour la conservation de son médicament.

ANALEPTIQUES. — ÉMOLLIENTS.

Thé de bœuf (Beneke).

Boisson excellente pour les convalescents. Voici comment on la prépare :

On prend une livre de bœuf entièrement maigre et sans mélange d'os; on le hache menu comme de la chair à saucisse ou à boulettes, puis on y ajoute son poids d'eau froide et l'on fait chauffer jusqu'à ébullition. Quand le liquide a bouilli vivement pendant une minute ou deux, on le passe avec expression dans une serviette qui retient l'albumine coagulée et la fibrine devenue dure comme la corne. Vous avez alors le meilleur bouillon que puisse jamais donner une livre de viande, et le plus agréable si vous y mettez du sel et autres assaisonnements d'usage avec un peu de caramel ou d'oignon brûlé pour lui donner de la couleur. M. Beneke dit avoir fait un fréquent usage de ce thé, qu'il ne saurait trop recommander, tant l'expérience lui en a démontré les avantages. Il l'a administré à des scrofuleux et à des phthisiques, spécialement dans les

cas où les fonctions digestives étaient dérangées, soit par une dyspepsie, soit par des ulcérations, etc. Il l'a donné dans la dernière période du typhus; chez les malades affectés d'inflammation du tissu cellulaire et qui s'épuisent rapidement sous l'influence des grandes suppurations consécutives à cette inflammation. Rien n'est plus propre à compenser les pertes éprouvées par ces malades que le thé de bœuf. Il l'a prescrit finalement dans beaucoup de circonstances qui demandaient une bonne alimentation, et en général les convalescents de maladies douloureuses et longues en ont tiré les bénéfices les moins douteux. On conçoit, du reste, qu'une substance qui renferme toutes les parties constitutives de la viande, tant inorganiques qu'organiques, et qui n'exige aucun effort de l'estomac pour que le travail de réparation s'accomplisse, doit l'emporter sur tous les autres aliments azotés.

Pastilles nutritives des convalescents et des voyageurs (Cadet de Gassicourt).

L'idée première de la préparation des *tablettes de bouillon* fut, sans contredit, une heureuse idée. Mais la grande difficulté d'évaporer à siccité le principe gélatineux, sans lui faire subir une altération qui le rend désagréable au goût et à l'odorat, discrédita ce genre de conserves, que les conserves liquides d'Appert ont supplantées.

Nous essayâmes, il y a dix ans, de remédier à

cet inconvénient, et nos essais nous conduisirent à publier dans le *Journal de chimie médicale* une formule pour la préparation des *tablettes de bouillon perfectionnées*. Comme base de cette composition, nous admîmes l'osmazôme, extrait composé des sucs et des sels de la chair musculaire, l'extrait aromatique des plantes potagères et la gélatine fraîche de pieds de veau; retranchant au reste toute la gélatine de fabrique qu'on avait coutume d'ajouter, et la remplaçant par la gomme arabique, substance dont l'interposition prévient l'effet d'un rapprochement trop concentré, en même temps qu'elle aide à donner de la consistance.

Le résultat du procédé fut justement apprécié, et, comme le remarqua M. A. Chevallier, si les tablettes ne peuvent jamais fournir un bouillon qui jouisse de toutes les qualités que possède le bouillon de viande préparé avec tous les soins requis dans le ménage, du moins le bouillon obtenu de nos tablettes perfectionnées se trouvait bien préférable au bouillon fourni par les tablettes achetées dans divers établissements qui en faisaient commerce pour les voyageurs.

Une application nouvelle des mêmes idées se présente d'une manière plus complétement heureuse, lorsqu'au lieu de tablettes sèches destinées à être redissoutes dans un certain volume d'eau, et à la température de son ébullition, on se propose simplement de composer des pastilles destinées à une ingestion sans intermédiaires, et dans laquelle ces pastilles n'auront à subir d'au-

tre réaction que celle qui résulte de la propriété éminemment dissolvante et assimilatrice des sucs sécrétés dans les premières voies digestives, sollicitées utilement elles-mêmes par la présence d'un agent aromatique et salin, et avec le concours de la chaleur vitale.

Des pastilles de bouillon préparées d'après notre procédé, un peu modifié seulement quant aux proportions de substances accessoires et à la main-d'œuvre finale, présentent la saveur franche et le parfum d'un consommé; elles seront parfois de ressource dans les longues convalescences, dans certains cas morbides même, quand, par exemple, le jeune âge ou la débilité du malade interdit de rendre absolue une diète jugée nécessaire; ou bien quand l'estomac est affaibli par l'irrégularité des heures de repas, et sans doute encore dans d'autres circonstances que les praticiens apprécieront.

Nous reproduisons fidèlement notre formule:

A. Cuisse de bœuf dégraissée	6 kilog.
B. Pieds de veau	n° 6.
Carottes, navets, poireaux, céleri, de chaque	1 forte botte.
Oignons brûlés	n° 4.
Clous de girofle	n° 6.
C. Gomme arabique	800 grammes.

A. Hâchez la chair musculaire, triturez-la dans un mortier de marbre avec suffisante quantité d'eau, et exprimez; répétez ce traitement jusqu'à ce que la viande soit épuisée; soumettez

le résidu à la presse. Faites bouillir un instant les liquides réunis; passez-les à travers une étamine; évaporez la colature au bain-marie, jusqu'à ce qu'elle soit réduite à demi-litre environ.

B. Lavez et coupez les légumes et les pieds de veau; mettez ces substances dans une marmite autoclave avec les oignons et les clous de girofle, et ajoutez de l'eau de rivière pour immerger le tout; faites bouillir sur un feu doux; laissez un peu refroidir avant d'ouvrir l'autoclave; passez le décocté; achevez de le laisser refroidir; dégraissez-le sur le feu, pour le clarifier avec deux blancs d'œufs battus; passez; évaporez la colature au bain-marie.

G. Durant ces opérations, vous avez fait fondre la gomme dans son poids d'eau, et vous la passez à travers une toile; ensuite vous versez la solution dans le bouillon de légumes et de pieds de veau évaporé aux trois quarts; continuez l'évaporation; ajoutez le demi-litre du premier produit A, que vous aviez mis à part; accomplissez le mélange, en continuant d'évaporer un peu; coulez dans des moules selon l'art; faites réduire à une douce température, en tablettes, dont vous faites des pastilles à l'emporte-pièce.

Chaque pastille, du poids moyen de 75 centigrammes, contient les sucs de 5 grammes de chair musculaire et d'autant de légumes environ.

Emploi thérapeutique de l'huile de pieds de bœuf.

Depuis plusieurs années, j'avais eu la pensée

d'administrer l'huile de pieds de bœuf dans les cas de maladie des os, de déviation de la colonne vertébrale, j'en ai été détourné parce que je n'ai pu trouver dans le commerce parisien cette huile convenablement préparée pour qu'elle soit appétissante. En Angleterre, cette huile a été prescrite contre la diathèse tuberculeuse.

Voici le résumé des recherches entreprises dans cette direction :

De l'huile de pieds de bœuf dans la phthisie (Thompson).

M. Thompson a fait d'abord des experiences avec des huiles végétales, additionnées ou non d'iode et de phosphore, puis avec des huiles animales.

Les huiles végétales n'ont nullement répondu à son attente. Après avoir administré à un assez grand nombre de phthisiques l'huile d'olive et l'huile d'amandes douces, il a été obligé d'y renoncer. L'huile d'olive déterminait souvent des nausées, et sans que cet inconvénient fût racheté par une augmentation marquée de l'embonpoint ou par toute autre modification favorable dans les symptômes. Mieux supportée par l'estomac, l'huile d'amandes douces n'a pas eu d'effets plus marqués et plus favorables sur la marche de la phthisie. Il en a été de même lorsqu'il a additionné cette huile d'une certaine quantité d'iode ou d'un peu de bile de bœuf. L'addition d'une petite quantité de phosphore

à l'huile d'amandes douces (5 centigrammes pour 500 grammes) lui a paru un peu plus favorable, et dans un cas dans lequel l'huile de foie de morue avaient échoué, un malade a vu son pouls se ralentir et son embonpoint augmenter; mais cette amélioration n'a été que temporaire, de sorte que, même en admettant que le phosphore puisse avoir une certaine utilité dans le traitement de la phthisie, il reste véritablement à en préciser les indications.

L'huile de foie de morue est si souvent falsifiée par d'autres huiles de poisson, et en particulier par l'huile de baleine, que M. Thompson devait tout naturellement songer à l'emploi de cette dernière. Trois malades atteints de phthisie pulmonaire ont été traités par lui avec ce moyen, l'un au premier degré, les deux autres au troisième de cette maladie, et, sous l'influence de ce traitement, les deux derniers ont éprouvé une amélioration très sensible : le premier a gagné 4 livres 3/4 en poids en moins d'un mois, l'autre 2 livres en dix-sept jours. Mais c'est surtout l'huile de pieds de bœuf qui a donné à ce médecin des résultats bien dignes d'être connus. Dans la première moitié de l'année 1849, dit-il, j'avais soumis à ce traitement quatorze phthisiques. Sur ce nombre, trois en ont obtenu les avantages les plus marqués, la maladie s'est arrêtée; quatre ont été un peu soulagés, cinq n'en ont rien retiré, et deux ont vu leur état s'aggraver rapidement. Dans le travail que nous avons sous les yeux, M. Thompson a présenté un résumé

de sept nouvelles observations, deux de phthisie au premier degré, deux de cette même maladie au deuxième degré, une au troisième degré et une douteuse. Chez tous ces malades, excepté celui qui fait l'objet de la dernière observation et dans un cas au deuxième degré, il y a eu une modification des plus marquées et qui s'est introduite surtout par une augmentation de l'embonpoint. Deux de ces malades ont gagné 7 livres, l'un en 45 jours, l'autre en deux mois; deux autres ont gagné, l'un 4 livres 3/4 en trente-huit jours, l'autre 3 livres 3/4 en trois mois; un cinquième n'a gagné que 1 livre en un mois.

Comparaison de l'huile de foie de morue et de l'huile de pieds de bœuf, contre-indication de la première (Hall).

Dans la phthisie pulmonaire chronique, j'ai remarqué, d'une manière générale, que l'huile de foie de morue ne convenait pas :

1° Dans les cas dans lesquels il y a un mouvement fébrile intense, que les symptômes locaux d'une inflammation active soient nettement marqués ou non;

2° Lorsque la langue est anormalement nette, d'un rouge vif, luisante, fendue, et que les coins de la bouche sont enflammés;

3° Lorque la langue est fortement chargée à sa base et sur les bords, mais rouge à la pointe, avec une plaque d'un rouge vif et luisant à son centre;

4° Lorsque la langue est large, aplatie, pâle, humide, et porte la trace des dents, en même temps qu'il existe une asthénie générale et son accompagnement habituel, la dyspepsie atonique.

Si l'on parvient à faire disparaître ces signes, les malades supportent l'huile et s'en trouvent bien. En ce qui regarde même la quatrième contre-indication, si l'on guérit l'asthénie, le médicament peut être repris; mais jusque-là, il est rare que les malades en retirent quelque chose.

La diarrhée ne contre-indique l'huile de foie de morue que lorsque l'estomac participe à l'irritation, ce qu'on reconnaît à l'état de la langue.

Dans tous les cas où je viens de dire que l'huile de foie de morue ne convient pas le plus habituellement, j'ai trouvé que l'huile de pieds de bœuf est susceptible de la remplacer avantageusement. Prise de la même manière, à la même dose et avec les mêmes précautions que celle-ci, elle n'avertit pas le malade de sa présence, une fois qu'il l'a avalée. Au début, elle agit ordinairement d'une manière très douce sur le tube intestinal, ramollissant les matières intestinales et rétablissant la régularité des évacuations plutôt qu'augmentant leur fréquence. Dans quelques cas de diarrhée chronique, où j'ai administré cette huile associée au tannin ou à l'acide nitrique et à l'opium, le dévoiement a diminué sous son influence. Dans d'autres cas de diarrhée, elle m'a paru au contraire en augmenter l'abondance. Les douleurs ressenties par les phthisiques dans

la poitrine se sont généralement calmées ; le râle sous-crépitant du sommet des poumons a disparu, en même temps que nous constations dans l'état général cette amélioration qui suit l'administration de l'huile de foie de morue lorsqu'elle est bien supportée.

L'huile de pieds de bœuf m'a aussi rendu des services dans la bronchite simple sans tubercule, après la première période ; je m'en suis servi également avec avantage pour faire cesser des constipations habituelles, pour calmer l'irritation des hémorrhoïdes, et d'une manière générale, pour améliorer l'état de certains enfants qui, sans cause manifeste, et malgré un régime convenable, restaient maigres et délicats.

L'action laxative de l'huile de pieds de bœuf est assez incertaine. Habituellement, ainsi que nous l'avons dit, elle n'a d'abord qu'une très faible action sur l'intestin, dont elle régularise seulement les fonctions ; mais quelquefois il n'y a rien de pareil, et il faut y joindre les vrais laxatifs. D'un autre côté, chez les jeunes enfants et chez quelques adultes dont le ventre est assez irritable, on observe assez souvent un peu de dévoiement lorsque l'huile a été administrée seule pendant quelques jours. Dans aucun cas je ne l'ai vue irriter la membrane muqueuse ni produire de coliques. S'il n'y a pas de diarrhée, l'huile régularise seulement les garderobes, et rien de plus ; s'il y a de la diarrhée, ou seulement un peu de tendance à la diarrhée, ce n'est pas une raison pour ne pas donner l'huile ; il suffit

de lui associer un astringent convenable, pour qu'on puisse l'administrer avec avantage dans l'immense majorité des cas.

L'huile de foie de morue détermine, dans quelques cas, une éruption herpétique autour de la bouche, du reste assez insignifiante, et de la douleur vers la langue. Je n'ai jamais rien observé de pareil avec l'huile de pieds de bœuf; mais comme ces accidents s'observent surtout en été, je n'ai pas encore eu l'occasion de vérifier la chose sur une échelle suffisante. Mon expérience personnelle est encore trop peu considérable également pour me permettre d'établir une comparaison entre l'huile de foie de morue et l'huile de pieds de bœuf considérées dans leurs résultats définitifs, et par conséquent dans leur efficacité réelle. Je ne proposerai pas certainement de remplacer l'huile de foie de morue par l'huile de pieds de bœuf dans les cas où la première serait prise sans inconvénient. Je fais cependant une exception : lorsqu'il y a constipation habituelle, je remplace la première par la seconde avec avantage.

Ainsi qu'on doit le prévoir, il y a quelques cas de phthisie plus aiguë, dans lesquels l'huile de pieds de bœuf, pas plus du reste que l'huile de foie de morue, lorsqu'elle peut être prise par les malades, n'est d'aucune utilité pour arrêter le ramollissement des tubercules et l'amaigrissement qui en est la conséquence.

Quelques malades ont pensé qu'ils supporteraient mieux l'huile de foie de raie que l'huile

de foie de morue. Je l'ai essayée deux fois. Dans les deux cas, elle n'a pas été supportée. Ce qui forme, suivant moi, l'avantage principal de l'huile de pieds de bœuf, c'est qu'elle est souvent tolérée par les organes digestifs, lorsque les huiles de poisson ne le sont pas.

On éprouve, en ce moment, un peu de difficulté à se procurer de la véritable huile de pieds de bœuf. Chez les bouchers elle est mélangée de trop d'impureté; chez beaucoup de droguistes, elle est mêlée avec de l'huile de noix, et chez un plus grand nombre encore, elle est tellement raffinée, qu'elle est presque entièrement dépouillée de sa stéarine. Sous cette forme si pure, j'ai remarqué qu'elle répugne à l'estomac. Dans cette huile, comme dans l'huile de foie de morue, et probablement aussi dans les autres huiles animales, la présence d'une grande proportion de stéarine rend l'huile plus facile à digérer. L'huile de pieds de bœuf dont il faut faire choix est donc celle qui est seulement débarassée des particules étrangères, qui est d'un jaune tirant sur le brun, opaque et chargée de stéarine, semblable à du miel assez épais.

En terminant, je dirai que, pour assurer le succès du traitement, il faut s'astreindre au trois conditions principales suivantes : 1° faire choix d'une huile de pieds de bœuf véritable, mais non épurée ; 2° commencer par de petites doses, une petite cuillerée deux fois par jour, et n'augmenter que par degrés ; 3° enfin ne jamais prendre l'huile à jeun, mais seulement lorsqu'il y a des aliments dans l'estomac.

Formules à base de réglisse (Dorvault.)

Voici des préparations à base de réglisse qui ne nous paraissent pas avoir été indiquées dans les pharmacopées modernes, et qui peuvent avoir leur utilité.

Suc de réglisse, dit de Blois.

Extrait de réglisse par infusion,	280	gram.
Gomme arabique choisie,	1000	—
Sucre,	500	—
Aunée pulvérisée,	2	—
Iris pulvérisé,	2	—
Huile essentielle de millefeuille ou d'anis,	40	goutt.

On fait dissoudre la gomme dans q. s. d'eau, on la passe à l'étamine, on fait dissoudre le sucre et l'extrait de réglisse dans ce soluté. On fait rapprocher au bain-marie en consistance épaisse; on ajoute les poudres et l'huile essentielle, et l'on coule la masse en plaques minces sur un arbre huilé. Lorsque le produit est refroidi, on le coupe par petites lanières de 2 ou 3 lignes de large, et l'on divise ces lanières en petits morceaux cubiques que l'on fait sécher dans une étuve, et que l'on conserve ensuite en lieu sûr.

Cette préparation, sauf l'aunée et l'iris, est à peu de chose près la pâte de réglisse du Codex. Une addition plus forte de ces deux substances

augmenterait les propriétés anticatarrhales et antiasthmatiques de cette dernière. Dose *ad libitum*.

Tussilage à l'anis, dit de Lille.

Anis vert,	180 gram.
Fleurs de tussilage récentes,	125 —
Pied-de-chat	8 —

On fait une décoction de ces substances dans une suffisante quantité d'eau, pour obtenir environ 1 kilogramme de liqueur dans laquelle on fait dissoudre :

Extrait de réglisse par infusion, 3000 gram.

On le fait épaissir au bain-marie comme le précédent ; alors on ajoute :

Huile essentielle d'anis, 12 gram.

On coule la masse en plaques minces sur un porphyre huilé ; on la coupe par lanières très déliées, dont on forme de petits cylindres de la grosseur d'une petite plume, et que l'on divise eux-mêmes par petits fragments. On fait sécher à l'étuve et l'on conserve à l'abri de l'humidité.

Cette préparation doit jouir de quelque efficacité contre les simples irritations bronchiques. Dose *ad libitum*. (*Bulletin thérapeutique.*)

Affusions froides dans la scarlatine (West.)

M. West a enregistré dans la *Gazette médicale de Strasbourg* d'utiles observations sur l'emploi

des affusions froides dans les cas de *scarlatine épidémique grave.*

« Voyant, dit-il, le peu de succès de tous les traitements essayés, je résolus d'employer énergiquement les lotions et affusions froides proposées par Currie. Je les ai mises en usage, entre autres, dans quatre cas graves, et dont les similaires (autant que possible) avaient été terminés par la mort.

» Ainsi, un enfant de sept ans est pris de scarlatine; les symptômes sont des plus graves. Les accidents cérébraux dominent; la saignée, les sangsues, les purgatifs ne diminuent en rien le délire, les grincements de dents. L'enfant entre déjà dans ce délire lugubre que les auteurs regardent comme un signe certain d'une issue funeste. La peau pâlit ou devient bleue. A ce moment, je fais préparer une cuve remplie d'eau dégourdie à 8 ou 10 degrés. On y plonge l'enfant pendant à peu près cinq minutes; pendant ce temps, on arrose largement la tête et les épaules avec de l'eau froide.

» A peine les affusions commencées, le délire cesse, l'enfant recouvre ses sens et se plaint de froid. On l'essuie vivement, et on le remet dans son lit, entouré de linges chauds.

» Un quart d'heure après la première affusion, la peau redevient rouge, l'enfant annonce du bien-être, et ne délire plus.

» Trois heures après, le délire revient; nouvelle affusion suivie de bon effet. En un mot, en douze heures on fit six affusions; la maladie re-

prit une marche normale, et l'enfant guérit après plusieurs complications traitées par les moyens ordinaires.

» Les autres cas sont analogues.

» Avec la scarlatine régna la rougeole, dont quelques cas présentaient de la gravité. Les enfants étaient pris de délire, de vomissements, de grincements de dents. J'employai les lotions froides sur la tête, l'eau froide par cuillerées à l'intérieur, des cataplasmes froids sur l'estomac, des lotions et des cataplasmes chauds sur les jambes.

» Pour me résumer, un cas de scarlatine étant donné, la maladie est interne, l'enfant vigoureux; il y a des symptômes cérébraux, je débuterais par la saignée ou par une boisson légèrement sudorifique. Si le délire ne cesse pas, si la peau pâlit ou bleuit, je donnerais à l'intérieur l'éther, et je commencerais les lotions et affusions froides, d'heure en heure, ou de deux heures en deux heures, selon la marche de la maladie.

» J'ai essayé un remède proposé par quelques Allemands, et dont on a parlé récemment : c'est le sublimé dans l'hydrocéphale aiguë. J'ai eu quelques cas bien déterminés d'hydrocéphale ou de méningite aiguë chez de petits enfants, et, sans négliger les émissions sanguines, j'ai donné, dans une potion de 30 grammes, 1 ou 2 milligrammes de sublimé. Plusieurs des enfants que je jugeais perdus ont guéri. »

ASTRINGENTS. — HÉMOSTATIQUES.

Extrait de campêche.

L'extrait de campêche est à peine employé en France; il l'est beaucoup plus en Amérique dans les mêmes conditions où nous prescrivons l'extrait de ratanhia ou plutôt l'extrait de monésia.

On est très peu fixé sur l'origine de l'extrait de monésia que l'on trouve dans le commerce. On l'obtient, dit-on, de l'écorce d'un arbre qui croît au Brésil, et que Virey dit être un *chrysophyllum* (Sapotées), tandis que, pour Martins, c'est le *mohica* des Brésiliens, et que, d'un autre côté, suivant M. Constant Berrier, il porte dans le pays les noms de *buranhem*, *guaranem*, etc. Duchesne dans son *Répertoire des plantes utiles et vénéneuses du globe*, Descourtils dans sa *Flore médicale des Antilles*, mentionnent l'écorce du *cainoto-chrysophyllum*, comme tonique, astringente et fébrifuge. Un pharmacien de New-York, M. Dupuy, qui a examiné quelques échantillons d'extrait de monésia, a été frappé de la grande ressemblance de cet extrait avec celui du campêche (*hematoxylon campechianum*) : tous deux ont le même goût douceâtre, astringent, précipitent les sels de fer, etc. Or, comme tous deux sont recommandés dans les mêmes circonstances, c'est-à-dire dans la dyssenterie et dans la diarrhée, après la période inflammatoire, dans cet état de relâche-

ment intestinal qui succède au choléra chez les enfants, etc., M. Dupuy se demande, d'une part, si quelques uns des extraits de monésia que l'on vend dans le commerce ne seraient pas par hasard un extrait de campêche; et, d'autre part, s'il n'y aurait pas lieu de remplacer une substance d'un prix élevé, et sur l'origine de laquelle on n'est pas fixé, par l'extrait de campêche, très peu employé aujourd'hui en France, mais qui a joui autrefois d'une grande réputation. Il serait donc important de reprendre ces expériences sur l'extrait de campêche. On peut l'administrer aux mêmes doses et dans les mêmes conditions que l'extrait de ratanhia.

Sirop antidyssentérique de noix de cyprès (Silva).

Noix de cyprès fraîches concassées,	250 gram.
Eau bouillante,	750 —
Sirop simple,	1,000 —
Alcool,	60 —

Faites infuser les noix dans l'eau pendant vingt-quatre heures; passez et filtrez l'infusion, ajoutez l'alcool et mêlez le tout au sirop réduit.

Injection de mattico employée dans les blennorrhagies opiniâtres (Silva).

Mattico en poudre,	10 grammes.
Alcool à 56 degrés,	15 —

Laissez en contact pendant vingt-quatre heures; ajoutez :

Vin blanc,	250 grammes.

Faites macérer le tout pendant six jours ; passez avec expression et filtrez.

Purpura hemorrhagica, acide gallique.

L'acide gallique vient d'obtenir en Angleterre un succès qui devrait encourager les praticiens français à en faire usage et les pharmaciens à en avoir de tout préparé dans leur officine. On lit dans le journal *the Lancet* qu'une femme affectée de purpura des plus caractérisés, et réduite par des pertes de sang considérables à un état d'anémie désespérant, fut rappelée littéralement à la vie par la potion suivante :

Acide gallique.	2 gram.
Teinture thébaïque.	4 gouttes.
Eau distillée.	15 gram.

Cette potion fut prise par cuillerées dans l'espace d'une demi-heure, puis renouvelée de demi-heure en demi-heure, de manière que la malade prit plus de 30 gram. d'acide gallique en vingt-quatre heures. La disposition hémorrhagique se trouva dès lors enrayée, et, grâce à des soins consécutifs, intelligents, la mort, qui paraissait certaine, fut prévenue.

Acide sulfurique contre la diarrhée.

Plusieurs praticiens, en Angleterre, ont employé avec succès la limonade sulfurique très acide et à faible dose contre les diarrhées rebelles.

Empoisonnement par l'acide tartrique (Orfila).

Il résulte de mes expériences :

1° Que l'acide tartrique est absorbé, puisque je l'ai décelé dans le sang et dans les foies des chiens empoisonnés par lui, et qu'il est impossible d'attribuer sa présence dans ces matières à une imbibition cadavérique ;

2° Que ces expériences eussent été *insuffisantes* pour établir le fait, si je n'avais pas su que j'avais administré cet acide, et *rien que lui :* en effet, l'introduction dans l'estomac de la crème de tartre ou d'un mélange de tartrate neutre de potasse et d'acide citrique, etc., et même l'ingestion du vin, auraient été suivies d'absorption, et alors le sang et les foies, traités *d'abord par l'alcool*, *puis par l'eau*, se fussent comportés, dans les traitements que je leur ai fait subir, exactement comme ils l'ont fait après l'empoisonnement par l'acide tartrique ;

3° Que dans une expertise médico-légale, *alors que tout est inconnu*, on ne devra conclure que l'intoxication a eu lieu par l'acide *tartrique libre* qu'autant que l'on aura retiré cet acide soit des liquides contenus dans l'estomac, soit du sang, du foie, etc., à l'aide d'un traitement alcoolique, et non à l'aide d'un traitement aqueux, l'eau pouvant dissoudre des tartrates neutres ou acides, lesquels se comportent avec le sous-acétate de plomb, l'acide sulfhydrique, etc., exactement comme l'acide tartrique : on sait, au con-

traire, que l'alcool absolu ne dissout pas sensiblement ces tartrates ;

4° Que l'on sera autorisé à conclure que la matière toxique retirée de l'estomac, du sang et du foie, est de l'acide tartrique, si celui-ci a été obtenu à l'aide de l'alcool absolu, et qu'il ait fourni des cristaux qui possèdent les propriétés de cet acide ;

5° Qu'il en sera de même dans le cas où, après le traitement alcoolique précité, l'acide n'aurait pas été obtenu cristallisé, pourvu que la liqueur provenant de l'action du sous-acétate de plomb, etc., rougît fortement le papier bleu de tournesol, qu'elle donnât avec l'eau de chaux un précipité blanc soluble dans un excès de ladite liqueur, qu'elle ne troublât pas le sulfate neutre de chaux, et qu'elle fournit, avec la potasse ou la soude, un sel neutre soluble, qui deviendrait moins soluble et laisserait précipiter des cristaux si l'on ajoutait un excès de la liqueur ;

6° Qu'il serait téméraire d'affirmer qu'une personne est morte empoisonnée par l'acide tartrique, parce que le liquide obtenu en dernier ressort, *après un traitement par l'eau*, et qui n'aurait point fourni des cristaux, rougirait fortement le papier de tournesol, qu'il donnerait avec l'eau de chaux un précipité blanc, soluble dans un excès de liquide, et qu'il ne précipiterait pas le sulfate neutre de chaux, attendu que j'ai prouvé que plusieurs liquides ne renfermant pas d'acide tartrique *libre* offraient exactement les mêmes caractères, et ce qui est encore plus péremp-

toire, attendu que les foies des chiens *non empoisonnés* sont dans le même cas, et que leur sang ne se comporterait pas autrement s'il était devenu légèrement acide à la suite d'une intoxication par un acide *autre* que l'acide tartrique : par exemple, par l'acide acétique.

DES HÉMOSTATIQUES.

Bien qu'en divers lieux et à diverses reprises aient été vantés outre mesure divers agents hémostatiques plus dangereux qu'utiles, parce qu'ils inspiraient une fausse sécurité, je ne puis cependant passer sous silence le travail publié sur ce sujet par M. Sédillot, et celui que M. Pravaz vient de communiquer récemment à l'Académie des sciences.

Sur les hémostatiques et sur l'eau de Pagliari (Sédillot).

La pathologie nous enseigne que la cessation spontanée des hémorrhagies dépend particulièrement de la coagulation du sang. Les vaisseaux blessés se rétractent dans leur gaîne celluleuse, diminuent de longueur et de diamètre intérieur, et le sang, en s'infiltrant entre leurs tuniques et les parties voisines, s'y arrête, s'y coagule, et finit par former un caillot oblitérateur.

Les astringents, les réfrigérants, les styptiques, ont la propriété de resserrer les embouchures vasculaires et de faciliter la coagulation du sang ;

mais ces effets sont peu marqués, ou, à un plus haut degré d'énergie, ils deviennent irritants et caustiques. On n'y a donc recours que dans quelques cas d'hémorrhagie très légères, et la chirurgie en tire un faible parti.

Le problème consistait à trouver une substance susceptible de précipiter le sang et de le convertir en une masse solide et adhérente. Je ne sais si les termes de la question ont été posés aussi nettement, mais il est certain qu'on ne paraît pas s'être placé sur le terrain le plus rationnel pour apprécier les recherches entreprises dans cette voie. On a fait intervenir les différences de la coagulabilité du sang chez l'homme et les animaux; on a exagéré l'importance du rôle de la compression employée conjointement aux hémostatiques, et l'on n'est arrivé à aucun résultat satisfaisant. L'expérience était cependant facile : il suffisait d'étudier l'action des hémostatiques sur le sang humain. Nous l'avons fait, et nous avons été témoin de phénomènes décisifs qui ont confirmé nos observations cliniques, et feront probablement passer nos convictions dans tous les esprits.

L'eau Pagliari présente la remarquable propriété de coaguler complétement le sang. Chaque goutte du liquide hémostatique versée dans des verres renfermant du sang y produit un magma instantané; et si le mélange est opéré dans les rapports de un cinquième à quatre cinquièmes de la liqueur, on voit apparaître un coagulum assez résistant pour que l'on puisse

agiter et renverser impunément le vase qui le contient. Les deux liquides sont convertis en une masse noirâtre, homogène et trop fortement adhérente pour se détacher. Cette expérience réussit avec toute espèce de sang humain, et ne nous paraît laisser aucun doute sur les propriétés très réellement hémostatiques de la liqueur. Sur plusieurs de nos malades, dont nous avons précédemment rapporté l'histoire, le sang s'était coagulé sous nos yeux, et les hémorrhagies s'étaient arrêtées par le contact de l'eau Pagliari. C'était là un phénomène observé dans des conditions variables, et soumis comme tel à des appréciations diverses; mais ici le résultat était constant, purement expérimental, dégagé de toute complication, et il constituait une véritable démonstration et une preuve.

Il est si difficile de renoncer à des opinions auxquelles on est habitué et dont on n'a jamais douté, que nous nous attendons à une objection toujours opposée aux hémostatiques. Pourquoi, dira-t-on, vous servir d'éponges ou de charpie imbibées d'eau Pagliari pour suspendre l'écoulement du sang? Vous faites de la compression, dont personne ne conteste l'efficacité, et vous rendez le problème insoluble. Versez votre eau hémostatique sur les vaisseaux ouverts, et si l'hémorrhagie s'arrête, nous nous déclarerons convaincus.

Cette objection n'est pas acceptable et manque de valeur, comme il est aisé de le montrer. Le sang s'échappe des vaisseaux avec vitesse et avec

force et se renouvelle au fur et à mesure de son écoulement. Pour qu'un caillot oblitérateur en suspende le cours, ce caillot doit adhérer au vaisseau ou aux parties environnantes. Comment un pareil effet pourrait-il se produire si le coagulum que vous déterminez avec l'eau hémostatique est incessamment chassé au dehors et ne reste pas en contact avec la plaie? Autant vaudrait, pour combattre une hémorrhagie, solidifier le sang dans un vase où on l'aurait recueilli. Il faut de toute nécessité opérer la coagulation sur place et donner le temps au caillot de contracter des adhérences assez solides pour résister à l'impulsion du sang. C'est en cela que la compression est indispensable. Si l'on se récriait contre cette proposition et que l'on crût la condamner en disant : Dès que la compression est un auxiliaire indispensable à l'action des hémostatiques, pourquoi les employer, c'est une complication inutile, car la compression seule agit très bien? Nous répondrions que ceux qui tiennent ce langage commettent une grave erreur. La compression est un moyen infidèle et dangereux, dont les chirurgiens ne font usage qu'en désespoir de cause ou pour parer momentanément à la perte du sang, en attendant qu'ils soient en mesure de recourir à un procédé moins défectueux. Le sang de l'homme est si peu plastique, qu'il faut, pour en suspendre l'écoulement, une compression très énergique et longtemps soutenue. L'inflammation, l'engorgement, l'ulcération, la suppuration et la gangrène des parties comprimées en sont

les conséquences habituelles, et n'offrent même pas pour compensation de mettre sûrement à l'abri des récidives de l'hémorrhagie.

Nous remarquerons en outre que la compression employée pour assurer les effets des hémostatiques peut être de courte durée et ne pas dépasser vingt-quatre ou quarante-huit heures. La solidification et les adhérences du caillot la rendent de moins en moins indispensable, et nous avons ordinairement enlevé, dès le premier pansement, les bourdonnets de charpie qui avaient servi à la pratiquer sans que le sang ait reparu.

Nous ne contestons pas la supériorité d'un liquide qu'il suffirait de verser sur une plaie pour arrêter tout écoulement de sang; ce serait le dernier terme de la perfection, mais nous admettons sans peine des degrés inférieurs dans la puissance hémostatique, et lorsque nous voyons une liqueur coaguler et solidifier instantanément le sang humain, sans exercer sur les tissus en contact d'influence fâcheuse, nous n'hésitons pas à en proclamer l'efficacité contre les hémorrhagies.

Notre célèbre collègue, M. Magendie, a très habilement démontré le rôle capital de la coagulation du sang dans la cessation des hémorrhagies. Les bœufs et les moutons, auxquels on incise les carotides et les jugulaires, *more judaico*, avec le tranchant d'un damas, ne périraient pas, si l'on n'avait la précaution d'enlever le caillot qui se forme rapidement et arrête l'écoulement du sang. Chez l'homme, le défaut de plasticité de ce liquide rend les hémorrhagies très redoutables

et très difficiles à suspendre, et l'emploi d'une eau hémostatique propre à solidifier le sang et à produire un caillot oblitérateur nous paraît d'un avantage incontestable.

L'eau Pagliari est peu astringente, elle ne ride pas la peau, et les morceaux d'artère que nous y avons plongés ne s'altéraient pas, et conservaient leur diamètre sans constriction appréciable. Les éponges soumises à la même expérience perdaient leur souplesse et leur élasticité. Cette eau est transparente, d'une odeur agréable, d'une coloration très légèrement jaunâtre, et ceux qui la prépareront devront particulièrement en constater l'action sur le sang avant de la livrer au chirurgien.

Nous avons jugé intéressant de poursuivre les mêmes essais comparatifs sur un assez grand nombre de liqueurs hémostatiques plus ou moins vantées, et, avec l'assistance de M. Jinck, l'un des élèves les plus distingués de l'hospice civil, nous sommes arrivés à quelques résultats inattendus et curieux.

Nous partagerons ces divers liquides en deux classes, selon qu'ils coagulent le sang ou n'exercent pas sous ce rapport d'effets appréciables.

Nous rangeons dans la première catégorie, et d'après leur ordre d'efficacité les préparations suivantes :

1° Le baume Compingt;

2° L'eau de Rabel;

3° L'eau de Hepp (légère modification de l'eau Pagliari);

4° L'alcool absolu ;
5° L'acide sulfurique ;
6° L'acide acétique ;
7° La solution concentrée d'alun.

Le *baume Compingt*, que l'on trouve débité à un prix fort élevé dans de très petits flacons, exerce sur le sang l'action la plus instantanée et la plus énergique. Cette liqueur produit immédiatement un caillot épais et résistant, et n'est pas inférieure à l'eau Pagliari sous ce rapport.

L'*eau de Rabel* semble mériter la réputation dont elle jouit. Quoique ses propriétés coagulatrices soient moins remarquables que celles des deux liquides précédents, elle offre cependant une action très manifeste, mais seulement plus lente.

L'*eau de M. Hepp*, dont nous donnerons plus loin la composition, calquée sur celle de M. Pagliari, agit à peu près de la même manière.

L'*alcool absolu* ne devrait pas figurer parmi les liqueurs hémostatiques en raison des altérations qu'il détermine sur les tissus en contact ; mais, comme on pouvait le prévoir d'après son avidité pour l'eau, il coagule très bien le sang.

L'*acide sulfurique* donne un caillot ; mais cet acide est trop caustique pour être employé.

L'*acide acétique* produit un caillot un peu mou et n'a pas les inconvénients de l'acide sulfurique ; aussi les lotions de vinaigre suffisent-elles souvent pour arrêter les légers écoulements de sang.

La *solution concentrée d'alun* est également

hémostatique et possède la double propriété de favoriser la coagulation du sang et d'exercer une astriction assez forte sur les tissus, mais le caillot est mou et se forme avec lenteur.

Les hémostatiques que nous rangeons dans la deuxième catégorie ne déterminent pas les mêmes effets ; c'est à peine si quelques uns d'entre eux produisent, par leur mélange avec le sang, un caillot mou et sans consistance au bout de vingt-quatre heures.

Ce sont :

1° La solution d'ergotine de M. Bonjean (de Chambéry) ;
2° L'eau de Brocchieri ;
3° L'eau de Chapelain ;
4° La solution de créosote ;
5° L'eau vulnéraire rouge ;
6° La résine de benjoin, bouillie dans l'eau ;
7° La résine blanche, id. ;
8° La térébenthine, id. ;
9° L'infusion de matico.

Il sera possible de répéter les mêmes recherches sur d'autres eaux hémostatiques que nous n'avons pas eues entre les mains, telles que celles de Léchelle, de Monterosi, de Tisserand, de Schulz, de Neljabin, etc. C'est un travail à poursuivre et à compléter. Nous eussions pu nous montrer plus rigoureux dans l'appréciation comparative des diverses liqueurs expérimentées, multiplier davantage nos essais, donner une analyse plus savante des effets de la coagulation du sang, mais ce n'était pas notre but : nous vou-

lions prouver et expliquer les propriétés hémostatiques de l'eau Pagliari, et nous croyons y être parvenus.

Nous ne prétendons pas avoir épuisé tous les éléments de la question, et nous remarquerons que l'ergotine de Bonjean ne semblerait pas, dans la supposition où nous nous sommes placé, jouir d'une grande efficacité hémostatique. Cependant cette liqueur a réussi plusieurs fois, et des chirurgiens très distingués en ont fait usage avec succès. On y a eu recours dans notre service contre une hémorrhagie consécutive à une amputation de jambe, et le sang a été arrêté, tandis que, sur une jeune fille à laquelle nous avions enlevé une tumeur thyroïdienne, l'hémorrhagie résista à l'ergotine et à l'eau de Rabel, et ne fut suspendue qu'au moyen d'une compression très méthodique et très persistante ; mais ces exemples ne sont pas suffisamment probants et n'infirment en rien les résultat que nous avons exposés.

Composition. — Voici la formule de la préparation de l'eau Pagliari, telle qu'elle m'a été transmise par son auteur :

« On prend 250 gram. de baume de benjoin, 500 gram. de sulfate d'alumine et de potasse et 5 litres d'eau commune. On fait bouillir le tout pendant six heures dans un pot vernissé, en agitant sans cesse la masse résineuse et en remplaçant successivement l'eau évaporée par de l'eau chaude, pour ne pas interrompre l'ébullition. On filtre ensuite la liqueur, et on la conserve dans des

vases de cristal bien fermés. La portion non dissoute de benjoin forme résidu et a perdu son odeur et la propriété de s'enflammer.

» L'eau hémostatique, obtenue par ce procédé, est limpide, de la couleur du vin de Champagne, d'un goût légèrement styptique et d'une odeur suave et aromatique. Si on la fait évaporer, elle laisse un dépôt transparent qui adhère aux parois du vase. »

Mon honorable collègue, M. Hepp, pharmacien en chef de l'hôpital civil, a eu la bonté de nous préparer, d'après ces indications, une assez grande quantité d'eau Pagliari, et il en a constaté analytiquement la parfaite identité avec celle qui nous était arrivée de Rome par l'obligeante entremise de M. le docteur Lacauchie, chirurgien en chef de notre armée expéditionnaire. L'action hémostatique de la liqueur faite à Strasbourg ne nous avait pas d'abord paru très efficace. Les éponges ne perdaient pas leur souplesse et leur élasticité, comme nous l'avions observé avec l'eau que nous avait rapportée en premier lieu M. le docteur Dussourt, et les hémorrhagies ne paraissaient pas s'arrêter aussi facilement. Ces différences tenaient probablement à ce que la liqueur n'avait pas été conservée assez longtemps ou n'avait pas été suffisamment agitée. Peut-être les substances ou le mode de préparation avaient-ils laissé quelque chose à désirer. Aujourd'hui M. Hepp nous a donné un liquide parfaitement identique à l'eau de Pagliari, comme caractères extérieurs et comme effets.

On sera sans doute curieux de savoir comment M. Pagliari a été conduit à sa découverte, et nous citerons l'explication qu'il a bien voulu nous donner à ce sujet.

« Le célèbre professeur Malagodi, comprenant l'utilité d'une eau véritablement hémostatique et n'en connaissant pas d'efficace, exprima l'idée d'en composer une avec une substance résineuse dissoute dans un liquide. Je me mis à l'œuvre et fixai mon attention sur les pilules balsamiques de Morton. Ces pilules sont employées avec beaucoup de succès dans les hémorrhagies passives, et tirent leur principale propriété de l'acide benzoïque. Je m'efforçai dès lors de rendre la résine de benjoin soluble en l'unissant à une substance qui en augmentât l'action. Mes travaux furent couronnés du plus heureux résultat, comme le démontrèrent bientôt les savants professeurs qui se servirent de mon eau bémostatique *intus et extra*, et qui en obtinrent des effets presque instantanés, sans aucune irritation semblable à celle des styptiques et des astringents ordinaires. »

Guidé par l'analogie de composition des résines, mon collègue, M. Hepp, a substitué la résine blanche au benjoin dans la préparation de l'eau Pagliari, et il a obtenu un liquide propre à coaguler le sang, comme nous l'avons indiqué.

Nous avons réuni quelques unes des formules de préparations d'eaux hémostatiques, telles qu'on les trouve dans certaines pharmacopées, journaux ou répertoires, et ce travail, tout in-

complet qu'il est, montrera à quelles substances on a eu recours pour leur composition, et quels effets on peut, *à priori*, leur attribuer.

Eau de Brocchieri.

Térébenthine,	500 grammes.
Eau,	600 —

Faites bouillir pendant un quart d'heure; ajoutez quantité suffisante d'eau pour obtenir 1000 grammes du mélange: filtrez quand la liqueur est refroidie. (Deschamps.)

Eau de Tisserand.

Sang-dragon,	100 gram.
Térébenthine des Vosges,	100 —
Eau,	1000 —

Faites digérer pendant douze heures sur des cendres chaudes. (Fremy.)

Eau de Neljabin.

Seigle ergoté pulvérisé,	125 gram.
Cannelle,	120 —
Ambre gris,	30 —
Castoréum de Sibérie,	30 —
Baume de la Mecque,	12 —
Baume du Canada,	60 —
Romarin,	750 —
Menthe poivrée,	560 —
Huile de cajeput,	15 —
Alcool rectifié,	500 —

Pour retirer 8750 d'eau hémostatique.

Eau de Monterosi (de Naples).

Elle serait, d'après la *Pharmacopée raisonnée* de Guibourt, une eau distilleé retirée de près de trente substances aromatiques.

Eau de Léchelle.

Voici la composition de l'eau hémostatique de Léchelle, telle que l'auteur l'a publiée :

Feuilles de noyer, — de chardon-bénit, — d'aigremoine, Menthe blanche, — poivrée, — cotonneuse, — couronnée, Sauge, Agripaume, Basilic, Thym, Romarin,	ââ 500 gram.
Fleurs de roses rouges, — de souci de vignes, — d'arnica, Bourgeons de sapin, — de peuplier, Écorce de chêne, — de grenades, — de sumac, Racine de gentiane, — de garance, Goudron,	ââ 750 gram.

Pulvérisez grossièrement toutes ces substances et faites-les macérer trente heures dans 100 litres d'eau, puis distillez selon l'art.

A l'intérieur, cette eau se donne à la dose de deux à huit cuillerées à bouche par jour dans les hémorrhagies nasales et autres et les divers flux. A l'extérieur, en injections et fomentations sur les organes malades ou les plaies saignantes, dont cette eau arrête le sang et qu'elle empêche de suppurer (suivant son auteur) (1).

Eau de Chapelain.

Ne renferme, d'après l'analyse de M. Hepp, aucune substance inorganique.

---

(1) M. Horteloup, médecin de l'Hôtel-Dieu, administre souvent à l'intérieur l'eau de Léchelle; jamais elle n'a déterminé d'accidents; tous les malades la prennent sans répugnance.

Dans les cas de *perte utérine*, donnée d'heure en heure par cuillerée à soupe, elle a paru à M. Horteloup diminuer l'écoulement du sang et le ramener à des proportions convenables.

Dans des cas d'*hémoptysie tuberculeuse*, plusieurs malades affirment que cette eau hémostatique les soulage et arrête l'expulsion sanguinolente. Les malades ont, au contraire, repoussé l'eau de Pagliari.

Baume de Compingt.

N'a pas été analysé, mais nous a présenté une proportion assez grande d'une huile essentielle ou empyreumatique.

Ergotine de M. Bonjean (de Chambéry).

L'ergotine est dissoute dans trois ou quatre fois son poids d'eau, lorsqu'il s'agit d'arrêter une hémorrhagie grave; et dans cinq ou six fois son poids d'eau si l'hémorrhagie est plus légère.

Eau hémostatique de seigle ergoté.

Ergot concassé,	100 gram.
Eau bouillante,	500

Traiter par lixiviation.

Eau de Rabel.

Acide sulfurique,	100 gram.
Alcool,	300

Méler peu à peu en versant l'acide sur l'alcool. Laisser déposer, décanter et conserver dans un flacon pour l'usage.

Eau de matico.

Infusion ou macération de 15 à 30 grammes de feuilles de matico pour 200 grammes d'eau. A été recommandée et donnée, dit-on, avec succès. J'ai fait quelques applications de ces préparations, qui ne m'ont pas réussi.

Il paraît très évident que la plupart de ces eaux hémostatiques n'ont que des propriétés toniques et excitantes, et l'on s'explique ainsi le discrédit général qui en a rejailli sur d'autres compositions d'un effet plus réel et plus utile.

Cas dans lesquels on peut avoir recours aux liqueurs hémostatiques. — Il existe un grand nombre de cas dans lesquels le chirurgien hésite à recourir à la ligature des vaisseaux, en raison des difficultés de l'opération, et de l'incertitude et même du danger des résultats Nous en citerons quelques uns.

1° Les artères sont friables, la ligature les divise avant leur oblitération, et des hémorrhagies consécutives se déclarent. On découvre le vaisseau sur un point plus rapproché du tronc, et on l'étreint dans une nouvelle ligature; même insuccès et même persistance dans l'emploi des mêmes ressources. On a vu des malades succomber après trois ligatures successives également infructueuses.

La compression avec des bandelettes de charpie imbibée d'eau Pagliari nous paraîtrait indiquée.

2° Des hémorrhagies secondaires surviennent dans des plaies profondes, enflammées, douloureuses. L'artère lésée serait inaccessible sans de grands délabrements, comme on le voit pour les hémorrhagies de la main, et l'on entrevoit la nécessité de lier l'artère principale de la région blessée : la carotide pour les hémorrhagies de l'arrière-bouche, l'artère brachiale pour celles des arcades palmaires, etc. L'eau

hémostatique devrait auparavant être essayée.

3° Une artère a été coupée pendant une opération : on ne peut la saisir pour la mettre à nu. Il faudrait multiplier les incisions et aggraver le danger déjà existant ; ce serait encore une occasion favorable d'employer l'eau Pagliari.

4° Si les artérioles sont petites, rétractiles, multipliées à la surface d'une plaie, l'indication serait semblable.

5° Les hémorrhagies veineuses et capillaires offriraient les mêmes conditions.

Dans tous les cas, en un mot, où l'on a aujourd'hui recours à la compression, sans beaucoup compter sur ce procédé habituellement inutile et dangereux, l'eau hémostatique serait un moyen auxiliaire très favorable et très puissant dont on devrait faire usage.

Observation I. — Une malade atteinte d'un ostéosarcome du bras droit, avec destruction complète de la partie moyenne de l'humérus, est amputée par nous dans l'articulation scapulo-humérale à la clinique de la Faculté (semestre de 1851-1852). Hémorrhagie par la veine axillaire sur laquelle nous appliquons quelques boulettes de charpie trempées dans l'eau hémostatique. Plusieurs fois dans le cours de la cure, qui fut heureuse, l'hémorrhagie se renouvela, et chaque fois on parvint aisément à l'arrêter avec l'eau Pagliari.

Observation II. — Un homme, amputé de la jambe par mon procédé à lambeau interne, est atteint d'hémorrhagie consécutive vers le deuxiè-

me jour. — Eau Pagliari; cessation de l'écou lement du sang et guérison.

Observation III. — Jeune homme affecté d'ur énorme tumeur ganglionnaire dégénérée du co (Ganglionite envahissante, l'une des plus terribl lésions de l'économie sur laquelle l'attention d chirurgiens n'a pas encore été suffisamment a tirée.) Ulcération très étendue; hémorrhagi fréquentes, toujours arrêtées par les applicatio de l'eau hémostatique.

Observation IV. — Ablation d'une vaste t meur cervicale de la même nature que la pr cédente sur un jeune homme de trente ans. Non breuses branches artérielles ouvertes dans la r gion sus-hyoïdienne. Tamponnement léger av des boulettes de charpie imprégnées d'eau h mostatique. Cessation définitive de l'écouleme du sang.

Observation V. — M. Lauth, chirurgien inter de notre service, se blesse au doigt : hémorrh gie persistante malgré plusieurs tentatives compression. Emploi de l'eau hémostatiqu Cessation de l'écoulement du sang.

Observation VI. — M. Heer, chirurgien l'hôpital civil, voit une hémorrhagie alvéolaire répéter malgré plusieurs essais de compressio à la suite d'une extraction de dents. Applicati de l'eau hémostatique. Guérison.

Observation VII. — Le nommé Darneaux, s dat au 12e régiment d'artillerie, entré à l'hôpi militaire de Strasbourg le 30 novembre 1851,

atteint de chancre à la verge et d'adénite inguinale droite.

Cette adénite fut ouverte le 2 décembre au moyen de la pâte de Vienne, et il en résulta, après la chute de l'escarre, une plaie située à la partie interne de l'artère fémorale au niveau de sa sortie du canal crural. Ses bords circulaires laissaient à nu un espace d'un diamètre de 2 centimètres et demi environ, espace occupé à sa partie supérieure et externe par une portion de ganglion assez volumineuse.

Le 12 décembre 1851, un décollement s'étant manifesté au bord supérieur et interne, on l'incisa au moyen du bistouri. De la charpie placée dans la plaie et quelques tours de bande moyennement serrés suffirent pour arrêter l'écoulement du sang.

A trois heures de l'après-midi, sept heures après l'opération, cet homme s'étant levé, vit une légère quantité de sang suinter au travers des pièces de son appareil. L'hémorrhagie paraissant arrêtée quelques instants après, le malade ne s'en inquiéta pas.

Vers cinq heures elle reparut plus abondante. Appelé aussitôt, je constatai une perte de sang assez considérable; non seulement les pièces du pansement, mais encore le drap et le matelas sur lesquels reposait le malade, étaient largement imbibés de sang. L'appareil fut enlevé, et la plaie s'offrit à moi baignée de sang; elle paraissait avoir une profondeur de près de 2 centimètres. Le sang était artériel; il coulait abondamment

en nappe. Venait-il d'une branche de la cutanée abdominale ou de l'épigastrique, ou bien encore d'une des honteuses superficielles ? Je m'arrêtai plutôt à cette dernière supposition.

La compression au moyen du tourniquet de J.-L. Petit, les réfrigérants, les poudres hémostatiques ordinairement préconisées (l'alun en poudre, la colophane) furent inutilement employés ; l'hémorrhagie était diminuée, mais non pas supprimée. Vers sept heures je me décidai à faire usage de l'eau de M. Pagliari. Un plumasseau de charpie bien imbibée fut appliqué sur la plaie ; je fis une légère compression, et aussitôt le sang s'arrêta complétement, au moins pendant plusieurs minutes, et au bout de ce temps il recommença à couler d'une façon presque insensible. Sur ces entrefaites, M. le professeur Sédillot, que j'avais fait prévenir, arriva ; il renouvela l'application de l'eau ; un pansement méthodique fut fait et maintenu au moyen d'une bande convenablement serrée ; la cuisse du malade fut mise dans une position inclinée au moyen d'un coussin placé sous le creux poplité, et l'hémorrhagie cessa au bout de deux ou trois minutes.

Le 15, l'appareil fut levé sans qu'aucun indice d'hémorrhagie apparût. La plaie fut nettoyée avec soin ; elle était vermeille et présentait l'aspect le plus satisfaisant.

Le 16, sans cause connue, sans que le malade accusât aucun effort, l'hémorrhagie se renouvela, moins abondante cependant que la troisième fois. Une nouvelle application de l'eau

hémostatique et du bandage contentif suffit pour l'arrêter en quelques instants.

Le 18, on leva l'appareil; la plaie était dans les meilleures conditions.

Depuis, l'hémorrhagie ne s'est pas renouvelée.

Les phénomènes que présenta l'application de l'eau hémostatique furent ceux-ci : d'abord un sentiment de constriction éprouvé par le malade, puis un changement de coloration du sang, qui de rouge sembla devenir noir, enfin une mousse fine et serrée qui s'éleva autour du plumasseau de charpie. (Recueillie par M. J. Jailliot, chirurgien sous-aide major.)

Il serait inutile de multiplier des observations offrant toutes les mêmes résultats. Nous dirons seulement que, dans quelques cas où les artères étaient béantes à la surface de la plaie, en raison de la densité des tissus environnants, nous n'arrêtâmes pas immédiatement l'écoulement du sang.

Observation VIII. — Un malade de la clinique, atteint d'un cancroïde épithélial, fut opéré par ablation, et guérit avec une affreuse perte de substance de la totalité du nez. Je pratiquai l'autoplastie par la méthode indienne, avec le perfectionnement de M. le docteur Labat, et la guérison fut très rapide et fort satisfaisante. Au moment où je détachai le lambeau frontal, le sang coula avec abondance des ramifications dilatées des artères frontales, sourcilière, sus-orbitaire, et nous fûmes obligés de lier deux vais-

seaux dont l'hémorrhagie avait persisté malgré l'application de l'eau hémostatique.

Les vaisseaux maintenus ouverts à la surface de la plaie par les adhérences cellulo-fibreuses du tissu environnant présentaient des conditions défavorables à la formation rapide d'un caillot oblitérateur, et l'impulsion du sang entraînait le coagulum, dont la circonférence en relief des artères était presque le seul appui.

Dans de pareils cas, il faudrait maintenir la compression, si l'on voulait obtenir l'occlusion des orifices vasculaires par un caillot résistant, et il nous parut plus expéditif de recourir à la ligature.

Conclusions. — 1° Il existe des liquides doués de la propriété de coaguler instantanément le sang et de le convertir en un caillot épais, homogène et résistant.

2° L'eau Pagliari, dont on connaît maintenant la composition, grâce à la générosité de son inventeur, possède cette remarquable propriété, et loin d'exercer une action fâcheuse sur les plaies en contact, elle paraît susceptible d'en favoriser la cicatrisation.

3° La théorie, l'expérience et les observations cliniques concourent à démontrer la puissance hémostatique de cette liqueur.

4° Le rôle de la compression, dans l'application des liquides hémostatiques, est de permettre la coagulation du sang dans la plaie, et la formation d'un caillot résistant à l'embouchure des vaisseaux.

5° Dans tous les cas où l'on ne peut recourir sans de graves inconvénients à la ligature, et dans ceux où l'altération du sang fait obstacle à sa coagulation et aggrave le danger des hémorrhagies, l'eau Pagliari sera employée avec avantage et mérite d'être comptée parmi les ressources précieuses de notre art.

Nouveau moyen d'opérer la coagulation du sang dans les artères, applicable à la guérison des anévrismes (Pravaz).

M. Rayer a communiqué à l'Académie un extrait d'une lettre de M. Lallemand, contenant la relation suivante d'expériences faites par M. le docteur Pravaz (de Lyon) sur un nouveau moyen d'obtenir la coagulation du sang dans les artères.

Le moyen que propose M. Pravaz consiste à coaguler le sang dans les vaisseaux artériels par une injection de quelques gouttes de perchlorure de fer au maximum de concentration. Cette injection doit être faite avec un trois-quarts très fin en or ou en platine, qu'on introduit très obliquement, à travers les parois de l'artère, par une espèce de mouvement de vrille. A ce trois-quarts se trouve ajustée une seringue dont le piston doit être à pas de vis, afin que l'injection s'opère sans secousses et que la quantité de liquide injecté puisse être mesurée avec précision ; il faut, en outre, arrêter momentanément le cours du sang dans le vaisseau et prendre quelques autres précautions dont on se rendra un compte plus exact

après le récit d'expériences faites, par M. le docteur Pravaz, à l'École vétérinaire de Lyon, en présence de M. Lallemand et de M. Lecoq, directeur de l'École :

1° Sur un mouton adulte, l'artère carotide ayant été mise à nu, la circulation fut interrompue par une compression exercée avec le pouce et l'indicateur, en deux points distants l'un de l'autre de 4 à 5 centimètres. Il pouvait y avoir une cuillerée de sang intercepté dans cet espace. Une ponction fut pratiquée très obliquement à travers les parois de l'artère, et trois ou quatre gouttes de perchlorure de fer furent injectées. Pour cela, on fit faire au pas de vis de la seringue deux tours complets dont chacun correspond environ à deux gouttes de liquide expulsées par l'extrémité du trois-quarts. Aussitôt après l'injection du sel de fer, la pression du doigt annonça une augmentation dans la densité du sang ; on put sentir le caillot se former très rapidement, et, quatre minutes après, on crut pouvoir l'abandonner à lui-même en faisant cesser toute compression ; en effet, le caillot ne changea pas de position et on le sentit encore pendant huit jours à la même place ;

2° L'expérience, pratiquée de la même manière sur l'artère carotide d'un cheval, a donné un résultat semblable. La portion d'artère dans laquelle la circulation avait été suspendue, avait 8 centimètres de long et pouvait contenir environ cinq cuillerées à café de sang. On y injecta de huit à dix gouttes de perchlorure de fer (M. le

docteur Pravaz ayant reconnu qu'il faut à peu près deux gouttes du sel de fer pour coaguler une cuillerée à café de sang) ; quatre minutes après, chez le cheval comme chez le mouton, le caillot était formé dans l'artère. Il était dur et résistant et n'éprouva aucun déplacement, par l'impulsion du sang, pendant un quart d'heure; alors la portion d'artère soumise à l'expérience fut enlevée, et, quand on la fendit, on trouva que sa surface interne était dépolie et présentait des granulations et des stries longitudinales dans toute l'étendue de la surface occupée par le caillot.

3° Sur un autre cheval, la même expérience fut pratiquée de la même manière et avec des résultats *immédiats* identiques; seulement on conserva l'animal pendant huit jours en laissant même l'artère à nu, afin de pouvoir suivre les phénomènes à différents moments. On constata que la dureté de la carotide s'étendait de plus en plus au-dessus et au-dessous du caillot primitif. Lorsque le cheval fut sacrifié (après huit jours), l'intérieur de l'artère carotide examiné présenta trois caillots distincts qui oblitéraient l'artère dans l'étendue de 25 centim. 5 millim. Le caillot du milieu correspondait à l'injection; il était plus foncé, noirâtre, granuleux, et avait 3 centim. 5 millim. de long. En résumé, après l'injection du perchlorure de fer, 4 minutes et demie ont suffi, chez le mouton et chez le cheval, pour amener, dans l'artère carotide, la formation d'un caillot assez consistant et assez adhérent pour ne

pas être chassé par l'impulsion de la colonne sanguine venant du cœur.

Tel est le fait important dont M. le docteur Pravaz a rendu témoin M. Lallemand et M. Lecoq directeur de l'Ecole de Lyon.

Jusqu'à présent, les observations de M le docteur Pravaz ont été purement expérimentales, et instituées de manière à constater directement le mode d'action de l'agent coagulateur qu'il emploie; pour son application à la guérison des anévrismes chez l'homme, le procédé doit être ainsi modifié : c'est dans la poche anévrismale qu'il conviendra de porter le perchlorure de fer, après avoir préalablement arrêté la circulation par la compression de l'artère ou de l'anévrisme, c'est-à-dire entre la tumeur et les capillaires. La quantité de liqueur styptique employée sera en raison du volume de la tumeur anévrismale et la durée de la compression de quatre à cinq minutes environ. Ces conditions, suivant M. Pravaz, sont suffisantes pour qu'il se forme un caillot compacte, volumineux, capable d'obstruer l'artère à la manière d'un bouchon et de produire le même effet qu'une ligature.

TONIQUES SPÉCIFIQUES — FERRUGINEUX.

Des communications importantes sur les succédanés de quinquina, une discussion animée sur une base organique très voisine de la quinine, la *quinidine*, voilà ce que l'année a produit de plus intéressant sur les questions qui se rappor-

tent aux toniques spécifiques. Pour ce qui regarde la *quinidine*, les questions sont encore trop controversables. J'en parlerai dans mon prochain *Annuaire*.

Association de la quinine et de la morphine dans le traitement des fièvres paludéennes (Hannon).

Dans mon ouvrage de matière médicale et dans mes *Annuaires* j'ai montré que bien souvent on dépasse la dose utile du sulfate de quinine et que l'association de l'opium à l'alcaloïde fébrifuge est fréquemment utile. M. Hannon adopte ces deux principes. Ce qu'il faut, dit la *Presse médicale belge*, *c'est de produire le plus d'effet possible avec le moins de frais possible*. Or c'est ce qui n'a pas lieu aujourd'hui : le sulfate de quinine est généralement donné à des doses trop fortes ; on semble ne plus craindre la surdité, l'amaurose, les gastralgies, les diarrhées, et cependant toutes les fois que ces accidents se produisent, le médicament reste sans effets.

On extrait des quinquinas de première qualité quatre grains environ de sulfate de quinine par gros ; or des fièvres intermittentes très décidées s'arrêtent d'une manière radicale avec six gros de quinquina calisaya, administré chaque jour à la dose d'un gros, délayé dans un verre de vin immédiatement après l'accès. A cette dose correspondent, en sulfate de quinine, 24 grains à prescrire par 4 grains après chaque accès, mais on en ordonne ordinairement de 10 grains à 20 grains, renouvelés aux mêmes doses pendant

deux ou trois jours. C'est le triple de ce que la méthode de Sydenham exige.

Ces considérations, jointes à l'élévation sans cesse croissante du prix du sulfate de quinine, m'ont depuis longtemps déjà fait rechercher la solution du problème que j'ai posé plus haut et qui consiste à *produire le plus d'effets possible avec le moins de frais possible.*

Pour mieux faire comprendre la méthode à laquelle je me suis arrêté, citons une observation remarquable :

M. G..., qui jadis avait eu dans les Flandres des accès fréquemment répétés de fièvre intermittente, habitait Bruxelles depuis longtemps déjà, et plusieurs fois, vers l'automne, il avait senti ses accès lui revenir. Le sulfate de quinine était son remède habituel ; il en prenait chaque jour à doses très fortes (de 20 à 25 grammes), et nonobstant la fièvre poursuivait son cours. Le malade, à force de prendre la quinine, avait fini par être insensible à son action et la fièvre se renouvelait malgré les doses qu'il prenait chaque jour avant l'apparition de l'accès.

M. G... me fit appeler, et j'essayai immédiatement ma méthode. Sa fièvre était tierce, et deux paroxysmes s'étaient déjà passés avant qu'il me fît prévenir. Je prescrivis :

1° Sulfate de quinine.	1 gram.
Sucre.	q. s.

Pour faire cinq paquets.

2° Extrait gommeux d'opium. 25 centig.
Hydrochlorate de morphine. 5 —
Extrait de valériane. 1 gr. 50 centig.
Mêlez exact. f. s. a. pil. n° 15.

Voici comment ces médicaments furent employés :

Le 29 septembre, accès à dix heures du matin, frisson suivi de chaleur et de sueur, une pilule au début de l'accès, immédiatement après l'accès un paquet de sulfate de quinine.

Le 30, apyrexie, trois pilules, une de quatre en quatre heures.

Le 1er octobre, accès à six heures du soir, trois pilules, une au matin, une à midi, une au moment du début de l'accès ; immédiatement après l'accès, un paquet de quinine.

Le 2, apyrexie, trois pilules.

Le 3, accès très faible vers sept heures du soir ; même traitement que le 1er octobre.

Le 4, apyrexie, trois pilules.

Le 5, pas d'accès, un paquet vers huit heures du soir.

Le 6, apyrexie, pas de traitement.

Le 7, pas d'accès, pas de traitement.

Tous les jours suivants, absence de fièvre.

Cette affection ne présenta pas de récidive, comme elle en présentait sans cesse par la méthode vicieuse suivie antérieurement par le malade dans l'emploi de sulfate de quinine.

En suivant celle que j'ai employée, il est rare de voir les fièvres intermittentes se prolonger au

delà du troisième ou du quatrième accès; il est plus rare encore de les voir récidiver.

Il convient donc, pour guérir plus sûrement et plus vite que par aucune autre méthode, de donner :

1° Au début de l'accès, une pilule composée comme nous l'avons dit.

2° Immédiatement après l'accès, de 4 à 5 grains de sulfate de quinine en une seule dose.

3° Pendant l'apyrexie, et jusqu'au moment de l'accès, un nombre de pilules opiacées en rapport avec la constitution du malade.

Thérapeutique des fièvres pernicieuses (Delasiauve).

J'extrais les préceptes qui suivent d'un travail important publié par M. Delasiauve dans le *Bulletin de thérapeutique :*

« M'appelait-on pendant l'intermittence, aussitôt que possible je donnais le sulfate de quinine, afin de conjurer ou de modérer plus sûrement l'accès redouté. Etait-ce, au contraire, dans le fort de la crise ; présumant que l'action du spécifique était de nature à l'aggraver, je cherchais d'abord à favoriser l'heureuse issue des accidents, suivant les cas, par quelques sangsues à l'anus ou aux oreilles, des bains, des révulsifs, des boissons calmantes, etc. Leur déclin était le signal de l'administration du sulfate de quinine ; la dose en variait de 80 à 120 centigrammes fractionnés dans les intervalles apyrétiques. La guérison obtenue, je continuais encore

le médicament pendant plusieurs jours, mais à doses décroissantes. »

Sur les moyens d'essayer les quinquinas.

C'est une chose d'un très grand intérêt que de pouvoir titrer facilement et sûrement les médicaments énergiques que le commerce nous livre sous des états très divers. C'est surtout pour les opiums et les quinquinas que ces opérations sont indispensables.

Pour l'essai des quinquinas, le procédé donné par M. Guillermond (de Lyon) est bon, mais il se complète très heureusement par le suivant, qu'on doit à M. Rabourdin.

Essais des quinquinas par le chloroforme (Rabourdin).

Je vais chercher à établir dans ce travail comment on peut doser les alcaloïdes des quinquinas, en utilisant la propriété du chloroforme de dissoudre ces corps au sein d'un liquide aqueux.

Essai des quinquinas gris. — 40 grammes d'écorce de quinquina gris du commerce, pulvérisés et passés au tamis de crin serré, sont humectés avec quantité suffisante d'eau acidulée par l'acide chlorhydrique (20 grammes d'acide pour 1 kilogramme d'eau), et tassés dans une petite allonge. Une feuille de papier à filtrer est placée dessus, et l'on verse de l'eau acidulée pour lessiver la poudre ; on arrête l'écoulement des

liqueurs quand elles passent presque incolores et privées d'amertume (lorsque la poudre est uniformément et convenablement tassée, elle est épuisée quand on a recueilli 200 à 250 grammes de liquide); on ajoute à la liqueur passée 5 à 6 grammes de potasse caustique et 15 grammes de chloroforme; on agite vivement le tout pendant quelques instants, et l'on abandonne au repos. Au bout d'un temps plus ou moins long, mais qui n'excède pas une demi-heure, le chloroforme est déposé, entraînant avec lui toute la cinchonine. On décante avec soin le liquide rouge et transparent qui surnage le dépôt sans laisser passer de celui-ci; on ajoute de l'eau à plusieurs reprises, en décantant chaque fois jusqu'à ce que le dépôt soit bien lavé; on le verse alors dans une capsule de porcelaine. Cette matière est composée d'une partie liquide, qui est une solution chloroformique de cinchonine, d'une partie demi-solide rougeâtre, formée de cinchonine, de chloroforme divisé et comme émulsionné, et de rouge cinchonine. On met la capsule sur un bain d'eau bouillante pour chasser le chloroforme, et l'on traite le résidu par de l'eau acidulée d'acide chlorhydrique, qui dissout toute la cinchonine et une partie du rouge cinchonique. On filtre, et l'on ajoute à la liqueur de l'ammoniaque étendue de quinze à vingt fois son volume d'eau : cette addition se fait goutte à goutte, en remuant; on cesse d'en ajouter aussitôt qu'il paraît un nuage blanc qui ne se dissout pas par l'agitation. Cette manipulation a pour effet de précipiter le rouge

inchonique sans toucher à la cinchonine. Il y a n moment à saisir, et qu'il est facile d'appré-ier, le rouge cinchonique se précipitant sous orme de flocons brun rougeâtre, la cinchonine, u contraire, en flocons blancs caillebotés. Quand on a ajouté une quantité suffisante d'ammoniaque faible, on filtre la liqueur qui doit être incolore; on lave le filtre avec un peu d'eau distillée, et l'on précipite les liqueurs réunies par un excès l'ammoniaque; le précipité, qui est de la cinchonine pure, et dont il est facile de constater es propriétés chimiques, est recueilli, séché et pesé.

Une première expérience m'a donné $0^{gr},19$ et ne seconde, $0^{gr},195$ de cinchonine. En prenant e nombre le plus élevé, on a $4^{gr},87$ d'alcaloïde pour 1 kilogramme de quinquina gris.

Essai des quinquinas jaunes. — Il n'est pas nécessaire d'agir sur plus de 20 grammes d'écorces le quinquina jaune, la proportion d'alcali organique étant beaucoup plus forte dans cette espèce de quinquina que dans le quinquina gris.

20 grammes de quinquina jaune, pulvérisés et passés au tamis de crin serré, sont épuisés par de l'eau acidulée, comme il a été dit ci-dessus en parlant du quinquina gris. L'écoulement des liqueurs est arrêté quand elles passent incolores et insipides : on obtient ainsi de 150 à 200 grammes de liquide, auquel on ajoute 5 à 6 grammes de potasse caustique et 10 grammes de chloroforme. On agite pendant quelques instants, et l'on abandonne au repos; il se fait un dépôt blanchâtre,

très dense, composé de quinine, de cinchonine et de chloroforme. Quelquefois la séparation est complète et se fait en un instant, laissant surnager un liquide rouge et transparent qu'on peut immédiatement décanter ; on lave la solution chloroformique ; on la recueille dans une petite capsule, et, par l'évaporation spontanée du chloroforme, les alcaloïdes restent à l'état de pureté.

Je crois inutile de parler de l'essai des quinquinas rouges : ils se comportent comme les quinquinas jaunes dont je viens de parler, et tout ce que j'ai dit relativement à ces derniers leur est applicable.

Je regrette de ne pas avoir eu à ma disposition toutes les variétés de quinquina qu'on trouve dans le commerce; j'aurais offert, en dosant les alcaloïdes de ces diverses variétés, un travail plus étendu à l'Académie ; mais il m'aurait fallu beaucoup de temps pour me procurer les matériaux d'un travail complet sur cette matière. J'ai cru devoir me borner à donner mon moyen d'analyse, que je crois appelé à rendre quelques services.

Succédanés des quinquinas

La question des succédanés des quinquinas progresse chaque jour. Cette année, les recherches sur le cédron, sur le sel marin considéré comme fébrifuge, la découverte et l'emploi de l'apiol, principe extrait des semences de persil ;

voilà ce qui a paru de plus important sur cet intéressant sujet.

Noix de cédron considérée comme fébrifuge (Berton).

Par un fait que je viens d'observer, mais plus spécialement par ce que m'ont communiqué des personnes des plus honorables et parfaitement compétentes, j'ai la conviction que l'on possède dans la noix de cédron un fébrifuge des plus précieux. Je ne déprécie en aucune façon le mérite thérapeutique du sulfate de quinine, mais ce médicament n'est pas toujours infaillible. Il faut, et particulièrement en Afrique, l'administrer parfois à des doses très fortes et pas toujours exemptes d'inconvénient; et, d'autre part, son prix commercial, de 16 à 18 francs l'once ou les 31 grammes, en fait un moyen fort dispendieux. La noix de cédron, répandue dans toute l'Amérique centrale, est particulièrement abondante dans les contrées qui avoisinent Costa-Rica; elle s'y trouve à vil prix. Sa préparation comme substance médicamenteuse est des plus faciles; car il suffit, en effet, de réduire en poudre dans un mortier son amande desséchée. Chaque amande, suivant sa grosseur, pèse de 4 à 6 grammes et sa poudre s'administre par doses de 30 à 90 centigrammes. Cette administration est tout à fait exempte d'inconvénients. Les assurances les plus complètes m'ont été données à cet égard et moi-même en ai pris quelques quantités sans

ressentir la moindre incommodité. Il m'a été certifié aussi que ce médicament avait maintes fois réussi quand le sulfate de quinine avait échoué. Son amertume est très grande, sa couleur (réduit en poudre) café au lait; son odeur aromatique rappelle celle des fèves de marais desséchées et broyées. On le donne en poudre enveloppée d'une hostie ou pain azyme, ou renfermée (ainsi que je l'ai fait) dans les petites capsules de lichen de M. Lehuby, qui s'ouvrent et se ferment à volonté; l'on peut aussi le préparer en pilules: M. Herran se contentait en Amérique d'en mélanger la poudre dans une cuillère avec un peu d'eau-de-vie (1).

Concours ouvert sur les succédanés du sulfate de quinine par la Société de pharmacie.

Trois mémoires, parmi ceux qui ont été adressés à la Société de pharmacie, ont fixé son attention.

Mémoire n° 5. — Le mémoire n° 5 est relatif à une poudre résineuse que l'auteur obtient d'une façon particulière en traitant la résine de pin par l'acide nitrique, et à laquelle il donne le

(1) Les observations communiquées par M. Lélut à l'Académie de Médecine ne sont pas favorables au cédron, considéré comme fébrifuge. C'est un sujet sur lequel je me propose de revenir dans un de mes prochains Annuaires

nom de *colophane modifiée*. Les propriétés antipériodiques de cette nouvelle substance se trouvent appuyées de cinquante-cinq observations faites par des praticiens distingués. L'auteur ajoute qu'il en attend encore d'autres de la Sologne, de l'Algérie, et de divers hôpitaux de Paris, et qu'il les mettra toutes à la disposition de la Société.

Ce travail, examiné avec soin, n'a paru présenter, au point de vue chimique, rien de particulier ni d'intéressant. Aussi, la commission avait-elle pensé d'abord qu'il fallait le laisser de côté, en réservant à l'auteur tous ses droits. Mais en considérant le détail des observations déjà faites sur cette substance, et en songeant d'ailleurs que d'autres mémoires pouvaient être de nature à provoquer des observations chimiques, et à entraîner un jugement sur la question proposée, elle a pensé, en dernier résultat, qu'il y avait lieu à répéter les observations de l'auteur et à vérifier l'efficacité de son produit.

Mémoire n° 6.—Le mémoire n° 6 est celui qui traite de la *graine de persil et de l'apiol*. C'est, sans contredit, le travail le plus sérieux et le plus important qui soit parvenu à la Société.

Au point de vue pharmaceutique et chimique, ce travail présente déjà quelque intérêt, puisqu'il fait connaître un produit liquide nouveau, extrait par un procédé particulier d'une des plantes les plus communes et les plus usuelles, et doué de propriétés si singulières qu'elles sem-

blent ne le rattacher à aucun groupe chimique connu.

Mais c'est surtout au point de vue médical qu'il devait fixer l'attention de la commission. L'auteur rapportait le détail de cent trente-sept observations de fièvres guéries soit par la graine de persil elle-même, employée en décoction, soit par l'apiol ou principe actif de ces graines. Les observations paraissaient d'ailleurs parfaitement présentées, et il y avait tout lieu de croire qu'elles avaient été faites consciencieusement.

La commission pensa donc qu'il y avait lieu à répéter par tous les moyens qu'elle croirait utiles les observations rapportées par l'auteur, afin d'en connaître la valeur et d'en vérifier l'exactitude.

Mémoire n° 7. — Le mémoire n° 7 est relatif à l'emploi du *fruit de l'olivier* ou de son *extrait* comme fébrifuge. On avait jusqu'ici employé l'écorce et les feuilles, jamais les fruits, et surtout les fruits récoltés à l'époque que l'auteur regarde comme la plus favorable, c'est-à-dire d'août en octobre.

La commission a examiné ce travail avec beaucoup de soin. Les nombreux développements qu'il renferme, au point de vue chimique, ont été longuement discutés et appréciés. Les deux points principaux de ce travail sont l'absence, selon l'auteur, de tout alcaloïde dans l'extrait d'olives vertes, et la présence, au contraire, d'un acide particulier, d'apparence résineuse, appelé par lui acide *olivique*. Mais ces détails, qui peuvent sans doute avoir leur intérêt scientifique, ont paru trop

peu importants, eu égard à la question proposée.

Quant à l'extrait d'olives vertes, dont l'action médicale a été examinée par quatre praticiens du midi de la France, il est regrettable que ses propriétés fébrifuges, si elles existent réellement au degré indiqué, n'aient pas été appuyées d'observations détaillées et précises sur lesquelles la commission pût baser son jugement. Mais, en l'absence de pareils documents, elle a dû considérer la déclaration de l'auteur comme une simple allégation sans preuve clinique à l'appui, et elle n'a pas trouvé, dès lors, que le mémoire répondît suffisamment aux termes du programme.

Sur les propriétés fébrifuges de l'apiol et de la colophane modifiée.

Ce qui ressort des observations recueillies à Ajaccio, à Rochefort et à Rome par les médecins militaires, c'est que ni l'apiol ni la colophane ne peuvent soutenir la comparaison avec le sulfate de quinine. Voyons cependant, en pénétrant plus avant dans le détail des observations faites, jusqu'à quel point on peut être fixé sur la valeur thérapeutique des deux nouvelles substances en faisant la part qui revient à chacune d'elles.

La colophane modifiée peut être considérée comme ayant complétement échoué. Quelques succès obtenus à l'aide de cette substance, tant à Paris que dans le département de l'Aisne, avaient fait espérer un moment qu'on pourrait en retirer de bons effets; mais les observations consignées

dans les rapports officiels ne laissent pas le moindre doute sur son peu d'efficacité. Sur dix-sept malades auxquels on l'a administrée dans les hôpitaux de la guerre, elle n'a présenté que deux cas de guérison, et encore sur ces deux malades guéris ou paraissant guéris, y en a-t-il eu un pris de rechute à l'hôpital même au bout de huit jours, sans que la colophane ait pu, cette fois, le rendre à la santé. A Rochefort, un seul malade a pu être guéri sur huit, malgré le soin et la persévérance apportés dans l'administration du remède, tandis qu'il a suffi, en général, d'une dose ordinaire de sulfate de quinine pour réduire les fièvres les plus rebelles. En présence de pareils résultats, il n'y a pas lieu à discuter plus longtemps la valeur thérapeutique de la colophane modifiée.

Il n'en est pas de même de l'apiol.

L'apiol s'est présenté à la commission entouré d'un certain prestige qui tenait non-seulement à la singularité de son origine et de ses propriétés, mais encore et surtout aux nombreuses observations dont il avait été l'objet. Dans la conviction où se trouvait l'auteur que ce produit pouvait réellement remplacer le sulfate de quinine, il n'avait pas craint de le préparer sur une très grande échelle et de le répandre partout où l'examen médical pouvait offrir quelque intérêt. Aussi, aux cent trente-sept observations dont le détail était joint au mémoire, il s'était bientôt trouvé en mesure d'en ajouter un grand nombre d'autres, faites avec le même soin dans des pays à

fièvre, tels que la Bretagne, la Bresse, la Martinique. Il résultait de là un ensemble de cent soixante-quatre observations sur lesquelles on comptait cent cinquante-sept cas de guérison et seulement sept insuccès. Mais ces observations, quoique revêtues de signatures authentiques et des noms les plus honorables, ne pouvaient avoir, aux yeux de la commission, qu'une valeur très limitée, parce qu'elles manquaient du caractère officiel qui seul pouvait les rendre concluantes pour elles, et parce que d'ailleurs elles n'avaient pas été faites en vue d'un programme auquel il s'agissait de répondre et qui exigeait une comparaison avec le sulfate de quinine.

En examinant avec soin les quatre rapports officiels où cette comparaison est établie, voici ce que nous trouvous : sur 21 malades auxquels l'apiol a été administré dans les hôpitaux de la guerre, pendant le mois d'octobre 1851, 9 seulement ont pu être guéris, et sur 15 auxquels il a été administré à Rochefort dans la même période de temps, 6 cas de guérison seulement ont pu être signalés. Total : 15 cas de guérison sur 36 malades, ou environ 42 pour 100.

C'est là, sans doute, une proportion qui est loin d'égaler celle obtenue dans les mêmes circonstances avec le sulfate de quinine; mais ce n'est pas tout. La valeur thérapeutique d'une substance ne réside pas tout entière et exclusivement dans l'action qu'elle paraît avoir pour combattre une maladie. Il faut savoir si la guérison obtenue peut être considérée comme radicale

et définitive, ou si elle est simplement superficielle et momentanée. Il faut avoir égard, en outre, au plus ou moins de facilité que présente la substance dans l'emploi médical; aux effets physiologiques qu'elle exerce en dehors de l'action signalée; à toutes les circonstances, en un mot, dont l'ensemble constitue réellement ce qu'on appelle la valeur thérapeutique d'un médicament.

Or il est impossible de considérer la guérison obtenue par l'apiol comme aussi radicale et aussi complète que celle qu'on obtient avec le sulfate de quinine; car sur les 9 malades guéris dans les hôpitaux militaires avec la première substance, 4 ont été pris de rechute, savoir : 2 à Rome, après huit jours, et 2 à Ajaccio, après quinze jours de traitement. Une observation analogue a été faite à Rochefort, où l'on a signalé des cas de récidive tels que l'emploi du sulfate de quinine est loin d'en offrir d'aussi nombreux et d'aussi rapprochés du terme de la guérison. En outre, c'est vainement que les malades atteints de rechute ont repris l'apiol : à l'exception d'un seul dont il est question dans le mémoire de Rochefort, ils n'ont pu être définitivement guéris que par le sulfate de quinine.

Quant à ce qui touche à l'action sur l'engorgement splénique, voici ce qu'on a vu : à Ajaccio, 5 malades traités par l'apiol n'ont présenté aucune diminution sensible dans le volume de la rate, quoique deux de ces malades aient été abandonnés par la fièvre, et les deux autres, chez

lesquels elle avait également cessé, ont bien présenté une notable diminution de volume, mais sans que l'organe ait repris son état normal. A Rome, les données plessimétriques établissent que la rate n'a réellement diminué de volume que dans un cas : c'est celui où la fièvre a été coupée net. Les autres cas de guérison n'ont été accompagnés d'aucune diminution sensible dans l'engorgement de la rate, ce qui pourrait faire croire que la guérison était plus apparente que réelle, et ce qui expliquerait d'ailleurs la rechute dont l'une d'elles a été suivie, à l'hôpital même, au bout de huit jours.

Il y a donc une différence notable entre la guérison par l'apiol et la guérison par le sulfate de quinine, soit qu'on observe les cas de rechute dont leur emploi est suivi, soit qu'on ait égard à l'action qu'ils exercent sur l'engorgement splénique.

Le mode d'administration de l'apiol n'est pas une circonstance qui parle plus haut en sa faveur. En effet, l'apiol, dans les conditions de température ordinaire, est liquide et doué d'une saveur âcre tellement forte et tellement persistante qu'il la communique à tous les excipients ou correctifs auxquels on serait tenté de l'associer. La seule forme sous laquelle on puisse l'administrer est celle de capsules que l'on prépare en enfermant le liquide lui-même dans de petites enveloppes gélatineuses. Or on sait combien cette fabrication présente de difficultés, tant à cause de l'habileté qu'elle exige de l'opérateur qu'en

raison des appareils spéciaux qu'elle l'oblige à posséder. Aussi, tant que l'art de capsuler, qui est aujourd'hui le privilége de certaines personnes, n'aura pas atteint un degré de perfectionnement qui le mette à la portée de tous les laboratoires, il faudra regarder comme un grave inconvénient pour une substance de ne pouvoir être donnée que sous cette forme. Nous devons dire, en outre, que le volume qu'on est obligé de donner à ces capsules présente, pour certaines personnes, un obstacle sérieux à leur ingestion. A Rochefort, certains gosiers se sont montrés rebelles, quelque persévérance qu'on ait mise à chercher les moyens d'administration les plus favorables et les plus commodes. Dans les tentatives qui ont été faites pour surmonter cette difficulté, il est arrivé quelquefois que les capsules se sont brisées. Alors la saveur âcre et brûlante du liquide a excité chez le malade un dégoût extrême dont il n'a plus été possible de triompher et qui a forcé de renoncer à l'usage de l'apiol pour recourir à celui du sulfate de quinine.

Si maintenant nous cherchons à connaître les effets physiologiques produits par l'apiol en dehors de son action fébrifuge, voici ce qui résulte des rapports officiels.

A Ajaccio, les sept malades qui ont été traités par l'apiol ont éprouvé, dans l'espace d'une heure, une chaleur épigastrique notable et de fréquentes éructations. Dans quatre cas, il y a eu trouble de l'estomac, accompagné de vomissements plus ou moins nombreux, et dans un

cinquième, il y a eu trouble de toutes les fonctions digestives. A Rochefort, l'apiol a déterminé chez la plupart des malades qui ont été soumis à son usage ou qui en ont pris des quantités assez élevées, de la douleur ou des tiraillements à la région épigastrique, quelquefois des vomissements. Lorsqu'ils ont perçu la saveur âcre et brûlante de cette substance, ils ont opposé un refus formel d'en continuer l'usage. A Rome, on a signalé des coliques dans quelques cas, mais ce qui a surtout frappé les observateurs, c'est l'espèce d'ivresse qui s'est manifestée surtout chez trois malades et à laquelle ils ont donné le nom d'ivresse apiolique. Du reste, l'auteur lui-même avait signalé, dans son mémoire, cet effet particulier de l'apiol, et il rapporte même un cas où l'ivresse observée était comparable à celle que produit le haschich.

Si enfin, pour examiner l'apiol sous tous les points de vue, nous venons à considérer non plus son action générale sur les fièvres de toute nature, mais l'action spéciale qu'il exerce sur chaque type de fièvre en particulier, voici ce que nous trouvons :

Sur 17 cas de fièvre quotidienne, il y a eu 9 succès et 8 insuccès.

Sur 11 cas de fièvre tierce, il y a eu 5 succès et 6 insuccès.

Sur 7 cas de fièvre quarte, il y a eu 7 insuccès.

D'où résulte que s'il a réussi à couper la moitié des fièvres quotidiennes ou tierces, ce qui est encore loin d'égaler l'action de la quinine, il a

complétement échoué contre les fièvres quartes.

On voit donc que, quand on veut discuter à fond la valeur thérapeutique de l'apiol et prendre en considération non seulement l'action réelle qu'il exerce comme fébrifuge, mais aussi son mode d'emploi comme médicament, ses effets généraux comme agent physiologique et son action spéciale sur les divers types de fièvre, on arrive forcément à cette conséquence que sa valeur est très limitée et qu'elle ne saurait être mise en parallèle avec celle du sulfate de quinine qu'il prétend remplacer.

Est-ce à dire que la Société ne doive tenir aucun compte de la découverte de l'apiol et des efforts faits par l'auteur pour en établir les propriétés médicales? Nous ne le pensons pas. Les nombreuses observations déjà faites avec cette substance, tout en démontrant qu'elle est loin d'avoir la valeur du sulfate de quinine, prouvent au moins qu'elle n'est pas dépourvue de certaines propriétés fébrifuges et que peut-être il y aurait quelque intérêt à déterminer avec précision sa nature chimique. L'apiol, en effet, est une substance encore mal définie, et il serait curieux de voir si le principe âcre qui rend son administration si incommode et quelquefois même si fâcheuse, est essentiel et indispensable à son existence, ou si ce n'est qu'un principe accidentel que les efforts de la chimie puissent modifier ou détruire. (Rapport de M. Buignet.)

Physaline, principe amer de l'alkékenge.
(Dessaignes et Chautard.)

On a vanté le *physalis alkekengi* pour combattre les fièvres intermittentes. Existe-t-il dans cette plante un principe fébrifuge qui puisse servir de succédané à la quinine? Dans le but de le découvrir, nous avons soumis l'alkékenge à quelques essais chimiques.

Toutes les parties de l'alkékenge sont amères, et surtout les feuilles et les capsules qui enveloppent le fruit. Dans un premier essai, nous avons épuisé les feuilles sèches par de l'alcool, à l'aide d'un appareil de déplacement; la solution alcoolique a été distillée, et le résidu séché au bain-marie; il était amer, mais coloré par une grande quantité de chlorophylle.

Dans un second essai, nous avons épuisé, par déplacement, les feuilles avec de l'eau froide. La liqueur était brune et amère; elle a été privée de son amertume par le charbon animal; le charbon, lavé, puis séché, a été traité par de l'alcool rectifié bouillant, qui a laissé, en évaporant, un résidu jaune brun peu abondant et très amer.

Enfin, dans un troisième essai, la solution aqueuse a été additionnée de potasse, puis vivement agitée avec du chloroforme (environ 20 grammes par litre de solution); il s'est formé par un repos prolongé un dépôt presque blanc, que l'on a séparé du liquide surnageant et lavé complétement par décantation au moyen d'un

entonnoir dont le bec était fermé d'un bouchon ; par l'évaporation, ce dépôt a laissé un résidu pulvérulent très peu coloré et amer.

Cette matière n'est pas azotée, et ne se comporte pas avec les acides comme un alcaloïde organique; nous avons, en conséquence, supprimé la potasse dans l'extraction un peu en grand que nous en avons entreprise à l'aide du chloroforme.

Pour enlever à la solution aqueuse d'alkékenge toute son amertume, il faut la traiter à deux reprises par le chloroforme, renouveler à chaque fois, et secouer le mélange au moins dix minutes. Le principe amer, obtenu comme il vient d'être dit, a été purifié en le dissolvant dans l'alcool chaud, ajoutant un peu de charbon, précipitant par l'eau la liqueur filtrée, et lavant sur un filtre le précipité avec de l'eau froide.

Cette matière amère, que l'on pourrait appeler *physaline*, nous a présenté les propriétés suivantes. C'est une poudre légère, blanche, avec une faible nuance jaune, que nous n'avons pu lui enlever par aucun moyen. Son goût, faible d'abord, présente ensuite une amertume franche qui persiste longtemps. Bien sèche, elle est électrique par le frottement; au microscope, elle ne laisse voir aucune apparence de cristallisation. Chauffée, elle se ramollit vers 180°, et à 190 elle est en fusion pâteuse; mais alors elle se colore et se remplit de bulles. Elle brûle avec une flamme fuligineuse et sans laisser de résidu; très peu soluble dans l'eau froide, qui en prend cependant

l'amertume, elle se dissout un peu mieux dans l'eau bouillante; l'éther la dissout très peu. Elle se dissout bien dans le chloroforme, et encore mieux dans l'alcool, surtout à l'aide de la chaleur.

La physaline se dissout très peu dans les acides affaiblis, et sa solution dans l'acide chlorhydrique, évaporée à siccité, ne retient que des traces d'acide. Chauffée avec de la potasse, elle ne dégage pas d'ammoniaque; elle se dissout assez bien dans l'ammoniaque chauffée; mais l'évaporation la sépare entièrement de cet alcali. Elle n'est pas précipitée de sa solution alcoolique par le nitrate d'argent ammoniacal, mais elle l'est par l'acétate de plomb et l'ammoniaque, sous forme d'un précipité floconneux et jaunâtre.

De l'emploi du sel marin dans les fièvres intermittentes (Michel Lévi).

De la remarquable discussion qui a eu lieu à l'Académie de médecine sur le sel marin considéré comme fébrifuge, entre MM. Piorry, Grisolle et Michel Lévi, je ne rapporterai que la partie du travail de ce dernier où sont consignés les résultats des observations des médecins militaires qui ont tant d'importance dans le cas de pathogénie et de thérapeutique des affections paludéennes depuis que nous occupons l'Algérie.

L'une des conclusions qui terminent le rapport de l'honorable M. Piorry est ainsi formulée: Dans les hospices civils et *militaires*, dans les

» établissements de bienfaisance et de secours à
» domicile; dans les armées, et notamment en Al-
» gérie; dans les pays pauvres, tels que la Sologne
» et la Bresse ; dans les lieux, enfin, où les splé-
» nopathies sont endémiques et aussi fréquentes
» que sujettes à récidives, l'emploi du sel marin
« peut être d'une immense utilité ; il peut dimi-
» nuer considérablement les frais du traitement
» des fièvres d'accès, etc. »

Quant au sel marin, tout médecin militaire peut le prescrire, sous sa responsabilité, dans le traitement des fièvres intermittentes, comme toutes les substances inscrites au formulaire de nos hôpiraux. Dès 1849, M. le docteur Colette, médecin en chef de l'hôpital militaire de Béfort, l'a fait prendre à un certain nombre de fiévreux. Je n'ai point trouvé dans les documents du Conseil de santé de renseignements exacts sur les résultats que lui a fournis cette médication, mais ils n'ont pas dû répondre à son attente, puisqu'il y a renoncé. En 1850, pendant que j'étais encore médecin en chef du Val-de-Grâce, M. le docteur Cazalas, ancien professeur de cette école, y a donné le chlorure de sodium à sept malades atteints de fièvre intermittente; quatre ont guéri trois n'en ont retiré aucun avantage. Hâtons-nous d'ajouter que les fièvres qui ont guéri après l'administration du sel marin se sont remontrées en octobre et en novembre; qu'en moyenne, ces quatre malades avaient éprouvé chacun six accès environ avant d'entrer à l'hôpital; qu'après leur admission, ils ont eu encore quatre ou cinq accès

fébriles, et que l'administration du sel marin n'a pas été suivie de la cessation immédiate des accès. La guérison a exigé trois doses de sel, et l'on a compté encore deux accès après la première dose; la dose moyenne de chlorure de sodium a été de 39 grammes, et la quantité totale par traitement et pour chaque malade s'est élevée à 148 grammes. — Sur les trois cas de fièvre qui ont résisté au sel marin, deux étaient de première invasion, un seul était récidivé.

On voit que dans les quatre cas heureux, la guérison n'a été obtenue qu'après le douzième ou treizième accès, dans la saison où les fièvres offrent à Paris le moins de résistance. Peut-on assurer qu'elle est due au sel marin? N'est-on pas fondé à croire que les fièvres qui paraissent avoir cédé si tardivement au sel marin se sont épuisées spontanément? Mode de terminaison très fréquent à Paris, même en été, et plus fréquent encore pendant l'hiver.

Que si l'on veut absolument faire honneur au sel marin de ces quatre guérisons lentes et laborieuses, on ne contestera pas au moins ces deux conclusions que nous tirons tout de suite: 1° au Val-de-Grâce, la proportion des guérisons aux insuccès a été de 4/7; 2° un fébrifuge dont l'action ne paraît assurée que dans cette proportion et se manifeste avec cette lenteur ressemble peu à un spécifique; il ne saurait trouver place dans la thérapeutique des endémies palustres de l'Afrique; son emploi y serait aventure et péril.

Au mois de juillet 1851, M. le docteur Herbin,

médecin en chef de l'hôpital militaire de Mont-Louis, a adressé au Conseil de santé deux observations de fièvre intermittente guérie par le chlorure de sodium; la première se rapporte à une fièvre double quotidienne, accès le matin, accès le soir. La première dose de sel marin (20 grammes) provoque un vomissement et deux garderobes en diarrhée. Après trois doses, suppression de l'accès du matin; celui du soir ne disparaît qu'après la quatrième dose. Est-ce là un succès? La seconde observation est trop incomplète pour autoriser une appréciation. Enfin, dans ma récente tournée d'inspection en Afrique, un médecin m'a déclaré avoir tenté sans succès l'emploi du sel marin; la même déclaration a été faite par trois autres médecins des hôpitaux de la province d'Oran à mon honorable collègue M. Vaillant, qui inspectait cette province en même temps que je visitais celle de Constantine.

Je regrette de n'avoir pu prévoir cette discussion et de n'avoir pas recueilli sur place des renseignements détaillés; mais le fait de l'abandon du chlorure de sodium en Algérie est assez significatif. Soyez certains que si nos médecins, qui ont l'esprit tourné à la recherche des succédanés du sulfate de quinine, avaient tiré quelque parti du sel marin, ils auraient insisté sur l'usage de cette substance et se seraient appliqués à la faire prévaloir.

Au demeurant, le sel marin a été essayé et abandonné par les médecins militaires, à Béfort, à Paris et dans trois ou quatre localités des pro-

vinces d'Oran et de Constantine; il compte deux succès douteux à Mont-Louis, que son climat et sa situation ne sauraient ranger dans la catégorie des localités véritablement marécageuses.

Si les résultats de la pratique militaire infirment les propriétés fébrifuges que l'on prête au sel marin, les observations de M. Piorry sont au moins insuffisantes pour les démontrer; je n'examinerai pas la méthode qui a présidé à ses recherches et à la rédaction de son rapport; cette tâche a été remplie par notre collègue M. Grisolle, qui n'a rien laissé à faire à la critique; il s'est souvenu fort à propos des préceptes que M. Chomel a si judicieusement développés dans le chapitre XIX de ses *Eléments de pathologie générale*, et il en a fait une stricte application à l'analyse du travail de M. Piorry. A ces principes régulateurs de l'expérimentation thérapeutique, je voudrais en ajouter un qui trouve ici sa place: il est des médicaments qui ne peuvent être expérimentés partout avec la même efficacité; il est des épreuves thérapeutiques qui ne deviennent complètes que dans certaines conditions de climat et de localité. Paris est-il un théâtre bien choisi pour juger à fond l'action des fébrifuges? Est-ce dans les salles des hôpitaux civils de Paris que le médecin est autorisé à proclamer les succédanés du quinquina? Vous savez, messieurs, qu'une commission nommée par la Société de pharmacie de Paris est appelée, elle aussi, à prononcer sur la valeur de plusieurs substances ou préparations proposées comme succédanés du

sulfate de quinine; la plupart de ces médicaments paraissent avoir été essayés avec quelque avantage dans des localités de province où les fièvres sont bénignes; l'un d'eux l'a été à Paris, et, dit-on, avec succès. Le ministre de la guerre, sur l'avis du Conseil de santé, s'est intéressé à ce concours et a autorisé des épreuves, qui ont eu lieu simultanément à Perpignan, en Corse, et récemment sous mes yeux, à Rome; eh bien! messieurs, les résultats n'ont pas répondu à ceux de Paris. C'est qu'à Paris les fièvres d'origine locale ont peu de gravité, et celles qui y sont importées tendent à décroître, à s'éloigner; les fièvres de première invasion, que j'ai traitées en si grand nombre pendant quatorze ans au Val-de-Grâce, n'ont offert qu'une minime proportion de cas rebelles; elles cèdent, pour la plupart, à des médications variées; le régime hygiénique, l'expectation ont souvent suffi pour les guérir. Les fièvres de Corse et d'Afrique s'améliorent rapidement à Paris; rien n'est plus facile que d'en couper les accès; ce qui résiste, c'est l'engorgement splénique, c'est l'anémie qui les accompagne, c'est l'état cachectique qui résulte de leur invétération ou de la fréquence et de l'intensité de leurs atteintes antérieures. Voici des chiffres que j'emprunte à un travail de M. le docteur Cazalas, adressé au Conseil de santé : sur 150 cas de fièvres traitées au Val-de-Grâce par l'expectation, par les amers ou par les évacuants, 130 ont guéri, et sur ces 130 malades guéris, 13 seulement ont présenté des rechutes. Sur 74 cas

de fièvre soumis à l'action du sulfate de quinine, ce médicament n'a échoué qu'une seule fois ; or, en Corse, en Afrique, à Rome, l'efficacité du sel de quinine ne se manifeste pas dans cette proportion, et c'est là, comme vous le voyez, une contre-épreuve de la bénégnité des fièvres observées à Paris. Pour moi, je n'hésite pas à le dire, Paris n'est pas le terrain normal de l'expérimentation des fébrifuges Je ne prétends pas que l'on ne puisse y réunir une somme de cas propres à vérifier leur action; il se rencontre dans les hôpitaux civils et militaires des exemplaires de fièvre intermittente qui méritent de servir à la mesure du pouvoir fébrifuge de la quinine elle-même; mais faire entrer dans l'expérimentation la série des faits que chaque jour présente au hasard, c'est en compromettre les bases et justifier dès l'abord le doute qui s'attache aux conclusions.

Sel marin considéré comme fébrifuge (Ancelon).

L'action du sel marin sur le sang est analogue à celle de l'effluve des marais, l'une et l'autre produisent l'hydrohémie. Le sel marin ne guérit les fièvres des marais que dans des cas exceptionnels où tout autre moyen perturbateur réussirait.

Le sulfate de quinine demeure le seul spécifique à opposer à toutes les formes des fièvres des marais.

De la prééminence du fer réduit par l'hydrogène sur les autres préparations ferrugineuses dans les cas d'engorgement de la rate pur suite de fièvres intermittentes (Coste).

Voici en résumé les deux observations rapportées par M. Coste : la première est celle d'une jeune fille de dix-sept ans, gardeuse de vaches, d'une constitution faible et détériorée par un mauvais régime, affectée à diverses reprises de fièvre intermittente et, à la suite, d'un engorgement chronique de la rate tel que cet organe descendait jusqu'au pubis, mesurant transversalement 17 centimètres et 45 centimètres de long; elle portait également un ulcère atonique à la jambe gauche. Elle entra à l'hôpital dans un état chloro-anémique des plus prononcés. Le sulfate de quinine fut administré pendant cinq jours, à la dose d'un gramme, bien qu'il n'y eût pas eu depuis longtemps d'accès de fièvre; mais des tintements d'oreilles, de la céphalalgie plus forte et l'absence de modification du côté de l'abdomen y firent renoncer. On prescrivit l'iodure de fer à la dose de 0,10 par jour, qui détermina des douleurs d'estomac et ne put être supporté; puis les pilules de Blaud, qu'elle toléra d'abord assez bien, deux par jour, mais qui produisirent beaucoup de céphalalgie et des épistaxis répétées et alarmantes par leur abondance; enfin le fer réduit par l'hydrogène, aux doses successives de 5,10 et 15 centigrammes. Quelques jours après,

des accès fébriles s'étant manifestés, le sulfate de quinine fut repris à 40 centigrammes; l'état de la rate n'en fut pas modifié; on reprit le fer réduit par l'hydrogène, à 15 centigrammes. Après un mois, les forces se rétablirent, la santé générale devint meilleure, l'ulcère se réduisit à presque rien, l'abdomen diminua de volume, ainsi que la rate, qui n'avait plus que 11 centimètres transversalement et 38 longitudinalement. On continua le fer pendant un mois encore, et la malade quitta l'hôpital, guérie de sa chloro-anémie et de son engorgement de la rate, réduite, ou peu s'en faut, à son état normal.

Dans le second fait, également relatif à une jeune fille, âgée de douze ans, présentant les mêmes phénomènes que la malade précédente, et comme elle à la suite de fièvres intermittentes anciennes et répétées, le sulfate de quinine à la dose de 0,50, puis d'un gramme, continué pendant dix jours, n'eut aucun effet sur la rate; il y eut seulement deux épistaxis abondantes. Le fer réduit fut donné alors à la dose de 0,10 centigrammes par jour pendant une quinzaine, puis à celle de 15 centigrammes pendant dix jours, enfin, à la dose de 20 centigrammes dix autres jours après. Sous l'influence de ce traitement, amélioration des plus remarquables et en général très satisfaisante; après deux mois de séjour, la malade se trouve si bien qu'elle veut quitter l'hôpital. La rate avait diminué de plus de moitié.

(*Journal de méd. de Bordeaux*, mai.)

Préparations de manganèse.

Malgré les travaux de M. Van den Corput, de M. Hannon, de M. Pétrequin, les préparations de manganèse ne sont pas encore définitivement impatronisées dans le domaine de la thérapeutique Suivant M. Martens, le manganèse, n'entrant dans la constitution des globules sanguins qu'en quantité infiniment petite, ne paraît point être nécessaire à la sanguification, et les préparations de manganèse ne sauraient être considérées comme des médicaments antichlorotiques, à l'instar des composés ferrugineux. Quoi qu'il en soit, M. Pétrequin a continué de suivre avec une louable persévérance l'emploi des composés ferro-manganiques; il a publié un nouveau travail dont je vais extraire les faits principaux. Bien qu'en associant le manganèse au fer on rende moins facile l'appréciation de l'utilité du manganèse, je dirai : Quand vous aurez échoué dans la chlorose ou dans les autres affections où le fer est indiqué, en administrant méthodiquement une bonne préparation ferrugineuse, comme, par exemple, suivant les indications, soit le fer réduit par l'hydrogène, que je place au premier rang, soit le carbonate ferreux conservé par le sucre, soit le lactate ferreux, soit l'iodure ferreux, ayez alors recours, en cas d'insuccès, aux préparations ferro-manganiques.

Emploi thérapeutique des préparations ferro-manganiques (Pétrequin).

C'est surtout dans les maladies du sang que les préparations ferro-manganiques m'ont rendu de notables services ; elles ont une action spéciale sur l'appareil vasculaire, sur l'hématose et sur le liquide sanguin lui-même ; selon l'expression de M. Guersant, on ne saurait douter que le fer ne se combine plus facilement et plus intimement (c'est aussi l'opinion de M. Lecanu) avec le sang qu'avec les autres humeurs.

On peut en dire autant du manganèse ; ils n'agissent pas seulement comme toniques ou astringents (car les astringents et les toniques purs sont d'une insuffisance reconnue), ils sont régénérateurs du sang. Ils m'ont été d'un admirable secours dans la chlorose que détermine la révolution de la puberté chez les jeunes personnes ; j'ai pu constater d'ailleurs, comme MM. Blaud et Wahu, que cette maladie est beaucoup plus commune qu'on ne le pense chez les adolescents et même les adultes du sexe masculin. J'ai eu souvent aussi à la traiter chez les femmes à l'âge critique, où il s'opère dans l'organisme une révolution inverse à celle de la puberté.

Un phénomène que l'on regarde avec raison comme très grave dans ce cas, c'est l'hémorrhagie passive ; s'il est vrai que la fibrine devient parfois prédominante par la diminution des globules, au point de rendre le liquide sanguin (tout

appauvri qu'il est) relativement plus plastique et moins disposé aux hémorrhagies, cependant il me semble que le plus ordinairement le sang est réellement plus fluide et plus aqueux lorsque la maladie est prononcée. J'ai souvent, chez les femmes sur le retour, rencontré des métrorrhagies inquiétantes, avec un teint bistre ou jaune-paille qui pouvait faire craindre une maladie organique de la matrice. L'hémorrhagie n'était qu'une complication, et j'ai obtenu de beaux succès avec les formules ferro-manganiques sur des personnes qui étaient condamnées et paraissaient perdues. J'ai l'habitude de m'aider des toniques et de l'ergotine-Bonjean, etc.

L'aménorrhée et la disménorrhée sont des complications plus communes dont les femmes se tourmentent beaucoup; la plupart se plaignent du sang, et prétendent qu'il les travaille et qu'il faut qu'on leur en ôte parce qu'il ne peut prendre son cours. En général, il faut bien se garder d'accéder à leur désir, sous peine d'aggraver l'état morbide. J'ai même constaté plus d'une fois, dans l'aménorrhée avec chlorose grave, qu'il ne faut pas désirer trop tôt les règles, ni rien faire pour précipiter leur retour, car l'écoulement menstruel fait empirer le mal par la perte du sang qu'il détermine et par la débilitation progressive qui s'ensuit. Il faut surtout s'attacher aux indications générales.

On conçoit que dans cet état d'altération du sang la circulation souffre; aussi rencontre-t-on assez fréquemment un œdème des extrémités in-

férieures. C'est une complication digne d'une attention sérieuse, mais généralement moins grave que la métrorrhagie; je l'ai vue disparaître à mesure que la guérison s'opérait sous l'influence de la médication ferro-manganique.

Son efficacité n'est pas moins heureuse dans les cachexies anémiques qui succèdent aux fièvres *intermittentes prolongées*. Elle m'a rendu également des services notables dans les chloro-anémies dont se compliquent certaines opérations, les suppurations prolongées, les affections strumeuses, syphilitiques, cancéreuses, la phthisie, etc. Je donne alors la préférence aux pilules et au sirop d'iodure ferro-manganeux.

Dans tous les cas, on est porté à considérer les préparations ferro-manganiques comme des toniques analeptiques et régénérateurs; on voit non seulement qu'elles exercent une action vivifiante sur l'estomac et le système nerveux, mais encore elles sont absorbées et vont, en pénétrant dans le torrent circulatoire, porter au sang les éléments nécessaires à la formation de l'hématosine et à la production de nouveaux globules, de manière à reconstituer l'état normal du liquide sanguin.

L'état chloro-anémique provoque du côté du cœur des désordres fonctionnels plus ou moins intenses, qu'il importe de ne pas laisser persister sous peine de tomber dans un cercle vicieux; car si la chlorose engendre la cardiopathie, d'autre part toute gêne dans les fonctions du cœur amène une altération du sang : ainsi, en 1833, M. Le-

canu ayant, sur la demande de M. Gendrin, analysé le sang de trois hommes et de cinq femmes atteints de maladies chroniques du cœur, constata une diminution sensible dans les globules et dans la fibrine, et une augmentation dans le sérum. J'ai eu à traiter chez les chlorotiques des palpitations violentes qui pouvaient inspirer des craintes, et qui ont fait commettre de graves erreurs de diagnostic. J'ai, comme MM. Guersant, Cazin, etc., vu des médecins croire à un anévrisme ou à une hypertrophie, et vouloir saigner les malades, alléguant qu'ils se plaignent que le sang se porte sur le cœur et les étouffe. Il faut bien se garder de tomber dans une faute aussi grave pour l'honneur du médecin et le salut de son client. On réussit en combinant les préparations ferro-manganiques avec la digitale et les autres tempérants.

Ce que je viens de dire du cœur s'applique également aux poumons; souvent la gêne de la respiration et de l'hématose est telle qu'on peut croire à une maladie organique; certaines chloroses simulent une phthisie à cause de la dyspnée, de la toux et des douleurs vagues de la poitrine dont elles s'accompagnent, sans oublier le dépérissement général. Il importe de ne pas s'y laisser tromper et de bien diagnostiquer la maladie; ici encore il ne faut pas laisser le mal s'invétérer, car il paraît hors de doute que les tubercules pulmonaires ont pu se développer plus d'une fois sous l'influence chlorotique. La maladie, prise à point, cède heureusement aux formules ferro-

manganiques, en leur adjoignant le sirop de lactucarium, celui de Flon, l'eau de laurier-cerise, la belladone, la digitale et autres sédatifs; j'en ai souvent obtenu des effets merveilleux chez de jeunes personnes qu'on a pu rappeler d'un état regardé comme mortel à cause de sa ressemblance avec la tuberculisation et la phthisie.

On est frappé, dans tous les accidents que nous venons d'étudier, du rôle immense que jouent les nerfs; c'est qu'en effet ils sont lésés à tel point, dans la chlorose, que Sydenham et Morton la classaient parmi les maladies nerveuses. On connaît l'influence que les peines morales, les passions tristes et, en général, les émotions nerveuses exercent sur le développement de la chloro-anémie. On peut répéter qu'il y a là encore une sorte de cercle pathologique vicieux : si les troubles de l'innervation entraînent l'altération de l'hématose et du sang, et engendrent la chlorose, cette dernière, à son tour, réagit sur les nerfs et perturbe les fonctions nerveuses.

Pour en comprendre le mécanisme, il suffit de considérer que, de même que les globules sanguins servent à porter l'excitation et la vie aux nerfs et aux organes, de même l'innervation est nécessaire à la revivification des globules, car cette revivification n'est pas une simple réaction chimique, c'est une opération vitale; le sang et les globules vivent, et quand ils sont morts le phénomène cesse. Liebig, insistant sur les phénomènes mystérieux que présentent certaines substances, en tant qu'elles appartiennent à l'or-

ganisme vivant (*Chimie organique*, p. 282), a très bien fait voir comment l'action délétère de l'acide prussique et de l'hydrogène sulfuré influe sur les globules du sang qu'elle tue.

En somme, les maladies nerveuses se trouvent intimement liées aux maladies du sang. La médication que j'expose m'a réussi dans les unes et les autres, et l'on peut *à fortiori* dire des préparations ferro-manganiques ce que Guersant dit du fer : « Elles sont très recommandables chez les sujets affaiblis par de longues fièvres, lorsque les symptômes d'irritation intestinale ont cessé, et qu'il ne reste plus qu'une débilité des organes digestifs, avec pâleur des tissus et décoloration de la peau. » (*Dict.* en 30 vol., FER, p. 78.) Si, comme l'explique catégoriquement Barbier, dans sa *Matière médicale*, le fer réussit dans les troubles nerveux digestifs qui compliquent la chlorose, j'ai expérimenté que l'union du manganèse au fer réussit non moins bien dans les accidents analogues sans qu'il y ait complication chlorotique. M. Gubian a observé comme moi que l'adjonction du manganèse fait alors mieux supporter les ferrugineux.

J'ai vu d'ailleurs un grand nombre de dyspepsies, de gastralgies, de gastro-entéralgies être avantageusement modifiées par les préparations ferro-manganiques. Il me suffira de rappeler à cet effet l'action spéciale des martiaux sur l'estomac, l'intestin et l'appareil biliaire; mais je n'insisterai pas davantage, me bornant à ren-

voyer aux auteurs de matière médicale, qui tous en ont traité longuement.

On sait que les névroses et les névralgies de l'appareil digestif sont souvent des complications ou des conséquences de la chlorose ; or là où les stomachiques et le quinquina avaient échoué, le fer a souvent triomphé : les praticiens anglais ont particulièrement préconisé dans ce cas le sous-carbonate de fer. Je puis dire que fréquemment des gastrodynies qui compliquaient la chlorose ont cédé à l'eau ferro-manganeuse, etc.

J'ai eu beaucoup à me louer des préparations ferro-manganiques dans diverses névropathies avec épuisement, par suite soit d'excès vénériens, soit d'onanisme, soit de croissance trop rapide, etc., ainsi que dans plusieurs irritations sécrétoires, comme la leucorrhée, le diabète, etc. Je continue mes recherches sur leur action dans certaines stérilités par asthénie, et dans quelques affections hyposthéniques du cuir chevelu, comme la calvitie précoce, l'alopécie, etc.

Mes formules sont peu nombreuses ; je ferai observer qu'elles correspondent aux formules du fer le plus généralement approuvées ; ce sont : 1° des pilules, soit de carbonate ferro-manganeux, qui remplacent les pilules de Blaud et de Vallet, soit d'iodure ferro-manganeux, qui sont parallèles à celles de Blancard ; 2° des pastilles de lactate ferro-manganeux qui suppléent à celles de Gélis et Conté ; 3° des sirops, soit de lactate, soit d'iodure ferro-manganeux, que je préfère aux sirops ferrugineux ; 4° un chocolat ferro-

manganique, qui l'emporte sur les chocolats simplement ferrugineux; 5° enfin une eau gazeuse ferro-manganifère, qui est préférée à la poudre Quesneville et aux eaux ferrées. On a observé que non seulement le manganèse conserve l'eau potable, mais qu'il peut assainir celle qui a été altérée (Martin-Lauzer). Il est remarquable que les malades boivent les eaux minérales de Cransac avec facilité et sans inconvénient, malgré l'énorme proportion de fer et de manganèse qui les minéralise : les eaux ferro-manganifères ont l'avantage de pouvoir être conservées et transportées au loin, ce qui n'a pas lieu pour les eaux ferrées simples, dont la plupart se décomposent à la longue.

Je n'administre pas toutes ces préparations à la fois : la poudre ferro-manganique en forme la base; d'ordinaire j'ajoute deux pilules par jour, que je remplace ensuite par des pastilles, pour ne pas lasser les organes. Les sirops complètent le traitement, où le chocolat joue un rôle utile. Je tiens à prescrire ces médicaments dans les meilleures conditions pour les faire digérer et assimiler; ainsi, je fais prendre les pilules et les pastilles au moment du repas : une avant le déjeuner et une avant le dîner.

La poudre se mêle à la boisson vineuse; les sirops se donnent d'ordinaire à jeun, à la dose d'une cuillerée d'abord chaque matin; et je me trouve bien de faire boire ensuite une infusion *amère* et stomachique, soit de petite centaurée, soit de fleurs de camomille et de feuilles d'oran-

ger. Quant au chocolat, c'est à la fois un aliment et un médicament qui porte en lui-même son véhicule; j'en donne quatre à huit pastilles par jour.

On a nié l'assimilation des martiaux, mais au moins est-on forcé de reconnaître qu'en faisant passer les produits ferro-manganiques avec le chyle et le chyme, on les met dans les conditions les plus propices pour les faire absorber par les vaisseaux et pénétrer dans le sang.

Je ne suis pas partisan des hautes doses : d'abord quand on prescrit simultanément le fer et le manganèse, il n'est pas nécessaire d'en prescrire une grande quantité, parce qu'on n'administre pas un seul produit à la fois, mais qu'on en combine plusieurs ensemble; et enfin, parce que l'adjonction du manganèse rend la médication martiale plus efficace. D'ailleurs, le fer à haute dose fatigue; il peut amener des céphalées, une névropathie, des hémorrhagies, comme l'épistaxis, etc.; en un mot, il entraîne des accidents.

Il en est de même du manganèse : les expériences de Gmelin ne laissent pas de doute à cet égard. A faible dose, le manganèse agit favorablement sur l'appareil gastrique, le foie et la sécrétion biliaire; à forte dose, il irrite l'estomac et fatigue les nerfs.

Il y a plus ; les préparations martiales, à dose trop élevée deviennent nuisibles et même toxiques : on fait mention d'un empoisonnement chez une jeune fille qui prit 30 grammes de

vitriol vert. Si la mort ne s'ensuivit pas, il n'en fut pas de même d'un jardinier dont parle Christison et qui fut empoisonné par 45 grammes de chlorure de fer. Smith et Orfila ont facilement empoisonné et fait périr des chiens avec du sulfate de fer.

Il ne convient donc pas de pousser trop loin les doses des martiaux; d'ailleurs, que prétend-on faire? On ne saurait changer brusquement l'état du sang et des nerfs; et l'on peut dire que, même si on le pouvait, il ne faudrait pas l'entreprendre; mais on ne doit ni l'espérer, ni le tenter, la chose est impossible : la réparation du sang est lente et progressive.

Nous devons ajouter que le fer et le manganèse ne se digèrent et ne s'assimilent plus si l'on élève trop les doses : il y a saturation, mais il n'y a pas absorption, ou bien elle s'opère mal et incomplétement; le médicament se donne alors en pure perte, car il est rendu en grande partie par les sécrétions et les évacuations. — A l'égard des proportions, c'est la constitution normale du sang qui m'a servi de guide : comme il s'y trouve beaucoup plus de fer que de manganèse, j'ai pris soin de n'introduire dans mes formules qu'une quantité toujours beaucoup moindre de ce dernier métal; aussi n'y figure-t-il que dans le rapport de 1 à 3. Je répète que l'adjonction du manganèse fait mieux supporter le fer, en même temps qu'il le rend plus actif et plus efficace; diverses personnes qui souffraient des martiaux ont bien toléré les formules ferro-manganiques;

seulement il faut en surveiller la préparation qui demande à être bien faite : on devra se prémunir contre toute sophistication du remède.

Préparations ferro-manganiques (Burin de Buisson).

Poudre pour eau gazeuse ferro-manganique.

Bi-carbonate de soude en poudre grossière,	20,00
Acide tartrique,	25,00
Sucre pulvérisé,	53,00
Sulfate ferreux en poudre très fine.	1,50
Sulfate manganeux, idem,	0,75

Mêlez avec soin et fermez dans des flacons bien bouchés. On met une cuillerée à café de poudre pour chaque verre d'eau et de vin que l'on boit pendant les repas, de préférence à la poudre Quesneville et aux eaux ferrées.

Pilules de carbonate ferro-manganeux.

Sulfate ferreux cristallisé pur,	75,00
Sulfate manganeux cristallisé pur,	25,00
Carbonate de soude cristallisé,	120,00
Miel fin,	60,00
Eau,	q. s.

On procède, dans la préparation pharmaceutique, comme pour les pilules de Vallet; on forme des pilules de 20 centigrammes, qu'on peut argenter à volonté, et qui se conservent

parfaitement sans se peroxyder, en les enfermant dans des flacons bien bouchés.

M. Pétrequin donne 2 à 4 pilules par jour ; ces pillules remplacent celles de Blaud et de Vallet.

Chocolat ferro-manganeux.

On prépare d'abord un saccharure de carbonate ferro-manganeux, contenant une partie de sel double pour quatre de sucre. On en fait de larges pastilles, à la goutte de 40 à 50 grammes, qui servent à confectionner le chocolat en prenant :

Saccharure ci-dessus en pastilles,	100,00
Pâte de chocolat (où l'on a supprimé en la préparant 100 grammes de sucre),	500,00

Mélangez et divisez en pastilles de 0,75. — Le chocolat décompose le carbonate ferro-manganeux hydraté du saccharure en sesqui-oxyde de fer et de manganèse hydraté, qui ne donne aucune saveur métallique au chocolat préparé de cette manière. On le préfère à tous les chocolats ferrugineux.

M. Pétrequin donne quatre à six ou huit pastilles par jour : chacune d'elles renferme environ 3 centigrammes de sel ferro-manganeux.

Sirop de lactate de fer et de manganèse.

Lactate ferro-manganeux,	4,0
Sucre en poudre,	16,0
Triturez ensemble, et ajoutez eau distillée,	200,0
Dissolvez rapidement; versez la liqueur dans un matras au bain-marie, contenant sucre cassé,	384,0

Filtrez après solution. — Ce sirop contient environ 15 centigrammes de lactate de fer, et 5 centigrammes de lactate de manganèse par 30 grammes. On en prend une ou deux cuillerées par jour.

Pastilles de lactate ferro-manganeux.

Lactate de fer et de manganèse,	20,0
Sucre fin,	400,0
Eau,	q. s.

Faites des pastilles à la goutte de 0,5; elles remplacent les pastilles de Gélis et Conté; on en donne six à huit par jour.

Lactate de protoxyde de fer et de manganèse.

Ce sel s'obtient en décomposant du lactate de chaux par un mélange de 3 p. sulfate ferreux et 1 p. sulfate manganeux, et en opérant comme pour le lactate de fer.

Iodure ferro-manganeux. — Soluté officinal de proto-iodure de fer et de manganèse (Dupasquier).

Acide tartrique,	28,00
Eau distillée,	30,00

Dissolvez.

Hydriodate de potasse,	34,00
Eau distillée,	30,00

Dissolvez et mêlez les deux solutions. Laissez reposer le bitartrate de potasse produit, et au bout de douze heures filtrez et ajoutez quantité suffisante d'eau pour obtenir 100 grammes de liquide que l'on chauffe à 35 degrés environ, puis on ajoute, par petites doses, du carbonate manganeux humide, jusqu'à ce qu'une nouvelle addition de carbonate ne cause plus d'effervescence dans le liquide ; on filtre et on lave le filtre avec quantité suffisante d'eau distillée pour avoir 150 grammes de soluté d'iodure manganeux. — Par l'addition du carbonate manganeux, il se précipite une nouvelle quantité de bitartrate potassique, plus un peu de tartrate manganeux, mais tout l'iode reste à l'état d'iodure manganeux dans la liqueur, qui conserve seulement une légère couleur rouge citrin due à un peu d'iode resté libre.

D'autre part, prenez :

Iode.	65,0
Limaille de fer très pure.	20,0
Soluté d'iodure manganeux ci-dessus.	150,0

On introduit d'abord l'iode, puis le soluté, et enfin le fer dans un ballon; on agite, on porte graduellement la température à 80 degrés environ jusqu'à décoloration complète, et l'on filtre sur un flacon contenant 20 à 30 grammes de tournure ou de fil de fer bien décapé; on lave le ballon avec 50 autres grammes d'eau distillée, et l'on jette sur le filtre qu'on lave encore avec une quantité suffisante d'eau pour obtenir juste 30 grammes de produit.

On peut, avec beaucoup d'avantage pour la conservation du produit, remplacer 30 grammes d'eau ci-dessus par parties égales de gomme et de sucre que l'on fait dissoudre dans l'eau destinée au lavage du ballon ou du filtre.

Ce soluté contient un tiers de son poids de proto-iodure de fer et de manganèse, qui sont entre eux dans la proportion environ de 3 iodure ferreux et 1 iodure manganeux.

Pour le conserver, on emploie deux flacons, dont l'un, d'une capacité de 30 à 40 grammes, et dans lequel on met quelques pointes de Paris, tenu constamment plein pour le préserver du contact de l'air, sert au détail de la pharmacie; et l'autre, d'une grandeur indéterminée, tient le surplus du soluté iodo-ferro-manganeux, conservé sur de la tournure ou du fil de fer, comme l'indique M. Dupasquier, et destiné à remplir le premier flacon aussitôt qu'une portion quelconque de son contenu en a été retirée.

Sirop de proto-iodure de fer et de manganèse.

Sirop officinal.	6,0
Sirop blanc.	294,0

Mêlez.

30 grammes de sirop contiennent 0,2 de proto-iodure ferro-manganeux.

Excellente préparation pour combattre la chlorose, les engorgements scrofuleux, les affections tuberculeuses, etc.

On le prescrit à la dose de 1 à 3 cuillerées par jour.

Pilules d'iodure ferro-manganeux (Blancard).

Soluté officinal.	16,00 gram.
Miel.	5,00
Poudre absorbante.	9,50

100 pilules. — Mêlez le miel et le soluté, évaporez d'abord rapidement, et sur la fin à une douce température, jusqu'à ce que le poids du mélange soit de 10 grammes. Ajoutez quantité suffisante d'un mélange à parties égales de poudre de guimauve et de réglisse, environ 9,5. Divisez la masse en quatre parties égales que vous roulerez dans la poudre de fer réduit par l'hydrogène; allongez les petites masses en cylindres sur une plaque de fer, et divisez chacun d'eux en 25 pilules que vous roulerez dans une nouvelle quantité de poudre de fer pour recouvrir les parties mises à nu par le pilulier. Procédez

ensuite à la seconde opération, qui consiste à recouvrir les pilules d'une couche de baume de Tolu, en opérant comme l'indique M. Blancard.

Chaque pilule contient environ 5 centigrammes d'iodure ferro-manganeux.

Ces pilules sont employées avec avantage comme un *succédané* des pilules d'iodure de fer simple et de la même manière que ces dernières. La *première semaine* on en prend deux le matin et deux le soir ; la *seconde semaine*, trois le matin et trois le soir, et l'on continue cette dose jusqu'à guérison. Les enfants, les personnes délicates devront commencer par une dose moins forte : une pilule le matin et une le soir, et l'augmenter graduellement dans la proportion que nous venons d'indiquer.

Solution de sesqui-nitrate de fer de Kerr, contre la fièvre.

Fil de fer,	32 gram.
Acide nitrique,	96
Eau,	3,500

Mêlez l'acide avec 450 grammes d'eau; ajoutez le fer jusqu'à dissolution ; complétez 3,630 gram. de liqueur avec eau q. s.

Donnez une ou trois cuillerées à café de cette solution dans les vingt-quatre heures.

M. Kerr et Macpherson ont administré la solution ferrugineuse tantôt seule, tantôt mélangée au sulfate de quinine, dans plus de cinq cents cas et avec le succès le plus remarquable, prin-

cipalement au point de vue de la cessation de la cachexie et de la consolidation de la constitution, qui résiste alors aux causes qui faisaient le plus souvent reparaître la fièvre.

ALTÉRANTS.

Pilules bleues contre la cirrhose (Monneret).

On sait combien le pronostic de la cirrhose est grave. Pour combattre cette affection M. Monneret préconise les pilules bleues, qui sont faites, comme on le sait, avec le mercure métallique, éteint à parties égales dans la conserve de roses; il fait faire des pilules de 5 à 10 centigrammes, et en donne de une à cinq par jour, soit 20 ou 25 centigrammes. Les observations de M. Monneret portent sur huit malades. Les uns n'ont éprouvé, pour ainsi dire, aucun effet lorsqu'ils ne prenaient que 5 à 10 centigrammes par jour; chez presque tous, lorsqu'on dépassait la dose de 10 centigrammes, la diarrhée apparaissait et ne cessait que lorsqu'on avait complétement suspendu les pilules; cependant cette diarrhée a presque constamment été suivie de bons effets. M. Monneret, d'ailleurs, associe à ce médicament l'eau de Vichy et les bains alcalins ou sulfureux; il nourrit les malades et leur prescrit l'usage des aliments azotés, du vin auquel il joint les amers et les ferrugineux. (*Bull. général.*)

Pilules contre l'amaurose (Deval).

Bichlorure de mercure,	15 centigr.
Extrait d'opium,	10 —
Poudre de guimauve,	2 gramm.
Sirop de gomme,	q. s.

F. s. a. 30 pilules. En prendre une le soir et une le matin en cas de tolérance.

Cette formule a rendu des services signalés à M. Deval. Voici les autorités sur lesquelles il s'appuie :

Travers (*Union médicale*, page 442) a dit qu'il avait vu trop souvent le mercure soudainement arrêter l'amaurose pour ne pas l'estimer beaucoup plus haut, dans cette maladie, qu'aucune autre substance de la matière médicale.

Lawrence, qui le recommande après l'emploi des antiphlogistiques et des dérivatifs intestinaux et cutanés, affirme en avoir obtenu d'excellents effets. Il paraît fonctionner ici en procurant la résolution d'obstacles divers, d'épanchements crâniens ou autres, qui entretiennent mécaniquement le trouble de la vision. Langenbeck admet que les congestions rétiniennes doivent s'accompagner, au bout de quelque temps de leur durée, d'un suintement lymphatique, contre lequel le mercure est le remède le plus salutaire.

Potion contre la dyssenterie (Haspel).

Calomel,	1 à 2 grammes.
Ipécacuanha en poudre,	6 déc. à 2 gr.
Laudanum,	4 à 12 gouttes.
Potion gommeuse,	120 grammes.

F. s. a. Avant de donner au malade cette potion, on agitera vivement la fiole. A prendre en une seule ou en trois fois, à une heure d'intervalle.

Cette potion rappelle la poudre de Segond contre la dyssenterie (voy. *Formulaire*).

Acide arsénieux contre les fièvres d'accès (Fuster).

Voici le résumé des observations recueillies dans le service de M. le professeur Fuster par M. Girbal.

1° L'acide arsénieux a une propriété fébrifuge réelle;

2° Il réussit dans les fièvres tierces plus que dans les quartes et les quotidiennes;

3° Il n'exerce pas d'action appréciable sur l'engorgement splénique ni sur l'état général;

4° La tolérance de l'acide arsénieux, administré depuis la dose de 4 milligrammes jusqu'à 9 et même 12 centigrammes par jour, a été complète chez la moitié des malades;

5° Les accidents qu'il a déterminés ont été le plus souvent sans gravité;

6° La tolérance peut avoir lieu sans le secours

d'un régime copieux et de fortes rations de vin ;

7° L'emploi des éméto-cathartiques a le triple avantage de faciliter la tolérance, de faire cesser les accidents arsenicaux, et de contribuer à la guérison de la fièvre;

8° Il est prudent de suspendre l'acide arsénieux dès l'apparition de l'épigastralgie, des coliques, des nausées ou de la diarrhée;

9° L'administration de l'acide arsénieux doit avoir lieu par la bouche, pendant les intermissions ou au déclin des paroxysmes;

10° Le mode de préparation le plus simple et le plus sûr consiste dans une solution d'acide arsénieux bien pulvérisé dans 60 gram. de véhicule;

11° On peut débuter par 2 centigrammes d'acide arsénieux en deux fois dans les vingt-quatre heures, et en élever au besoin progressivement la dose jusqu'à 9 centigrammes en trois ou quatre fois dans la journée;

12° Quand les accès sont arrêtés, il convient de réduire suivant la même progression la dose de l'acide arsénieux;

13° Les préparations de quinquina, administrées après l'acide arsénieux, semblent agir avec plus de promptitude et plus de sûreté que si on les employait seules;

14° La médication arsenicale a une action moins prompte et moins sûre que la médication quinique;

15° Les récidives ne paraissent ni moins promptes, ni moins fréquentes après la médication arsenicale qu'après la médication quinique;

16° La médication arsenicale doit être bannie dans le traitement des accès pernicieux.

Modification à l'appareil de Marsh (Chodko).

Le tube droit effilé, qui termine l'appareil de Marsh, ne pouvant pas toujours suffire pour modérer le dégagement de l'hydrogène, j'y substitue un tube en forme de T, dont une branche est effilée comme à l'ordinaire, tandis que l'autre, qui peut descendre ou monter à volonté, plonge dans une éprouvette remplie d'eau chlorée. De cette manière, on peut, pendant l'opération, maîtriser le courant du gaz et l'intensité de sa flamme, en augmentant ou diminuant la pression. Bien plus, en adaptant un robinet à la base de la partie effilée du tube T, on peut le fermer au besoin. Alors le gaz, ne trouvant pas d'autre issue, traverse forcément l'eau chlorée, en y déposant l'arsenic.

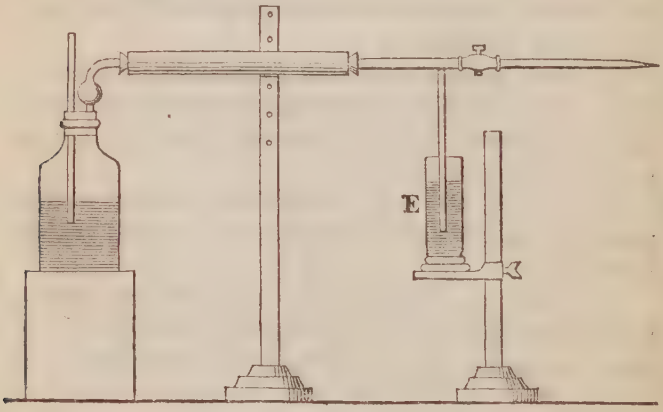

Oxyde d'argent.

L'oxyde d'argent est à peine employé en France. C'est un agent thérapeutique qui, seul ou associé aux ferrugineux, peut rendre des services dans les cas de métrorrhagies rebelles.

Nitrate d'argent,	125 gram.
Eau distillée,	250 —
Solution de potasse,	750 — ou q. s.

Dissolvez le nitrate d'argent dans l'eau ; ajoutez à la solution de la solution de potasse, tant qu'elle produit un précipité. Lavez le précipité à plusieurs reprises, jusqu'à ce que la liqueur de lavage n'ait presque plus de goût. Faites sécher la poudre qui reste sur le filtre, et gardez à l'abri des rayons lumineux, dans un flacon bien bouché.

Dose : de 2 à 10 centigrammes, trois fois par jour, en pilules. — Dans le traitement de la métrorrhagie principalement. (*Phar. des Etats-Unis.*)

Iode : son absorption par la méthode endermique (Bonnet et Philippeaux).

Panser des vésicatoires avec de la pommade d'iodure de potassium iodurée, voilà une pensée thérapeutique digne du plus grand intérêt. Il n'est pas douteux qu'on ne puisse faire ainsi commodément absorber de l'iode, et agir localement avec puissance.

On voit, par les observations rapportées dans le *Bulletin thérapeutique*, que l'on peut guérir

des ophthalmies scrofuleuses en pansant des vésicatoires, placés loin du siége du mal, avec la pommade iodée. Tous les phénomènes locaux et généraux de l'absorption de l'iode ont été observés. En effet, douleur vive après chaque pansement, absorption de l'iode, reconnu tous les matins dans les urines à l'aide du réactif, fièvre d'absorption pendant les premiers jours, voilà certes bien les résultats primitifs. Les résultats consécutifs ont été des plus satisfaisants, puisque dans trois cas sur quatre l'iode a agi sur la constitution, et a amené par suite la guérison d'ophthalmies sans que l'on ait fait aucune application locale sur les yeux, dans un temps beaucoup plus court que celui qu'elles exigent ordinairement par les autres méthodes de traitement.

M. Bonnet s'est demandé si les applications locales d'iode sur des vésicatoires auraient des résultats avantageux sur certaines tumeurs du cou, il en a fait l'application sur des glandes scrofuleuses et sur des kystes de la thyroïde. Les résultats n'ont pas été satisfaisants; il a semblé qu'à la longue ces tumeurs diminuaient, mais on peut dire sans crainte que ce sont des cas où l'administration de l'iode par la méthode endermique est insuffisante.

Le fait de résolution locale, obtenue par les pansements des cautères avec la pommade iodée, a conduit M. Bonnet à employer de la sorte des résolutifs puissants, tels que le nitrate de potasse et le chlorhydrate d'ammoniaque, la ciguë, etc. Ces médicaments, employés suivant les principes

de la méthode endermique, ont paru avoir une très grande efficacité pour dissoudre des tumeurs solides et des engorgements locaux.

Traitement du rhumatisme articulaire (Bogros).

Je prescris le traitement complexe qui m'a toujours réussi dans des cas graves.

Eau de tilleul,	150	grammes.
Iodure de potassium,	4	—
Teinture de digitale,	2	—
Sirop de morphine,	32	—

F. s. a. une potion qui doit être prise par cuillerée à bouche de trois en trois heures; en même temps, le malade fait usage d'une infusion de tilleul, à laquelle on ajoute 4 grammes de bicarbonate de soude par litre, et l'on pratique sur les membres des embrocations avec un mélange à parties égales de baume tranquille et d'huile camphrée.

Emplâtre d'iodure de potassium (Pharm. Lond).

Iodure de potassium,	30	grammes
Oliban purifié,	180	—
Cire,	24	—
Huile d'olive,	8	—

On fait fondre d'abord l'oliban et la cire ensemble, on ajoute l'iodure préalablement trituré avec l'huile; on retire du feu, on agite conti-

nuellement jusqu'à refroidissement, puis on étend sur de la toile.

Employé pour résoudre les tumeurs.

Bromure de fer (Gillespie).

Le bromure de fer est à peine employé chez nous; on dit qu'il l'est davantage en Amérique. M. Gillespie assure que ce médicament a maintenant remplacé l'iode entre ses mains. Il le prescrit dans les tumeurs scrofuleuses, contre les inflammations ganglionnaires, soit aiguës, soit chroniques, dans l'érysipèle, la suppression des règles et des dartres, et dans tous les cas où l'on administre les ferrugineux. Je n'ai jamais échoué, par exemple, dit-il, à résoudre par ce moyen les engorgements de la parotide, de la glande sous-maxillaire ou des ganglions cervicaux, pourvu qu'ils ne fussent pas arrivés à suppuration (il en applique une petite portion immédiatement sur la tumeur, deux fois par jour, à l'aide d'une plume, et en même temps il le donne à l'intérieur, à la dose de 8 à 10 gouttes, matin et soir, dans une demi-tasse d'eau froide, en augmentant d'une goutte à deux par jour, jusqu'à ce qu'il survienne des nausées, ce qui peut être appelé le point de tolérance; la dose est réduite de 5 à 6 gouttes et ainsi continuée). M. Gillespie l'a encore donné avec avantage dans des cas de panaris, où une raie rouge et très douloureuse remontait vers le bras, déterminant l'inflammation des ganglions axillaires, avec des symptômes

fébriles généraux; dans ce cas, la solution était appliquée localement sur le bras et les ganglions enflammés. C'est effectivement en usage externe que le bromure de fer mériterait surtout, d'après ce médecin, d'être employé en thérapeutique, et, en particulier, dans l'érisypèle : appliqué deux ou trois fois par jour sur les parties affectées, et étendu jusqu'à un ou deux pouces sur les téguments sains, le bromure de fer, aidé de l'application de compresses trempées dans une solution d'acétate de plomb, et exprimées avec soin, aurait arrêté complétement la maladie en quarante-huit heures à partir de son emploi.

Moyens d'administrer l'huile de foie de morue (Benedetti, — Ferrand).

M. Benedetti a eu l'idée de faire avec l'huile de foie de morue une pâte en y ajoutant de la poudre d'amidon, de la farine, ou mieux de la fécule d'arrow-root pulvérisé. On prépare de cette manière un opiat qu'on enveloppe dans un morceau d'hostie mouillée.

Le procédé de M. Ferrand consiste à avaler d'un seul trait et sans s'apercevoir de la présence de l'huile infecte, 15, 30, 40 grammes de cette huile placée sous une enveloppe aqueuse qui met alors le palais à l'abri du contact huileux :

Il se réduit aux conditions suivantes :

1° Se mouiller la bouche avec une gorgée d'eau sucrée;

2° Verser l'huile sur une couche d'eau d'un

travers de doigt d'épaisseur dans un verre préalablement mouillé avec soin, et avaler huile et eau d'un seul coup;

3° Boire sur-le-champ une petite quantité d'un liquide aromatique pour entraîner au besoin toute trace du médicament.

Pour n'omettre aucun détail, ajoutons que deux verres ou tasses aident beaucoup au succès de la méthode; une demi-verrée d'eau sucrée, aromatisée avec l'eau de fleurs d'oranger, est répartie également dans chacun d'eux : le premier verre fournit la première gorgée, dont on fera bien de garder une partie dans la bouche, et, d'autre part, la dernière gorgée qui complète l'opération : le second fournit la dose intermédiaire, dose oléo-hydrique.

Huile de foie de morue employée à l'extérieur contre l'arthrite et la carie articulaire (Muzzianno).

L'huile de foie de morue, en applications extérieures, jouit de la propriété, une fois l'état pathologique calmé, d'activer l'absorption de la lymphe plastique qui se dépose dans les tissus enflammés de l'articulation, et de résoudre l'état gélatineux et comme solide de la synovie dans les arthrites.

L'huile de foie de morue amène également la résolution des adhérences, si elles sont récentes et incomplètes; de là ses avantages précieux dans l'ankylose et la rigidité articulaires.

Administrée à l'intérieur, l'huile de foie de morue active la nutrition et facilite le travail de recomposition organique; elle est donc préférable, sous ce rapport, à l'iode et à ses diverses préparations; tandis que ceux-ci ont généralement une action irritante sur le tube digestif, sont fort souvent mal supportés, et produisent de l'amaigrissement, l'huile de foie de morue est en général bien supportée, et se montre généralement utile dans les maladies à fond scrofuleux, et dans lesquelles le travail d'assimilation est ralenti.

Cigares de varech (Cadet-Gassicourt).

Parmi les praticiens qui ont, dans divers cas, adopté l'emploi des cigares ou cigarettes médicinales, on a généralement approuvé l'idée de produire l'inhalation modérée de l'iode au moyen de cigares préparés avec le *varech*, plante maritime qui contient de l'iode dans une proportion sagement réglée par la nature elle-même.

Depuis cette innovation, plusieurs médecins ont jugé parfois à propos d'associer le varech aux feuilles de *stramonium*, et cette combinaison a procuré du soulagement au malade.

Mais nous avons une observation générale à faire sur la pratique de la médication sous cette forme : qu'on fasse emploi de cigares de varech ou de tout autre cigare médicamenteux, on n'en retirera de bons effets qu'à la condition qu'on en aura convenablement usé.

Assurément les cigares ou cigarettes incommoderaient plutôt qu'ils ne seraient salutaires aux personnes qui, n'ayant pas l'habitude de fumer, s'imagineraient bien faire en se hâtant de consumer le cigare médicinal ; à plus forte raison son usage nuirait-il si le malade, comme nous en avons eu l'exemple, se croyait obligé d'avaler la fumée.

Nous tenons de M. le professeur Chomel une recommandation sur laquelle, le cas échéant, on ne devra jamais manquer d'insister : c'est celle de fumer très lentement, de humer peu de fumée à la fois, de la garder dans la bouche, et de l'y promener quelque temps avant de l'expulser, afin de seconder l'expulsion des principes volatils par la muquense buccale, et d'éviter en même temps une fatigue toujours contraire.

SUBSTITUTIFS.

Traitement abortif des amygdalites aiguës (Herpin).

Si, sous l'influence d'un agent unique appliqué indistinctement à tous les cas, on parvenait presque constamment à guérir l'amygdalite en deux ou trois jours, et si on ne voyait jamais ou presque jamais arriver la suppuration, le remède pourrait être regardé comme un moyen vraiment abortif, une sorte de spécifique.

Ce moyen, je crois l'avoir trouvé dans la cau-

térisation des amygdales par le nitrate d'argent, pratiquée dans les premiers jours de la maladie, quel que soit son degré d'acuité.

L'application de ce procédé à la guérison des engorgements des tonsilles ou amygdalites chroniques, a été faite il y a déjà longtemps; et elle est entrée aujourd'hui dans la pratique ordinaire; en y mettant de la persévérance, il est rare qu'on ne dissipe pas ainsi ces engorgements. Il y a vingt ans environ, je guéris ainsi radicalement une jeune personne à qui, peu d'années auparavant, Dupuytren avait excisé les amygdales. De fréquents maux de gorge, auxquels la jeune fille était sujette, avaient peu à peu ramené les deux glandes au point où elles étaient au moment de l'opération, c'est-à-dire qu'elles se touchaient au milieu, et laissaient en haut un intervalle triangulaire fermé par la luette. Des cautérisations, pratiquées tous les deux jours d'abord, puis à des intervalles plus éloignés, finirent par ramener les amygdales à un volume presque ordinaire. La jeune personne y gagna, en outre, l'avantage de voir s'éloigner, puis disparaître ses maux de gorge.

Ce dernier résultat m'engagea, dès lors, à essayer de la cautérisation comme moyen préventif de l'angine tonsillaire, chez les malades sujets à de fréquentes récidives. Je remarquai que chez ces personnes, les amygdales restaient grosses dans les intervalles des atteintes d'angine, quoique ces intervalles fussent parfois assez éloignés; et je pus me convaincre que la cautérisation, en

réduisant le volume des glandes, finissait presque toujours par prévenir le retour des angines. D'autres praticiens ont dû faire la même remarque, et je ne prétends point donner ce traitement préservatif comme une découverte; mais voici ce que je crois qui m'appartient, au moins comme méthode générale.

Je fus appelé un jour auprès d'un jeune sujet chez qui les angines tonsillaires avaient été fréquentes jusqu'à l'époque où, par quelques cautérisations, j'étais parvenu à diminuer notablement le volume des amygdales. La veille il avait été pris de mal de gorge; je trouvais l'une des glandes douloureuse et plus tuméfiée que l'autre; il n'y avait pas de fièvre, et l'inflammation de l'amygdale était peu intense; je n'hésitai pas à la cautériser. La lendemain, le mal de gorge avait cessé. Ce fait se passait à la fin de 1848. Dès lors, je continuai à cautériser d'emblée toutes les amygdalites légères qui s'offrirent à mon observation; après une ou deux applications de nitrate à vingt-quatre heures d'intervalle, le succès immédiat fut constant, quoique je n'eusse employé comme auxiliaire qu'une infusion de fleurs de chèvrefeuille ou autre boisson analogue, sans gargarisme quelconque.

Je m'enhardis bientôt, et ne craignis pas de cautériser, vers leur début, les amygdalites les plus intenses, quel que fût l'appareil fébrile qui les accompagnât. Les résultats furent presque aussi satisfaisants; seulement, je dus recourir quelquefois à une troisième cautérisation le

troisième jour du traitement; je n'ai jamais eu besoin d'aller au delà. La fièvre cessait le jour de la première, ou au plus tard de la seconde cautérisation.

Je fus assez heureux pour rencontrer des personnes sujettes aux angines tonsillaires, et chez qui elles se terminaient toujours par suppuration; je réussis également à les faire avorter quand j'arrivai avant la formation du pus, c'est-à-dire avant que le resserrement des mâchoires, qui survient ordinairement à cette époque, m'empêchât d'atteindre les tonsilles. Il ne m'est arrivé que deux fois d'échouer, et ce fut précisément dans des cas où le rapprochement des mâchoires rendait déjà l'opération difficile.

Nitrate d'argent contre le prurit des organes génitaux (Winternitz).

Malgré les nombreux succès qu'on doit à l'emploi topique du deutochlorure de mercure et du chloroforme dans le traitement du prurit des parties génitales, il se présente cependant des cas qui résistent à ces médicaments comme à beaucoup d'autres auxquels on a généralement recours. C'est pourquoi nous croyons utile d'appeler l'attention des praticiens sur les bons effets que le docteur Winternitz a obtenus dans cette affection de l'usage topique du nitrate d'argent. Chez une fille de vingt-cinq ans qui souffrait d'une démangeaison intolérable de la vulve, il obtint une guérison durable en quinze jours, en

faisant faire trois fois par jour des fomentations avec une solution de 50 centigrammes de sel d'argent dans 100 grammes d'eau.

(*Ann. méd. de la Flandre occid.*)

Cautérisation par dilution (Bourgeois).

Ce procédé a été employé pour combattre trois genres d'affections, qui sont : 1° la pustule maligne ; 2° les taches de naissance, dites *nævi materni* ; et enfin, 3° certains ulcères ou tumeurs de nature carcinomateuse, que la poudre arsenicale ne pourrait attaquer que d'une manière incomplète. Ce procédé, disons-nous, consiste à promener circulairement sur les parties malades un crayon de potasse caustique maintenu dans un porte-nitrate ou à l'aide de pinces à pansement. La vive irritation déterminée par le caustique amène ordinairement une sécrétion séreuse qui le fait dissoudre et pénétrer les chairs. Celles-ci ne tardent pas à se délayer et à former une sorte de bouillie brunâtre qui s'amasse circulairement autour de l'espèce de fonticule, qu'on creuse de cette manière aussi largement et aussi profondément que le nécessite le genre de mal auquel on a affaire. Dans le cas où les parties ne s'humecteraient pas, sous l'influence du caustique, on pourrait les mouiller légèrement d'eau ou de salive. L'auteur rapporte quatre observations de *nævi materni* traitées avec succès chez de très jeunes enfants, et cinq observations de cancer superficiel guéri de la même manière.

Acide chromique comme caustique (Heller).

C'est une recherche thérapeutique très importante que celle qui consiste à fixer rigoureusement la spécificité d'action de chaque agent caustique. Aussi je m'empresse d'enregistrer les recherches de M. Heller, qui sont entreprises dans cette direction.

Les premières expériences faites par M. Heller portaient sur des tissus de nouvelle formation, et en particulier sur des condylomes larges et pointus, occupant les parties génitales et la surface interne des cuisses, d'une épaisseur variable de 2 à 8 lignes, et offrant dans leur plus grand diamètre de 1 pouce et demi à 2 pouces. Le mode d'application fut le suivant: après avoir eu la précaution de protéger les parties voisines au moyen de linges et de bandelettes de sparadrap, l'acide chromique, mélangé avec une suffisante quantité d'eau pour former une pâte, fut étendu avec une spatule sur la partie à cautériser, en donnant une ligne d'épaisseur à la couche de caustique, et en recouvrant le tout d'un linge maintenu avec des bandelettes adhésives. Dans le cas où l'on fit usage de la solution concentrée, on se servit, pour l'étendre à la surface, d'un bâton de verre, d'un pinceau d'amiante, ou même d'un pinceau en cheveux qu'on lavait immédiatement dans l'eau, et l'on attendit, pour recouvrir la surface d'un linge sec, que quelques instants se fussent écoulés. Dans les deux cas, voici

ce que l'on observa : l'acide chromique en solution communiquait sa couleur aux parties avec lesquelles il était en contact ; mais après quelques minutes, cette couleur fonçait peu à peu, et passait du brun clair au brun foncé; la surface cautérisée restait humide, luisante et lustrée pendant 15 ou 20 minutes ; l'acide se desséchait peu à peu et la couleur passait en partie au brun foncé, en partie au noir bleuâtre, en même temps que se formait une élevure sèche, laquelle s'épaississait lentement, et tombait après quarante-huit heures, soit spontanément, soit à l'aide de frottements, sous forme d'une croûte d'une ou deux lignes d'épaisseur. Au-dessous de cette croûte, et adhérente à la surface ulcérée, se trouvait une exsudation d'un blanc grisâtre qui, en vingt-quatre ou quarante-huit heures, faisait place à des bourgeons charnus de bonne nature. Après l'application de l'acide chromique en nature, la croûte était plus épaisse, adhérait plus longtemps, de cinq à six jours, et la perte de substance était beaucoup plus considérable. Quant aux symptômes inflammatoires, dans les deux cas, ils étaient insignifiants ; à peine un cercle rouge de deux ou trois lignes avec peu ou point de gonflement. Appliqué sur des parties saines, l'acide chromique déterminait au bout de dix ou quinze minutes une sensation modérée de brûlure, qui allait augmentant pendant trois ou quatre heures, se prolongeant ensuite en diminuant pendant le même espace de temps. Sur les surfaces ulcérées, ou excoriées, cette sensation de brûlure était in-

stantanée et durait à peu près le même temps. L'acide chromique en nature déterminait des douleurs plus vives et plus persistantes : elles étaient d'autant plus violentes que c'était la peau elle-même qui était atteinte, et non des excroissances morbides : aussi chaque nouvelle cautérisation était-elle suivie de douleurs plus vives que la précédente; toutefois les douleurs n'étaient jamais assez fortes pour troubler le sommeil, et n'approchaient jamais de celles causées par d'autres caustiques puissants, tels que les acides sulfurique ou nitrique, les nitrates d'argent et de mercure, le sublimé corrosif, la potasse caustique, la pâte de Vienne, etc. Il suit de ces recherches que l'acide chromique solide ne doit être employé que rarement et avec de grandes précautions à cause de son action pénétrante, et que l'on doit donner la préférence à la solution concentrée avec laquelle Heller a réussi à détruire, en six applications, des condylomes de six lignes de hauteur. Telle est, au reste, d'après Heller, la puissance caustique de l'acide chromique, puissance qui réside dans la facilité avec laquelle cet acide abandonne son oxygène, que lorsque l'on emploie cet acide à une température un peu élevée, on peut dissoudre avec la plus grande facilité les tissus animaux, au point que des souris, que des oiseaux sont dissous par l'acide chromique en quinze ou vingt minutes, sans qu'il reste traces même de leurs poils, de leurs plumes, de leurs os et de leurs dents.

De la cautérisation sulfurique contre les arthrites chroniques et les névralgies (Legroux).

Voici en quels termes s'exprime M. Legroux dans le *Bulletin de thérapeutique:*

La cautérisation transcurrente par l'acide sulfurique est simple et facile; elle n'effraie pas le malade comme le cautère actuel. La douleur qu'elle produit, bien que parfois assez vive, est lente, graduelle, très supportable, et peut, d'ailleurs, être calmée facilement par des applications fraîches.

Il est facile d'en limiter la profondeur à la superficie du derme, et, dans ce cas, elle ne laisse pas de cicatrice appréciable, ce qui en permet l'emploi sur les parties exposées à la vue.

L'application de ce caustique à la thérapeutique médicale peut être d'autant plus utile qu'elle est plus facile et n'exige aucune préparation.

Quelques mots sur le mode opératoire. Je me sers habituellement d'acide sulfurique concentré; il serait peut-être bon de l'étendre, si l'on voulait n'agir que superficiellement sur une peau fine et surtout chez des enfants. Un pinceau fait avec de la ouate enroulée sur l'extrémité d'une petite baguette lui sert de véhicule. La volume de ce pinceau est proportionné à la largeur de la *traînée* qu'on veut produire. Son diamètre, d'après cela, varie de quelques millimètres à un centimètre, et plus, s'il y a lieu. Il est trempé dans l'acide, et légèrement abstergé sur un linge,

afin qu'il ne laisse pas, dans son trajet sur la peau, une couche trop épaisse d'acide, dont l'effet serait trop profond. Il est ensuite promené sur la partie que l'on veut cautériser, assez rapidement pour ne laisser sur la peau qu'une légère humidité.

Comme le pinceau s'épuise du liquide qu'il contient, à mesure qu'il s'éloigne du point d'application, il est de précepte de ne presser que très peu en commençant, et d'augmenter graduellement la pression, afin d'exprimer une suffisante quantité de caustique sur toute la ligne qu'on lui fait parcourir. Si l'on s'aperçoit que la fin du trajet parcouru par le pinceau n'est pas suffisamment humectée, on la repasse de nouveau en rétrogadant avec le pinceau.

Le nombre des *traînées de cautérisation*, leur longueur, leur largeur, varient suivant les localités et la nature de la maladie. Aux articulations, dans les cas d'arthrites chroniques, c'est sur les points les plus pourvus de parties molles et où le gonflement est le plus marqué, que le pinceau est appliqué. Au genou, je fais ordinairement sur les côtés de l'articulation deux ou trois traînées d'un centimètre de largeur environ, et dépassant de quelques centimètres, en haut et en bas, le niveau des parties tuméfiées. Aux petites articulations des mains, aux articulations métacarpo-phalangiennes, qui deviennent, dans les rhumatismes chroniques, le siége d'une inclinaison analogue à celle des nageoires de poisson, je trace, avec un pinceau de quelques mill

mètres, de petits sillons entre les articulations.

Sur le trajet du nerf sciatique, une longue traînée est faite à l'aide d'un gros pinceau, le long de la partie postérieure de la cuisse. D'autres *traînées* moins larges sont faites sur les différents points de la jambe et du pied où la douleur se fait sentir.

On conçoit que, suivant l'abondance des parties molles sous-jacentes, suivant que les parties sur lesquelles on opère sont habituellement nues ou couvertes de vêtements, on a intérêt à agir plus ou moins superficiellement afin d'éviter, dans certains cas, des cicatrices difformes.

Après la cautérisation, je recouvre les parties avec de l'ouate; et, si la douleur devient un peu vive, avec des compresses trempées dans l'eau froide.

Les effets de cette cautérisation sont les suivants : Sur la ligne touchée par le pinceau, l'épiderme blanchit ou jaunit légèrement, s'affaisse et se parchemine; une vive rougeur, qui disparaît dans l'espace de quelques heures, borde les parties cautérisées. Un sentiment de prurit ne tarde pas à se manifester; il augmente et devient cuisson ou sensation de brûlure plus ou moins vive, dont l'intensité varie suivant la profondeur de la cautérisation, suivant la sensibilité individuelle, mais qui cependant est toujours supportable, et dont la durée varie de quinze à vingt minutes à une ou plusieurs heures.

Si la cautérisation est superficielle, l'épiderme parcheminé prend une teinte jaunâtre qui brunit

ensuite ; il se rétracte et se détache au bout de deux ou trois septénaires, sous forme de squames plus ou moins larges, laissant sous lui une bande rouge, avec induration légère de la peau. Le caustique a-t-il pénétré plus profondément, l'épiderme devient croûteux, brunit davantage, et se détache plus lentement. Sa séparation des parties saines est quelquefois marquée par une ligne ulcéreuse d'un rouge vif, mais sans suppuration appréciable. Il se détache sous forme de squames brunes et plus épaisses que dans le cas précédent, ou même sous forme de croûtes.

Après son élimination, les parties cautérisées restent rouges, indurées ou ulcérées et suppurantes. La cicatrisation de ces dernières s'opère lentement. Le travail d'élimination des escarres superficielles s'accompagne d'une inflammation assez vive, qui nécessite l'emploi de cataplasmes.

Tant que les parties cautérisées ne sont point exposées à l'humidité, elles restent sèches ; il n'y a pas de suppuration appréciable, ou bien le pus qui transsude forme croûte en se desséchant. Mais lorsque l'épiderme est ramolli par des bains, des cataplasmes, ou même des sueurs abondantes, il se sépare et se détache plus rapidement, laissant après son élimination une surface qui suppure.

Après la cicatrisation complète, avec ou sans suppuration, la peau est sillonnée par une bande rouge plus ou moins saillante et indurée, qui s'affaisse et se décolore graduellement ; et alors, suivant que le caustique a plus ou moins profondément agi, les points cautérisés n'en con-

servent aucune trace, ou bien sont marqués par un sillon blanchâtre, lisse et superficiel, ou enchâssé dans l'épaisseur du derme. N'ayant jamais traversé la peau avec ce caustique, je n'ai pas observé de cicatrice froncée.

Quelle que soit la maladie, arthrite chronique ou névralgie, anciennes comme récentes, auxquelles j'ai opposé ce moyen, *le premier effet thérapeutique observé a été constamment un soulagement immédiat, la disparition plus ou moins complète de la douleur.*

Dans les arthrites chroniques, et spécialement celle du genou, il est indispensable de joindre à la cautérisation l'immobilité absolue de l'articulation, en plaçant le membre dans une gouttière convenablement garnie.

Nid de la fourmi bi-épineuse, ou amadou de Cayenne, comme hémostatique (Guyon).

Ce nid est formé par un duvet dont les matériaux sont recueillis par l'insecte sur les feuilles de plusieurs mélastomes, notamment sur celles des *miconia bolosericea*. Le feu y prend mieux que dans notre amadou, bien qu'il n'ait été soumis à aucune préparation, et il est de beaucoup préférable au dernier pour arrêter les hémorrhagies capillaires généralement si difficiles à vaincre chez les enfants. Tout le monde, du reste, peut s'assurer par soi-même de sa supériorité sur le nôtre en pareil cas en s'en servant pour les petites plaies qu'on se fait aux mains ou à la figure en se rasant.

Dans toutes les contrées où existe la fourmi bi-épineuse, son nid est employé comme hémostatique et sans aucune préparation préalable, excepté au Para, où on le trempe d'abord dans une solution d'alun.

Moyen d'arrêter les piqûres de sangsues (Lastelle).

Le carbonate de fer des pharmacies, connu sous le nom de *safran de mars apéritif*, et qui n'est pour ainsi dire que de l'hydrate de peroxyde de fer, est un des meilleurs moyens pour empêcher le sang de couler de la plaie causée par la morsure des sangsues.

Applications médico-chirurgicales du caoutchouc vulcanisé.

L'emploi des instruments de caoutchouc vulcanisé se répandant chaque jour davantage, l'Académie des sciences ayant honoré d'une de ses récompenses cette utile application, j'ai cru que le temps était venu d'entretenir mes lecteurs de cette ingénieuse invention thérapeutique.

Avant de donner la description des appareils de caoutchouc vulcanisé dont l'introduction dans la science est due aux travaux de M. le docteur Gariel, nous regardons comme indispensable de dire en quoi le caoutchouc vulcanisé diffère du caoutchouc ordinaire.

Le caoutchouc ordinaire est élastique, mais irrégulièrement; après avoir été distendu, il ne

revient qu'incomplétement sur lui-même. Le caoutchouc vulcanisé est élastique très régulièrement, c'est-à-dire qu'après avoir éprouvé une distension de cinq ou six fois sa longueur, il revient toujours à son point de départ.

Le caoutchouc ordinaire n'est pas solide; il suffit de tirer même légèrement sur une bande de caoutchouc non vulcanisé pour qu'elle se rompe. Le caoutchouc vulcanisé est tellement solide qu'il est impossible de le rompre, quelque traction que l'on opère.

Le caoutchouc ordinaire, sous l'influence du froid, devient dur comme la pierre; sous l'influence de la chaleur, il se ramollit tellement qu'il ne peut plus être employé. Le caoutchouc vulcanisé conserve sa souplesse et toutes ses propriétés sous l'influence des températures les plus opposées.

Le caoutchouc ordinaire ne résiste qu'incomplétement à l'action des agents chimiques employés en médecine. Le caoutchouc vulcanisé n'est altéré par aucun de ces agents.

Il nous reste à dire ce qu'on entend par le mot *vulcanisation du caoutchouc.* La vulcanisation est l'incorporation du soufre dans le caoutchouc; elle s'obtient par deux procédés principaux : l'un de ces procédés consiste à plonger les objets que l'on veut vulcaniser dans un bain de chlorure de soufre et de sulfure de carbone ; le second de ces procédés consiste à plonger ces objets dans un bain de soufre pur.

Les objets vulcanisés par le premier procédé

durcissent au froid, se détériorent promptement, et surtout présentent une odeur très forte qui devient insupportable lorsqu'on met ces objets en contact avec une plaie, etc.

Les objets vulcanisés par le deuxième procédé n'ont aucun des inconvénients que je viens de signaler, et surtout ils ne contractent aucune mauvaise odeur. Cette remarque est importante à faire; car, comme il est beaucoup plus facile de vulcaniser par le premier que par le second procédé, le plus grand nombre des objets qui se trouvent dans le commerce sont défectueux; et il est important, si l'on ne veut pas être trompé, d'examiner ces objets surtout au point de vue de l'odeur caractéristique du sulfure de carbone et du chlorure de soufre.

La description complète de tous les appareils de M. le docteur Gariel nous entraînerait beaucoup trop loin. Nous nous bornerons à indiquer ceux qui nous paraissent réaliser les progrès les plus importants : ce sont les pessaires à réservoir d'air, les pelotes à tamponnement, les appareils à compression rémittente, etc., etc.

Nous empruntons au mémoire de M. le docteur Gariel les lignes suivantes sur les applications médico-chirurgicales du caoutchouc vulcanisé.

Le pessaire à réservoir d'air est construit sur le principe entièrement nouveau du passage alternatif de l'air dans deux pelotes de caoutchouc vulcanisé, dont l'une est la pelote-pessaire pro-

prement dite, l'autre est l'insufflateur, le *réservoir d'air.*

Il résulte de cette disposition : 1° que, au moment de l'introduction, la pelote-pessaire peut être réduite au plus petit volume; 2° que, lorsqu'elle est arrivée au niveau du col utérin, elle prend, *par l'insufflation*, un développement plus ou moins considérable suivant le degré de la maladie; 3° que le retrait de cette pelote-pessaire se fait avec la même facilité que l'introduction.

On comprend facilement les avantages qui résultent de ces variations de volume du pessaire à réservoir d'air.

Il ne cause aucune souffrance lorsqu'il franchit l'anneau vulvaire; il maintient parfaitement l'utérus à la hauteur qu'il doit occuper; il s'adapte exactement aux parties qu'il est chargé de maintenir, et remplit l'office de coussin élastique sur lequel le col de l'utérus repose mollement; il ne détermine aucune inflammation, aucune réaction sympathique sur les organes voisins, parce que, *placé le matin, il est retiré chaque soir, lavé, et n'est replacé que le lendemain* (recommandation expresse). Aucun corps étranger ne se trouvant interposé d'une manière permanente entre le col utérin et les liquides injectés, l'ablution est parfaite, le séjour des mucosités vaginales impossible. Le pessaire, enlevé chaque jour, et lavé à grande eau, ne peut contracter de qualités malfaisantes, comme cela arrive infailliblement lorsqu'un pessaire reste à demeure dans la cavité vaginale pendant un

temps indéterminé. Le col de l'utérus reste douze heures, sur vingt-quatre, éloigné de tout contact (tout le temps, en un mot, que la malade conserve la position horizontale). Cette circonstance produit les résultats les plus avantageux, *le retrait de la fluxion sanguine* que pourrait, à la rigueur, déterminer le contact continuel du corps le plus doux. Cette facilité de donner au pessaire à réservoir d'air un grand développement après son introduction, est complétement efficace dans les cas de prolapsus les plus considérables, même lorsque le col utérin a dépassé l'orifice vulvaire de plusieurs centimètres, et lorsqu'il y a complication de chute du vagin.

La déchirure, la destruction de la cloison recto-vaginale, sont les seuls cas dans lesquels son action soit douteuse; l'addition d'une ceinture périnéale remédie toujours avec succès à cette infirmité. Cet appareil est constitué par un plancher de caoutchouc vulcanisé, auquel viennent s'attacher des prolongements tubulaires qui se fixent à une ceinture hypogastrique, etc. La pelote-pessaire passe au milieu du plancher qui vient d'être décrit, et qui remplace la cloison recto-vaginale détruite.

Les pelotes à tamponnement, destinées à combattre les hémorrhagies utérines, sont des sondes de caoutchouc vulcanisé, terminées à leur extrémité fermée par un renflement olivaire ou piriforme, à peine sensible dans l'état de vacuité, renflement qui, par l'insufflation, peut prendre un développement considérable; ainsi

insufflée, la pelote à tamponnement remplit, et même refoule la cavité vaginale sur laquelle elle se moule exactement. Il suffit de fermer le robinet qui se trouve à l'extrémité de la pelote, ou de serrer cette extrémité avec un fil de soie lorsqu'il n'y a pas de robinet, pour que le développement subsiste indéfiniment; mais avant de fermer ainsi l'extrémité de la sonde, il est convenable de déterminer, avec les doigts seulement, son occlusion provisoire. Souvent ce n'est pas du premier coup que l'on atteint le degré exact d'insufflation nécessaire. Trop peu insufflée, la pelote n'agirait qu'incomplétement; trop insufflée, elle pourrait être douloureuse. Au bout de quelques minutes d'examen, on est fixé sur le volume définitif qu'on doit laisser à la pelote.

Lorsqu'au bout de quelques heures on a lieu de penser que l'hémorrhagie est arrêtée, on donne issue à une portion de l'air contenu dans la pelote; si l'hémorrhagie vient à reparaître, on réinsuffle la quantité d'air qu'on vient de retirer; si l'hémorrhagie ne reparaît pas, ce qui est le plus ordinaire, on continue à laisser s'échapper l'air, et lorsque la pelote est vide, elle est retirée aussi facilement qu'elle a été introduite.

Cet appareil, de si petit volume qu'il trouve place sans peine dans le portefeuille d'une trousse chirurgicale, rend les mêmes services dans les cas d'hémorrhagie nasale.

La compression rémittente diffère entièrement des systèmes de compression employés jusqu'ici; ainsi que son nom le fait pressentir, elle indique

que les parties peuvent être comprimées plus ou moins, sans qu'il soit nécessaire de changer l'appareil.

La compression rémittente s'exerce au moyen d'une pelote de forme appropriée, que l'on applique vide sur la partie sur laquelle doit être exercée la compression ; sur cette pelote, on dispose plusieurs tours de bande assez serrés pour déterminer une compression légère, assez peu serrée pour ne donner lieu à aucune douleur : c'est alors qu'en faisant passer dans la pelote vide l'air contenu dans un insufflateur, on donne à cette pelote un volume plus ou moins considérable, suivant les cas. Cette compression exagérée est très bien supportée pendant un certain temps, mais au bout de dix minutes ou un quart d'heure, elle deviendrait douloureuse si l'on ne la faisait cesser en faisant repasser dans l'insufflateur l'air que contient la pelote. Aussitôt la douleur cesse, l'engourdissement des parties situées au-dessous de la compression disparaît, et la circulation, un moment gênée, se rétablit. On comprend combien il est facile au chirurgien, et même au malade lui-même, de renouveler ce procédé opératoire cinq, dix, vingt fois par jour, sans qu'il soit jamais nécessaire d'enlever l'appareil ; ces alternatives de compression légère et de compression exagérée produisent les résultats les plus avantageux.

Nous ne ferons qu'indiquer ici les *obturateurs* de la voûte palatine, appareils des plus simples, et qui atteignent complétement le but auquel

ils sont destinés, les coussins hémorrhoïdaux; les sondes à renflement, destinées à la dilatation des rétrécissements du rectum, etc., etc.

Nous ne terminerons pas cependant cet aperçu sur les applications médico-chirurgicales du caoutchouc vulcanisé sans dire quelques mots des avantages que présente cette substance dans la fabrication des bas pour varices, et des ceintures de toutes sortes.

Les bandages que nous venons de citer sont faits de fil de caoutchouc vulcanisé, recouvert de coton ou de soie; ils sont perméables à l'air; ils ne se resserrent et ne se relâchent jamais; ils ont moins d'un millimètre d'épaisseur, et se lavent aussi facilement que le linge. Aux ceintures peuvent être adaptées des pelotes ombilicales hypogastriques de caoutchouc vulcanisé; ces pelotes conservent toujours la même souplesse et ne durcissent jamais comme les pelotes ordinaires.

Collodion contre les engelures (Vetzler).

Déjà on a vanté les applications de collodion dans les brûlures et dans plusieurs affections érythémateuses et vésiculeuses de la peau.

M. Vetzler dit que les applications de collodion sont très efficaces contre les engelures même ulcérées. Les effets sont presque instantanés. Il faut répéter trois ou quatre fois ces applications.

Charbon pour les gâteux (Howel).

Les coussins de balle d'avoine, employés ordinairement pour garantir les autres objets de literie, deviennent promptement un foyer d'infection, même en ayant soin de les changer fréquemment, ce qui ne laisse pas d'ailleurs d'être fort coûteux. M. Howel ayant, dans une des salles d'hôpital confiées à ses soins, une malade dont le voisinage était devenu intolérable, la fit placer sur un sac de calicot de 50 centimètres carrés rempli en partie de charbon pulvérisé, et servant à la fois de coussin et d'appareil désinfectant. A partir de ce moment toute mauvaise odeur disparut, et en tenant le reste du lit dans un état de propreté, le succès fut complet.

PARASITICIDES.

Le kousso dans le traitement des affections vermineuses de l'enfant (Hannon).

M. Hannon a employé le kousso chez plusieurs enfants atteints d'affections vermineuses, chez lesquels le calomel, le semen-contra et la spigélie n'avaient produit l'expulsion d'aucun entozoaire. L'un de ces enfants avait le rectum infecté d'une innombrable quantité d'ascarides vermiculaires; deux lavements composés chacun d'une infusion d'un gramme de kousso et de 90 grammes d'eau suffirent pour obtenir une cure complète. Les

démangeaisons cessèrent dès le troisième jour; un lavement de kousso avait été administré pendant chacun des deux jours précédents. Chez deux autres enfants, l'un âgé de quatre ans, l'autre de cinq, la présence d'ascarides dans l'intestin occasionnait les perturbations fonctionnelles les plus graves, et le calomel, l'aloès, le semen-contra, la spigélie, n'avaient produit aucun changement dans ces affections. M. Hannon se décida à recourir au kousso; il administra un gramme du médicament en infusion dans un quart de litre d'eau, infusion et fleurs; les deux malades manifestèrent une sensation fort désagréable dans l'arrière-bouche, suivie d'une soif fort grande; une sensation de brûlure au rectum devint bientôt après très manifeste. Deux heures après, tous deux prirent 30 grammes de manne dissoute dans du jus de pruneau, et deux autres heures après, l'effet purgatif se manifesta. Pendant plusieurs jours, les deux enfants rendirent des ascarides morts. Ces essais prouvent, ajoute M. Hannon, que le kousso doit être préféré à tous les vermicides connus.

Ecorce de Musenna contre le tænia (d'Abadie).

L'Abyssinie, qui nous a déjà fourni un excellent tæniafuge, en produit un plus efficace : l'écorce de Musenna.

M. d'Abadie, revenant d'un voyage au Caire, conseilla à M. le docteur Pruner-bey d'essayer contre le tænia l'écorce jeune de l'arbre Musenna, remède populaire en Abyssinie. La première ex-

périence fut faite sur un maître de langues natif de Gondar, qui accompagnait M. d'Abadie; on administra au malade des bols faits avec 60 grammes d'écorce de Musenna réduite en poudre, et mêlée à un peu de viande hachée et légèrement cuite. Le malade fut mis à la diète la veille, et ne mangea qu'un peu de riz; le jour de l'administration du médicament, il resta à jeun et n'eut qu'un peu de riz le soir; dès le lendemain le tænia entier fut rendu avec une selle molle, en morceaux un peu ramollis et infiltrés.

Depuis, M. Pruner-bey a encore expérimenté dix-neuf fois le même médicament de la même manière et avec le même succès.

L'avantage de l'écorce de jeune Musenna sur le kousso, c'est qu'elle tue le parasite sans provoquer la diarrhée.

Pâte de semences de citrouille contre le tænia (Brunet, — Lamothe).

MM. Brunet et Lamothe ont vérifié l'exactitude des faits publiés en 1820 par M. Mongeny, médecin de Cuba.

J'ai constamment obtenu, dit l'auteur, le succès le plus heureux contre le tænia, par une nouvelle méthode que le hasard m'a fait découvrir : Elle consiste à faire prendre le matin, au malade à jeun, 90 grammes d'une pâte faite avec la citrouille fraîche, et ensuite 180 grammes de miel en trois doses : la première au bout d'une heure, et les deux autres à la même distance.

Par ce procédé, le tænia a toujours été ex-

pulsé dans le laps de six à sept heures. Plusieurs ayant résisté au remède de la veuve Nouffer, à la méthode de M. le professeur Bourdier, à celle de M. Récamier, et à tous les remèdes connus, ont été évacués par le moyen que je viens d'indiquer.

Ce médicament doit mériter la préférence par la promptitude et la facilité avec laquelle il opère. Le tænia est rendu noué et entortillé sur lui-même, et non par fragments, comme il arrive dans les cas où l'on administre les autres anthelminthiques. Ce phénomène, dont je ne chercherai pas à donner une explication, a toujours eu lieu, et il m'a causé beaucoup d'étonnement. Chez les sujets qui recélaient deux tænias, ces vers ont été expulsés simultanément et dans leur entier.

A Bordeaux, c'est la pâte avec les semences que nous employons à la dose de 45 grammes pour autant de sucre. Il serait curieux de savoir si la pulpe de la citrouille aurait le même effet.

THÉRAPEUTIQUE GÉNÉRALE.

Traitement de l'épilepsie (Marshall Hall[1]).

Les causes du mal doivent être éloignées. Les états anormaux et morbifiques de l'estomac et des intestins doivent être corrigés. J'ai eu à me louer des bons effets d'apéritifs alcalins. L'excitabilité, augmentée, de la moelle allongée, lassée par les attaques, doit être diminuée. Je crois

m'être aperçu des bons effets de la jusquiame pour arriver à cet objet. Lorsque les attaques ont été nombreuses et qu'elles ont laissé le teint pâle et blême, épileptique enfin, avec maigreur, faiblesses, etc., j'ai prescrit le cinquantième d'un grain d'acétate de strychnine trois fois par jour, pendant plusieurs mois, avec un grand succès, comme tonique spinal. J'attache surtout de l'importance au régime du malade : les exercices, les aliments, les excrétions, etc.

Je conclus par cette observation essentielle : c'est que les dangers de l'épilepsie et de l'apoplexie d'origine inorganique, toutes les fois qu'ils dépendent du laryngisme spasmodique ou paralytique, sont éloignés par la trachéotomie, moyen qui a évidemment cette valeur, ni plus ni moins; moyen qui a déjà sauvé la vie à deux malades, restauré l'intelligence, à un certain degré, à deux autres, et empêché le retour des accès d'épilepsie à deux d'entre eux.

Des traitements de la gonorrhée (Bultynck).

Les malades ont été partagés en trois groupes. Ce partage a été fait au hasard, et sans prendre en considération ni la nature, ni l'ancienneté de la maladie.

Le premier groupe a été traité exclusivement par les injections astringentes (sulfate de zinc, 2 grammes; laudanum, 1; eau, 200); ces injections ont été faites une fois par jour en ma présence. Chaque injection, se composant du con-

tenu d'une seringue à injections ordinaire, était poussée dans le canal de l'urètre, et y était maintenue pendant environ cinq minutes à l'aide de la compression du méat urinaire.

Au deuxième groupe, j'ai administré le baume de copahu (environ 10 grammes par jour, en une fois, pris en ma présence).

Le troisième groupe a été soumis à une médication expectante pure. On donnait à ces malades la tisanne ordinaire de l'hôpital.

Le régime était le même pour tous : les trois ou quatre premiers jours, le quart de portion, et puis la demie jusqu'à la guérison. Le séjour au lit n'était pas exigé.

Ces malades n'ont été admis à la sortie qu'au moins quatre jours, et le plus souvent davantage, après la disparition complète de l'écoulement ; ils étaient soumis à une nouvelle visite la veille de leur sortie. La manière dont ces visites se faisaient par M. le médecin adjoint Van Lokeren nous est un sûr garant que pas la plus petite trace de suintement ne pouvait nous échapper. Le traitement a toujours été continué jusqu'au jour de la sortie.

Voici maintenant le relevé statistique du nombre de malades soumis à chacun de ces différents modes de traitement :

Injections. — En traitement 13 hommes, guéris 12 ; nombre de journées de traitement des des hommes guéris : 10, 11, 13, 14, 16, 17, 17, 21, 21, 22, 24, 25 ; moyenne, 17 jours 1/2.

Copahu. — En traitement 17 hommes, gué-

ris 14; nombre de journées de traitement des hommes guéris : 6, 11, 14, 15, 15, 16, 18, 19, 23, 29, 29, 31, 34, 60; moyenne, 23 jours.

Expectation. — En traitement 15 hommes, guéris 12; nombre de journées de traitement des hommes guéris : 9, 12, 14, 17, 21, 24, 26, 29, 30, 35, 40, 41 ; moyenne, 25 jours.

Traitement abortif de la blennorhagie (Niddrice).

Premier jour, purger avec de l'eau de Sedlitz; repos absolu, position horizontale.

Pour tisane, décoction de lin additionnée de bitartrate de potasse ou de nitrate de potasse.

Puis toutes les deux heures, une injection d'eau froide dans le canal.

Le deuxième jour, pour injection : sulfate de zinc, 1 gramme; eau, 300 grammes. Une injection toutes les deux heures.

Continuer jusqu'à guérison, et garder jusque-là le repos absolu.

Traitement de l'eczéma (Devergie).

Le traitement antiphlogistique (*Gazette des hôpitaux*, 220) applicable à la période aiguë de l'eczéma consiste, comme toujours, dans des soustractions plus ou moins modérées de sang, s'il en est besoin, dans des boissons rafraîchissantes, le repos, une alimentation légère et des topiques émollients.

Les applications topiques consistent dans des

cataplasmes et des lotions émollientes, ou bien dans des poudres sèches, telles que la poudre d'amidon. Les uns et les autres de ces moyens sont également susceptibles de faire tomber rapidement l'inflammation; mais il est des cas où les cataplasmes de fécule les mieux préparés irriteront la peau et aggraveront l'inflammation. Si l'on remplace les cataplasmes de fécule par ceux de graine de lin, le mal s'accroît. Si, au contraire, on supprime ces applications humides, et si l'on saupoudre la surface malade avec de la poudre d'amidon, l'inflammation cède admirablement, et l'on croit que les poudres sèches sont le seul moyen utile à l'eczéma aigu. Il n'en est rien : on pourra faire le lendemain, sur un autre malade, une expérience inverse qui démontrera clairement l'utilité des topiques humides à l'exclusion des poudres sèches.

Souvent les malades souffrent si cruellement de la démangeaison, qu'ils réclament avec instance un soulagement au supplice qu'elle leur occasionne. Pour remplir cette indication spéciale, le moyen qui m'a constamment réussi sans jamais entraîner aucun inconvénient, consiste à maintenir sur la partie malade un linge imbibé d'une liqueur contenant simplement deux cuillerées de vinaigre pour un litre d'eau.

Enfin, on rencontrera des eczémas tellement aigus, que les moyens précédents ne suffisant pas pour en calmer l'inflammation, on tirera alors un immense avantage des irrigations d'eau froide. Ce moyen m'a toujours parfaitement

servi; malheureusement il ne saurait être aveuglément appliqué dans toutes les saisons ni chez tous les sujets. Les saisons froides et les prédispositions aux affections bronchiques doivent le faire proscrire d'une façon presque absolu.

Quels que soient les moyens employés, l'acuité de la maladie ne persiste généralement pas bien longtemps. L'apparition d'écailles adhérentes et détachées à leur bord indique bientôt une période moins aiguë, mais plus longue. Dès lors les indications thérapeutiques sont toutes nouvelles: plus d'émollients, plus d'antiphlogistiques, mais un traitement général en rapport avec les causes, si elles sont connues ; les topiques résolutifs sous toutes les formes, et par-dessus tout la médication empirique ou spécifique.

Quelle est donc cette médication spécifique? Elle comprend deux agents énergiques, dont le premier surtout jouit d'une juste faveur : ce sont l'iodure de soufre et l'arsenic. L'iodure de soufre, préconisé pour la première fois dans ces derniers temps par Escolar, médecin espagnol, se donne à la dose de 50 milligrammes par jour, en deux pilules, qui se prennent en même temps qu'une tisane amère, soit de fumeterre, soit de chicorée sauvage.

Voici comment je formule ces pilules d'iodure de soufre, afin de les obtenir parfaitement inaltérables à l'air :

Iodure de soufre,	1 gram.
Soufre,	q. s.
Huile d'amandes douces,	
Gomme arabique,	

Faites pilules n° 20.

Je recommande au pharmacien d'envelopper ces pilules d'argent. Aucune précaution n'est superflue pour conserver intacte une substance aussi facilement décomposable, et qu'il importe à un si haut point de préserver de toute altération.

Quant à l'arsenic, je fais prendre de 12 à 14 gouttes de solution de Fowler par jour, dans un verre de tisane amère ou bien dans un julep, en commençant par une goutte et augmentant d'une seule goutte par jour.